

Volume III

Principales Seigneuries
du doyenné de Mauron

par M. Merlet

S^r Briève de Nauron.



Le marquis de Poméran.

Calviniste et faux-mormayeur.
Le Marquis de Poméran.

Chronologie des Seigneuries



Monsieur MERLET

Comper en Concorot.

La Seigneurie et le Château.

Toponymie. — Comper, Campse, Kempse = confluent.
Comper est au confluent de l'Isère et de l'Isère. Campse, au
travers des forêts en l'ancien, est au confluent de l'Isère et de l'Isère.
Comper en Concorot est au confluent de trois ruisseaux qui
alimentent les étangs qui entouraient le château de ce nom. Le
parc est donc dérivé de son nom ^{à l'origine} ruisseaux qui confluaient
en cet endroit. (Le Niel-don qui a donné son nom à l'Isère, Non-rivière et Niel = fief.)

Origine. — La légende y voit la résidence au V^e siècle du père
de l'Évangile, la foi surabondante, dont l'amour perdit le
barde Merlin, dit à l'enchantement. Son père Gymer habitait
un château dans le voisinage de Base - l'Église (colline des
Druides) et près d'un grand étang. Ce fut là aussi qu'on aurait
été reçu le chevalier Gymer, vassal du roi Arthur, qui,
cotisant le ruisseau de l'Isère sans retour, arriva un soir au
bord d'une clairière en présence d'un beau et grand château
au pied duquel se tenait une vache d'une considérable et
où il fut accueilli de la façon la plus courtoise par le
châtelain. En tout cas il n'est pas contestable qu'il y ait là
de très bonne heure une maison importante, puis un château
feodal qui fut le chef-lieu de la baronnie de Givèl en 1373.
Est situé à l'est de Concorot (vallée de l'Isère) et à quatre
kilomètres nord-est de Pontpont (deuxième de l'Isère). C'est le
XI^e siècle il est en la possession de la puissante maison de
Lohéac.

Propriétaires. — Les premiers propriétaires connus sont les de
Lohéac, nom gallo-romain dérivé de Loh. Le fief de Lohéac
est le domaine de la famille gauloise Loh. C'est un grand étang dont
l'eau subite encore aujourd'hui. Lohéac est donc un grand nom.

cette. La véritable graphie est *Loche* qui signifie «*herais*». Quelques membres de cette famille, les cadets, prirent le nom de Comper du XIII^e au XIV^e siècle.

Déjà riche, se trouva par alliance en 1351 aux Montfort et de Laval puis 1406; les Coligny d'Andelot l'héritèrent en 1647 et la Breuille en 1605; eux-ci le vendirent en 1626 aux Commares et eux-ci aux Montigny en 1696 (elle vint par mariage au duc de ^{Samars. en 1833} en 1694, aux Seront en 1731); aux Marboure-Telet en 1848, par héritage aux Charotte de la Contie ou Bouffé ^{en 1866} qui ont restauré le château.

Domaine direct et droits généraux — Le château avait la forme d'un quadrilatère un peu allongé, flanqué aux angles de 4 grosses tours crénelées, reliées entre elles par des courtines ébrasées. En 1679 on en donna la description suivante: «*le château de Comper à environ une 1/2 lieue du Bourg de Benezet, avec la cour d'iceluy de 200 mètres environ, sources environnantes pleines d'eau, pont levé garni de hermes, poternes, porches et fortures, vieille tour du côté de la forêt, colombier, jardin clos de murs, chapelle privée; droits de quest et droit à un capitaine, un lieutenant et un concierge pour la garde du dit château qui ont entre eux 4 stings avec leurs chaumières et moulin à eau et nommés: le grand sting, le sting du Régnon, le sting du moulin et le sting du Vergue, lesquels fluent les uns dans les autres comme deux vîtres se joignant. Près du château est un parc en partie clos de murailles, planté en bois taillis et contenant 60 journaux avec garrennes et refuge à lapin; droit de chape à toute l'été dans toute l'étendue de la forêt de Breuilin.* »

Cette châtellenie, chef-lieu de la baronnie de Gaël, jouissait de droits seigneuriaux très importants et rapportait au fermier principal 90.000 livres en 1750. Elle possédait la ville de Gaël avec le vieux château, l'auditoire, doujon et prison; juridiction de haute justice avec poternes, caps et colliers; plebs généraux à Gaël le mardi et droit de monnaie aux plebs de la cour de Plérmel. Droits de coutume sur tous les marchés de Gaël le mardi et sur

les cinq foires qui se tiennent à la S^t. Symphonie et à la S^t. Luc de
Gaiël, le 4^e de l'an à Concorat, à la S^t. Laurent à Concorat, à la
S^t. Marc près du château le 25 avril.

Droit de Quintaine et de Hochepout, à courir à Gaiël le jour de
S^t. Jean-Baptiste par les maris de l'année, lesquels à cheval, doivent
rompre avec quils chacun au moins en trois courses.

Droit de Soule, du pour le service maris de l'année : à Gaiël, le
1^{er} dimanche de l'année - à Concorat le 4^e de l'an.

Deux paroisses : celle de Gaiël au Huis aux. Provost, celle de Concorat
avec siège au Bortu - Brandocue.

6 fiefs et îols de Concorat, Gaiël, et la geometrie.

Moulin à eau de Compost et de Traugouet.

Le bois des Hayes en Gaiël en futaie et taillis de 600 journaux.

Emples prohibitifs à Gaiël et à Concorat. (Voir plus loin p. 130 à 135)

Sièges du Château. — Le château était jadis très fortifié et il
avait plusieurs sièges au vers des îges. Destruit en 1373 par ~~le duc de~~
il fut reconstruit en 1376. Son maître, François de Coligny,
ardent protestant, y établit un siège dans une salle qui porte encore
le nom de salle aux Huguenots. Pris par les Ligueurs du duc de
Mercoeur en 1594, il fut assiégé par les Rois en 1595 qui s'en
emparèrent par ruse. Henri IV donna l'ordre de le démanteler
en 1598, mais continua à y tenir une garnison. L'occupation était
Jean de Narnière de la Briffartière, ligueur en 1596 - en 1601
Michel Luette de la Vallée, dit « Pequemauche », - en 1622 Jean
de Argentré de Montcroix époux de Françoise de Couesnon.

Dès le début de la Révolution, le 27 janvier 1790, une bande de
forçats envahit Compost et y mit le feu. Les archives furent brûlées, la
chapelle détruite et les autres bâtiments endommagés. Il ne resta plus
que deux courtes ruines, séparées par le poterne et surmontées
d'une grosse tour faite de haut en bas. Le logis principal a été
restauré en 1830.

L'ancien manoir a une clef de voûte portant un sceau ou une arme
du Caval : d'or à la croix de queue chargée de 5 coquilles
d'argent et entourée de 16 alerons d'azur posés 4 par 4.

14- de Lohéac - la lignée appartenait dès le 1^{er} siècle aux barons de Lohéac qui s'arrivaient : u de vire plain, et qui formaient en comté une famille dite de Comper qui a donné : - Jean de Comper, chapelain de Louis en 1361 - un autre Jean de Comper rédigea le traité de Guérande en 1381 - Geoffroy de Comper, de Thorre ou Guil en 1427-1440 - Jean de Comper, du Marché en 1512. etc.

Henri, sire de Lohéac, vivait en 980 et 992.

Judicaël de Lohéac, baron de Lohéac, 1^{er} de Lohé, Guichen, époux de Goren de Lohéac, fut à la conquête de l'Angleterre en 1066; il épousa Gosceline qui lui donna :

1^{er} - Vion de Lohéac, né en 1095 et mort en terre sainte. Il laissait un fils de son épouse Gonnor.

2^o - Guillaume, né en 1104.

3^o - Gautier, qui suit.

Gautier, sire de Lohéac, Plobarn, la Lohière ou Loutchid, qui suit;
Gornet, baron de Lohéac, la Lohière, épouse Haroist en 1143 et dont il eut :

1^o - Guillaume, qui suit;

2^o - Jeanne, dame de la Lohière, mariée en 1160 à Judicaël de Benthièvre.

Guillaume, baron de Lohéac, mourut en 1205, ayant eu :

Pierre II, baron de Lohéac, mort en 1211, laissant :

1^o - Eudon, qui suit;

2^o - Pierre, fut à Brentinus en 1244

3^o - Guillaume, 1^{er} de Châteaublanc en Guipry.

Eudon, baron de Lohéac en 1225, épouse Agnes dont eut :

Guillaume, baron de Lohéac en 1257 qui eut :

Pierre III, baron de Lohéac, maréchal de Bretagne en 1273, dont :

Guillaume, baron de Lohéac, mort en 1290, marié à Catherine dont il eut une fille, Hermine, baronne de Lohéac

15- de Bernard

Eudon de la Roche - Bernard épousa en 1279 Hermine de Lohéac et mourut en 1302 laissant :

1^o - Bernard III, baron de la Roche - Bernard de Lohéac, mort sans

barons
saint
jean
après
de
ou
d'après
il
2
saint
et
sire.
saint
mort
de
ou

portée d, amie de Lion en 1305. Son frère lui succède.

1- Paganus ou Pagan, qui suit.

Paganus de Roche, dominus de Roche, épouse d. Thibaut de Comper fut tué à la Roche-Derrien en 1347, laissa:

Cudon de la Roche. Bernard, qui épouse Béatrice de Craon et de Laval, et fut tué en 1364 à la bataille de Auray. Il eut une fille, dernière héritière des sires Bernard, fondateurs de la Roche-Bernard, Thibaut baron de Roche, la Roche-Bernard, T. Lescar et Comper.

3^e Les Montfort-Gaiel (Wadel). Raoul de Montfort,

baron de Gaiel et de Montfort, épouse en 1353 Thibaut de la Roche-Bernard; fut un des lieutenants de du Guesclin et fut prisonnier à Orléans en 1364; ses châteaux de Maureon (Mambilly), Comper, Gaiel, Montfort furent pris par les Français en 1373 et détruits; il restait celui de Comper en 1375, puis vint du Guesclin en Espagne et mourut à Nantua en 1393. Son épouse s'éteignit en 1400. Ils laissèrent:

1) - Raoul, qui suit;

2) - Jeanne, mariée à Guillaume de Broguerec, vicomte de Linn. (St. Malo);

3) - Guillaume, cardinal en 1423;

Raoul de Montfort, marié en 1379 à Jeanne de Kergorlay, fut un des capitaines de Charles VII. Il eut:

1) - Jean, qui suit; mort à Rhodes en 1414 de la peste.

2) - Charles, mort sans héritiers en 1426;

3) - Mahaud, mariée à Morice de Comonen ou Rieux.

4^e Les Montfort-Laval. Jean de Montfort 3^e de Montfort-Gaiel,

de Breton, Comper, épouse à Vitre en 1404 Anne de Laval, veuve de du Guesclin, unique héritière de la baronnie de Laval, vitre, d'après de Poëlle et Couvreur subjeu. Il mourut en 1419 laissant comme héritière sa fille ~~épousée~~. Son fils, Jean de Montfort-Gaiel, ~~mourut~~ ^{mourut} à Rhodes de la peste comme il revenait de terre sainte en 1414. Celui-ci

laissait cinq enfants: (Né en une abbatiale un peu de temps après sa mort).
15 ans + le 4^e et le 5^e janvier 1465.

1) - Guy, qui suit;

2) - André, maréchal de France en 1439, amiral en 1468, compagnon de Jeanne d'arc avec son père Guy, marié en 1456 à Marie de Laval, baronne de Retz, veuve de Rigout de Cösbury, mort en 1485

1) voir tome 3 p. 24.

sans postérité.

3) - Louis, le Châtillon - Laval, ^{du fondelan, comte de Lohéac} mort sans postérité en 1489.

4) - Jeanne, dame de Lohéac et Morant, mariée en 1424 à Louis de Bourbon, comte de Penthièvre.

5) - Catherine, épouse de Guy de Chausigny, vicomte de Brosse.

Guy XII de Laval, comte de Laval, baron de Vitré, de la Roche - Bernard, ^{31 habitant} de Montfort-Laval, de Précilien, Comper, Yffendic, Kalmac, Montzefil, ^{Comper} Palsé, Camors, Morée, Plusignol, Montignac, Richemol, Ananis, Nozay, ^{1er saumon} Montforten, Traumencier etc. - naquit en 1408, accompagna Jeanne d'arc à ^{en - delachine} Vitré, Palsé, Orléans et Reims, épouse: 1) - à Reims en 1435 Isabelle de ^{de Laval} Bretagne, morte à Mayenne en 1443 - 2) - en 1451 à Nantes Françoise de Linnan, fille de Jacques et Catherine de Rochan, en 1450 il était à Formigny. Inhumé en 1453, âgé de 45 ans, et elle en 1500. Veuve 10^{me} lit;

6) - Yolande, d^{ce} de Camors et Morée, née en 1436, mariée: 1) à Alain de Rochan - 2) à Guillaume d'Arcovert.

7) - François, Jeanne, née à Arroy, mariée à Laval au jeune roi René, duc de Guyenne et roi de Sicile.

8) - François, né à Morcontrec, marié en 1461 à Catherine de Lohéac, et mort sans postérité.

9) - Jean, qui suit.

10) - Jeanne, née à Précilien, mariée à Jean de Barval de Rougé.

11) - Louis, né à Montfort en 1440, marié à Jean de Brose, comte de Penthièvre.

12) - Pierre, archevêque de Reims et pair de France, 12 ans en 1493.

13) - Pierre, mort sans héritier en 1475. ^{de Montfort}

14) - François, né à Châteaubriant en 1462, marié en 1486 à Françoise de Reims, mort à Anboine en 1503 et elle en 1532 laissant:

a) - Pierre, marié à Françoise de Lannouine, mort sans héritier en 1524.

b) - Jean, né en 1487, marié à Noëlle en 1505 à Françoise de Frie; il bâtit le château de Châteaubriant et mourut en 1543 sans héritier.

Jean de Montfort-Laval, né à Reims, épouse Jeanne de Porriou comtesse de Quintin, bâtit le château de la Motte en Villiers et mourut en 1496, laissant:

Nicolas de Montfort-Laval, marié: 1) - à Lyon en 1500 à Catherine-Charlotte d'Aragon, princesse de Carante, morte en 1509 - 2) - en 1517

à Anne de Montmorancy - 37 ans 1525 à antoinette de Dreillon de
Lade. Elle fit un guerrier fameux et amiral de la flotte Bretonne. Mort
en 1537, laissant du 1^{er} lit:

1) - François, né à Milan en 1522;

2) - Anne, mariée à Louis de la Trémouille, 1521 dont le portrait avec Compa
1665.

3) - Jeanne - Catharina, mariée à Claude de Rieux en 1528, dont:

a) - Nicolas de Rieux, d. le Caval, Montfort, Lohac, Breuille;

b) - Claude de Rieux, marié en 1547 à François de Coligny d. ardelet,
d. de Rieux et Carpiquet.

du 2^e lit suivant:

4) - Claude, qui suit.

5) - Catharina, épouse de Louis de Rieux, prince de Guisnes;

6) - Anne, mariée à Louis de Sully comte de Rochefort

du 3^e lit:

7) - Charlotte, dame de Béchorel, mariée à Gaspard de Coligny d. ardelet ^{dans le lieu}

8) - Claude de Montfort-Caval, comte de Caval, baron de Vitre, de Lohac
^{2 fois dans le cahier}
d. de Montfort, Gaël, Comper, Breuille, né en 1521, marié en 1535 à
Claude de Foix dame de Loubzac, mort sans postérité, laissant ses biens
à sa nièce qui suit.

5) La d. Rieux. — Rennée de Rieux, devenue d. de Montfort,
Lohac, Breuille, Gaël, de la Roche-Bernard, d. de la prison de la prison de
de France; elle naquit en 1524 et épousa en 1540 Louis de Saint-Maur, marquis
de Mele, comte de Jougny, remarquablement petit, laid, le nez tortu et avec lequel elle
ne voulut pas vivre. Le marquis se laissa gouverner par des gens d'affaires
détachés et voulut elle-même administrer ses immenses domaines. Ils
désapprouvaient leur fortune. Elle avait recueilli les biens des maisons de Rieux et de
Caval et elle se fit appeler Guyonne XVIII de Caval. Mais le peuple l'appela
Guyonne la Folle. Ses domestiques avec son mari la firent enlever en
1558, elle répondit au la firent protestante et introduisit cette erreur à
Vitre. Elle mourut sans postérité laissant ses biens à sa sœur.

Claude de Rieux, mariée en 1547 à François de Coligny d. ardelet
colonel général de l'infanterie française. C'était un zélé protestant.
Elle devint comtesse de Rieux, de Caval, de la Roche-Bernard, dame de

11 - fils du marquis de Dreillon - Coligny et Louis de Montmorancy, son fils Françoise
comtesse Anne de Montmorancy.

d. Montfort, Couper, Maulon, Port-Réaux, Rochefort. Son mari était un huguenot réformé et gagna toute sa famille au calvinisme, importa les idées nouvelles au pays de Nedon, Rieux, Rochefort, Couper, La Roche-Bernard et les propagea activement parmi un grand nombre de ses nombreux frères. Indépendamment de la Réforme, sa femme baptisa de toutes ses forces. Elle allait tous les dimanches à La Roche-Bernard entendre le prêche du pasteur calviniste Loursau, avec lequel son mari, bien qu'elle fut mariée et obligée de l'éviter. Elle faisait venir Loursau trois fois la semaine pour faire des instructions à sa maison, toutes calvinistes. Elle mourut d'apoplexie et fut 63 heures sans connaissance. Son mari et Loursau ne la quittèrent pas durant cette épreuve et l'inhumèrent à Rouen à la maison calviniste. Elle mourut le 5 août 1561 et fut inhumée sous le dôme de St. Hospital à La Roche-Bernard. Les huguenots attirèrent toute la noblesse du pays que Loursau avait introduit. Son mari lui fit élever un sarcophage superbe qui fut détruit par les jacobins catholiques de La Roche-Bernard, commandés par le capitaine de Guinguo en 1568. Son mari mourut à Saintes en 1569 et fut inhumé avec elle à La Roche-Bernard. Sa mort fut vécue avec tristesse de tous les protestants de nos provinces du roi; il laissa 20 enfants à ses enfants.

6. - Les de Coligny d'Andelot. — François de Coligny, 3^e fils de Gaspard et de Louise de Montmorency, avait épousé: 1) - le 19 mai 1552 Étiennette de Rieux maréchale comtesse de Laval et Montfort, dame de La Roche-Bernard en 1553 - 2) en août 1554 Louise d'Estamples comtesse de Salm et de Hainaut, etc.
Leur lit furent:

- 1) - Guy. Paul, qui suit;
- 2) - François, sire de Rieux, né à Paris en 1559, royaliste mort à Saintes en 1586.
- 3) - Marguerite, épouse de Julien de Courvaissière de Montmorancé.

Leur lit furent:

- 1) - Gailly et Taulay, tous à Saintes en 1586
- 2) - Anne, mariée à Jacques de Chabot marquis de Chabot en 1574.

Guy. Paul de Coligny, naquit dans un bateau sur la rivière du Pau en 1555. Il prit le nom de Guy VIII^e de Laval, surnom le prince de Condé; il partit le 10 août 1575 accompagné de ses frères, de 150 maîtres et 300 arquebussiers à cheval, fit le siège de Mours, secourut la Touraille

t un
la la
de
l'histoire
tous
sobre
im
au
de
ance.
t
aut
ourd.
volution
mission
le
résumé
de
1542
de
l'histoire
de 1586.
de Pau
le
de et
ville

assiégé à Trillibourg, défendit St. Jean d'Angely contre le duc de
Mayenne; accompagna Condé à Trillibourg pour servir la route à
Escarcolin des îles d'Orléans qui se retirait à Paris. La bataille eut
lieu le 7 avril 1586. Le comte de Laval et ses deux frères Pierre et Michel
firent des prodiges de valeur. La fortune ne favorisa pas le protestant. Les
frères François et Louis moururent de leurs blessures. Ces pertes jointes à celles
qu'il avait faites auparavant de ses autres frères Trubay, causèrent un tel
chagrin au comte de Laval qu'il se trouva malade et mourut 8 jours
après à Trillibourg. Il avait épousé en 1583 Anne d'Alégre, fille de
Christophe et d'Andréette du Prat. En 4 jours furent enlevés à
Trillibourg et réunis dans le même tombeau. Anne d'Alégre défendit
Villed'Amont la ville de Morlaix et tomba en 1589, elle se remaria en
1599 à Guillaume de Hauteville s. le Perrier. Avant le château de
Comper fut pris par les Liguers de Morlaix en 1598; en juillet 1595 le
maréchal d'Amont vint se rendre aux Liguers, dont dans ce siège
amical, il mourut à Rennes le 19 août 1595.

Siège de Comper. - En mai 1593, Morlaix s'empara de Comper, le mit
en son état de défense et y entre tint une forte garnison sous les ordres
de Jean de Harriote de la Biffartière ou Guise. De ce poste avantageux
les Liguers gardaient la route de Rennes à Plérmel, ville au pouvoir
des Rois, empêchaient tout commerce entre elles et assurèrent les
communications de l'armée catholique.

Comper appartenait alors à Anne d'Alégre, veuve de son père âgé de 7 ans.
Elle avait inspiré un amour passionné à deux hommes âgés, Jean
d'Amont, Duc d'Amont, comte de Chateauroux, maréchal de France,
gouverneur royaliste de Bretagne depuis 1552, âgé de 58 ans, - et
François de Epiney, S^r Duc, lieutenant général pour le roi en
Bretagne depuis 1574, âgé de 54 ans. Cet amour sensible du maréchal
d'Amont causa sa perte en le déterminant, sur les instances de sa
belle, à tenter de s'emparer de Comper. Il mit toutes les troupes
devant cette place en 1595 avec ses troupes et celles de Saint. Luc
de Montmartin. Le comte de Laval, pour encourager l'indigne de
ses amoureux, vint elle-même résider au château de Villed'Amont
à proximité de Comper.

La place était bien approvisionnée, très fortifiée et défendue par une garnison de 100 hommes à pied et 80 cavaliers sous les ordres de la Beiffardière. Pour faire à sa halle, le maréchal résolut de tout risquer. Il fit venir de Vitte deux canonniers, s'établit sur le plateau de la Croix-aux-blancs, et le 4 juillet le château fut investi. Le 13 juillet, le maréchal voulant pour reconnaître l'état de la place, il se tenait appuyé au tronc d'un chêne, près de la forme de la Pise, à 40 mètres à l'est du château, quand il fut atteint au bras droit d'un coup d'arquebuse qui lui cassa les 2 os de l'avant-bras. Transporté à Chéroux, puis à Montfort et à Rennes où il mourut au Séminaire le 11 août 1595.

Saint-Luc, apprenant que les Liguans venaient au secours de Comper, leva le siège le 24 juillet et ramena son armée à Plémeur. Il mourut en 1597 au siège de Amiens.

Comper fut pris plus tard par ruse et par quelques hommes résolus : les M. de Andigné de la Chaise en Effendie aidés de Pierre Flourist de la Sautraie et Louis jurats de Malaguet.

La famille d'Andigné s'était implantée en Bretagne en 1325 par le mariage de Guillaume avec Renée, Antoinette de Cancoët en St-Germe. Leur fils, l'ancelot d'Andigné épousa : 1) Louise Le Voyer d' de la Grée. Callac en Montcauf - 2) en 1530 Bertrame de la Chaise, dame de la Chaise et Calidore en Effendie, la ville de Taussons en Guillems - 3) en 1558 Louise Callacort. Ceci-ci eurent deux fils : Jean, 1^{er} de la Chaise et Baldeac, maris à Renée Chausson de Hormagaro en Héaut, et René 2^{is} de Massouf en St-Dider. Tous les deux étaient des royaux ardents, mais redoutant le pillage de leurs biens, ils affichaient une neutralité extérieure à l'égard des ligueurs. A cause de cette neutralité apparente ils étaient en bons rapports de voisinage avec le capitaine de Comper, la Beiffardière, qui les invita à venir le voir. Durant leur visite, les d'Andigné virent un officier maltraité, à cause de son irréprochable, un sergent nommé Proharat. A leur départ, ce fut ce sergent qui les accompagna à travers la forêt. Profitant des courtoisements de cet homme, ils le décidèrent à livrer Comper aux Roys. Ils convinrent de lui envoyer 12 hommes de leur compagnie pour faire partie de la garnison. Le projet fut exécuté pendant que le capitaine était prisonnier du duc de Mercœur.

Les 12 hommes introduits, de la Chaise fut à Rennes parler de son dessein à Saint-Luc qui lui donna 60 hommes, et sous la conduite des 2 Malaguet ils se rendirent de nuit à la Chaise en Effendie. Les Malaguet étaient des Hautais et calvinistes de la religion.

reformée de Melin. Le 10 novembre 1595, le grand matin, les d'andigné avec
 50 hommes s'embusquèrent dans la forêt aux abords du château pendant que
 Malquest et 6 hommes, déguisés en paysans, se mêlaient aux gens qui
 travaillaient à la réparation des fortifications de Comper. Malquest et ses
 gens réussirent ainsi à pénétrer dans le cœur du château, et ralliant
 les 12 hommes admis par ruse dans la garnison, ils s'emparèrent du
 corps de garde et abattirent le front-bris. Les soldats des d'andigné accoururent
 alors et marchèrent sur les Ligueurs. Le lieutenant de la Force ayant été tué
 avec 47 de ses soldats, les défenseurs n'opposèrent plus de résistance :
 55 se constituèrent prisonniers, les autres s'enfuirent.

Dès le lendemain, Saint-Luc accourut de Remes avec une troupe nombreuse
 et mit à Comper une garnison importante confiée à Jean d'andigné.
 Morcaux, pour le venger, envoya une bande de Ligueurs piller et
 incendier le château de La Chaux. Mais les États l'indemniseront en
 lui allouant une contribution de 6000 s'ens.

Comper resta ensuite jusqu'à la paix aux mains des Rois. Henri
 IV le fit demander en 1599.

Le Comte de Laval, Guy. Paul de Coligny, seigneur de Comper, d'Aligre, un fils :
François Guy de Coligny, XX^e du nom, Comte de Laval, Montfort, Nièvre,
 Quintin, Arecourt, Vitre, Remes, Jougny, Rochefort-sur-Touche, S^r de
 Comper, Brécilien, etc... naquit le 6 mai 1585. Il fut à Rome où il se
 courut. De là, il porta les armes en Italie, en Flandre, assista à la prise
 de l'Écluse, puis passa en Hongrie avec le duc de Morcaux au service de
 l'empereur contre les Turcs, avec 100 hommes sous son ordre. Il reçut un coup
 d'arquebuse dont il mourut le 30 X^{bre} 1605. Il n'était pas marié et n'avait pas
 de héritiers rapprochés. Ses biens de provenance Rémont furent aux Cisterciens -
 Ebbey, et ceux de Laval à son front au S^r de Laval, Henri de la Tommeville.
Henri de la Tommeville, fils de Claude et de Charlotte de Pléneau, petit-fils de Louis
 et de Jeanne de Montsurmont, arrière-petit-fils de Louis et d'Anne de Montfort-
 Gaël, était prince de Tarante, duc de Thovars et d'ancien Comte de Laval, Comte
 de Vitre, S^r de Comper, Brécilien et Pléneau, né en 1599, et marié en 1619 à
 Marie de la Touche, d'Andigné, fille du duc de Bouillon, sœur du grand
 Turcotte. Il vendit Comper et Gaël en 1626, 1631 et 1640 au duc de Nemours.
 Il décède sa femme avec une fille rapide et mourut à Thovars en 1674,
 laissant un fils dont la postérité s'est éteinte en 1794.

Mathurin de Normandec, fils de Claude et de Bertrand Couëtou de La Fallice, dame de Saint-Jean, de Québéc, du roc au Couerrot, d'Alifant, sergent 1^{er} de Comper, né en 1570, marié le 1^{er} juin 1605 à Saint-Coy à Jeanne de Trogeff dame des Fontanelles en Melon, de Pontevin et Pontepuis en Melon, fille de Pierre et de Gillette d'Araugues, baptisée à Rennes (Saint-Jacques) le 16 octobre 1578; en 1610 elle est vicairine de la paroisse dade de Couerrot; morte à Comper le 29 septembre 1638; enterrée au château de S^t-Jean le 16 avril 1644. Tombes enhumées dans l'église de S^t-Jean où leur tombeau était surmonté de deux statues en granit.

Il y avait plusieurs enfants et cinq vivaient encore au moment de leur décès (V. Barbin & Co)

Mathurin de Normandec, baron de Gaiel et Comper, époux: 1^{er} à Rennes en 1646. Née Gascher de La Chironnière - 2^e à Rennes en 1683 - Marguerite de Normandec, fille de Sébastien du Plein-Joux en Honn. et de la marquise dame de Gaulaine. Morte à Comper sans postérité en 1682, et sa sœur décède à Rennes en 1694. Leur mort Comper-Gaiel fut vendue à la survivante par ses héritiers:

Françoise de Quelben - Gramay, fille unique d'Yves et de Marie de La Porte de Fozins, veuve du marquis François de Montigny s^{ic} de Beauregard en Saint-Are et président au parlement, décédée en 1692. Elle acheta la baronnie de Gaiel - Comper le 21 octobre 1698 au prix de 203 000 livres, environ 400 000 de notre monnaie; en 1701 elle acheta encore la châtellenie de Plélan, la seigneurie de La Roche de Erbrée et une partie de celle des Brizelles, le tout en Plélan, à Jean Piquet de La Motte, greffier en chef du parlement et époux de Marie - Anne Joseph de Glancet. Celui-ci les avait acquises le 28 juin 1701 à Marie - Anne de Robert, veuve de Louis de Brochechouart, duc de Mortemart, comte de Maure, baron de Lohéac et s^{ic} de Plélan. Françoise de Quelben mourut à Rennes en 1728, laissant:

1^{er} François, marquis de Montigny, s^{ic} de Beauregard, mort en Pleix le 10 octobre 1709 sans postérité;

2^e Yves, qui suit:

1^{er} Gabrielle - Elisabeth, mariée en 1697 à Gilles de Charlotte de Montfort, né en 1671, fils de Jacques, sergent de Nantes, et mort à Nantes en 1734; sa veuve mourut à Paris en 1751. Leur postérité hérita Comper au XIX^e siècle. Ils eurent une fille, Marie - Elisabeth de Charlotte, née en 1706 et mariée:

: 1^{er} - à Montbert en 1733 à Louis, marquis de Lorient, vicomte de
 Brechin, baron d'Aguoniac, châtelain de Kerfily en Ébén, mort en 1741. -
 2^o en 1743 à Louis de Bretagne, comte du Vertus. - 3^o en 1752 à Léon
 de Montmorency. Elle n'eut postérité que du 1^{er} lit:

Armand-Louis de Lorient, marquis de Kerfily, marié en 1754 à
Dorine de Montmorency-Luxembourg, baronne de Malestroit. Il
 émigra en 1792. né en ~~1715~~ 1736, créé pair de France et duc de Lorient
 en 1788; grand d'Espagne; gouverneur des ducs d'Angoulême et de
 Berry; lieutenant-général; mort à Paris en 1825, ayant eu:

- 1) - un fils, Colonel du régiment d'Angoulême, tué en Vendée en 1796.
- 2) - Anne-Félicité-Simonne, héritière de Comper en 1833
- 3) - Anne-Angélique-Marie-Émilie, héritière de Comper en 1848.

Yves-Joseph de Montigny, marquis de Montigny en 1709, 1^{er} de
 Beuregard, baron de Gaël et Comper, châtelain de Plélan et de
 Brechillon, 1^{er} de la Châze d'Erbrée, les Brises en Plélan, de
 Keruzer et Châteaufort, naquit vers 1690 et épousa: 1^o - en 1711
 Françoise du Groenay, fille d'un capitaine de vaisseau, 1^{er} de Penanry
 en Meur. Bretagne, morte de langueur sans postérité en 1740 - 2^o Anne-
 Marie-Jeanne de Langle-Breumanoir, qui lui donna deux fils;
 C'était un pauvre dévot et un faible d'esprit. Il vendit vers 1754
 Beuregard au 1^{er} vic à la famille Le Priestre de Châteaugiron. En
 1757 il fut interdit pour cause de démence (arch. Vannes, serie B, 4.698)
 et ses enfants furent mis sous la tutelle onéreuse de Pierre de Châteaurot.
 Il eut:

- 1) Yves-Claude-René, qui succéda;
- 2) Louis-François-Joseph-René, qui suivra.

Yves-Claude-René, marquis de Montigny, baron de Gaël et
 Comper, châtelain de Brechillon, Plélan, etc. - né en 1745, capitaine
 de cavalerie, habitait surtout Paris sur son hôtel, rue d'aujourd'hui, derrière
 Saint-Honoré, paroisse de la Madeleine, appartenant à Comper, tout est
 à Vannes où il se suicida le 10 mars 1784, victime d'une terrible
 hérédité. Son frère fut son héritier.

La duchesse de Marlborough - Pellet avait institué son fils
Charrette son héritier à condition de prendre et de
continuer le titre de duc de Lorient. Celui-ci s'en alla
à Potsdam consulter son parrain, le Comte de L'Empire,
qui le pria de ne pas agir à sa guise. Il ne prit pas le titre
de duc de Lorient. Mais sa descendance, gênée par des scrupules
d'incertitude testamentaire, songea à s'en défaire de cette
obligation en 1930. M. Barthelemy de Charrette voudrait que son
fils prit le titre de duc de Lorient.

lire.

que

de

en.

ici

de

de

en

Comte

dit

fait.

mille

950.

et et

en.

de

l'ancien.

l'ancien.

de

de

1737

trois

Seigneurie du Rox en Concorat.

1^{re} L'onomastique. — L'endroit doit son nom à sa situation géographique. Au moment de sa mise en culture la localité, à cause de son humidité, était envahie par le bryère et le roseau. C'est à cette dernière plante aquatique à tige lisse, droite et lencée, que le lieu a emprunté son appellation. Le fait n'est pas isolé dans la région. A Maucron, il y a aussi un village qui porte le nom du rox parce que jadis l'endroit, avant d'être cultivé, produisait surtout du roseau et du porc. De même à S^t. Diane de Maucron on désigne une lande et un terrain vague couvert de roseaux.

2^e Le Domaine — Vers 1140 Guillaume de Montfort, propriétaire de Gâtel et de Brez-Hollesm - hucteurs d'Hellem, fit bâtir le château du rox pour loger le châtelain de Pontus ou de Bellentons parce qu'il se trouvait dans un lieu isolé et trop exposé au brigandage, et transféra des religieux dans son château de Pontus qui devint le Moineat, lequel fut détruit au temps de bon de l'Étoile.

En 1679 le manoir noble était une maison à trois étages avec un porillon, cour fermée de douves, portail, jardin, colombier, bois de futaie et taillis à genévres et chapelle privée. L'oufpe prohibitif était dans la chapelle du royaume de Concorat fondée en 1458 par Guillaume Couëtus de la Falbe. La seigneurie n'était qu'une moyenne juridiction exerçant le lundis à l'auditoire closé près du cimetière de Concorat. Elle possédait 7 bailliages: le fief du rox - le fief de Lempont - le fief de Mandesaux - le fief du rocher - le fief de L'auray - le fief de Fouilleul - le fief de l'Élie de Maucron ou Maucron par acquisition. Le domaine direct comprend encore 8 métairies: le château et son pourpui - la porte du rox - la rue lon - Mandesaux - la Haie - sous la Haie - la Chaunoye et le Éliot ou Maucron. 30 journaux de lande près la chapelle de Saint-Étiel ou Futaie ou Maucron. A l'origine le domaine n'était pas aussi étendu, il s'est

avec leurs alliances leur venant de acquisitions.

Les Propriétaires La plus ancienne famille que nous y trouvons est celle des Talmou dont une branche eut pris le surnom de du Roze. Elle blasonne: 3 roses, posées 2 et 1.

Renou du Roze vivait en 1447 et ne laissa qu'une fille qui suit:

Amalthe du Roze, mariée en 1415 à Guillaume Couëtus, 1^{er} de la Vallée ou Camponeze et de Brandecour ou Concoret.

Les Couëtus de la Vallée possèdent de quebles à 3 fermes de argent. Il vivait en 1450 et laissa: de la Vallée de 4 chaux palanques d. argent à de quebles de or de quebles

Guillaume Couëtus de la Vallée, propriétaire du roze, Brandecour, qui épouse une d^o de Pandujan, d^e de Saint-Jouan de l'île, laquelle lui apporta le seigneurie de S^t-Jouan. Il assiste en Concoret à la réformation de 1513. Il eut pour successeur:

Jean Couëtus de la Vallée, 1^{er} du Roze, Brandecour, le tertre en Concoret, de S^t-Jouan, de quediillac, de Sifau, marié à Pierre G^l 1^{er} de la Costardais. Il vit en 1572. Il ne laissa que deux filles:

1. Bertrame, qui suit;
2. Guillemette, allée en 1580 à Marc de Rosmadec de Pontorin.

Bertrame Couëtus de la Vallée, dam du roze, le tertre, Brandecour, Sifau, S^t-Jouan, quediillac, mariée: 1^o en 1568 à Claude de Rosmadec, 3^e fils d'Alain de Rosmadec, baron de la Chapelle et Molac, et de Jeanne du Chastel, fille de Tanguy du Chastel et de Marie de Juch - 2^o en 1584 à Charles de Langay 1^{er} d'Andaine, châtelain du thalviot en Pempont. Elle eut du 1^{er} lit:

Maturin de Rosmadec, baron de S^t-Jouan et G^l, 1^{er} de Comper, du roze, quediillac, Sifau etc. - marié le 4^o juin 1605 à S^t-Lévy à Jeanne de Trogoff, baptisée à Rennes (S^t-Saurcen) le 16 octobre 1588, fille de Pierre et de Gillette d'Arzayguer, elle était dame des Fontaines en Mehon, de Pontglau et Pontonos ^{en Mehon} morte à Comper le 29 septembre 1638 et son mari mit à S^t-Jouan le 16 avril 1644. Tous deux inhumés dans l'église de S^t-Jouan sur leur tombeau était surmonté de deux statues en granit. Ils eurent

plusieurs enfants et cinq vivaient encore au moment de leur décès :

- 1) - Mathurin, baron de Gaël, mort sans héritiers à Comper en 1682 et inhumé en l'église de Concorat.
- 2) - Sébastien, baron de Comper, marié en 1643 à Gillette de Bois-Jean, d^e de Crétlan, veuve de ... de la Nouaillère, conseiller au parlement.
- 3) - Charles, abbé du Tronchet, évêque de Valence en 1648, no^u au r^o en 1646, archevêque de Tours en 1671, mort en 1672 aux lieux connus de Bourbrun.
- 4) - Madeleine, mariée à Jean-François de Guérol du Gourray, baron de la Côte d^e de Caprado, fils de Guy et de Renée de Pudes, seigneur de moridel de Guébriant. Elle eut 2 filles mariées l'une au comte de Plets, Louis de Richard-Mauron, et l'autre au marquis de Langeron. Guy du Gourray de la Côte était lui-même fils de Jean et de Jeanne du Plessis-Mauron, et marié à Renée de Pudes.
- 5) - Peronnelle, qui suit, d^e du Nox en Concorat.
Peronnelle de Rosmadec, dame du Nox, du tertre Brandecour, épousa en 1629 Prigent Le Nij, baron de Coatès, s^r de Trospit, de Corben, et de Keranfloer. Il blasonait: écartelé, aux 1 et 4 d'argent à l'écu d'or, accompagné de 6 annelets de gueules rangés en orle; aux 2 et 3 de gueules à 4 têtes de zèbre coupées d'or. Ils eurent: 11. Charles, père.
- 6) - Mathurin Le Nij, baron de Coatès, s^r du Nox, du tertre Brandecour, capitaine de cavalerie en 1678, amena au roi vers 1677 le domaine noble du d^e de Bourc en Mauron qu'il acheta à Jean de Boisgelin vicomte de Mayneuf, et vendit le Nox en 1688 au suivant:
Jules de Boganon, de la Cardais en Maure, s^r de Korgan en Morvignac, du Nox, lieutenant des maréchaux de France, marié: 1^o en 1683 à Carantrix à Marie Madoc, veuve de Claude Huert s^r du Tronchet en Carantrix, fille de Guillaume Madoc et de Marie Le Livac s^r et d^e de Guérol en arriac - 2^o à Françoise Carocat, remariée à Jacques Breuillart, mort au r^o en 1725. Il blasonait: d'azur à 11 losanges de gueules. Il eut:
1) - François, qui succède.
2) - Marie, née en 1684, mariée le 11 février 1703 à son cousin Jules - veu^e de Boganon de la Cardais s^r de la Grandrivière, fils unique de Gilles-Jean et de la marquise Françoise Gabart de Nonieu, né le 11 février 1683, décédé à Rennes le 22 février 1719 et inhumé le 23 aux Carmes de Rennes.

La femme mourut à Rennes le 1^{er} Janvier 1704; il se remaria le 2⁴ Juin 1704
à Rennes à Elisabeth de Langh, baptisée à S^t-Trois de Vannes en 1684 et
morte à Rennes le 1^{er} Janvier 1719. Il eut le 10 Juillet 1707 la charge de Lieutenant
du maréchal de France à Mouchoul et le 28 Juillet 1709 fut pourvu d'une
office de conseiller au parlement

François-René de Bégon s: du Roi, le tiers, Monsieur de Bégon,
la Chapelle-Chaussée, né en 1685, Lieutenant des mousquetaires de France à
Quimperle, marié à Pleussence en 1720 à Anne-Marie de Grimandot de la Lande, fille
unique de Charles et Elisabeth de la Vallée de Mury, mort à Rennes en 1739, époux.

11- René, qui succède;

21- Jeune, religieuse, née au Roi en 1720, morte en 1766 à S^t-Yves de Rennes.

31- Jacques, né en 1728, baptisé à Comoret le 31^{er} 1728.

Joseph-René de Bégon, Comte de Bégon s: du Roi, né au Roi en 1728, marié en
en 1758 à Mademoiselle de Beauvais, fille du Comte Nicolas de Beauvais et de
Louise Balthazar de S^t-Mey, ^{en 1758} arrêté à Paris en 1794, ses biens furent saisis, mais il fut
rayé de la liste des émigrés en 1796, mort à Paris en 1799. Soutenant des mousquetaires de
France à Quimperle et demeurait à Rennes (Toussaint). C'était un homme fort charitable et
et fut prêtre et un bienfaiteur de l'église de Comoret. Il est mort en 1809.

11- Julie, qui succède, le tiers de ses biens acquis à la République, son mari émigré.

21- François, mort à Comoret en 1764.

31- Sœur-René, né à Rennes en 1761; officier, marié à Evran en 1783 à Marie de
Sangle de Bozumanoir, fille de Louis, Baron de Bickard, et de Catherine Anbert du Lou,
modèle de piété et de vertu; mort sans postérité en 1788.

Julie de Bégon s: du Roi, née en 1759, mariée en 1784 au Roi
Ferdinand - André le Galliot du Verdier de Genouvillac, né à
Angers en 1756, fils de Henri s: de la Bellière et de Louise de
Lantigny dame de la Touchardière. Il émigra en 1791. Ils sont
décédés tous les deux à Angers en 1842 et 1844, laissant:

11- Sœur-René, s: du Roi, qui succède.

21- Basimie, mariée à Clotilde de Parac de Viellerie,
dont le petit-fils, Paul Galliot du Verdier de Genouvillac, aura le
Roi en 1914.

11. Paul, marié à Saint-Malo en 1856 à Eulalie de Méjine de Montmorvan,

12. Olivier, vicomte de Genouillac, mort à Rennes en 1898, âgé de 67 ans et sans héritier de corps,

13. une fille, mariée à Hippolyte Rolland du Hodey, 23 de la Ville Dury en Mauron.

Victoire Galliot, comtesse du Verdier de Genouillac, 23 de la rue, ingénieur, né en 1831, marié en 1866 à Claire de Hargne, mort à Rennes en 1906 laissant:

Armo Marie Galliot du Verdier de Genouillac, héritière de la rue, née le 5 avril 1867, mariée en 1898 à Paul Grandin de Rainbouville, officier de cavalerie, marié en 1914 sans postérité, léguant son bien au suivant:

Paul Galliot du Verdier de Genouillac, capitaine d'infanterie:

- fils de Victor, ingénieur des mines à Rennes et père de 4 enfants.
- petit-fils de Casimir susdit; partisan de Mauron et de l'action française; Il a épousé à Angers en 1918

Marguerite de Grainville, née à Angers, fille du comte de Grainville et de madame née Bayard de la Vingtrée.

Ils ont eu:

- 1. Madeleine
- 2. Michel
- 3. Olivier

1704
 17 et
 lieutenant
 d'un
 d'homme
 elle
 d'entre
 née en
 de
 d'et
 in.
 et
 n
 sec,
 elle
 Coupant.
 1885
 (voir)
 elle
 n
 orlé
 n
 au
 servit

note: Prigent le Ny époux de Peronnelle de Rosmadec était le
beau-frère de Mgr. Charles de Rosmadec, évêque de Vannes.
celui-ci fut sacré à Paris dans l'église des P. Jésuites, le
11 octobre 1647 par Mgr. René de Ruin, évêque de Leon. Il quitta
Paris au mois de décembre 1647 et s'arrêta au château de
Comper pour y voir son père aîné, Mathurin, V. de G. et
vint au Roy sa tante d. du Roy au Convent. au mois de mars
1648 il se rendit au P. Jans en F. pour y voir son cousin
Sebastien et 6 jours fit son entrée à Vannes.

Il était le gendre de Charles le Ny de C. son oncle, fils de sa tante la
d. du Roy au Convent. Celui-ci devint archevêque de Vannes
et mourut à Paris en avril 1687. ^(Charles) Il avait un neveu, Mathurin le
Ny de C. fils de son père Mathurin 2. du Roy au Convent, qui
fut son coadjuteur et succéda à sa dignité d'archevêque. Mathurin
le Ny devint ^{apostolique} grand vicaire le 20 mars 1716 par le chapitre de
Vannes, sede vacante, et en 1720; mort à Vannes le 18 septembre 1734 et
inhumé en la chapelle de S. V. vivait dans la cathédrale. Il avait fini de
son évêché pendant 47 ans.

François le Ny, abbé de Bron. M. D. 1579, se démit son 1606, rade de Brest.
Le d. de Rosmadec était très attaché à la
religion, et elle réussit à effacer peu à peu autour d'elle
tous les restes de calvinisme implantés par le colonel
d. Andelat et ses enfants.

Bran. Sceaux ou Concorat

Toponomastique - C'est un toponyme d'origine celtique. Le radical Bran indique que le lieu est situé sur une butte; la terminaison est le nom du fondateur. La seigneurie comprenait Brandevaux et le fief de Brandevaux. C'était la résidence du prévôt de Combray et de Concorat.

Propriétaires - Henri Salmon, ^{seigneur} seigneur, fut à l'assemblée des nobles tenus à Reims en 1196, et fut propriétaire de Brandevaux.

Olivier Salmon, 2^e de Brandevaux en 1400-1427, dont:

Pierre Salmon, parut aux réformations de Concorat en 1440 et 1449. ^{à Yvernoy & Chézy} Pierre Salmon a l'hôtel de Branzac à Lyon seigneur exempt, arrêté en 1450 comme suspect de complicité dans le meurtre de Gilles de Bretagne, il fut décapité ^{à Yvernoy & Chézy} et son corps coupé en quatre fut exposé sur le grand chemin. Ses biens furent vendus. ayant les dents sur sa culpabilité le duc d'Orléans en 1450 et ses terres en 1457, donna 100 l. pour faire une messe pour le repos de son âme en l'église de Néant et versa 100 l. à Renaud Juet, de Plémeur, prêtre de la paroisse.

Olivier II Salmon, 3^e de Brandevaux, mort en 1475, laissant:

- 11. Pierre, qui suit.
- 11. Guillaume, sire de Saint-Mels en Plémeur en 1479 et mort en 1566, continuateur de la race.

Olivier III Salmon, 3^e de Brandevaux, épouse Blanche de la Forest et meurt sans héritier de corps vers 1490. Leur fille hérita de la suite:

Guillaume Coustes 3^e de la Vallée au campinois, du Rox au Concorat, fils de Guillaume et d'Amélie du Rox, épouse en 1^{ère} de Landujan d'au de Saint-Jouan de la lie. Mort en 1513. La réformation dit: « Guillaume de la Vallée a l'hôtel de Branzac. » Dont six filles:

- 11. Portiane qui suit.
- 21. Renée, mariée à Jean Thomas 2^e de la Baucelaye.
- 31. Guilleminette, épouse de Marc de Normandec.

Portiane Coustes de la Vallée, dame du Rox et Brandevaux, Saint-Jouan de la lie, de Jan et... épouse: 1^{ère} en 1560 Claude de Normandec - 2^e en 1574 Charles de Saugay 1^{er} de Thelvet au Poupont et d'Ardenne. Claude de Normandec donna Brandevaux au Rox et Charles de Saugay vendit en 1596 le fief de Brandevaux au suivant:

Guillaume Gault, ^{seigneur} maître du caux et fiefs de Poupont, épouse en 1585 de Marguerite de Poperon dame de Saugay, fille de François 3^e de Saugay et de Renée Tréborache. Mort vers 1619, laissant la suite:

C'est un ardent royaliste dans la ligue.

Jean-Baptiste Thomas de la Reignerai, né à Pléboullé en 1780, entré à
13 ans, le 2 juillet 1794, dans l'armée royale, à la division de la
Baronnais, commanda après Quiberon l'avant-garde du corps franc du
vicomte de la Moignon dans la partie de Moncontour, combattit comme

chef de ~~section~~ canton dans la division de la Baronnais; élue
et admis en délivrant de Hoqui, officier à la division; breveté
par Peisange major et chevalier de S^t-Louis; en 1804, à la suite de
l'expédition de Cadix, il fut arrêté et exilé hors de France
(ordonnance de la guerre).

mort en 1579.

Louis Hamon, s: de Guzman, épouse une Bernard de Kermagaro ou Néant; il fut du parti des Rois et les Ligueurs détruisirent son château en 1592 et s'en alla se fier à Kermagaro. Guzman fut rendu en 1605 par l'entremise de Grimaudet de la Lande à la famille de L'Age. (Gingreau de l'Age)

Benjamin de L'Age et ses deux frères reconstruisirent Guzman en 1605 et l'appelèrent Rue-Neuve. C'est une curieuse bâtisse de la Renaissance avec une belle porche. Benjamin s: de Chancis et Rue-Neuve épouse avant 1620 Jacquette de Gibon qui mourut en 1649 et fut inhumée à Tréhorant. Ils eurent:

- 11- Noël, né en 1622.
- 21- Marguerite, née en 1624, mariée à Piérol en 1637, morte en 1665;
- 31- Louis, né en 1625;
- 41- Simon, mort en 1649.

51- Jacques, qui suit:

En 1629 Benjamin de L'Age acheta de Henri de la Tremille s: de Breuille et Comper la Portée-Haute, Follebonne, la Bois de Hauve ou val saurotaux, de la Gronaillière et de Guzman et les donna à Rue-Neuve qui devint une haute-justice. L'acte de vente est daté de saign de guasulo s'plogel, en un brec et bequee d'Age.

Jacques de L'Age, s: de Ruennere, de ^{l'ordon de la châtie, s: de Morac en 1641} ~~Tréhorant~~ Villeneuve, qui demeurait à Ruennere, épouse à Morac en 1659 Marguerite de la Houme dame de Espaille. Il comparut à la réformation de 1678 et fut déclaré d'ancienne extraction noble avec 7 réformations. Il eut entre autres enfants: ^{il en 1679 me il fut de la l'ère de Morac. Morte d de Ruennere - mais de s:} et en l'uni à Morac.

- 12- Pierre, né en 1660, qui suit;
- 21- Marguerite, née en 1662.
- 31- Jeanne, née en 1664, comtesse de Coëtbourg s: de son de Morac
- 41- Meturin, né en 1667, s: de Kercandal, marié à Suzanne-Julienne de la Beauvoisine qui testa en 1749; mort au Chancis ou Morac en 1744. Il avait habité Brogat ou Morac.
- 51- Anne, née en 1669, baptisée en 1676.

Pierre de L'Age, s: de Ruennere, Guzman, Frouneur, fut baptisé à Piérol en 1663, marié à Angan en 1683 à Justine Parault dame de la ville Martin, qui lui a donné:

11. Noncé - yvonne, qui succède;
21. Peronnelle, mariée en 1708 à Jacques Gours, se trouve en Héant. d. de Chenu
Noncé - yvonne de Lage, dame de Beaumont, Guerman, Beauce, née en 1685,
mariée en 1702 à François, comte de Saint-Gilles 1^r de Romille et de
Plouarné (i. d. n.). Son mari blanchissait: 4 azer, demi de fleur de lys
d'argent. Ils eurent entre autres enfants:

Gillette de Saint-Gilles, dame de Beaumont, Guerman, qui épousa Jérôme
Thomas de la Reigneraye dont elle eut:

Jean-Baptiste Thomas de la Reigneraye s. de la Caucelaise, ^{rentier Pleboulle i. d. n.} Beaumont,
Guerman, fut officier et se maria à Josselin en 1730 à Anne Louise de
Lorquer, fille de René de Lorquer et de Jeanne Bousinet s. de de Felgues
en Pleumolex et de Kerougan. Ils eurent Beaumont, Guerman, Beauce
à la famille de Bunsel, du Beauce en Héant et de Montoray en 1^r Maugan,
Henri Jacques de Bunsel, comte de Montoray, s. de Beauce en
Héant, épouse ^{m. 1746} Beaupré en Maugan Anne de Farcy de Saint-
Lauréat dame de Beauvais en Penpont. L'archevêque par lettres signées
des Gours de Tande en Héant et des Thomas de la Reigneraye en 1770
les seigneurs de Beaumont, de Fainier, la métairie de Follépennec,
les bords de Beauce et de Guerman. Il demeurait hôtel au Beauce, tantôt
à Beaumont en Penpont. Il eut:

- 11. Henri Marie, né à Beauvais en 1766, puis eut;
- 21. Louis, né à Beauvais en 1768, mort à Yverme en 1784.
- 31. Anstot, né à Beauvais en 1777, émigra, officier royaliste et
gouverneur de Versailles sous la restauration.

Henri Marie de Bunsel comte de Montoray, s. de Beauce en Héant,
de Beauvais en Penpont, de Beauce, Beaumont en Breherantau, émigra,
colonel dans l'armée d'Espagne; marié à Yverme en 1784 à Malbaie
de Meil, marquise de Hovet ^{président au Beauce en 1782.} ~~leur mariage fut confisqué et dissous~~
par la nation. Beaumont trouva ~~sa~~ ^{son} retraite. En 1831 il
retrouva la Touche. L'archevêque en Campouéic au il mourut en
1847, laissant:

Henri Paul de Bunsel comte de Montoray, marquis de Hovet,
11. Anne Louise de Lorquer mariée en 1763 à François de la Douce et
réside à la Chenu en Matignon; en 1780 elle est à Josselin s. de Lohu par 11 Beauce

il fut
malla ce
Pimaudet

5 et
avec une
1840
le saint:

Beauvais; s'écrit
division; Beauce
4, à la suite de
la Beauce
s'écrit).

ait ar
L'écrite,
s'écrit, s'écrit
- s'écrit de 26

de la
s'écrit

Beauce
la

au
m. 2
c'écrit
1844
de
de
et
la

26
1^{er} de Brauco, châtelain de la Touche. Archer, né à Jorsay
en 1794, marié en 1846 à Marie. Sainte Justard de Lamiré,
morte Auxerre en 1870 et ravure en 1907, laissant:
Henri-Marie de Busnel comte de Montoray, né à la
Touche. Archer en 1847, marié en 1872 à Eulalie
Bonc' de la Tremblaye; mort en 1927, ayant rendu les
droits de Brauco, et laissant deux filles:

- 1) Anne, née en 1881, mariée en 1904 à Gaston Mabillet de
Cherme;
- 2) Yvonne, née en 1882, mariée en 1911 à Yvan Rolland
de Beaugoré.

Les Busnel s'illustrèrent: d'argent à 4 épervier au naturel,
longs et becqué d'or, posés sur un escot de sable.

Les Viard de Jussé

Alexis Viard de Jussé, 21 de Jussé, la Fontaine aux Loups, Anversois,
marié à Marie de Saint-Pierre de la tour, émigra à Weimar
dans l'électorat de Saxe; avait une fille, Charlotte, mineure
en 1798. Ses biens furent vendus nationalement.

Or, il possédait une propriété en trehorantou, la ferme de
~~trehorant~~ ^{trehorant}. Elle fut achetée 8200 fr. le 4^{ème} jour au 3^{ème} jour
François Thomas. Elle est divisée en 2 fermes au x^x siècle.

Les Chonais

C'est un démembrement de Beauvaux porté en dot dans la famille
Gouss de Tainbois étant par l'épouse de l'épouse en 1708.

Jacques Gouss de Tainbois ayant émigré en 1791, tous ses biens furent
vendus nationalement. La métairie des Chonais en trehorantou
fut achetée 12200 fr. par André Motte le 30^{ème} jour au 11^{ème}. Ce fut
un ^{rapport} ~~rapport~~ ^{commissaire} ~~commissaire~~ ^{archevêque} ~~archevêque~~ ^{de trehorantou} ~~de trehorantou ^{et président du} ~~et président du
canton de Neant.~~~~

146
Le premier de trehorantou est Lude Moussier qui pour peu de temps après
à S^t Barthélemy de Bas en Perche. Il est comte successif Georges,
2^{ème} d'après pour 20000 fr. par son père de sa mère à la fin de son temps
Lude Moussier page 126 vers 1^{er} son père de S^t Barthélemy.

en 1846 à Maria - Sainte Juliard de Lannison, mort à aruere en 1870 et sa femme en 1902. Ils eurent :

Henri Marie Comte de Bussnel de Montoray, né à la Touche - Carde en 1817, marié en 1872 à Eulalie Coué de la Cromblaye, mort en 1927, ayant eu les trois de sa race, et laissant deux filles :

- 1- Anne, née en 1881, mariée en 1904 à Gaston Mabillet de l'Esperance;
- 2- Yvonne, née en 1882, mariée en 1911 à Yvan Rolland de Bongerre. Numé: d'argent à 7 grains en naturel, long et large d'11, face sur un seul de 21/2.

Seigneurie de Gaultro. (sur de Malleville, part de l'empont)

Elle joint celle de Bouenave et son manoir existe encore avec une tour polygonale, et un beau porche en plein cintre.

En 1459 Guillaume Le Bouc a l'hotel de Gaultro (1)

Gene Le Bouc en 1513 est 2^e de l'Es en Gail et de Gaultro y demourant.

François Le Bouc 2^e de Gaultro en 1520, marié à Yvonne Audouin dame de Malleville ou il s'en alla habiter et mourut en 1549.

Il eut trois :

- 1- Françoise, qui suit;
- 2- Marguerite, mariée vers 1542 à Yves Camo du Cobo en Caro;
- 3- François, chapelain de Gourtie en 1546.

François Le Bouc, dit de Gaultro, dame de Malleville, épousa en 1548 Jehan Picard de Morjan en l'empont. Ils eurent :

Micthe Picard mariée à François de Bichault vers 1563, 2^e de

la Rivière en l'empont, de Malleville, de Gaultro. Ils eurent :

- 1- Denise de Bichault, mariée à Claude de Lambilly mort en 1625.
- 2- Claude, qui suit;
- 3- Robert, né en 1575, mort à Malleville sans heir.
- 4- Gregoire, né en 1566;
- 5- Julien, né en 1570.

Claude de Bichault, né en 1568, épousa vers 1595 Marguerite de Boumouf de Cucé, dame de Courme et Villiers, veuve de Georges de Calvaët de Morvan, en 3^e noces elle épousa Laurant Bichault et

11- la famille Le Bouc est originaire de Herbou en Mayenne où on la trouve de toute ancienneté.

d'argent
fleur de genéve
en chef 3 tuffle
d'or.

de Picardie com et d'au de Picard.
Paris de Picardie com et d'au de Picard.
Paris de Picardie com et d'au de Picard.

fonde les Archaives de Plérenouf en 1664. Grande laissa :

1- Henri de Brehaudt, 2^e de la Rivière, Malleville et Gaultro, mort sans laïer de postérité, laissant ses biens à son frère qui suit :

2- Charles de Brehaudt, prieur de Saint-Nicolas de Plérenouf et de Saint-Martin de Jusselin. En 1665 il légua ses biens à de Boisgélin, son parent par les Hournouf.

certains de
quatre et
d'argent. En
1^{er} à donner
de quatre
chacun d'une
médaille d'argent
à 5 points,
chaque
contenant
d. 1/2 un point.

Jean de Boisgélin, vicomte de Hournouf, marquis de Cucal, 2^e de Gaultro, du clos de Breure en Hournouf en 1668, épousa Barthelemy de Hournouf, vendit la Rivière en 1677 aux Lambilly qui l'eut encore en 1730, le clos de Breure à Mathurin Le Ny 2^e du Roz en Concorat, et Gaultro et fut au propriétaire de Malleville ??

Marguerite Louise de Boisgélin, dame de Malleville, mariée à Reynes en 1710 à Louis Le Sénéchal, marquis de Carcado, vicomte d'Argentan, seigneur de la 3^e de, maréchal de camp, mort en 1749, inhumé à St. Carade, laissant : Louis Le Sénéchal, marquis de Carcado, s. de Gaultro, lieutenant général des armées du roi, marié à Marie de Montmorancy-Houville, morte en 1753, dont :

d'argent à
g. main d. 1/2.

Marguerite Le Sénéchal, marquise de Carcado, dame de Malleville, Gaultro, mariée en 1753 à Corotien Le Sénéchal, vendit en 1768 Malleville et la terre

de quatre à
3 Louis d'or
d'argent en
1761.

et annexes à Jean Louis de la Bourdonnais de Brisson ou Serant, marié en 1721 à Jeanne Heudalot 1^e de la Roche au Regon. mort en 1770 laissant une postérité qui compte : Louis et Louis. Leurs biens furent vendus et achetés par Louis Richard de Villeneuve, marié en 1773 à Elisabeth de Brie de Hournouf, mort en 1800, laissant : de quatre au g. main d. 1/2.

Marie Richard de Villeneuve, mariée en 1798 au marquis more de la Ménière Comais, député de l'Orléans, né en 1766, remarié en 1814 à Marquise de la Bois de la Ferrière, morte en 1842 et lui en 1846. Mort :

11. Marie, née en 1810, mariée en 1829 à Louis Le Coup de la Rivière.

12. Marc, marquis de la Ménière Comais, né en 1804, marié en 1841 en Belgique à Francine de Hournouf de Comais, dont mort en 1869 et elle en 1881, ayant eu : Georges marquis de la Ménière Comais, né à Bruxelles en 1849, marié en 1869 à la comtesse Louise de Camille.

29

Seigneurie du Coë ou Saint-Léry. (ordre de l'Évêq.) 1.100.000
Folios

Cronologique — Le Coë est un vocabisme de son lieu comme. Il signifie
Mortier. Le manoir est en effet placé près de deux étangs creusés par des
extracteurs de minerai de fer.

Étendue de la Seigneurie — Elle comportait un manoir entouré de jardins
murs, vergers, colombier, étangs et prairies et plusieurs villages: celle de
la Porte du Coë, celle du Pome, celle du Flein, celle de la Ville Coë ou Saint-
Léry, et celle de la Motte au Gaël.

Ses fiefs divers rapportaient en 1771: 86 livres, 3 boisseaux de froment,
3 boisseaux d'avoine (mesure de Rouen), 7 carreaux, 2 chapeaux et 1 pouce.

Propriétaires. — Elle a été le berceau d'une famille qui lui doit son
nom. Mais nous ne connaissons que la dernière membre de cette famille.

„Jacquette du Coë, dame de dit Coë, selon la reproduction des titres de 1444.
Elle était mariée à Pierre Thomas de la Motte au Gaël. La terre passa
ensuite au suivant:

Alain de Kermeno, marié en 1488 à femme de Baillouen. Vers, elle
comparaît à la reproduction de 1515 qui indique qu'elle est dame du Pôzet,
qui elle tient le Coë et la Nocunaye „ qui fut à Alain de Kermeno,
son mari. Ils laissent: de quatorze à 3 maches d'argent. 2 et 1.

Louise de Kermeno, dame du Coë, mariée à Jean Le Gourvinec du
Pôzet ou Saint-Molff, mort en 1538, laissant:

Mathurin Le Gourvinec, 2^e du Coë épousa Catherine de Quistie et
mourut en 1540. La terre vint au Coë, le 17 avril 1540, à Simon

Corail de Kergo et treuist au Bequene, ardent catholique qui se
maria 2 fois: 1^{re} Vincent de Bellebarde. 2^e Gillette Perrot de laquelle vint:
Simon Corail, acquiesceur du Coë, mort trois enfants:

- du 1^{er} lit. 1^{er} - Jean, 3^e de Voëtto en Guce, ardent catholique; - Jean de la Noëville.
- du 2^e lit. 2^e - femme, mariée à René du Candout en 1563. 2^e de Chyde Bras.
- 3^e - Pierre, qui suit: demi-frère de Jean audit.

Pierre Corail, du Coë, maria en 1575 à Gillette de Craugour, veuve
de François de Crécession, fille de Claude de Bellouan. Craugour et
de François Le Pestre dans de la Echère ou Coëtred. Mort au Coë
en 1683, et sa femme rembla en 3^e nocce avec Pierre de Crozoff
dont vint femme de Crozoff qui épousa en 1685 Mathurin de Rosmadec,

raire d'après
de table sans
nombre
du 1^{er} lit.
du 2^e lit.
1569

L. de B. H. H. H.

baron de Gaël. Mère a laïc de son 2^e mari :

Pierre II Avril, s^r de Loïc en s^r Loïc et de Couébo en Guée, protestant et royaliste fanatique, fut prisonnier en 1590 par le vice de Roques, Liguier, et incarcéré à Lamballe. Il en sortit au prix d'une honnête rançon, grâce à l'intervention de son oncle, Jean de Ouzouffier de Saint-Laurent, général du duc de Bretagne, Emmanuel de Lorraine mari de Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre. Épouse à Brehand. Lourdée, en 1605, femme de Brehand dame de Glocioct et Coët-Huan ou Mehand, héritière principale de Brehand de Brehand et de Marguerite de Coëtlogon, veuve de François du Bois-Jagot, s^r de ce lieu en Maaron, protestant et capitaine royaliste. Il mourut le 6 mai 1616, laissant deux filles :

- 1) - Gillette, née à Saint-Léry en 1606, qui suit;
- 2) - Marie, née en 1607, qui suit.

Gillette Avril, dame de Loïc, épousa en 1627 Jean de Cosquiat, né à Brehand, fils de Jacques et de Renée de Ty-Madame; mort sans postérité en 1654 et elle en 1659, laissant tous ses biens à sa sœur :

Marie Avril, mariée en 1634 à Jean V Desgrées, fils unique de Nicolas Desgrées s^r de Léné en Gaël, de la Vallée et de la Nié en Campénéac, et de Charlotte d'Angoulvent dame de la Gredonnière en Ysignac. Mort à la Gredonnière en 1635, laissant 5 enfants :

- 1) - Jean, qui suit;
- 2) - Jeanne, née en 1632, mariée : 1) - en 1655 à Thuri Picard de Morgant ou Taupont et de Quéhéon, prié Plaimel, fils de Pierre et de Anne du Brogy du Brogy prié de Rue-St. André. Ils habitèrent la Charnais - Ribart en Gaël - 2) en 1670 Jacques Marchand de Villeneuve.
- 3) - Marguerite, qui resta veuve;
- 4) - Vincent, né en 1634, prêtre à Montigné - Perchaud;
- 5) - Sébastien, né en 1635, après la mort de son père, procureur fiscal des seigneuries de Carne' et Bohigne. en 1683, épouse à Plucadeuc Perrine Yaugrenard, dont postérité à Questembert, vendue en rotation.

Jean VI Desgrées du Loïc, s^r de Loïc, de Léné, de la Vallée, de la Nié, de la Héb, de Pesne, de la Gallitraye, né en 1634, adopté par sa tante Gillette Avril morte qui lui laissa sa fortune. Il vint habiter le Loïc

épouse à Rennes en 1659 Anne Juste dame du Rochet, fille de
Guillaume Juste du Rochet, s^r de la Herbinière en Coëntin. ^{devenue Prévot} Mort en 1665
et inhumé à Rennes sous la chapelle des Carreaux, âgé de 31 ans. La veuve
se remaria à Pierre du Rouvic de Lannay. Il eut :

13- Jean, qui suit, d'ajurs la Jarre et ayant sa mère d'Armenis, usant de 30 sols de rente
et de 1.

14- Jeanne, allée à Jacques Le M'lonel de Lannay et de Morsay en Saint-
Grand, enlevé à Rennes en 1709.

15- Louise, mariée en 1665 à Pierre l'abbé de Pontavice.

Jean-Martin Desgrées du Lou, s^r du Lou, Comte, Neveu, l'abbé et le
Comte en Gaël, né en 1664, marié : 1^o à Gaël en 1689 à Anne Hervy de
Pleis. au Prévot en Gaël, fille de Jean, procureur au Parlement, et Louise de
Rennes et Prévot de Gaël, et de Marie Coste de la Sauvignère - 29 Jan 1723
au Presne en Cars à Marie de Saint-Malon, fille de Laurent de Saint-Malon
s^r du Presne, et de Françoise de la Coëntin. Mort en 1726, et sa veuve morte
au Lou en 1771, ayant eu du 4^o lit :

16- Jean-Alexandre, avocat et sénéchal de Plérmol en 1691, mort en 1723 lui eut
sa charge à son père Bertrand.

17- Bertrand, qui suit;

18- Marie, née en 1696, mariée au Lou en 1715 à Thomas Le Poissier de
Lémo, fils de François et de Charlotte Coëntin de la Béraie en Ladois.
Mort à Lamo en 1743.

19- Louise, mariée à Plérmol.
Mort du 2^o lit :

Alexandre, auteur de la branche cadette, dont la postérité arriva au Lou en 1813.
Bertrand-Marie Desgrées du Lou, s^r du Lou, Comte, né en 1695,
sénéchal de Plérmol de 1724 à 1732, dont à laquelle il rendit sa place
à François Guault de la Bourbie; marié à Rennes en 1724 à Jeanne
Le Moilland de Kerhoarso en Lannay, fille de François Le Moilland,
sénéchal de Lannay, et de Suzanne Lequesne de Guingamp. Il héritaient
tant le Lou, tant Kerhoarso. Mort au Lou en 1734 et inhumé aux
Carmélites de Plérmol; sa veuve décédée au Lou en 1784, laissant :

Jacques-Comte Desgrées du Lou, né en 1725 à Kerhoarso,
Président de la noblesse aux Etats de Bretagne de 1768 à 1772, assés
à Rennes en 1748; marié à Rennes en 1764 à Marie-Sainte du Hallay

de Coëtquinn, née en 1743, fille du comte René de Montmoron et de Marie de Béjine du Lézard. Elle mourut au Louv' en 1806.

Eut un seul garçon avec le comte de Crémorgat et un procès avec le duc de Duras qui l'accusaient de concussion; mort au Louv' le 28 avril 1813, âgé de 82 ans, sans postérité, laissent ses biens à son cousin-germain, âgé de 35 ans, qui suit:

Alexandre-Marie Desgrèes du Louv', s' du Val et la Châtigneraie en Campénéac, époux de Guyonne Gaudin de la Bérillaye dame de Longé, de la Nouvoirie, de l'abbaye de Saint-Etienne de Montluc, de l'Hôtel-maif ou Caro. Le père Gaudin fut guillotiné à Nantes le 18 avril 1793. Alexandre vint demeurer à Vannes où il fut arrêté avec sa famille et détenu au Petit-Couvent de Vannes, puis au château de Josselin; délivré le 9 thermidor 1795; il revint à Vannes où il mourut en 1800; sa veuve vint à Nantes en 1808, laissant 5 enfants:

10. Jean-Marie, qui suit;

11. Aglaé, née à la Châtigneraie en Campénéac en 1785, mariée à Vannes en 1798 à Jacques Le Doüarin de Cosno, chef de bataillon dans l'armée royale de Bretagne, puis lieutenant-colonel, né au Cosno en 1773, fils aîné de Jean-Marie et de Marie Beaujeard; conseiller général du Morbihan. Elle mourut en 1810. En 1815 il reorganisa l'ancien bataillon des Chouans de Pléneuf et en prit le commandement; mort à Lorient en Océan en 1832.

12. Marie-Anne, née à la Châtigneraie en 1767, mariée en 1799 à Armand Gondal du Fouedic, puis religieuse en 1806;

13. Catherine, née à la Châtigneraie en 1769, mariée à Nantes en 1804 à Antoine Espivent de Laan, capitaine de Frégate.

14. Alexandre-Auguste, né à la Châtigneraie en 1775 et mort en 1792.

Jean-Marie-Jacques Desgrèes du Louv', né au Valou Campénéac en 1777, élevé à la Châtigneraie, puis à Vannes, vint au Louv' et Louv' de son cousin susdit mort sans heirs; époux à Vannes où il habitait, le 23 août 1813, l'édalé Febré, fille de Jean-Pierre et de Sébastien Drouin, fille de M^{re} Drouin, avocat célèbre de Rennes. Elle mourut à Rennes-Vannes en 1828, ayant eu 8 enfants. Veuf, Jean-Marie

Dagréis vendit le bois et le Val en 1829 à Pierre Hurltel, armateur à Saint-Louis pour 82.000 fr., et la terre de l'Essé à Gilles Dupont pour 37.000 fr., et acheta à Thomas le Champgoucheard qui le habitait.

Pierre-Yves Hurltel, 3^e du Lou, échangea en 1832 la terre du Lou pour la terre de la Vallée qu'il reçut de son collègue du Noddy de la Ville Sary au Mouron.

Auguste Holland du Noddy, 1^{er} du Lou, capitaine, était fils d'Alexandre du Noddy (ou Thomas) de la Ville Sary au Mouron et d'Angélique de Moravia de Grosse.

Il mourut au Lou en 1835, laissant ses biens à ses fils et ses filles: Alexandre du Noddy de Penhoët ou la Croix - Héliex - Hippolyte du Noddy 3^e de la Ville Sary au Mouron - et Angélique, qui suit;

Angélique - Constante Holland du Noddy, échangea avec ses frères la propriété du Noddy entre celle du Lou; elle vint y demeurer et épousa en 1837 Yves-Marcel des Prez de la Morlais, ex-officier d'infanterie, fils de Louis des Prez de la Morlais ou Saint-Jacques d'Aubigné, et d'Anne de la Motte-Fablot. Il mourut au Lou en 1864 et sa veuve en 1880, laissant un fils:

Bertrand des Prez de la Morlais, né en 1843, marié en 1868 à Marie de Blane de Boirichoux qui lui donna 2 enfants. Il fit de nombreuses affaires et se ruina. Le Lou fut vendu au docteur Edmond Oubrie, médecin à Moravia, qui le céda à Madame de la Morlais en 1885. Elle succéda au Lou le 43 juillet 1913, laissant:

- 17. Maurice, qui suit; ^{supplément} officier de la légion d'honneur;
 - 18. Paul, né en 1869, marié en 1896 à Leclerc-Lorjon à Valdivine Chébot de Penhoët, capitaine, mort le 28 septembre 1914 à l'hôpital Bégin de 1^{er} - Muré.
 - 19. Jules, né en 1870, mort en 1878.
 - 20. Bertrand, né en 1871, marié en 1902 à Blaise à Gabrielle d'Amory de Montfort, mort à Gléchy en 1907, dont un fils; Bertrand vivait en 1930.
 - 21. Apollinaire, née en 1874, mariée en 1900 à Louis de Vicouant de Moravia, docteur en la Faculté de Médecine à Paris. ^{au} † avant 1933.
 - 22. Armand, né en 1878, marié en 1909 à Dora à Anne-Marie de Cognard, ^{de Cognard} lieutenant-colonel d'artillerie en 1930 et général en 1933, demeurant en 1934 à ^{de Cognard} ~~à la Vallée~~ dont enfants: 4 garçons et 2 filles. ^{de Cognard} chevalier de décoration en 1940, commandeur de la Légion d'honneur.
 - 23. Marguerite, née en 1879, infirme, paralysée de ses membres inférieurs. ^{de Cognard} † 20 K. 1930 à Dinan.
 - 24. Marie, née en 1880, mariée en 1905 à Hippolyte de Coignil, fils d'Edmond et de Louise Thoria de Paulot de Romarques.
 - 25. Agnès, née en 1885, mariée en 1908 à Eugène, architecte à Dinan. ^{de Cognard} (du Genest)
 - 26. ^{de Cognard} Marguerite, ex-religieuse 'scolastique' - (1) femme, morte jeune. † juillet.
- Maurice-Eugène Paul-Louis des Prez de la Morlais, frère de Paul-Louis

Saint-Cyr
~~de la Roche~~, fut successivement capitaine-avideur, chef d'escadron à
 Epinal, puis commandant à Tours, marié le 4 novembre 1842 à Paris
 à Mme Marie Violas de Vaspillière, née à Paris en 1814, fille
 de René Louis Violas, docteur en droit et avocat à la cour d'appel de
 Paris, et de Lucie Nicolas-Cailloard, fille d'un avocat général à la
 cour de Rouen, petite-fille de René Charles Violas, jurisconsulte
 célèbre et auteur estimé de jurisprudence, président honoraire de la
 cour d'appel de Paris et de Louise Sidonie Noël de la Touche
 dame de la Chapelière au Saint-Brisson de Mucron, et de Courcivier
 au Saint-Thomas de Courciviers, comtes de Vais (Mayenne).

M. de la Morlais pour conserver intact le patrimoine du Lou, racheta
 à ses frères et sœurs leurs droits dans la succession maternelle au février
 et Mars 1844. Pour les solder, il a vendu les sapinières et les chênaies de la
 Chapelière pour une somme de 400.000 fr.

Son épouse a un frère, Jean-René Violas, né à Paris en 1839, licencié
 en droit, marié le 17 mars 1867 dans l'église Saint-Pierre de Dijon à
 M^{lle} Carrolot de Coisy, fille de Philibert et de madame née Branne.
 Ils habitent tantôt Paris, tantôt Dijon, tantôt St-Herme de Courciviers.

M. de la Morlais est donc le propriétaire unique des châteaux et
 terres du Lou, des fermes du Perron, de la Villedoivie et du Plessis au
 Saint-Cyr; son épouse est propriétaire de la maison de la Chapelière,
 des métairies de la Chapelière, de la Porte, du Pommeau, de la Basaille
 et des Landes au Saint-Brisson de Mucron. Mont-Vais:

1- Mme, née à Paris en 1812, mariée à François Degrées du Lou, fils
 de Venmanuel, directeur de l'Quart. C. et de Jeanne Hamono.
 2- Jacqueline, née à Paris en 1817.

La Morlais est une terre située au St. ardiin. A. Dubigné. Mentionnant la
 Morlais au 21^e siècle. C'est un toponyme français qui porte le nom de son
 fondateur: Morel.

du Hody: écartelé aux 1^{er} et 4^e d'argent, un chevron brisé de gueules sur un support de 3 ongles
 de même 2 en chef et 1 pointe; et aux 2^e et 3^e aussi d'argent à 1 support de gueules
 tenant une merlette.

des Prez: d'argent à 4 losanges de gueules en chef et 4 en pointe, et 1 croissant
 de sable en abîme.

29 35

Seigneurie du Bois de la Roche

Quand on fait l'histoire d'un fief, il faut d'abord en indiquer l'étendue, les vicissitudes, les particularités et prérogatives, en un mot en donner la description. Après cela, on passe à l'histoire des possesseurs. Dans l'institution féodale la terre est plus forte que l'homme, c'est elle qui règle la place, le rôle et la fortune de ses maîtres. Si l'on veut renseigner exactement sur les maîtres, il faut d'abord dire ce qu'est la terre, en décrivant l'atourant féodal.

Dans toute seigneurie importante il y a trois ordres de droits et de biens: 1) le domaine direct - 2) le fief proche - 3) l'arrière-fief et les mouvances nobles.

Le domaine direct est la partie dont le seigneur se réserve la propriété et la jouissance personnelle et immédiate. Cela comprend aussi la juridiction sur les tenants et vassaux de la seigneurie, les banalités, les droits sur les foires et marchés, les péages, les coutumes, les primes et les droits honorifiques dans les églises.

Le proche-fief comprend les terres que le seigneur avait détachées de son domaine et aliénées à perpétuité mais sous l'obligation perpétuelle imposée aux concessionnaires-tenanciers de servir au seigneur des redevances en argent ou en nature, et de lui rendre des services au cours pour l'exploitation de son domaine.

L'arrière-fief était la partie de la seigneurie concédée à des vassaux nobles sous l'obligation perpétuelle de services nobles qui étaient la fidélité, l'hommage, l'assistance à sa cour, le service militaire et les aides féodales. C'était la mouvance noble.

Domaine direct et droits généraux — Le chef-lieu de la seigneurie était le château. Celui-ci a donné son nom à la paroisse. Il est bâti sur le territoire de Néant. Il exerçait la juridiction sur les paroisses de Néant, de Mauron, de Compiègne, de Guilliers, de Tréherantec et Saint-Brême-de-Mauron dont les seigneurs du Bois de la Roche se déclarent fondateurs et prééminenciers.

L'avait droits de Soule, de Quintaine, de four à eau, de haute justice avec auditoire, prison, caps et colliers, fourches patibulaires

à 4 piliers, d'arcades prohibitifs et de chapelles sous les ogives de l'éant et des Chapelles de Flérimont.

La seigneurie fut érigée en bailliage en 1491 en faveur de Guillaume de Montauban, en révoqué en 1513 en faveur de Philippe de Montauban, en comté en 1607 en faveur de Henri de Volvire.

Philippe de Montauban reconstruisit le château au XVI^e siècle sur le remplacement du vieux château dit de Saint-Quinval. Les ruines se voyaient encore en 1682. L'état extérieur d'un parc immense et des

Il fut brûlé en février 1592 par les ^{OMFuenthal} ~~Protestants~~ ^{de la région} qui, sous les ordres du Marquis de Camille et de Camille, brûlèrent les bois et les titres, et le conservèrent jusqu'à la pacification au mois 1598 avec le Baron de Camille comme gouverneur. Il avait du bien en Montcau. Il était 1^{er} de la Meuse en Volvire, de Montigny, de Grandville et de Camille.

Le 15 novembre 1789 un détachement de la milice de Flérimont envahit et pillé le château et en rapporta 47 obusiers et un baril de poudre.

Le 4 février 1790 le château fut assiégé par les paroissiens de Guillebert et de Saint-Prive de Camille. Le maire de Flérimont, assisté par le propriétaire m^r de Saint-Pierre, envoya un corps de troupes pour le dégager. Les attaqués demandaient la livraison des titres, l'abolition des droits féodaux et le retrait des rôles de collecte. Les commissaires de l'armée voulurent parlementer avec les bourgeois armés avec des fourches et des fusils. Tout fut inutile. Le commandant donna l'ordre aux soldats de faire feu: deux personnes furent tuées et trois autres blessés à la première décharge. Ce fut alors une débandade générale. Les dragons poursuivirent les fuyards et ramassèrent 12 prisonniers. Mais le château fut dégagé.

Le 1^{er} avril 1793 le Département ordonna la destruction des remparts du château pour qu'il ne servit pas de retraite aux Chouans. Flérimont fut démolie sans partie des murs de clôture et dans son intérieur. En mai suivant, nouvel ordre de renverser les tours et les plateformes, de combler les douves et d'achever la destruction des murs d'enceinte. Enfin, terminée au mois, à la suite d'un combat livré au Bois de la Roche entre les bleus par les troupes Jean-Jacques et de Saint-Pierre.

Les républicains incendiaient un descriptif des bâtiments.

Le 24 janvier 1800, le général républicain Gouffé allait de Roumoult à Voues à la tête d'une colonne de soldats. Chemin faisant, il apprend que les Chouans occupent le Bois de la Roche avec la complicité du notaire, aug. Louis Oriola de la Roche. Il alla le y attaquer. Il perdit un homme et mit les Chouans en déroute, suivant le rapport du commissaire Lédier.

Le château, restauré depuis par le Marquis de la Roche, ^{en 1835} est encore un des plus beaux du pays.

Le domaine d'icel, les droits, les privilèges du Bois de la Roche étoient fort considérables. Nous en donnons une idée exacte en reproduisant la description incluse dans la déclaration de la seigneurie présentée au roi le 30 janvier 1682 par Joseph de Volvire de Muffée (arch. not. P, 1685).

« Le château, forteresse et place de la limite du Bois de la Roche, comme il se contient tant en bâtiments, forteresse et dépendances, tours, parcs à colombiers, croisées, machiculis, anciennes fortifications, doubles portes, douves, fossés, pont-levis, qu'en dépendances, décorations et aménagements. Au dedans du dit château il y a prisons et basses fourneaux, granges, écuries et autres bâtiments avec jardins murs, fossés, colombiers, situés dans l'enceinte du parc derrière murs et contenant environ une lieue et demie de tour; au dedans et au bout duquel parc il y a emplacement et ruines d'un vieux château avec vieilles murailles tombées et même les portes, tours et fossés d'icel, appelé Saint-Quinot. » Saint-Quinot.

« Dans lequel parc, bois de haute futaie et taillis où se retirent plusieurs bêtes fauves et bêtes noires, garanciers et refuges à lapins, étangs, pêcheries, et emplacement de vieux moulins à eau tombés et ruinés, prairies et landes, huissiers pour le fait des corps, lièvres et sangliers.

« Comme aussi dans le dit parc la métairie du Nouvillon avec ses dépendances et terres; droit de pêche prohibitive dans le ruisseau allant du moulin de Médé au Saint-Prive de Mervon au moulin de Trégadoret ou Loyat.

« Au devant du dit château est une place où est la Halle et où se tint tous les jours le marché avec un auditoire où s'assoient

aussi le garde la juridiction de la dite Comté du Bois de la Roche.
Bois de la Halle est le cap et poteaux à collier formant à cliff et
les ruines d'une vieille église dédiée à Saint-Roch, ainsi que le
four à pain.

Les moulins à eau de Tremel; le moulin à vent de Néret.

Les bois du Bouilly contenant 500 journaux.

Les seigneurs de la Porte de la Courtaise ou Maucron, du Tauxier & de la Saubray
le dit comte est seigneur supérieur et fondateur des églises de Néret,
Guilliers, Maucron, Saint-Pierre de Maucron, Prehorantzeuc, et des
chapelles existant dans ces paroisses: chapelles de N. S. de Hernier,
de Saint-Fiacre au Brestellier ou Néret, de Sainte-Catherine, de Saint-
Jean, de Sainte-Luzanne, de Saint-Julien de Biolo, de Saint-Nicodème

(1) - ^{Église} de la grande Touche et du prieuré de l'Église ou Guilliers dit St. Barthélémy.
^{St. S. de l'Arnalet ou Guilliers et St. Nicolas du Breuil ou Angou.}
Droits de litière, cointoise, armoiries dans les dites églises et chapelles, avec
dans ces paroisses fourches patibulaires à 4 sols, avec cap et collier aux
dits bœufs.

Possède aussi le dit comte dans l'église de l'Arnalet la
chapelle fondée de N. S. où sont les anciennes sépultures des seigneurs
du Bois de la Roche, et entre autres de Philippe de Montauban et d'Anne
de Brestellier sa compagne, de dame de Scillon du Lude épouse de
Philippe de Volvire de Breffec; de père vicar du dit seigneur
déclarant. En laquelle chapelle sont les tombes des dits avec les armes
du Bois de la Roche, armoiries et litière sont autour de la dite chapelle
prohibitive à tous autres.

A cause de laquelle comté appartient au dit seigneur comte l'ine et rang
à se servir aux états du pays de Bretagne près et à côté du seigneur de
Guémohé aux pieds de roi, avec épines de ce pays.

Droits de menues et comparution en première instance aux plaids
généraux de la cour de Bloermet avant tous autres;

Et de plus, à cause du rôle du Bois de la Roche, les hommes des villages
de Poles, de Lissée et du Coudroy sont tenus d'apporter, la veille
de Noël au soleil couchant ou la grande table du château, la saison de
Noël; et, quand il y a session de justice, d'assister les officiers
supérieurs à l'exécution du criminel.

(1) - 15. feuil. 16. 292 est pour l'Église de St. Hadel dit. l'Église. l'Église - peuple, et Had: général.
mais on trouve aussi (v. Hollander) au 12. mai avec sainte-tulle, père de Brunet, seigneur de profession
mortifié à Balthaz, en Italie, sous le règne de Maximilien, avec Angélique, vicaire et 12 autres foyers.
Maximilien dit le roi, un descendant de 276 à 303.

« Paroisse de Trépas et de coutume, à cause du rôle de Tondaine, sur toutes marchandises passant en la paroisse de Mauron.

« A cause du rôle de Malstroit, doit à une route en cuir et à courir par les mariés de Trariva en les paroisses, aglies, au chapelles de Néant et Trehorantec, à l'issue de la grande ruelle les jours de Noël et Saint Etienne pour Trehorantec, et le jour de la Chandeleur pour ceux de Néant.

« A cause du fief commun en Saint. Priure de Mauron, doit et doit de course de quinzaine, à cheval et au galep, pour tous les nouveaux mariés de Trariva en Saint. Priure de Mauron; lesquels doivent courir trois gaules de bois d'aulne de 7 pieds de long chacune, et courir trois fois chacune des dites gaules; pour lesquelles courses sont obligés les dits nouveaux mariés à demander permission aux officiers pour prendre des épous. La dite quinzaine est courue chaque année le 1^{er} mai au bourg de Saint. Priure de Mauron.

« La supériorité de la paroisse de Campénéac, et les fiefs et rôles du Bois de la Roche en cette paroisse, ont été rendus par le dit Comte déclarant à François de Crocnon s. du dit lieu le 5 juin 1678.

« De la possession de quelles choses, privilèges, exemptions et autres droits ci. devant déclaré, le dit seigneur Comte déclarant est arrivé par les démissions à lui faites par Charles de Volvire de Bouffé Comte du Bois de la Roche et per dame Anne de Cadillac son épouse, sa mère et mère, et d^{lle} Melaine de Volvire sa tante paternelle. Lesquels possédants les auteurs précédens ont joui des dites choses et droits depuis plus de deux à trois cents ans, comme il se peut voir par les déclarations, aveux et mines fournis aux rois qui sont à la Chambre des Comptes de Bretagne; lesquels titres ont été brûlés ou enlevés devant la guerre de la Ligue par le Baron de Lamoignon qui avec une forte garnison résida dans le dit Château pendant deux ans, au grand préjudice et perte notable de dit déclarant et de ses précédens, propriétaires de la dite seigneurie, ainsi qu'il est justifié par le proc. verbal ou fait du 16 mai 1598.))

Impossible de trouver un domaine plus riche et plus complet: bois, trillies, étangs, moulins, parc muré, grand château féodal, rien n'y manque.

Les droits seigneuriaux sont à l'avant: justice à 4 piliers et à deux étages, juridiction, foires et assemblées, de moutons et de piéges, eau, étanche etc... corvées pour la charrue, franchises des sergents, droits honorifiques dans les églises, censives dans toutes les paroisses; bref, tout ce qui caractérise les grandes seigneuries, les vicelles baronnies de Bretagne.

Le fief proche et les mouvances féodales tiennent en rapport avec ce beau domaine et ces hautes prérogatives.

Fief proche et rentes féodales. — Le fief proche était considérable. La déclaration de 1682 énumère presque tous les tenanciers de Guéllion et Saint-Prive de Maurem payant au seigneur du Bois de la Roche des rentes féodales.

La perception en était laborieuse. Ces rentes étaient réparties en plusieurs arrondissements que l'on appelait bailliages, dans chacun desquels la recolle était faite par un collecteur commissionné par le seigneur et qualifié sergent baillier. Ces rentes se payaient en argent. Les rentes en grains formaient un autre gros bailliage, dit de la grainetierie, dont le rôle était publié et remis aux mains des collecteurs.

La seigneurie du Bois de la Roche possédait les rôles suivants:

- 1) - le rôle du Bois de la Roche subdivisant en Néant, Tréhorantec, Maurem, Saint-Prive de Maurem;
- 2) - le rôle et bailliage de Cartropij ou Guéllion;
- 3) - le rôle de L'éroue ou Guéllion;
- 4) - le rôle de L'arquiniec ou Guéllion;
- 5) - le rôle de Garnoiet ou Néhon;
- 6) - le rôle de Tondine ou Néant, Tréhorantec et Saint-Prive de Maurem (droit mangier);
- 7) - le rôle et bailliage de Malbrot ou Néant et Maurem;
- 8) - le rôle et bailliage de Saint-Guénal ou Néant et Maurem;
- 9) - le rôle et bailliage de Penfaou ou Maurem;
- 10) - le rôle et bailliage dit "le fief commun", ou Saint-Prive de Maurem;
- 11) - la seigneurie de Brancelin ou Guéllion avec précirvances et étangs: laquelle paroisse de Guéllion le dit seigneur comte du Bois de la Roche tient en fief seigneurie et rannage du duc de Rohan comte de Porhoët, comme fief seigneurie d'aine suivant la disposition de la Coutume de Bretagne.

11 - Les rôles donnaient environ 3000 livres d'argent, 192 boisseaux de froment rouge, 139 boisseaux d'avoine, 7 boisseaux de seigle, 135 ponde et une ponde de gaut.

- 10) - le rôle et bailliage de Neuge' au Guillaum; (maoulin)
- 11) - le rôle et bailliage de Neuge' au Guillaum; *
- 12) - le rôle et bailliage du Clos - Havart ~~au Guillaum~~ au Ploërmel
 carrière fief et mouvance noble. Les seigneurs et terres nobles
 relevant du comté de Vais de la Roche et avant recouvrés à foi et
 hommage. Nous relevons les suivants:
- 1) - au Saint-Trivier de Meuron: la Chapelle, le Pommard et Bédée;
- 2) - au Meunier: la Riege;
- 3) - au Meuron: le Bois-Joye, l'Albige;
- 4) - au Meunier: Botel, le Briny, Laucée, Vieilleville, le Cartier
- 5) - au trehorentou: Ruesseure, le Gaultre;
- 6) - le Cambriquet ^{au Montauban}, la ruelle aux Bonours, Villersienne et de Bellejeu.

Les Propriétaires. - La seigneurie du Bois de la Roche appartenait au
 XIII siècle aux du Breil dont la famille fut aussi longtemps possédée
 en Montéac, et qui est représentée au XX^e siècle par les du Breil de
 Pontbriand. In 1288, Henri du Breil av. du Bois de la Roche. (1.1.1111)
 La possédait en 1305 aux Montauban par le mariage d'Elonice du Breil
 avec Renaud de Montauban, fille de Guillaume du Breil.
 Les Montauban elle fut par alliance en 1511 aux de Volvire et de
 cour. et par alliance en 1740 aux de Saint-Pere, puis aux Magou de
 la Roche qui sont vendue en 1884 aux Holland.

Mut. Anjou
 li 101, 21me
 et Charpentier de
 grande

général d. 4
 avec 24
 leval.

Les Montauban - Ils armaient: de gueules à 7 ou 9 annelets d'or, au
 timbal de 4 pendents d'argent. La branche aînée s'éteignit en 1445 fondue
 en Rochan. Queloune - la branche du Bois de la Roche et de Pénis
 s'éteignit en 1540, fondue en Volvire de Rouffac. - la branche montaine
 s'éteignit en 1630 en de Formon et en 1650 en de la Moussière.

Joselin de Rochan s. de Royal, de Pénis en argon, du Cavélor en Quercy,
 frère cadet du comte Alain II de Rochan mari de Mahelle de Fougères, leur
 deux fils d'Alain III de Rochan et de Constance de Bretagne, épouse
 vers 1180 Mahaud de Montfort dame portière de Montauban et leur fils
 fils de Guillaume de Montfort. Giel et Mahelle de Porhiet dame
 Montauban. Décédèrent fort âgés en 1251, laissent:

- 1) - Jean, évêque de Noyon en 1222 et d'el de Montauban.
- 2) - Robert, vivant en 1215;

20- Hermine, qui suit:

Hermine de Rohan épousa Arnaud de Montfort qui lui donna:

1- Philippa, qui suit;

2- Guillaume, sire.

Philippa de Rohan-Montauban, s^re de Montauban, de Pinis en Languedoc, de Couderc en Languedoc, de la Gacilly, de l'Espiran en Languedoc, de Hautmont, épousa vers 1200 sa cousine Goseline de Montfort de la Gacilly. Par suite d'accords il eut la totalité de la seigneurie de Montauban dont il prit le nom pour lui et sa postérité en joignant les armes de Rohan avec une brisure au marque de fiefignorie. Il eut:

1- Olivier, qui suit;

2- Renaud, vivant en 1230.

Olivier de Montauban s^re de Montauban, de la Gacilly, de Pinis, Couderc, Hautmont, marié à Jeanne de Porhoët ^{d^e de Marguonien en Bretagne en 1248} en 1226, fille de Baudouin

III comte de Porhoët et de Marguerite de la Ville-Jague. Il eut:

1- Alain, qui suit;

2- Guillaume, sire.

3- Angelique, mariée en 1265 à Jean de Coëtlogon s^re du Qué. de l'Isle.

4- Anne, non mariée en 1286.

Alain de Montauban, s^re de Montauban, Pinis, Couderc, la Gacilly, Hautmont, Montfort, de fiefs de Couderc et Trémolin, marié en 1249 à Mathilde de Montfort dame de Montfort, fille de Pinis de Provençon, veuve de Joselin de la Roche-Bernard. mort en 1286, laissant:

1- Olivier, qui suit;

2- Aliette, mariée en 1286 à Gera de Brodegat s^re de Brodegat, fille de Charles de Brodegat et de Robeau de Craon veuve de Raoul de Frogeris,

Olivier II de Montauban s^re de Montauban etc... épousa en 1275

Louise de la Toraye dame de ce lieu en Saint. Omer. Il eut:

1- Olivier, qui suit;

2- Renaud, auteur des propriétaires du bois de la Roche.

Olivier III de Montauban s^re de Montauban etc... épousa vers 1301 Julienne de Cournevière fille de Geoffroy de la Hanaudière et veuve de Raoul V de Montfort. Il eut:

- 1) Olivier, qui suit;
- 2) Jean, capitaine de Charles de Blois; arrêté à Paris dans un tournoi et eut la tête tranchée en 1347, sans postérité.
- 3) Alain, 1^{er} de la Gacilly, capitaine de Charles de Blois; les Anglais ruinèrent son château en 1358. Mort sans heirs.

Olivier IV de Montauban, 2^e de Montauban, la Gacilly, capitaine de Charles de Blois et servit sous Bertrand du Guesclin, épousa Jeanne de Malhermes. Mort en 1388, laissant:

- 1) Olivier, qui suit;
- 2) Guillaume, marié à d^{lle} du Chastellier, mort sans postérité;
- 3) Goumet, mort en 1383;
- 4) Amaury, 1^{er} de Craon en Comblains en 1385;
- 5) Jean, religieux à Beaufort, mort en 1384;
- 6) Jeanne, dame de la Ferté, mariée à Jean de Ville, tuée en 1388;
- 7) Julienne, mariée à Jean du Chastellier, vicomte de Commercy, vit en 1418.

Olivier V de Montauban, 3^e de Montauban etc... assista aux sièges de Becherel et de Brest, épousa vers 1360 Mathaud d'Arbigny; mort en 1399, laissant:

- 1) Guillaume, qui suit;
- 2) Robert, qui relèvera la branche du bois de la Roche;
- 3) Bertrand, 1^{er} d'Arbigny, tué à Azincourt en 1415;
- 4) Renaud, 1^{er} de Marigny, mort sans postérité;
- 5) Ysabeau, mariée à Jean Boulier;
- 6) Marie, ^{Marguerite} épouse en 1400 Alain de la Houssaie, d^e de Neuprémien, † en 1415.

Guillaume de Montauban, 3^e de Montauban etc... chancelier de la reine de France en 1387, gouverneur de Senlis de 1390 à 1400, se maria: 1^{re} en 1382 à Marguerite de La Roche, morte en 1407. - 2^e en 1411 à Bonne Visconti de Milan. Mort en 1432, laissant du 1^{er} lit:

- 1) Jean, qui suit;
 - 2) Béatrix, dame des Fougères, la Gacilly, mariée à Jean de Ferrières en 1400, veuf de Marie de Valois;
 - 3) Marie, mariée à Jean Malet;
- Reste du 2^e lit:

- 4) Béatrix, mariée en 1435 à Richard d'Espinais 1^{er} de Landricourt, veuf de Marie de Gouyon;

51. Ysabeau, mariée: 14. en 1436 à Tristan du Poivre s^r de Quintin - 2^e -
Pierre du Harle.

52. Louise, dame de Coillhouk, mariée à Guy de la Motte, vicomte de Vauberc.

53. Ysabeau, une des assassins de Gilles de Bretagne, archevêque de
Bordeaux en 1464, mort à Paris en 1478. En 1465 quitta l'ordre des Cisterciens pour Jean
Anne d'Alain, abbé de Redon, mais le due s'opposa à sa prise de possession.

Jean III de Montauban s^r de Montauban etc... amiral de France et
gouverneur de la Rochelle en 1463, gardien de Gilles de Bretagne,
épousa Anne de Kerouris en 1420¹¹ mort à Tours en 1466, laissant:
Marie de Montauban dame de Montauban¹², mariée: 11. en 1443 à
Louis de Rochefort-Guéméné fils de Charles et de Catherine du
Guéclin dame de la Roherie - 11 en 1464 à Guy de la Croisille s^r
de Craon, Rochefort, comte de Ligny; mort en 1476.

Les Montauban du Bois de la Roche. Guillaume¹³ du Breil s^r du
Bois de la Roche, épousa en 1283 Denise d'Anjou ou dame d'Anjou, de
Yvain son combléme, le Breil et Lauray; il était fils de Colin du Breil, et de
Marguerite d'Aubigné; mort en 1328. Ils eurent: - Inhumé à la Chapelle de la Roche.

Ursule du Breil dame du Bois de la Roche, le Breil et Lauray, épousa en 1306 Renaud de Montauban s^r de Pénis, du May,
d'Ardevot, de Yvain, fils d'Alain II seigneur et Louis de la Roche selon les
uns, ou de Alain et Mathilde de Montfort, selon les autres. Ils eurent:

11. Jean, mort jeune;
12. Renaud, qui suit;
13. Guillaume, le valeureux saxon du combat de Brente, mort à la
bataille de Navarre en 1352, au château de Braubilly.
14. Thomas, prieur de Tréfontaine et Brignac, Abbé de la Chapelle en 1350
et Abbé de Pontpont en 1355 et y mort en 1363.
15. Jeanne, dame de Pénis, mariée en 1335 à Geoffroy de la Planche dit de
Saint-Denis, qui suit;
16. Marguerite, mariée en 1340 à Pierre de Carné;
17. Catherine, mariée en 1336 à Jean de Trecesson;

Renaud II de Montauban, s^r du Bois de la Roche, du Bois d'Anjou, de
Lauray, Breil et, capitaine de Plérmel en 1370 pour Charles de Blois et
gagna sur les anglais la bataille de Courmel en 1353, épousa Jeanne de
Montfort, fille de Raoul VI et d'Aléonor d'Anjou, qui le rencontra
en 1387 à Grand de Cozesmes. Renaud mourut sans postérité et fut

¹¹ Anne de Kerouris épouse: 11. - Olivier, vicomte de Coëtquen - 2/ en 1420 Jean de Montauban,
qui était fils d'Anne de Kerouris mariée à Jeanne de Plusquidde et Plesau de Lauray -
père-fils de Pierre et Ysabeau de Yvain mariés vers 1369.

fut inhumé en l'église de Noire-Dame 1386; il laissa tous ses biens à son neveu Robert de la Planchette en Normandie.

En de la Planchette dits de Saint-Domoual. Jeanne de Montauban épouse de Geoffroy de la Planchette, laissa un fils qui porta le Nois de la Roche; Roiland de la Planchette, 2^e du Nois de la Roche, Vicie, Michant, Yarnant, mourut en 1398, laissant:

- 1) Olivier, mort sans postérité en 1416, laissa son héritage à sa sœur;
- 2) Jean 1^{er} de la Planchette.

1) Marie, qui suit;

Marie de la Planchette de Saint-Domoual, ^(v. 13921 n. 14) dame du Nois de la Roche en 1405, avait épousé en 1405 son cousin Robert de Montauban 2^e de Gouville, de Quinerville, 2^e fils d'Olivier 1^{er} et Mahaut d'Andigné, à qui elle porta 60 sequenars. Il fut officier de Richemont et de Richard de Bretagne, Sénéchal du Cotentin. En 1420 il eut à Gouville la succession de son beau-père Olivier de Saint-Domoual: ce le manoir du Nois de la Roche avec le bois contenant 300 journaux, etc. Il mourut en 1426 aux réformations de Noire-Dame pour le Nois de la Roche, au Havre pour le Michant Caumont en fief pour Coudeville. Il fut au siège d'Orléans avec Jeanne d'Arc en 1429 et mourut en 1448 et fut inhumé en l'église de Noire-Dame. Il eut:

- 1) Guillaume, qui suit;
- 2) Guillaume, 2^e de la Planchette en Normandie en 1443, mort sans héritier;
- 3) Marie, mariée: 1) en 1434 à Philippe de Tierville de Brochy, seigneur de France de Malbrouit dame de Noire-Dame et de Pougaret - 2) en 1454 à Jean de Herardraze des Ardenays ou Canoué, fils de Jean et d'Elise de Bretagne.
- 4) Jeanne, mariée à Jean de Saint-Gilles du Boisgeffroy.

En de Montauban. Guillaume 1^{er} de Montauban, 2^e du Nois de la Roche, ^{épousé en 1453} marié à Jeanne de Brochesseul, fille de Robert, seigneur de Noire-Dame, et de Marguerite de Montfort. Il eut:

- 1) Guillaume, qui suit;
- 2) Robert, qui fut en Normandie;
- 3) Guyon, partagea en Normandie;
- 4) Jean, 2^e du Goust, auteur de la branche qui suit.

Guillaume 1^{er} de Montauban, 2^e du Nois de la Roche, épouse: 1) -

Jeanne de Herardrouse de Aubrai en l'Anjou, fille de Jean 1^{er} de Aubrai,
de Saint-Hilaire en Ploërmel, et d'Isabelle de Pédagat, veuve de Jean de Herardrouse
qui épousa vers 1454 Marie de Montauban, tante de Guillelme de Pédagat.
2^e) vers 1450 Catherine de Pédagat dame de Trouvance en Pédagat, fille de
Jean et de Jeanne de Comman en Nièvre - 3^e) vers 1462 Françoise de
L'Anjou dame du Bassot et de Torrie, veuve de Pierre de L'Anjou et de
François de Planté. Mort du 1^{er} lit: mort en 1486.

1- Philippe, qui suit;
du 1^{er} lit:

- 1- Erprit, 13^e du Hac, capitaine de Sol, maître de l'artillerie de
France vers 1502. Mort en 1512, marié à Evieus Hingant dame du Hac.
sans fils mourut sans hoirs.
- 2- Marguerite, mariée à Georges L'espervier.
- 3- Anne, mariée en 1460 à Bertrand du Hainnion;
- 4- Marie, mariée: 1^o) à Guillaume Tarcout de Cellac en Ploërmel -
2^o) à Gilles de Bonduet 13^e de la Mortorais.
- 5- Heloise, mariée à Jean de Malbec 13^e de la Grée;
- 6- Bertrand, capitaine de Guingamp en 1467;
- 7- Françoise, mariée en 1465 à Jean Aubre!

Philippe de Montauban, 13^e du Bois de la Roche, de Bédée en Saint-Martin
de la Mare, du royaume de France, baron de Gousserville, de Loue, de
Estréant en Guillebrie, etc... né en 1445, chancelier de la duchesse
Anne, reconstruisit sur ses débris le château du Bois de la Roche
qu'il flanqua de 9 tours à machicoulis et qu'il entourra de fossés
profonds. Le roi, Louis XII, légua en vicomté la vicomté du Bois de la
Roche. Il mourut à Vannes en 1514 et fut inhumé aux Carmes de
Ploërmel. Il avait épousé: 1^o) Marguerite de Bourgogne veuve de Roland de
Liscollet, grand veneur de France, fille de Robert et de Catherine de
Hercouris - 2^o) vers 1502 Anne du Chastellier, veuve de Gilles de
Pédagat de Chateaufort; morte en 1513 et lui en 1514; son tombeau se voit
encore dans la cour du cloître des Carmes de Ploërmel. Une fille qui
eut deux filles: du 1^{er} lit:

- 1- Marguerite de Montauban, dame vicomtesse du Bois de la Roche, de
Ploërmel, Bédée, etc... mariée vers 1495 à Jacques de

Beaumont, vicomte de Pélitren, 3^e de Tremorac, et mourut en 1540 dont un fils, qui suit;

Le 2^e lit suit :

Catherine, qui suit et héritière trois portions du fief de la Roche.

Le 3^e de Beaumont. ^{franc de Beaumont} épouse de ^{franc de Beaumont} Marguerite de Montauban, eut un fils qui mourut avant sa mère :

François de Beaumont, 1^{er} du fief de la Roche qui mourut sans alliance en 1530. ^{épouse le vicomte de Montauban} Il eut pour héritière sa sœur, qui suit ;

Catherine de Montauban dame de la Chorie, de Rodés, du roc, de Chatautro, vicomtesse du fief de la Roche en 1540, avait épousé René de Volvire, baron de Ruffac, fils de François et de Marie d'Arbois. Elle mourut en 1545, et son épouse convola en 2^e noces avec Perrine de Palignac dont il n'eut pas de postérité.

Les de Montauban 3^e du Gaiest.

Jean IV de Montauban, 1^{er} du Gaiest, du fief de la Rivine, 4^e fils de Guillaume et de Joanne Brocheroul d^e du Gaiest, du Crocq (montain) épouse Valence de Saint-Pierre. Il vivait en 1454. Il eut :

Jean V de Montauban, 1^{er} du Gaiest, marié à Catherine de Vicque dame du Masin ou Lucoul, fille de Thédard de Champballon et de Françoise de Pore. Il eut :

- 1) François, qui suit;
- 2) Claude, dame du Moulin, mariée à Mantas à François Loisel 1^{er} de Brice et de Chambrière.
- 3) Olivier, abbé de la Chaume en 1566, mort en 1567.
- 4) Louis, abbé de la Chaume en 1567 à 1585.

François de Montauban 1^{er} du Gaiest, épouse Marguerite de Pélitren :

- 1) Jean VI de Montauban, 1^{er} du Gaiest, fameux huguenot, gouverneur de Mézin et de Gânes en 1590. Il eut qu'une fille, mariée à Charles de la Moirie et qui vivait encore en 1680.
- 2) Olivier, abbé de la Chaume en 1608 à 1616.
- 3) Charles, qui suit :

Charles de Montauban, 1^{er} de la Haie-Mahés, marié à Jacqueline de la Lande dame de la Haie-Mahés au Saint-Étienne de Montluc où ils moururent en 1610, laissant :

- 42 48
- 1) - Claude, décédée en 1602;
 - 2) - Charlotte, mariée à Thomas Formon de la Beauverdière en Contoumai en 1630;
 - 3) - François, mort jeune;
 - 4) - Marquise, née 1799, mariée à Nantes en 1622;
 - 5) - René, mort jeune;
 - 6) - Marie, morte en 1621.

la famille de Montauban a cessé d'exister.

Les de Volvire du Bois de la Roche

René de Volvire, baron de Ruffec, commandant la noblesse d'Angoumois, époux de Catherine de Montauban suédoise, héritier du Bois de la Roche en 1540 et mort en 1545, avait au minimum sept enfants et laissait: un fief au duc de Lorraine et de terres de 10 pièces:

- 1) - François, qui succède;
- 2) - François, baron de Lons en 1550 et mariée: 1) - en 1548 à François de Baupoil de Saint-Aulaire - 2) en 1552 à René de Vitloigne de Bourgois, fils de François 2^e de Bourgoin et de Pomète Gourjault, chevalier de l'ordre du roi, mort en 1584.
- 3) - Anne, religieuse de Fontevault, abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.
- 4) - Philippe, 3^e du Bois de la Roche, qui suivra;

François de Volvire, vicomte du Bois de la Roche - Présid^{nt} du roi, s^{on} fils de Chateaufort, épousa en 1575 Gabrielle de Rochefort ^{Foucault} dame de Mortemart, et mourut sans postérité en 1580, laissant ses biens au suivant:

Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, vicomte du Bois de la Roche, 2^e de Saint-Brieuc, de Présid^{nt}, chateaufort, le roi etc. né en 1530, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri II, François II et Charles IX (de 1537 à 1564); chevalier de l'ordre du roi par le duc d'Angoumois à Melun le 17 février 1568, capitaine de 100 hommes d'armes; le roi, François II, le gratifia de 500 livres en paiement de ses services au roi Henri II dans ses guerres; se trouva en 1569 au siège de Poitiers qu'il défendit contre les religionnaires et fut nommé conseiller d'État le 4 juillet 1570. Il reçut en 1571 une somme de 2.500 livres pour un voyage que le Roi lui fit faire en Allemagne près de l'empereur et de plusieurs autres princes; le 15 janvier 1570 il fut pourvu de la charge de lieutenant-général en Bretagne, et le 26 juillet de la même année il obtint encore celle de gouverneur de l'Angoumois. Le duc de Montpensier en fut jaloux et tenta

mais vainement de s'en faire pourvoir à son exclusion. Le duc de Buffe
fut ^{appuyé} soutenu par la reine-mère et le duc d'Anjou qui le soutenaient de
leur crédit. Les gouverneurs dans ce temps-là s'étaient rois eux-mêmes dans
leur gouvernement. Le s^r de Buffe s'éleva dans le sein du peuple et
l'opinion du peuple. Pour le défendre il écrivit au roi: « sire, je fus blessé
à la bataille de Saint-quentin; je n'ai été depuis trois fois à Jarnac,
à Moncontour et à la Rochelle; ma vigilance et quelques heureux
combats contre vos sujets de la nouvelle religion m'ont attiré leur haine;
ils l'ont signalée en ravagant mes terres à un tel excès que de long-temps
je ne pourrai en tirer quelque chose. Eh quoi! sire, un simple fuy, dans
un de vos parlements, prétendra qu'il faut commencer par lui faire son
procès avant de lui ôter son office; et, un gentilhomme de noble race
serait déplacé d'un moment à haute voix quoique son zèle et sa fidélité
ne se soit jamais démentis! J'espère, sire, que votre justice me
protégera contre eux de mes ennemis, considérant mes ancêtres, leur sang et
le bien répandu pour la patrie; je ne parle point de la dévotion des
héritiers qu'ils m'ont laissés. » Cette lettre obtint l'effet qu'il en attendait.
Après son gouvernement, et, à l'occasion de la reprise de Montaigne sur les
Huguenots et d'une rencontre où il les avait battus, le roi lui écrivit ses
félicitations, et en 1577 il sébra sa baronnie de Buffe au marquisat.
La même année il assista au siège de Breuillac et fut député en
Allemagne pour négocier le mariage du duc d'Anjou avec la 2^e fille du duc
Auguste de Saxe, et à voir à son retour le Landgrave de Hesse et le duc de
Westphalie pour les retenir dans le parti du roi. Celui-ci lui accorda le 1^{er} août
1578 une gratification de 2000 livres et en 1580 il assista aux états de
Bretagne pour la réformation des coutumes de cette province; enfin, le 23
juillet 1583 le roi le nomma gouverneur de la Rochelle et de launis et
de la Saintonge, et lui accorda l'inspecteur du premier état de maréchal de France qui
viendrait à vaquer. Mais, sa mort l'empêcha de jouir de cette dignité. Il
fut assassiné à Paris le 6 janvier 1585, âgé de 55 ans.

Il avait épousé le 2 mai 1558 Anne de Dailhon du Lude.

Le marquis de Buffe avait guerroyé toute sa vie contre les Huguenots et il
maintint solidement la religion catholique dans ses gouvernements.
Les habitants d'Angoulême, qui avaient apprécié sa protection,

- 4) - ~~Joseph~~ Jean - Philippe, né en 1656, tué au siège de Pape Borde (Espagne) en 1710.
- 5) - Marie - Charlotte, née en 1657, laïcité à Saint-Germain de Rennes
- 6) - Hélène - Augustine, née en 1658, ursuline à Niernel; nomie en 1675, vêtue en 1676, professe à Metzillac en 1680 où elle mourut en 1678; fut 6 fois supérieure de la communauté de Metzillac de 1679 à 1724; y mourut en 1723.
- 7) - Henri, baptisé en 1663, abbé de Courcay en 1712 et mort en 1717.
- 8) - Béatrix, née en 1663, ursuline à Metzillac où elle professa en 1683 et y mourut en 1732.
- 9) - Marguerite, née en 1666, professe à Metzillac en 1687 et y mourut en 1732.
- 10) - Charles, né en 1667.
- 11) - Louis - René, né en 1670, religieux Carme; frère jumeau de la suivante.
- 12) - Agathe, née en 1670, mariée en 1691 à Sébastien Colletier de Cochinon comte de Saint-Denis en ^{Normandie} ~~Normandie~~, fils de Pierre et d'Anne de Bremaud, né en 1670 et baptisé à Boucecot en 1678, mort à Paris en 1763, capitaine-major au régiment des royales-cavalerie. Infidèle hérétique le fils de la Roche en 1748 ou plutôt le petit-fils.
- 13) - Blésaint-Joachim, baptisé à Niernel en 1672; religieux Carme ~~mort~~ en 1691.
- 14) - Blésaint, baptisé en 1673, capitaine de vaisseau en 1726.

fréquent,

Joseph de Volme, né en 1654, comte du Bois de la Roche en 1678, marquis de Ruffec en 1692, v. de Binis, la Landraie, Bédé, le Roi; marié en 1678 à Natale des Beaux de Sainte-Trigue, rendit en 1684 à René de Lorraine, marquis de Biémadou, ses terres de Kerabiant et Bremaud vides en Norm. ^{d'un régiment de mousquetaires} ~~de mousquetaires~~ Laupont et Royat; colonel en 1686 et rendit à René de Rieux, marquis de Assac ses propriétés de Hermonac, Keroual, Drez en Piziac, héritage de son oncle, Hyacinthe susdit, mort en 1680; gouverneur de Niernel en 1678 et rendit à la famille Baron la seigneurie du royaume-Mauron. Tout est qu'on dit la gène s'il n'avait acheté à cette époque la vicomté de la Gaption en St-Prioux de Mauron à Gilles de Rouvier qui mourut à Villedieu en 1713. mort en 1719 et enterré aux Carmes de Niernel; sa veuve mourut en 1749, âgée de 90 ans, laissant 4 enfants: 11)

- 1) - Joseph, qui succède;
- 2) - Philippe Auguste, qui succède;
- 3) - Charles, baptisé en 1684, mort en 1732, inhumé dans l'église de Niernel;
- 4) - François, baptisé en 1694, officier, mort de la varivole au camp de Moyelle le 16 Juin 1732.

11) - il avait rendu l'annee le 7 avril 1680 le tombeau de Mauron au comte de Rieux de Lorraine qui et un autre en 1691 à Guillaume de Gall de Lempion pour le Marquis de Bremaud de Lorraine.

2. 158.800 fr. de autre monnaie brulée en 1730. Mais elle ne dépassait pas l'année
aussi de Comte de Ligugny, époux de la baronnie, et le comte de Ligugny.
Il est lui-même le comte de l'acquisition de la baronnie qui lui donna
ce lieu à St. Mart en 1767.

— Les de Saint-Torn et le Bois de la Roche. —

Jean Baptiste - Hyacinthe de St. Torn époux de Juliana de Bethoul de
Quintin avait trois garçons :

1) Pierre Bertrand, qui suit;

2) Judo. Vincent, né en 1692, acquiesce de la baronnie en 1748, se de
Champelaune et tuteur en 1728 des enfants de son frère aîné. Il est capitaine
d'infanterie en 1720, devient lieutenant-général des armées, inspecteur général
d'infanterie, commandant le corps des grenadiers de France, commandeur de
St. Louis, et succède à Frenfort-sur-Loire le 8 mars 1784, sur le point
d'être nommé maréchal de France, vivant et jouant à son retour.

3) Annonciation, mariée à Louis de Dorval dont respect Judo. Gilles de Saint-
Torn, colonel de la gendarmerie de son oncle aîné, né à Dinan en 1726, capitaine
d'infanterie, marié en 1773 à sa cousine - germaine Adélaïde de St. Torn,
fille aînée du Comte de Ligugny et la baron de Corbueil baron de Bois de la
Roche en 1748, mort à Dinan en 1796, laissant une fille, Adélaïde, mariée
en 1808 à M. de Launay, de Corbueil en Saint-Samson, près Dinan. au partage
de 1786 à Dinan elle hérite une part de des biens de Judo de la Roche et
de la baronnie.

Pierre Bertrand de Saint-Torn succède époux en 1729 Marie - Louise de
Dorval, d. de Cavellan en Quette, fille de Jean Baptiste et de Catherine
Hay de Cavellan. Il meurt en 1788 et ses enfants furent mis sous la tutelle de
Lauréat. Judo. Vincent de St. Torn, le comte de Champelaune et de la baronnie.

1) Pierre, qui succède;

2) Louis - Annonciation qui fut officier.

3) Emmanuel, officier.

au partage noble de 1784 il reçoit les seigneuries de Ligugny, de la ville Evroul,
la ville Gillebois et différentes autres.

4) Gillette - Marie, mariée à Louis - Jean Louis vicomte de Maignemont en 1784
et de Tregentou, baron de Châteaumont et au Brillon et marquis de
Hormadès au Saint-Samson, conseiller au parlement.

5) Anne - Jeanne - Marie, mariée en 1740 à Armand de la Roche (Baron) à

Jean Baptiste - Claude du Bois de Grandan, conseiller au parlement.

Les deux sœurs revinrent au portage en 1751 la terre de la Ville Geoffroy en Ploë.

Rene - Celestin - Bertrand de St - Perre - Ligoys, marquis de St - Perre, comte du Bois de la Roche, vicomte de la Chapelle, baron de St - Jean, s. de la Haradouinais, de Brondineuf, Caubon, Mondignee et... naquit à Brondineuf dans les côtes du nord le 4 septembre 1716. Quelque d'abord comte de Ligoys, il devint marquis de St - Perre à la mort de son oncle et tutelle qui s'était couverte de gloire pendant la guerre de 7 ans. Nephelin de Bonneheure (son père mourut en 1728) et lors par ce oncle, il servit d'abord tout à tout comme lieutenant dans les Gardes Françaises et dans le régiment du roi. Il épousa à Rennes en 1741 Marie - Philippe de Colleville de Cochoit, âgée de 16 ans, comtesse de St - Marc en Morvel, d. d. d. d. unique héritière de sa maison, née à Cochoit en 1722, fille de Sébastien et d'Anne de Volvire. Elle retira alors du service. En 1748, son oncle à la suite de Bretagne, Philippe - Auguste de Volvire, lui céda le Bois de la Roche. Possesseur par sa femme et par lui-même d'une grande fortune que plusieurs héritages devaient encore accroître, il vint tout d'abord au Bois de la Roche, tout d'abord et principalement au château de Couellan ou Guillo' qu'il avait restauré et agrandi.

En 1751 il portagea notamment ses frères et sœurs. La succession de leurs aïeux comprenait :

- 1) - les terres et seigneurie de Couellan, la Haye, la Chapelle, Brondineuf, avec odéteau 12 métairies, 4 moulins, foire à Caubon, quintaine, Griffes et 19 rôles rentiers.
- 2) - la seigneurie de St - Jean de l. Ploë avec 5 métairies, 1 moulin, 6 bailliages et 1 griffe.
- 3) - la seigneurie de la Chapelle Blanche avec 2 moulins, 8 bailliages et 1 griffe.
- 4) - la seigneurie du Bois - Gifford avec 1 métairie et 13 rôles rentiers.
- 5) - la seigneurie de Ligoys avec 9 métairies, 1 moulin, 1 griffe et des griffes.
- 6) - la Ville Geoffroy en Ploë avec château, 2 métairies, 3 moulins et diverses terres.
- 7) - la seigneurie de St - Lamoire avec 6 châteaux en ruine de la Haradouinais, 2 métairies, une partie de la forêt de Catalan et la forêt de Braxion en Lavelas, terres et rôles.
- 8) - la seigneurie de Guaynon en St - Jean, Morillac, Languella avec 3 métairies, 3 moulins, 3 terres, 7 rôles de rente au portage et 1 griffe.
- 9) - la seigneurie de Champalanc avec 4 métairies, 1 moulin, 1 griffe et 7 bailliages.
- 10) - la seigneurie de Braxion avec 2 moulins, 1 griffe et rentes au portage.
- 11) - La Forêt de Vaudlanc sur la limite de la forêt de la Haradouinais que l'ancien Hay comte de Couellan avait acheté en 1677 à François d. Audique s. de la Haradouinais.

56
C'est à Bouillon qu'en septembre 1758 il apprit le débarquement d'un corps d'armée anglaise sur les côtes de Bretagne à Saint-Cast. Il partit aussitôt pour se mettre à la disposition du duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, auquel il amena une compagnie de volontaires, trois cents hommes, dont il avait été élu capitaine. Pour le théâtre de l'action où il avait accompagné son cousin, le comte de St-Pierre, de Lethen en Bretagne, il allait retrouver son père, le comte de St-Pierre, colonel du régiment de Penthièvre-Infanterie. Avec son régiment il prit part le 2 septembre au combat de St-Cast où les anglais essuyèrent une sanglante défaite. Il revint ensuite auprès de sa famille à laquelle il continua à se consacrer.

En 1761, son oncle, le marquis de St-Pierre, mourut laissant sa fortune à ses enfants et en 1778 il la partagea entre ses frères et sœurs et son neveu, Francis son gendre, Gabriel-Grilles de St-Pierre.

L'aîné de ses enfants avait 15 ans quand Mademoiselle Morice, sa petite fermière du Valmerieu en Haut, la future sainte de Porcuse, entra dans sa maison. L'aîné était du château de la Roche de la Roche était alors occupé par Sébastien Bernard, de la Perdière en Haute-Vienne, par le Comte de Brillac, marié à Anne Solle, fille de seigneur de la Roche de la Roche. Il était procureur fiscal et le fermier général de la plus grande partie des terres et bâtiments d'exploitation, et recevait des droits seigneuriaux de la Roche de la Roche. M^{lle} de Ligozyne était une femme de tête, énergique, aimant et affrontant volontiers les procès et les chicanes. Ses contemporains avouent qu'elle était véhémente, très active et autoritaire à Paris. Mademoiselle Morice vécut avec elle pendant 4 ans, tout d'abord comme fille de cuisine, tout d'abord comme femme de chambre. Elle souffrit beaucoup au milieu de la bataille inouïe et des jeunes seigneurs quelquefois affrontés et sans cesse qui fréquentaient la maison. Elle demanda et obtint de s'en aller. Le marquis et la marquise eurent le fun le plus triste. Souffrant injustement impliqués dans la fameuse conspiration d'Alton de la Roche, arrêtés le 12 octobre 1793 au château de la Roche de la Roche et incarcérés à St-Malo. La marquise, disait le Comte de Brillac, qui elle était à un comte de Ligozyne et de Brillac, fut expédiée à la Conciergerie de Paris où elle arriva le 29 prairial 1794. Condamnée à mort le 2 thermidor ou 20 juin 1794, elle fut exécutée le même jour, âgée de 71 ans. Le marquis, faisant partie d'un autre comte, vint à Paris qu'après la chute de Robespierre. Reçu à l'œuvre de la guillotine. Malade, hospitalisé dans une maison de santé, il mourut de douleur l'année suivante, âgé de 79 ans.

Son mari fut tué en 1793. Elle la mort ayant éprouvé ses ravages à travers cette horrible liquidation, elle ne comptait plus que 6 fils et 3 filles. 5 de leurs fils

appartenait comme officier aux armées de terre et de mer. Les filles étaient mariées, l'une à l'un des comtes, le comte de St. Pour - Mondineuf, fratri au comte de la Chabotais, fils du célèbre procureur du parlement de Rouen, et la 3^e au fils de la Roche. En 1793 ils étaient:

1) Bertrand - Auguste, marquis de St. Pour, marié à Françoise Magon de la Bellue, née à Cadix en 1746 et fille de Jean - Baptiste Magon et de Perrine de France, fille unique d'un contrôleur des finances du roi. Son beau-père, banquier à Paris, avait une fortune évaluée à 90 millions de notre monnaie. Elle se rendit à Paris. Elle fut arrêtée à Paris chez son père avec ses deux enfants: 2 filles et 1 fils. Son mari fut arrêté et emprisonné à St. Mels sous la terreur, et relâché après le 9 thermidor et mis sous la surveillance de la police comme étant suspect de sa noblesse. Elle fut arrêtée à Paris chez son père avec ses 2 enfants, condamnée à mort et exécutée le 19 juillet 1794. Son mari se remaria en 1795 à une jeune femme, Marie Garnier, originaire de Landepain, fille de Roy, laboureur, et de Madeleine Gourdal, et vint habiter la Roche en St. Sauveur au 1^{er} août 1806. Il est du 2^e lot.

a) - Marie - Bertrand, arrêtée à Paris avec sa mère le 17 avril 1794 et exécutée à la place de son père, par erreur, le 19 juillet 1794, âgée de 19 ans.

a) - Marie - Céline, mariée en 1788 à l'écuyer de Cornouailles marquis de Châteaufremont. Elle fut arrêtée aussi à Paris le 17 avril 1794. Elle fut exécutée le 19 juillet 1794, âgée de 23 ans. Inculte, elle vit son exécution différée jusqu'à son accouchement. La chute de Robespierre la libéra et elle vint s'enfuir auprès de ses 3 enfants: 2 filles et 1 garçon. Son grand-père maternel, le riche banquier, avait été aussi arrêté à Paris le 14 octobre 1793, mis à St. Mels en 1713, fut conduit à la Force, à l'hôpital de Popincourt jusqu'au 5 mai 94, transféré à la prison du Luxembourg et condamné à mort pour avoir prêté de l'argent aux émigrés, ses enfants, et exécuté le 19 juillet 1794 avec 12 membres de sa famille.

2) Anne - Marie - Felicie de St. Pour, mariée à Adrien Magon de la Roche en 1785, fils de Jean - Baptiste susdit et de son épouse. Ils résidaient sous la protection à Cornouailles ou Paris dont il était conseiller municipal. Ils ne furent pas inquiétés. Ils habitèrent la Roche en St. Sauveur en 1806 et y virent leur habiton. Il était suspecté d'impie et d'irreligieux. Il mourut à Lorient en 1819 et elle au Bois de la Roche le 13 février 1856, âgée de 72 ans.

3) Emeline - Laurence - Vincente, née en 1764, mariée à Gabriel de Caradeuc de la Chabotais dont une fille mariée à Joseph de Pommeroy de Trouvaut.

- 58
- 4) - Laurence - Adélaïde, mariée à Judo. Gilles de St. Perre - Brouinay, demeurant à Sivan où il est mort en 1796.
- 5) - Anastase, né en 1760, lieutenant de vaisseau, marié en 1792 à la Martinique à Marguerite de Congrilliers de Poivy de Bellebrune, fille de Jacques et de Marie - Jeanne White - Le Blanc, mort aux colonies laissant son fils, Joseph, né en 1793 à l'île de la Trinité, et marié en 1806 à sa cousine Adélaïde Magonde de la Roche, née à Saint - Rami d'Esches, fille d'Adrien, propriétaire du bois de la Roche, et d'Aime - Marie de Saint - Perre - Ligozeux.
- 6) - Paul Henri, résidant à St. - Pierre des côtes du nord.
- 7) - Philippe - Vincent, marquis de St. - Perre au décès de son frère aîné; Vicomte de La Capetivie en 1806, naquit à Rennes en 1753, épousa en 1784 à La Martinique (Martinique) Marie de Congrilliers de Poivy de Bellebrune, veuve de son oncle Anastase de St. Perre susdit; en 1817 il fit à Sivan, capitaine de vaisseau en retraite; mort à Juron en 1834 et son épouse ré-unie en 1833. Il avait obtenu la vicomté de La Capetivie en 1817 au prix de 20000 fr. à M. Noël de la Houche, un évêque romain amagré et mentri.
- 8) - Jean, 1^{er} de Couellan en Guille, marié à Charlotte Huan - Brunier, prit part à la chouannerie et à l'insurrection de 1815 dans la légion de la Trinité - Porhoët, organisée par Solier le Ministre de la Guerre, des Ardennes en l'anvée. Ils tentèrent de s'emparer de la Trinité le 4^{es} juin 1815. Ils disposaient: 17 - fûts de munitions.
- 9) - lorsque le Ministre y fut lors' et que Jean de St. - Perre - Couellan fut tenu de le commencement de l'affaire et mourut deux ans après auprès de Gatschet en l'Isle. Il avait 58 ans.
- Les biens de la famille Saint Perre - Ligozeux furent séquestrés par la nation et les héritiers ne furent admis à partager qu'après une sentence du Tribunal rendue le 23 juin 1805. Les lots furent tirés à Sivan le 1^{er} avril 1806 et le partage, fait sous cinq privés, fut déposé en l'étude de M^e Guérin à Sivan et est daté du 12 janvier 1806.

Attaque du Château en 1790. (prot. municipal Plérenel).

L'Assemblée nationale dans la nuit du 4 août 1789 avait voté la suppression des titres et des droits seigneuriaux. La nouvelle ne tarda pas à être parvenue jusqu'au dernier hamau du pays. Au mois de janvier 1790 on vit dans tout le pays compris entre Mairon, Plérenel, Guex et Redon des bandes de paysans se lever comme dans une nouvelle jacquerie, parcourir les campagnes en armes et se livrer à toutes sortes de déprédations.

A rugon, Guex et Rouvinae ils entraînaient leurs seigneurs à renoncer à leurs droits féodaux et à en signer l'acte. A Louvet, les fanatiques de Poupont incendiaient Compar pour avoir une destruction certaine des titres de propriété. Le château du Bois de la Roche vit aussi s'élever autour de ses remparts.

Le 4 février 1790, le fameux M^r de Saint-Pierre, tous habitant les communes paroissiales de Guilliers et de Saint-Brieuc de Mairon, se présentèrent au château du Bois de la Roche et demandèrent à voir le propriétaire. Ils déléguèrent six de entre eux qui furent reçus: Jean-Baptiste Lefèvre du Bourg de Guilliers, Marcel Pélot de Rosquiniac au Guilliers, Joachim Coude' de la Jonction au Saint-Brieuc de Mairon, époux de Françoise Pisson et... Ces délégués obligèrent M^r de Saint-Pierre à écrire trois lettres: l'une à M^r de Fleury, commandant les Dragons à P. Olan pour lui dire de renvoyer les titres de la maison dont il était saisi - une autre lettre à ses père et mère M^r et M^m de Saint-Pierre pour leur enjoindre de se trouver le lendemain à 10 heures au Bois de la Roche - une troisième lettre à M^r Louis Coude', notaire et procureur de plusieurs juridictions, résidant au Bourg de Saint-Brieuc de Mairon. Cette dernière était ainsi libellée: « Les habitants de Saint-Brieuc sont avertis de se trouver à 8 heures du matin, au son de la cloche, au Bois de la Roche... »

Au départ des délégués, le Châtelain de Saint-Pierre écrivit au Maire de Plérenel pour lui exposer sa situation et lui demander du secours, et dépêcha un exprès pour porter la lettre. Le Maire de Plérenel comprit. A 11 heures du matin, le 5 février, il convoqua chez lui les commandants des régiments et les Gardes nationales stationnant à Plérenel, leur lut la lettre de M^r de Saint-Pierre et les pria de se

mettre en mesure de protéger ce château.

Les commandants choisirent aussitôt 15 hommes du régiment d'Orléans, 20 hommes du régiment breton, 32 hommes de la garde nationale de Beaugency et 34 hommes de la garde de Stairand. On leur adjoignit Hérault et Ponsard comme commissaires afin d'empêcher la troupe de se laisser à braver regrettable. Ce 9 heures du matin, la petite troupe arriva au château. Le commandant plaça des sentinelles à toutes les issues pour signaler les attroupements en rue.

Orléans, une sentinelle vint dire qu'un groupe d'hommes de 60 hommes était à la porte du château et cherchait à y pénétrer. Les commissaires vinrent avec 15 hommes parlementer avec les attroupés. Ceux-ci réclamaient : « La livraison des titres, l'abolition des droits seigneuriaux et le retrait des rôles de collecte. » Ils ne paraissent pas satisfaits, et les commissaires usèrent aucune peine à les persuader que ce n'est pas au milieu du désordre qu'ils pouvaient rentrer dans leurs droits. « Vous prenez un mauvais moyen d'obtenir justice, leur dirent-ils, l'Assemblée nationale s'occupe de vous et elle va rendre des décrets qui vous donneront pleine satisfaction. Pour le moment, patientez un peu, faites agir les députés que vous avez envoyés à Paris et prenez la résolution d'obéir entièrement aux décrets de l'Assemblée nationale. » Partis aux gens de Saint-Mihiel que ce discours s'adressait. Maladeux par cette harangue ils se retirèrent, sans doute parce qu'ils n'étaient aperçus que la force n'était pas de leur côté. Ils ne s'attendaient pas à trouver le château gardé militairement. L'un d'eux cependant, plus exalté, menaçait de brûler les titres et attira sur lui l'attention des commissaires qui, le considérant comme un meneur de la bande, le firent arrêter. C'est Mathurin Bourde, de Quillères, fermier de la dime du village de la Noueudais. N. de Saint-Père le reconnut pour l'un des attroupés de la veille. Interrogé, il déclara que c'était Joachim Bourde de la Savonnière ou Saint-Mihiel de l'union qui lui avait appris la convocation de l'Assemblée de ce jour et qui lui dit qu'il fallait absolument venir avec toute la paroisse à 8 heures du matin.

Au départ des manifestants les soldats sortirent pour faire une

patrouille dans le village et si on voyait qu'aucun attroupement se fût
réformé. Un cabaret pistorait un paysan qui dit aux soldats: « faites
attention à vous, voilà la paroisse de Guélliers qui arrive, et, si vous ne
vous retirez pas, vous allez vous faire assommer. » Le commandant entendit ces
paroles et donna ordre d'arrêter cet homme et de l'amener au château pour
être interrogé. C'était Mathurin Garnizon, du boutray, baillat ou Meuron,
cultivateur et clerc de procureur. Il déclara être venu pour demander à M^r
Dolle une place de commis chez m^r Tanjineau, et, si il avait refusé de quitter
le cabaret, c'était on ne sait de boire une chopine de cidre.

L'interrogatoire de Garnizon terminé, on amena Mathurin Rouleau, du
boutray, porteur d'un fusil. Il chercha à s'en tirer en disant que la veille,
il était venu au bois de la Roche pour acheter des légumes au jardinier du
château; et, s'il est revenu ce jour c'est en curieux; et, s'il a un fusil, c'est
évidemment qu'il avait l'intention d'aller à la chasse.

Toutes ces réponses étaient peu rassurantes. Effectivement, à 14 heures une
sentinelle vient prévenir que les collines au midi du château étaient
couvertes d'une nuée de paysans.

Le 4 février, les monnaies rentrèrent donc chez eux avec l'intention de
soulever les paroisses de Saint-Vrain et de Guélliers, toutes les deux
assujetties aux droits féodaux du bois de la Roche. Ils firent sonner la
tortue, frappèrent à toutes les portes et engagèrent leurs compatriotes à
se joindre à eux. Pour les déterminer, ils inventèrent plusieurs raisons.
Aux uns, ils dirent que le château était au feu; aux autres qu'il fallait
aller le défendre contre des ennemis; aux hésitants, ils les menacèrent de
50 livres d'amende s'ils ne venaient pas. Ces gens, ne voyant aucun mal
dans cette démarche, se décidèrent à partir. Mais auparavant ils assistèrent
à la messe et au salut du saint-sacrement. Leur recteur leur recommanda
de ne faire ni bruit ni mal. C'est ainsi que 60 gens de Saint-Vrain
s'y trouvaient.

Les gens de Guélliers vinrent plus nombreux, armés de bâtons et de fusils.
Ils arrivèrent vers onze heures. Aussitôt, le commandant ordonna aux Dragons
de monter à cheval, et, sous la conduite de l'aide-major Doreville, ils allèrent
aux renseignements au devant des attroupés. Doreville s'avança vers eux
sous armes et leur harangua: « la loi martiale dépouille les attroupements et

Démolition du château de Bois de la Roche.

En 1793, Lécuyer, notaire de Houais, et le procureur général de Bois de la Roche. Les républicains désirant de placer une garnison au château sous le commandement de Joseph-Louis Houais, ancien notaire dont le poste avait été supprimé à Guilléres et qui aspirait à redevenir notaire public par un simple quelconque. Cette garde nationale de Guilléres était forte de 120 gens de Guilléres ayant comme capitaine Julien Beslot du Houe, comme lieutenant Joseph Pallier, de Bourg sur Ognon, un habitillon de service) et comme sous-lieutenant Joachim Renaud. Il n'y eut à voir d'inconvénient de pareils attachements de fanatique. Le 14 avril 94 à Poirival la démolition du château de Mailard, ancien seigneur de Bois de la Roche, administrateur du district, demanda le remplacement de Houais par le citoyen Robert, et le 17 avril les citoyens de Guilléres furent priés de réintégrer leur domicile pour s'occuper de leurs occupations agricoles où leur présence sera plus utile. Le 2 mai 93 les ingénieurs Roule commencent la démolition du château. Le 14 surintendant de la démolition, nommé par Renaud de Guilléres et surveillé par Pallier. On devait d'abord les 2 cordons d'accompagnement

à l'entrée de la grande cour formant une espèce de redout, on continua par la démolition des demi-deux et plate-forme irrégulière, saillante au devant des tours pour arriver aux tours mêmes. On démolit les fossés.

En 1796, les citoyens entreprirent les plans des constructions pour faire des ballons. Joseph-Louis Houais, patriote ouvrier de Guilléres, demanda à être notaire public et dans sa lettre il affiche des opinions exorbitantes qui le classent parmi les subalternes de l'époque... « a vu » pour un refus, cela à un citoyen qui sans craindre les roisants a fait subir des cautions à ses ci-devant seigneurs, méchant comme un tigre, ... à un citoyen dont le frère est mort pour la patrie dans la bataille de Marston... « un citoyen qui était au typhus de la naissance et qui est repinté hier par les débris, et qui quand il serait dans la détresse devrait également : n'il faut que ça aille ! ».

ordonna de les disperser même par la force, si c'est nécessaire. Espérez-moi l'obligation où je suis être à l'égard de cette loi, si vous ne vous dispersez pas. Permettez-moi faire des revendications, nous en ay trois d'entre vous pour être vos parts - parts.

Les paysans feignirent de se rendre à cette invite, et désignèrent trois députés. Le lieutenant donna sa parole d'honneur qu'il ne leur fera aucun mal. Tout semblait s'arranger, et les députés prenaient le chemin du château, quand les manifestants entourèrent les Dragons et couchèrent au jour leur commandant. Devant cette attitude, les soldats se replièrent sur leur ordre sur le château amenant les trois députés comme otages. Arrivés au château ils entrèrent prestement et refermèrent la grille. Il était temps. Une foule de 600 hommes de Quilliers et Saint-Brisson de Mauron se trouvaient et cherchaient à forcer la porte. Les commissaires essayèrent en vain de parlementer avec cette foule, puis firent force les sommations d'usage. Point de succès. Alors, ils ordonnèrent au commandant de faire son devoir. Celui-ci ordonna le feu. La première décharge deux hommes furent tués et trois autres blessés. Il y eut encore la foule dispersée. Les Dragons chargèrent et poursuivirent les fuyants. Ils ramassèrent 19 prisonniers. Au nombre de ceux-ci se trouvait Mathurin Boudé, propriétaire, habitant au bourg de Saint-Brisson, épouse de Marie Elisabeth, fils de Nicolas Boudé et de Michelle Charnaud, de Bédée. Tous les autres étaient de Quilliers.

Les interrogatoires des prisonniers commencèrent et démontrèrent que ces braves gens ne seraient pas le but véritable de leur démarche qui était d'abolir l'abolition ou du moins la diminution des droits féodaux, et la remise des titres qui les consacraient. L'un d'eux précise ce but en disant : « depuis 60 ans il y a un procès entre M. de Volvire et Quilliers sur ce que le seigneur prétendait recevoir ses rentes aux 1/3 au lieu de la 1/2. En 1772 M. de Saint-Pierre fit publier que la paroisse lui payerait la rente aux 1/3, et nous étions chargés de demander à M. de Saint-Pierre l'abolition de cette quotité ou la diminution de 1/3. Le seigneur exige depuis 1772. » //

En effet, suivant la mesure de Mauron l'hectolitre valait 2 boisseaux et un 1/2. Le boisseau valait 45 litres 66. Les vassaux ne voulaient pas H. à Mauron l'hectolitre valait 2 boisseaux et un sixième. C'est le sixième que les vassaux ne voulaient pas payer.

payer le 46. les sommes, ils demandaient un dégrèvement. Celui atteint fut tout autre: 2 morts, 3 blessés et 12 prisonniers.

La nuit surprit les commissaires avant la fin de leurs opérations et on coucha au château dans la crainte d'un retour offensif des manufactants. La nuit se passa sans incidents, et, le lendemain, 6 Janvier, voyant que tout était calme, ils rentrèrent à Plérinval avec les prisonniers, les armes et les munitions qu'ils avaient saisis: 3 fusils, 2 pistolets, 4 boîtes à poudre, 4 sacs à plomb. La municipalité félicita les vainqueurs, puis s'occupant des prisonniers, elle les admonesta sévèrement et les relâcha. Tout est bien qui finit bien.

Mais les Administrations, se voyant impuissantes contre l'anarchie qui montait, se réunirent à Pontivy le 10 février 1790. On occupa de l'agitation des campagnes, on en rechercha les causes qu'on attribua à l'excessive durée du régime féodal, au poids nombreux de la collecte des impôts, à la usurpation des communs et terrains vagues. On pria les recteurs d'éclairer les égarés et l'assemblée se sépara le 11 février. On mit 500 Gardes nationales à la poursuite des pillards, mais les dévastations continuèrent. Ce qui les provoquait surtout, c'était les monnoies d'icommun courant les foires et les assemblées, excitant à la haine contre les nobles et les prêtres.

Dès le mois de juin, Gaillard de Touche de Plérinval informa le département que quand les recteurs avaient annoncé la tenue des diocèses pour cette année encore, les rumeurs s'étaient élevées dans les églises, et le peuple affirma qu'il ne payerait pas. Le département demanda à l'assemblée nationale de venir. Le district de Plérinval écrivit: « Il faut que la force publique se montre, au lieu tant est perdue sans resources; à Gaël, on vient de nommer juge de paix le fameux Nogues, fabricant de billets de convocation pour le Bréteil des châteaux et qui a été élargi des prisons de Rossmes. » Cette lettre au dit Bourg sur l'état de l'esprit public. Cependant il ne faut pas en forcer les conclusions. Dans un rapport au roi, Rollin de la Forge, commissaire du département écrivit: « Nos campagnes du Morbihan sont peuplées de gens bons et honnêtes. Mais souvent trompés et toujours misérables, ils sont devenus méfians. Cependant qu'on leur fasse entendre un

soulagement réel, et la pauvreté disparaîtra bien vite parmi eux. Ils sont aujourd'hui de très mauvaise humeur, mais ils feront tout si l'on daigne enfin s'occuper d'eux sérieusement. » Voilà la vraie note.

La Conspiration Magon de la Maluc.

La famille Magon sous la terreur fut littéralement sévèrement punie par le tribunal révolutionnaire sous le prétexte d'avoir écrit un pamphlet contre la République et au profit de la Royauté. Ce pamphlet n'a jamais existé; il fut forgé de toutes pièces dans le sein du comité de sûreté générale pour justifier l'arrestation des malheureux dont on courait les lieux. On les arrêta, hommes et femmes, au nombre de 25 et 12 d'autres eux allant à la guillotine avec des gens prétendus leurs complices et qui leur étaient inconnus.

La maison Magon de la Maluc, une des banques les plus considérables de Paris, était située place Vendôme. Le fondateur en est Jean-Baptiste Magon de la Maluc, ancien fermier général. Il était né à Saint-Malo en 1713. La famille y tenait un rang considérable, enrichie par le négoce de mer et les armements. Elle s'armait d'azur au chef de sa, accompagné au chef de 2 étoiles de même et en pointe d'un lion aussi d'or, couronné d'argent. Elle a pour devise: tutus Mago.

Magon de la Maluc que sa situation sociale faisait regarder comme le personnage le plus important de la famille, était presque octogénaire lorsque éclata la révolution. Son caractère, la dignité de sa vie, sa probité et sa grande fortune estimée à 9 millions, ^(multipliés par 10) avaient contribué au succès de sa banque. Il était le banquier de la cour et des plus nobles familles de l'aristocratie française. Entre tant de nobles clients le comte d'Artois tenait la première place par la fréquence et le chiffre de ses emprunts. Cette circonstance constitua contre Magon une charge accablante. A la fin de février 1792, la dette du comte d'Artois envers sa banque Magon s'élevait à 2.342.000 livres. Elle se grossira encore de 600.000 livres qui à sa demande le

banquier lui fera parvenir à Colbatz ou Numéraire. (1)

A ce moment Magon était veuf depuis longtemps. De son mariage avec Perrine de France, fille unique d'un contrôleur des finances du roi, lui restaient deux fils et deux filles, tous mariés. L'aîné, Adrien Magon, qui le secondait dans la direction de sa banque, avait épousé Marie-Anne de Saint-Pierre de Liguérol, qui sera dame du Bois de la Roche. Cette jeune femme avait un frère, Bertrand-Auguste de Saint-Pierre, marié à la fille aînée du banquier, et dont le mariage avait précédé le sien. Il portait comme son père le titre de marquis et on le désignait sous le nom de Saint-Pierre-Magon. La fille cadette de Magon était la femme de de Meslay, président de la chambre des Comptes de Bordeaux.

Le marquis de Saint-Pierre-Magon n'était pas heureux en ménage. A la suite de distinctions dues au caractère et aux prodigalités du mari, les époux s'étaient séparés à l'amiable. Le marquis vivait tantôt à Paris alors, tantôt à sa propriété au ^{de France} Languedoc. La femme était revenue chez son père à Paris avec son fils unique au front et sa fille qui épousa en 1788 le marquis de Cornulier, jeune magistrat de Rouen.

Le banquier tenait à Paris un grand état de maison dont l'étude des comptes nous révèle ce que coûtait sous l'ancien régime l'existence d'une famille qui, sans être seigneuriale, appartenait à l'aristocratie. Pour l'année 1791 sa dépense totale dépassa la somme de 100.000 livres. Il avait des réceptions qui amenaient l'élite sociale dans son salon dont sa fille, la marquise séparée de St-Pierre et sa bru, m^{me} Adrien Magon, aidaient à faire les honneurs.

Le rang que J. B. Magon occupait à Paris, son frère cadet, Magon de la Polinaie, l'occupait à Saint-Malo, leur ville natale. Il ne s'était pas marié et vendait à Liguérol des toiles de Bretagne. Autour de lui, fixés à Saint-Malo ou dans les châteaux voisins, il comptait Magon de La Roche, Magon de La Villehachet, Magon de Coëtigec.

Riches et entourés de considération, il n'est pas étonnant que les Magon se fussent alliés à de maisons nobles et notamment à celle des Saint-Pierre, l'une des plus anciennes de Bretagne. Elle était représentée alors par Pierre-Georges Bertrand de Saint-Pierre, né en 1716 à L'Herminier dans les Côtes du Nord. Qualifié d'abord comte de Liguérol, ce gentilhomme était devenu marquis de Saint-Pierre à la mort de son oncle qui s'était

11 -	2.519.000	2.913.000	le total du Comte d'Artois montant à
	600.000	10	
	2.913.000	2.913.000	29 millions 430.000 d'aujourd'hui

couvrait de gloire pendant la guerre de Fano, déshonoré au moment où il allait être promu maréchal de France. Orphelin de bonne heure et élevé par son oncle, Louis Colaslin avait servi tour à tour comme lieutenant dans le Gardes Françaises et dans le régiment du roi. Ayant épousé à Rouen en 1741 Françoise héritière de la maison de l'Écluse de l'évêché de Saint-Maur, il s'était alors retiré du service. Possesseur par sa femme et par lui-même d'une grande fortune que plusieurs héritages devaient encore accroître, il vivait tantôt au château du Bois de la Roche, tantôt et préférentiellement à celui de Cavallan en Quitté près de Dinan, qu'il avait restauré et agrandi.

C'est le 29 septembre 1758, il avait appris le débarquement d'un corps d'armée anglais sur les côtes de l'Irlande. Il partit aussitôt pour se mettre à la disposition du duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, auquel il amenait une compagnie de volontaires, sous le nom de dragons, dont il avait été élu capitaine. Sur le théâtre de l'action au combat accompagné son cousin le comte de Saint-Pierre de Laffay, il allait retrouver son frère, le chevalier de Saint-Pierre, colonel du régiment de Pontionne Infanterie. Avec eux il prit part le 2 septembre au combat de Saint-Cast où les anglais essuyèrent une sanglante défaite. Il revint ensuite auprès de sa famille à laquelle il continua à se consacrer. Il n'avait pas eu moins de 19 enfants. Mais la mort ayant ôté les regards à travers cette nombreuse lignée, elle ne comptait plus que 6 fils et 3 filles. 5 de ses fils appartenaient comme officiers aux armées de terre et de mer, les filles étaient mariées, l'une à l'un de ses cousins le comte de Saint-Pierre-Mendicieux, autre au comte de la Chalotais, fils du célèbre procureur du Parlement de Rennes, et la troisième au fils Magou de la Malte. Cette-ci était donc doublement alliée aux Saint-Pierre par sa fille aînée et par l'un de ses fils.

De tout ce qui précède il est aisé de conclure que tant à Paris qu'à Saint-Malo, la famille Magou par ses biens considérables qu'elle possédait et ses alliances constituait une puissance sociale et financière, mais que la révolution résolut d'abattre afin de s'enrichir de ses dépouilles.

Le violent effort du terrorisme pour dominer la France s'inspire du parti pris de réunir à la débauche du trésor public son y faisant affluer les

ressources dont il serait possible de s'emparer, et en légiférant par des décrets contre les riches des incoures qui n'étaient que des actes de brigandage. C'est l'opinion des incoures, iniques édictés contre les Magou et leurs alliés quand les terroristes furent devenus les maîtres du pouvoir.

Au mois de mars 1793, un Italien nommé Magenthiès se déclare à l'improvisite et publiquement le créancier de J. B. Magou depuis 1786 d'une somme de 9 millions. Magou refusa de payer. Magenthiès porta sa réclamation au Comité de Salut public, on lui proposait, s'il voulait obliger le débiteur à le satisfaire, non faire don à la nation, ne se réservant que 600.000 francs pour des intérêts et provisions et suffire à ses besoins personnels. Magou avait peur de perdre à prouver qu'il ne devait rien. Le Comité fit incarcérer Magenthiès. Mais ses bruyantes démarches avaient révélé au Comité qu'il y avait à sa portée, réunis dans les mains d'une même famille, plusieurs millions bons à prêter, mais qu'on ne pouvait s'approprier qu'en se débarrassant des pauvres.

Dès ce moment, les poursuites contre les Magou sont arrêtées en principe, et, pour les justifier devant l'opinion, on imagina une conspiration dont ils seront déclarés auteurs et qui aurait pour but le rétablissement de la royauté. On leur imputera de s'être concertés avec les émigrés dans un but contre-révolutionnaire, de leur avoir fourni des fonds et d'avoir favorisé leurs projets d'horricide. Ce complot n'a jamais existé. Mais on ne leur laissera pas le temps de le démentir. Quand ils voudront parler, on leur imposera silence, et, comme ils n'ont pas d'avocat, ils seront condamnés sans avoir été autorisés à se défendre.

Il n'est que trop vrai du reste que souvent leurs imprudences contribuèrent à favoriser les intrigues des uns dont ils sont les victimes. J. B. Magou fournira lui-même des éléments décisifs à l'accusation portée contre lui en conservant ses registres de Banque dequels il tirera la preuve qu'il n'a pas cessé, au mépris des lois, d'entretenir des rapports avec les émigrés. Il n'est pas besoin d'en dire plus pour expliquer le décret d'arrestation donné contre lui le 14 octobre 1793, et les poursuites dont dès le mois de septembre, avaient été l'objet à Paris, mais plusieurs membres de sa famille.

Cependant, au moment où le Comité de sûreté générale ordonnait les incoures qui venaient fatalement en être victimes à la mort, il

ne existait contre eux aucune charge qui put légitimer cette décision. Mais le 7 prairial, en levant les scellés qu'on avait mis chez Magon au moment de son arrestation, on découvrit parmi ses papiers des lettres d'ouïgrés, et dans ses comptes la preuve qu'il avait envoyé de Bourgneuf à plusieurs d'entre eux. Tous ces ouïgrés, sauf les 600.000 fr. du Comte d'Artois, consistaient des remboursements auxquels il ne pouvait se soustraire, et dont malheureusement pour lui il avait eu le tort de conserver les preuves, ils l'avaient fait tomber sous le coup de la loi. Mais il fallait la preuve de la fraude pour y voir une conspiration contre la République. L'appréhension de Morygue père est donc vaine: la poursuite dirigée contre les Magon n'est d'autre cause que la désir de s'emparer de leurs biens.

Le secrétaire du Comité, le ministre Héron, participe aux poursuites dirigées contre les Magon. Né à Saint-Etienne, près de Saint-Malo, ancien marin, il connaissait la puissance financière des Magon. Aussi va-t-il multiplier ses efforts pour provoquer des mesures de rigueur contre le banquier de la place Vendôme. « Je dénonce pour la 3^e fois, écrit-il le 1^{er} octobre 1793, le nommé Magon de la Balue, Aiguade de la cour d'Espagne qui n'a accaparé des richesses immenses, ce qui lui donne des facilités pour pervertir l'opinion publique au détriment des principes révolutionnaires et patriotiques. C'est un ancien adorateur de Louis XV et de Louis XVI et de ci devant valet de cour. Ce qui ne peut laisser aucun doute qu'il ne soit dans le parti coalisé contre la souveraineté du peuple français et complice de complaisance du traître Raporte, intendant de la liste civile, son ancien ami. La Balue a une grande partie de ses biens qui sont ouïgrés, peut-être même en de ses fils. C'est d'une aristocratie perverte et dans le cas de la déstitution. » Cette dénonciation haineuse eut des effets immédiats pour Magon de la Balue. Il fut décrété d'arrestation le jour même où elle avait été rédigée et remis au Comité de sûreté générale.

Héron fit envoyer à Saint-Malo deux agents pour artifier les poursuites contre la famille Magon. Si un d'eux, Coulangeon servonné à Trapani, était son complice de longue date. Il fit arrêter à Saint-Malo Magon de la Plénaie et Magon de la Lande et il ne revint pas les mains vides.

Levert le musé d'ivoire allégé ses victimes et de partager avec Héron. Héron fut accusé d'indolence et dénoncé à la Convention, mais il se tira d'affaire grâce à la protection de Robespierre et de Couthon qui disaient qu'on ne vit jamais meilleur républicain.

Héron fut donc presque personne le dénonciateur, le persécuteur et le Coordonnateur des Magas. Mais il n'était pas le seul. Il avait un collègue dans Duprignis, un homme admirable. Néveuve de nuit et de jour dans les corridors, les chambres et les cabanons des prisons, il écoute aux portes et prend des notes, il donne des listes qu'il fait passer à Fouquier-Firville et les listes tombent.

Héron était l'âme de ce personnel inhumain, vénal et cupide. Tourlés dans leurs mains les Magas s'étaient perdus. A Saint-Malo ils faisaient agir contre eux le citoyen Fabre, muni des pouvoirs de Carrier et organisateur de la terreur, et le représentant du peuple le Carpentier. Bientôt par les ordres de ce dernier qu'eurent l'inscription de Magas de la Mairie et de Magas de la Courde captivité à Paris peu après leur arrestation vers la fin de 1793, ils furent envoyés leurs alliés au mois de mai 1794 pour être traduits au Tribunal révolutionnaire.

A cette date Magas de la Halle était déjà incarcéré. Son arrestation date du mois d'octobre. A ce moment il n'avait auprès de lui aucun membre de sa famille. Sa fille, la marquise de Saint-Pierre, était avec ses enfants chez sa mère, la comtesse de Montoy, aux environs de Chartres. Quant à son fils, Adrien Magas, il vivait à Courmilleux en Paris avec sa jeune femme récemment accouchée. Il possédait une terre dans cette commune et faisait partie de la municipalité. En apprenant le malheur qui frappait sa famille il ne bougea pas. Après le 9 Thermidor seulement on le voit intervenir pour entreprendre la liquidation de la succession paternelle et demander la restitution des capitaux confisqués.

J. B. Magas de la Halle comptait parmi ses commis un homme de confiance qui lui était vivement attaché. Il se nommait Jean Courant. Recouvert de sonnets à l'Hôtel de Ville et âgé de 78 ans, il occupait un emploi à la Banque Magas. La nouvelle de son arrestation le consterna et occupa son dévouement. Il mit tout en œuvre pour le tiers de sa prison et cela le rendit suspect. Il fit signer par 14 notables l'attestation suivante, « nous déclarons, nous citoyens de la section de la Montagne, que le citoyen Magas est un bon républicain et nous liions toujours au complet avec zèle les devoirs de

de citoyen. Nous nous joignons donc avec plaisir à sa famille pour demander avec elle l'élargissement du dit étouffeur. » On ne fit pas droit à cette demande. Dans la prison du Comité de sûreté générale la Magon était venu à la mort. Quant à Couroux il périt avec eux.

Le banquier, les lettres mis sur ses bureaux, fut conduit à la Force. Sa santé, affaiblie déjà par l'âge, se ressentit de l'inique traitement qui lui était imposé. A peine emprisonné il tombe malade. Le 14 novembre 1793 le médecin Chirony et Soupe demandèrent à la Convention son transfert dans une maison de santé. Il fut transféré à Charonne sous la responsabilité du citoyen Delhomme, propriétaire de la maison. Il y resta que deux mois, et le 16 janvier 1794 il fut transféré dans celle du citoyen La Chapelle, section de Popincourt. Il y resta jusqu'au 5 mai 1794, date de sa translation au Luxembourg.

Arrestation des Saint-Pern.

À Saint-Malo la terreur ne régnait pas. Le 23 septembre 1793, sur des indices venus de Paris, on arrêta Magon de Coëtizac, un de ses fils, son beau-frère et sa belle-sœur, le Magon de la Villehachet, leur fils âgé de 34 ans, leur neveu François Guardin, leur cousine Marie Collin, sœur Magon de l'Épinois. On les incarcère dans la maison d'arrêt de Saint-Malo. On ne s'en tint pas aux Magon. On arrêta 200 personnes. Sur la liste des détenus, en commençant de 1794, on y voit figurer le marquis et la marquise de Saint-Pern-Ligouyer, père et mère de la marquise de Saint-Pern-Magon et de M^{me} Adrien Magon de la Halue. Ces deux vieillards le mari avait 77 ans - avaient été arrêtés le 12 octobre à leur château de la Ciclaie, dans les environs de Saint-Malo. La marquise qui les frappait était motivée en ces termes: « relatif à son état noble, caractère froid et insouciant, n'ayant de preuves constantes et bien marquées d'attachement à nous comme ni de vertus civiques. » Les griefs sont allégués à la charge du marquis. Mais, par voie de conséquence, ils motivent l'arrestation de la femme. On les enferme d'abord dans la prison de Saint-Jorvan jusqu'au 5 novembre. Ce jour-là on les sépare. Le mari est conduit à Saint-Malo et le 12 sa femme le rejoint. En voyant à Paris, la marquise ira à l'échafaud, et son époux mourra de douleur l'année suivante dans la maison de santé où la maladie l'oblige de le laisser et où on semble l'avoir oublié.

Autour d'eux les poursuivies se multipliaient. Magon de la Blinaye et Magon de la Lande, fils, étaient comme on le verra. Mais ce n'était qu'un répit. Le trois décembre 1793, au milieu de la nuit, le citoyen Morin du tribunal militaire de Saint-Malo, se présentait au château de la Chiquaudière ou Laruic et arrêta Magon de la Lande. On l'amena à sa femme et à ses six enfants; on le conduisit à Paris. La femme courut à Paris et Navarilla à lui faire rendre la liberté. Leurs enfants furent recueillis à Paramé chez une ancienne servante qui elle les retrouva après la mort de son mari.

Le 11 décembre 1793 on arrêtait Magon de la Blinaye chez lui; puis on l'incarcérait. Les perquisitions à son domicile avaient amené la découverte de 200.000 fr. en assignats et de 60.000 fr. en or et en argent qui furent expédiés à Paris.

Le Comité tenait maintenant les trois principaux membres de la famille Magon. La Haine, le Vicomte de la Lande. Celui-ci était déjà parti pour Paris. Un ordre analogue fut donné pour Magon de la Blinaye et son employé Gardin, et exécuté le 27 décembre 1793. Arrivés à Paris le 19 janvier 1794 ils furent incarcérés à Sainte-Félicité, puis à la maison de santé du citoyen La Chapelle où il retrouva son frère La Haine, et dans leur malheur, ils eurent du moins la consolation d'être réunis.

L'arrestation de Magon de la Lande avait été au contraire au profit de la Haine le citoyen Héroult des Lechelles qui était le vicaire du d'Artois à la suite de Bretagne et qui était un personnage important de la République. Mais il se heurta à un refus formel: « en cas intéressant à mon sort, dit-il, je me compromettrais en vain; je ne le sauverais pas; je ne puis rien. » Cette dernière chance de salut s'échappait donc à la Haine, et il se vit que se abandonner à son sort.

Voici donc la situation de cette famille à la fin de 1793: trois de ses membres emprisonnés à Paris, plusieurs autres à Saint-Malo comme les vicomtes Saint-Pierre - Ligny contre lesquels on ne peut rien alléguer. Gardin de bien d'eux, le marquis de Saint-Pierre Magon: « relation peu connue, mais caractère phébus et orgueilleux, entiché de ses anciens privilèges et de ses titres. » Elisabeth de Saint-Pierre - La Cour, sa cousine, fille aînée de Magon de la Lande: « elle est d'opinions secrètes. » Il n'y a pas arrêté un plus grand nombre des membres de cette famille, car il

10 22
ont émigré ou se cachent.

A la date où nous sommes arrivés, la marquise de Saint-Pern-Magon, la séparée, et sa fille M^{me} de Cornulier, et son fils et son gendre étaient encore en liberté. Mais ils sont déjà marqués pour partager le sort de leurs parents.

au moment de l'arrestation de son père, M^{me} de Saint-Pern-Magon était à la campagne chez sa sœur la comtesse de Marlay. Ses enfants y résidaient avec elle et notamment son jeune fils, Marie-Porteaud. C'est de là qu'il partit au soir du 1794 pour venir à Paris où, victime de la plus épouvantable erreur et de la criminelle infamie du tribunal révolutionnaire, il allait trouver une fin tragique. Le 4th avril 1794 nous trouvons la séparée installée à l'Hotel de la place Vendôme avec son fils, sa fille la marquise de Cornulier et le mari de celle-ci, bravant les périls que présentait alors pour les nobles le séjour de la capitale. La terreur battait son plein. On avait décrété qu'aucun noble ne pouvait habiter Paris sans peine d'être mis hors la loi. Venir à Paris en un tel moment, c'était braver la foudre. Le lendemain du jour où avait été votée cette loi, la marquise de Saint-Pern-Magon était chez elle avec ses enfants quand s'y présenta une bande de hommes armés. On vit sous la queue de la marquise un ordre d'arrestation qui désignait « les accusés Saint-Pern, son fils, Cornulier et sa femme ». Des accusés Saint-Pern un seul était à Paris: la marquise. Son mari avait été arrêté à Saint-Malo le 20 janvier et y était détenu. Celui qui était surveillée, croit qu'on sut compris dans cet ordre d'arrestation un enfant contre lequel ne pouvait exister aucune charge et qui lui fut fatal. Il est désigné comme âgé de 16 ans et célibataire. On dit qu'il est doux, n'ayant montré aucune opinion, n'étant revenu chez sa mère de la prison où il était que depuis 15 jours. M^{me} de Saint-Pern-Magon et sa fille la marquise de Cornulier étaient des femmes énergiques. Leur attitude fut digne et courageuse. Mais devant la force elles ne pouvaient rien. La marquise de Cornulier était grosse de 7 mois. Sans l'intérêt de ses trois enfants dont le aîné n'avait que 5 ans et de celui qu'elle portait, elle demande à rester dans sa maison sous la garde d'un gendarme, on refuse. Les frères ne se laisseront pas attendre. Une femme de chambre se

chargés des enfants et leur assure son aide. On amena les autres à la prison des Anglais. Ils espiaient une parenté avec Hagon de la Haba. Pour les femmes et le jeune Martroud de Saint-Pern, c'était monstrueux. C'était aussi injuste pour le marquis de Cornulier, âgé de 23 ans, frêle et malade, qui avait donné des preuves de son civisme. Mais, sa tête était promise au bourreau. Quand on l'arrêta, il était déjà condamné.

Le Massacre des Innocents.

Le conventionnel Le Carpentier terrorisait Saint-Malo. Il expédia à Fouquier Tinville Hagon de la Villehuchet père, un Magon de Coëtzeu, son fils âgé de 35 ans, son valet Marie Gardin, et la vieille marquise de Saint-Pern-Ligouyer qui était septuagénaire. Le Carpentier l'avait arrachée aux bras de son mari à qui des soins qu'elle seule savait lui donner étaient nécessaires. Il le réservait pour une autre expédition. Le maire et les officiers municipaux de Guille-sur-quelque est situé le château de Caisellan, résidence préférée du marquis et de la marquise de Saint-Pern, s'étaient réunis en approuvant leur arrestation et avaient écrit à Le Carpentier: «ils n'ont jamais fait de peine à personne, ils ont toujours été charitables envers les pauvres et obligeant à tout le monde; ils n'ont point émigré; ils n'ont quitté notre commune que pour aller s'établir à Saint-Malo le 22 décembre 1792.», à cette attestation dont les signataires déclaraient avoir été pendant plus de 50 ans les témoins de l'existence du marquis et de la marquise, Le Carpentier répondit que la marquise était d'un caractère furieux, violent et despote, ennemie de la révolution et qu'elle ne songerait qu'à renverser la constitution. Elle était même accusée d'avoir jadis tué d'un coup de pistolet un de ses intendants.

Au moment de se mettre en route, ces inférieurs voulurent emporter le nécessaire pour une longue route. On leur dit: vous n'avez pas besoin d'un si gros bagage; vous trouverez à Paris tout ce qu'il vous faut. Ce qu'ils allaient y trouver, c'était la mort. Ils partirent à 3 heures du matin. Le voyage fut pénible: ils étaient en charrette, escortés de gendarmes qui les traitaient sans ménagement. Le 29 prairial ils arrivaient dans la capitale. Conduits à la Conciergerie, ils y passèrent deux jours, et le 2 messidor (20 juin 1794) ils comparurent devant le tribunal. L'acte d'accusation ne relève contre eux que des délits d'opinion. Sur 27 accusés

un seul fut acquitté. C'était un médecin. Les 26 autres furent condamnés sans délai et exécutés le même jour.

A quelque temps de là un nouveau courai partait de Saint-Malo, adressé par le Carpentier : voilà encore du gibier que je vous envoie. En arrivant à Paris, ils apprirent les événements de 9-Thermidor. Ils étaient réunis. C'est dans ce courai que se trouvait le marquis de Saint-Pern-Ligugon. Il ignorait encore que sa femme avait parié quelques jours avant. Il ne le sut qu'à son arrivée. Il était déjà malade, et son état, aggravé par cette nouvelle comme par les fatigues du voyage, le fit retenu dans une maison de santé où il mourut l'année suivante.

Quelques jours après l'arrestation de la marquise, séparée de Saint-Pern Ligugon et de ses enfants, à la date du 6 mai 1794 arriva contre une dénonciation contre elle signée du citoyen Thaupton se disant caporal de la section de Non-Bon-sens. Elle disait : « Je suis sans pitié pour les ennemis de ma patrie. » Le dénonciateur accusait le marquis de Cornulier d'avoir parlé à l'étranger chargé d'une mission par son beau-père, le banquier, et d'avoir pris diverses mesures pour que son voyage fut ignoré. Par conséquent, le banquier était son complice, la citoyenne de Saint-Pern également. « Cette détestable femme a conspiré contre la souveraineté du peuple ; je t'ai entendue cette scélérate souhaiter la mort de Marat, et c'est elle qui est la cause de tout le mal que son père et son père ont pu faire... je les dénonce au Comité de Salut public qui trouvera dans sa sagesse les moyens de leur faire subir la peine due à leurs forfaits. » Tout porte à croire que cette dénonciation avait été inspirée par des domestiques qui servaient chez Mademoiselle de la Malue, car au même temps qu'il avait les maîtres, il défend les gens de la domesticité qui sont de vrais patriotes. Cette lettre fit activer les poursuites dirigées contre eux. On leva les scellés de la maison à Paris et on perquisitionna. Les citoyens, Honoré Toulon et Jean-Louis Baillieux, accomplirent cette mission le 7 prairial. Sur le procès-verbal de la feuille indique l'imprudence qui avait poussé le banquier de conserver sa correspondance et ses livres de compte. De l'examen des registres il

casuiste que de 1790 à 1792 il avait fait des comités d'argent à des émigrés à Londres, à Francfort, en Suède, en Italie et en Espagne: 18000 livres à Barraultin - 450.000 livres au duc de Camille - 130.000 livres au marquis de la Haupastière - 550.000 livres au prince de Condé - 500.000 livres au Baron de Brotaire. La liste est longue, et est une charge accablante dont on se servira contre l'accusé. (il faut multiplier par 10 pour avoir la valeur actuelle)

La correspondance n'est pas moins significative. Son copie de lettres contient « de fréquents traces d'intrigue ». Cet infatigable avait conservé des annes entières pour lui-même. Sans espoir de trouver des sommes considérables cachées dans sa maison on la fouilla pendant une semaine de haut en bas. 443 papiers la perquisition est suspendue. Elle est reprise le 14 mai 1793. On interroge à nouveau les employés. On arrache des aveux à deux d'entre eux. L'un prétend que Magon a emporté dans la maison d'argent 674.000 livres. Les agents ne trouvaient que 310.677 livres en assignats, en or et en argent, et ne versaient au trésor que 292.444 livres. Berryer dans ses "Souvenirs" raconte les basses intrigues dont Magon fut l'objet. Il reçut un jour la visite d'un inconnu qui proposa de faire délinquer Magon et de le faire passer la frontière. À l'appui de sa proposition, il montre trois papiers signés par Brotaire, Cocthon, Carnot et Barrère. Pour prix du service il demandait 300.000 fr. Magon est en état de payer puisqu'il porte en assignats couverts dans sa robe de chambre 1.500.000 fr. Berryer répond qu'il verra Magon dans sa maison de santé. Quand il se présente, les portes s'ouvrent comme par miracle. Magon de la Halle s'écroule en l'écrasant et on apprenait qu'on en rigora plus qu'il a, cachée dans ses vêtements, une somme considérable. Pourquoi le sait, c'est qu'il a été trahi par un de ses employés. Il avait été déjà par son cuisinier qui avait indiqué la cache de l'argenterie de l'hôtel. Magon de la Halle consulte son père de la Polignac, et les deux frères viennent conseil avec leur avocat. Ils refusaient de se prêter à ce qui est attendu d'eux. Ils ne craignent pas qu'on puisse les surprendre, puisqu'ils sont innocents et en état de le démontrer. D'ailleurs l'offre ne présente aucune garantie et peut être cache-t-elle son piège. Les efforts de Berryer restèrent vains et il trouva à l'avenir le refus de ses clients.

Qui était cet inconnu? Peut-être Héron, on ne sait rien de plus sur la longue débauche des frères Magon. Mais sommes une peu mieux renseignés sur celle de leur cousin Magon de la Cambre. Il était à Paris

depuis le mois de janvier 1794. Incarcéré à Sainte-Pélagie, il fut transféré à la Force. La femme se prodiguait pour obtenir sa mise en liberté. Le 30 messidor il est à la Conciergerie. Il y rencontre tous les siens, et parmi eux Magon de la Malue qui venait du Luxembourg où il était depuis 2 mois. Au Luxembourg il fut fouillé par Dupainquier et dépouillé de tout ce qu'il avait. Il ne lui resta que 90 liards.

Le 4th Thermidor le Lan II (19 juillet 1794) 17 accusés comparurent devant le tribunal révolutionnaire. Parmi eux figuraient plusieurs de la famille Magon: Magon de la Malue - Magon de la Blinaye - Magon de la Lande - la marquise Saint-Perrin-Magon, son fils Marie-Pertrand de Beau, son gendre et sa fille M^{lle} et M^{lle} de Cornulière; puis Jean Gouverneur, Christophe Gardie les employés fidèles des Magon.

L'acte d'accusation est accablant pour Magon de la Malue. On le accuse de s'être le plus cru et le plus dévoué du peuple, de faire la guerre à la révolution, d'avoir fourni aux émigrés des armes les plus redoutables pour servir leurs projets liberticides. C'est l'homme qui a fourni le plus de secours et de numéraires à tous les conspirateurs qui ont fui le sol de la patrie pour y rentrer les armes à la main.

Les mêmes griefs sont allégués contre Magon de la Blinaye "qui a correspondu avec les émigrés de Jersey et de l'île Rhé et leur a fait passer de l'argent - contre Magon de la Lande "qui a précisément couronné tous ces suc de toute sa caste les précurseurs de la tyrannie féodale pour les faire reparaître au moment où Cobourg et York auraient pu subjugué la France."

Sont les faits sur lesquels se fonde l'accusation. Tenille pour établir que les accusés sont les auteurs de la conspiration dite de Bretagne. Dans le même acte d'accusation se lisent les noms de marquis et marquise de Saint-Perrin-Magon, de Lan-fille M^{lle} de Cornulière et du mari de celle-ci. Le marquis de Saint-Perrin-Magon était alors incarcéré à Saint-Malo, mais on le figurait, et c'est son fils, app' de Beau, qui comparait à sa place. Saint-Perrin et sa femme sont des chefs de plus de cette révolution. Cornulière et sa femme sont aussi compléts

de la conspiration -Magon et l'un des assassins du peuple dans la journée du 10 août. C'est Fouquier-Tiville qui avait rédigé le terrible réquisitoire. La réunion de la Conciergerie donna lieu à des scènes émouvantes. Magon de la Halue était couronné tout son courage et au milieu de ses affres se efforçait de consoler ses enfants. Nous pourrions tous, leur disant, si vrai, du moins nous mourrions innocents. L'audience fut émouvante. Le jeune Bertrand de Saint-Pierre voulait se défendre à cause de son âge : on lui imposa silence. Les autres accusés ne furent pas mieux traités. La marquise de Cornulier, échappée seule à cette boucharde, déclarera plus tard que le tribunal a refusé la parole à un mari et à son père. Tous auraient pu en dire autant. Les débats furent brefs et rapides et déclarés clos. Fouquier-Tiville prononça son réquisitoire, les jurés délibérèrent, les accusés attendaient la sentence. La marquise de Cornulier se déclara innocente : ce qui obligeait à surseoir pour elle à l'exécution du jugement. Les documents sont muets sur l'attitude des autres accusés. Ils entendirent prononcer leur arrêt de mort. Le jeune Bertrand de Saint-Pierre y était compris. Le même jour, à 4 heures, tous les condamnés furent conduits à la guillotine, à l'exception de M^{me} de Cornulier dont l'exécution était ajournée et que la chute de Robespierre devait sauver définitivement. Cette exécution porta à 12 le nombre des personnes de la famille Magon-Saint-Pierre qui périrent sur l'échafaud dans l'espace de quelques semaines.

La grande grâce à laquelle la marquise de Cornulier eut la vie sauve ne vint pas à terme. Elle eut du moins la consolation de revoir ses enfants et de prier pour les disparus.

Le 28 mars 1795 Fouquier-Tiville et ses coaccusés se recouvraient à leur tour devant le tribunal réconstitué. Un des griefs imputés aux accusés était la condamnation du jeune Bertrand de Saint-Pierre. La marquise de Cornulier y vint en qualité de témoin. Le 1^{er} thermidor, déposa-t-elle, j'ai passé ici mon jugement avec mon grand père, ma mère, mon père et mon mari.

66 18

Mon frère, âgé de 42 ans, a été condamné à mort pour mon père
âgé de 55 ans, qui a retrouvé la liberté le 9 thermidor. Mon mère et
moi nous n'avons pas reçu d'acte d'accusation. Nous l'avons demandé
on nous en a apporté un dans lequel il était dit que nous avions
assassiné le peuple le 10 août.

J. Ardouin, qui siégeait au ministère public, confiera son témoignage
- Les juges et les jurés, dit-il, devaient s'apercevoir que le fils âgé de
42 ans n'était pas pour femme sa mère âgée de 48 ans. Ils n'en
ont pas moins condamné le fils pour le père. Au milieu des
frénésiments d'indignation de l'auditoire M^{me} de Cornulier
reprit: mon père n'était pas à Paris le 10 août, il était incarcéré à
Saint-Malo. Mon frère n'y était pas non plus: il résidait depuis le 1^{er}
juillet 1792 à Moslay, et lorsqu'il fut arrêté, il n'y avait que trois
jours qu'il était à Paris. Cette disposition était accablante pour
Fouquier-Tinville et les jurés qui avaient condamné. Froid, Prieur,
Renouardin et Châtelet, dirent qu'ils ne siégeaient pas ce jour-là. Mais
la jeune femme leur opposa un démenti énergique. - J'ajoute, dit-elle,
que c'est Christian qui aura arrêté le 28 germinal; j'étais grève de
7 mois; il ne voulait pas que je reste chez moi sous la garde d'un
gendarme. Je déclare que Renouardin, Châtelet et Prieur siégeaient lors
de notre jugement. J'offre de présenter la liste des jurés qui nous fut
signifiés; elle est chez moi. On alla la chercher et Pandoine en
fit lecture.

Adolphe de ce moment, après avoir entendu la sentence de mort prononcée
contre les meurtriers de ses parents, elle retourna dans sa vie privée pour
s'occuper de ses enfants et recueillir sa fortune dont le Comité s'était
approprié. Elle devait vivre longtemps encore et voir s'établir son fils et
ses deux filles au début de la Restauration. Quant à son père qui avait
succédé à avoir couronné la hauteur des ex-députés classés nobilitaires,
on doit lui en avoir fait la surveillance.

Les mots pas seulement dans la circonstance de 42 de ses membres que
la famille Magu avait été frappée. Elle l'avait été aussi dans leur

fortune. Il fallut bien des pains pour qu'ils en recouvrassent les débris. Pour
 assurances faites avant 1792 au Comte d'Artois, les héritiers du Comte
 obtinrent une première satisfaction. Ils parvinrent à se faire inscrire sur la
 liste des créanciers du Prince auquel l'Etat s'était substitué pour les
 déintéresser. Leur créance fut liquidée en une inscription de rentes de
 137.844 fr. représentant au dernier rang le capital qui leur était dû. Mais,
 par suite de la conversion des rentes en titres consolidés, leur revenu se trouva
 réduit à 45000 fr. La nécessité où ils se trouvaient ensuite de vendre parties
 de leurs titres, alors que les cours étaient très bas, le réduisit encore. Sur
 capital initial il ne resta plus que 426.000 fr. (multiplication par 10).

Mais les 600.000 fr. touchés par lui à Colfontz ? Les héritiers firent valoir
 leurs droits après la rentrée des Bourbons. Le Comte d'Artois reçut la
 marquise de Cornulier et se reconnut sans hériter le débiteur de la somme
 réclamée. Mais, encore hors d'état de s'acquitter, il l'invita, elle et ses cohéritiers,
 à prendre patience. Ce à quoi ils consentirent. Ils s'assuraient ainsi sa
 protection qui leur valut divers avantages : de maigres pensions, les
 bourses de collège pour les enfants et la nomination du fils Cornulier
 comme officier, faveurs qui ne coûtaient rien à ceux qui les accordaient.

Quand le Comte d'Artois devint Charles X, les héritiers Hagon
 renouvelèrent leurs réclamations. Il fit la sourde oreille. On dirait que
 Charles X a oublié les engagements du Comte d'Artois. On écrivit au ministre
 des Finances qui ne répondit pas. Quand la révolution de 1830 remboursa
 Charles X, vers étaient pas encore remboursés. Ils ne le furent qu'en 1832
 à la suite d'un jugement qui réduisait la créance faite au Comte à
 592.592 francs et ses intérêts. Ce jugement consistait à l'origine de la
 Conspiration Hagon. Pour l'honneur de la mémoire de Charles X,
 on voudrait un autre dénouement à ces tragiques péripéties.

(voir Ernest Daudet, revue des 2 mondes 1911.)

Krantz Funk-Brentano dans son livre « L'ancien Régime » paru en 1926,
 page 170, parlant des dépenses du Comte de Provence et du Comte d'Artois, dit:
 « Durant son passage au contrôle des finances, l'abbé comte au Comte de
 Provence, le futur Louis XVIII, 560 millions d'aujourd'hui; et au Comte d'Artois, le
 futur Charles X, 250 millions (il n'était que le cadet). C'est à faire hémorrhager. »

Les comtes Saint-Pern de Ligançon partageant en 1806 et le Bois de La Roche s'échut aux suivants.

Adrien - Dominique Magon de la Roche, né à ^{Lanier, Espagne} Saint-Halo ^{en 1744}, fils de Jean-Baptiste Magon, le baron de Guélobois, et de Perrine de Franc, épouse depuis 1785 de Marie-Anne de Saint-Pern dame du Bois de La Roche, fille du marquis René de Saint-Pern et de Marie-Louise de Lorquin, guélobois en 1796. Adrien Magon était un disciple de Voltaire et de Rousseau, adepte du philosophe de l'Encyclopédie. Il était péicré d'irréligion et d'impie jusqu'à saturation. Il fit tout ce qu'il put pour empêcher sa femme de bâtir la chapelle ^{du Bois} du Bois de La Roche qu'elle construisait sur la lisière du parc du château pour dévoter les basins religieux de la contrée. Il ne voulait pas, disait-il, louer le Bon Dieu chez lui. Mais la propriété du Bois de La Roche étant à sa femme, celle-ci fit bâtir cette chapelle et laques lui sont restées dans sa patrie sa résidence au milieu d'un bois et la région a été érigée en paroisse. ^{en 1816} Il mourut à

Dinan en 1819, âgé de 75 ans, le 12 février 1836, âgé de 92 ans, laissant:
1) - Adèle, née à St-Pern de Echaos, mariée en 1816 à Joseph de Saint-Fern, né à l'île de la Trinité en 1793, fils d'ambrose, officier de marine et de Marguerite de l'ingénieur de Poigny de Nédrum.
2) - Adrien-Jean-Baptiste, son fils;

29) Adrien-Jean Magon de La Roche, né ^{en 1798} à Comailles en Paris; marié en 1834 à Marie-Anne Magon du Brocq mort au Bois de La Roche le 2 mai 1856. Elle décède le 4 février 1889 à Pauogue sur-Seine, âgée de 86 ans. Son mari était un orgin et un excentrique amateur de facéties, et de plus comme son père complètement irréligieux. Il fut baptisé, se maria à l'église et fut même religieux. Ce fut toute sa religion. Il accompagnait sa femme chaque dimanche jusqu'à la porte de l'église, mais n'y entrait jamais. Les historiens drôlétiques à l'œuvre courent encore le pays. En voici quelques-unes telles que je les ai trouvées écrites dans un manuscrit contemporain. Grand seigneur, il n'avait rien appris de la révolution, considérant toujours le peuple comme traillable et corvéable à merci et d'une autre essence que lui. En outre, il était débauché, sans foi, ni loi, une pipelette dans toute la force du terme. Le pays est rempli de scènes bouffantes jusqu'au burlesque, honteuses jusqu'à l'indélicence auxquelles il s'adonne. N'avait les

1) - Adrien-J. Magon acheta en 1744 l'habitation et sa dépendance à René-Philippe du Réne de Grandjean pour de l'île de la Trinité de l'Inde. En 1748 il était devenu les finances à Argentan. Sa parenté, celle de St-Pern, officier d'armée, fut le recours du bois de La Roche.

verres, brisait les vitres, les glaces dans les salons et les cafés, faisait grande dépense, sacrer effronté... mais il n'avait pas payé ses dettes.

Magou et son maréchal ferrant

Un jour, son maréchal ferrant du Bois de la Roche, vint lui apporter la note des fers qu'il avait mis aux sabots de son cheval noir, corsier infatigable sur lequel il parcourait la région à toute allure.

Magou fit un signe à son domestique, Jamet surnommé Trine, son tôme brun, qui lui apporta incontinent deux pistolets. Magou les arma et les braqua sur la poitrine du maréchal, lui intima l'ordre de passer par la fenêtre, sinon il lui brisa la cervelle. L'infortuné maréchal soude l'abîme où il va succomber s'il obéit à cette injonction, il résista... Magou le presse et invite Trine à se joindre à lui pour se payer le plaisir d'un spectacle inédit: voir le maréchal, le truand, se tordre de douleur après sa chute dans le ruisseau, se repéter les gorges des contractions qu'il fera pour mourir. Mais, le maréchal est doué d'une force peu commune; il est d'une agilité étrange... il se retourne soudain, bondit sur Magou qui aurait voulu se précipiter à l'autre bout de l'appartement, lui suscita ses pistolets. Trine s'élança en un clin d'œil. Quand Magou eut repris ses sens, il se releva. Le maréchal ferrant, lui tenant à son tour les revolvers sous le nez, le somma d'acquiescer sa note sinon il fait feu. Magou, rebelle aussi capon qui est d'État-flamand et insolent, paga sans mot dire.

En 1820 Magou tira un coup de fusil à bout portant sur un paysan qui dérangait sa charrue aux environs du château de Cambilly au printemps.

Magou et la vendeuse de beurre.

En 1821, Magou cheminait en compagnie de son inséparable Trine sur les bords de la route de Néant à Mauvron, quand il fit la rencontre d'une belle fille des villages voisins qui portait son beurre au marché. Magou conçut immédiatement le projet d'une humiliation ignoble à infliger à cette personne - Combien le beurre, ma amie, lui dit-il, ? - Il y en a pour 3 francs, répondit-elle. - Tant mieux, fit Magou, en porte-le au château et je te donnerai le double.

La jeune fille sans défiance se dirigea vers le Bois de la Roche, quand elle arriva, elle trouva Magou et Trine qui l'attendaient et

l'introduisirent dans la bœuf cuisine. — Deshabillée, ainsi cette fille, ordonna Magon à Trinc, pendant qu'il tint ses pistolets dirigés sur la jeune fille si elle veut faire la révolante. Trinc déclara l'ordre et la jeune fille épouvantée se laissa faire. Cette opération accomplie Magon fit induire le corps de cette fille avec sa couche de beurre. Toute la nuit y passa. Trinc était un exécutant exact et complaisant. Il aida ensuite la fille à se habiller. Humiliée jusqu'aux larmes, elle se sauva en pleurant. Comment, lui dit Magon, me toute belle, tu supports tout : le beurre et l'argent... et tu pleures encore !...

Magon et les Huissiers.

Magon n'aimait pas payer ses dettes. Voici comment il reçut un jour deux huissiers, porteurs des contraintes des créanciers de Magon. M^{rs} Gaborel, huissier à Plémeur, et Coustard, huissier à Hauron, vinrent ensemble au château du Vic de La Roche apporter à Magon des assignations. En arrivant les deux hommes se demandaient quel accueil leur ferait le châtelain qui passait pour être intraitable. Ils furent à leur grande surprise fort bien accueillis, et même invités à dîner. On fit grande ripaille. On trinqua, on retrinquait. Finalement se disaient les deux huissiers, tout ce qu'on raconte sur ce Magon est légendaire. C'est le plus aimable et le plus accueillant des hommes. Avant de quitter leur hôte, ils lui présentèrent leur créance. Sur l'ingente de Magon, Trinc apporte 4 pistolets. Le noble châtelain en prit deux, les arma et les dirigeant vers les deux huissiers : haut les mains, leur cria-t-il ou je fais feu. Les deux huissiers s'obstinaient se demandant ce qu'il allait advenir. — Trinc, dit Magon, M^r Coustard a une cadouette de chevreaux, j'en veux une pareille. A cette époque les gens bien mis ne se coupaient pas les cheveux et en faisaient une tresse qui pendait sur leurs épaules. En un clin d'œil Trinc coupe la cadouette de Coustard et puis lui rasa la tête. — Trinc, poursuivit Magon, M^r Gaborel a une belle queue de cheval et de beaux favoris, j'en veux la moitié. Trinc rasa la moitié de la barbe de Gaborel. Le travail fini, Magon les envoya dans cette tenue en leur disant : ne revenez, mes chers, je n'aime pas vos grivoiseries, les deux huissiers s'en allèrent penauds et tout pantouffes de leur déconvenue pendant que Magon et Trinc riaient à gorge

déployé.

Les honnêtes de lui portèrent plainte devant le parquet de Pléineval qui, sachant Magon fort protégé à la cour, traiffa l'affaire. Magon insouciant des attaques judiciaires continuait à parcourir le pays, monté sur son beau cheval blanc, toujours armé à toute vitesse, ses pistolets aux arçons de sa monture et son espingole en bandoulière, suivi de son chien "Soguo" la terreur du pays.

Magon et son journalier.

Magon ne payait pas très régulièrement son aide journalier. C'était un journalier du voisinage. Le bonhomme savait un peu faire un peu de compensation occulte. Pendant le souper il prit sur la table un beau morceau de beurre, l'ouvrit pour se l'approprier et l'apporter à sa bonne femme. Le bonhomme était coiffé d'un bonnet à mitron en laine bleue qui portait à la gouache. Pendant que Magon était occupé avec Frinc à tirer à boire dans sa coupe, le bonhomme prit le beurre, le mit sur sa tête et le cacha dans le bonnet qui lui servait de coiffure. Magon chercha à s'expliquer la disparition si subite de son morceau de beurre, et finit par découvrir le stratagème. Quand le journalier, après avoir bien mangé et bu, voulut s'en aller, Magon s'opposa. C'était au hiver. Il fit faire un grand feu, place le bonhomme dans la cheminée le plus près possible du foyer pour le mieux chauffer. Magon prit lui-même place vis à vis le journalier, pendant que Frinc alimentait toujours le brasier. Au bout d'un certain temps, sous l'influence de la chaleur, le beurre fondit, la chovelure et le visage du bonhomme se fondirent de graine. Magon et Frinc en étaient malades de rire.

Adrien Magon mourut sans plus de soucis et sans repentir. Le clergé, invité à son enterrement, fit généralement défaut. Son épouse s'efforça par ses bonnes œuvres de faire oublier et pardonner les excentricités scandaleuses de son mari. Eurent deux fils :

1) Arthur, ^{Jules-Marie} mort le 17 Mars 1875, âgé de 31 ans.

2) Adrien, qui suit;

Adrien ^{Jules-Marie} Magon de la Balise, né en 1835, fut d'abord un homme distingué. Il fut conseiller général du canton de Mauron pendant 28 ans et vice consul en Bretagne pendant 2 ans. Il fit un mariage morganatique: il épousa une lingère, Marie-Ange Saiget, le 24 Septembre 1870, au

n. a Notes après sa démission de grand a'hery.

Bois de la Roche, fille de Jean Saignet, lieutenant de saune, et de Marie-Louise Guillou, née à Noirmoutiers ou à Saint-Gervais de Luzon. Elle éprouva sa fortune. Ruinée, il vendit le Bois de la Roche en 1885 à Angé Bossard, marchand de Bois à Rouen. Il est mort à Boulogne-sur-Mer en 1888, et sa veuve décéda à Neuilly le 5 mars 1896. Il eurent :

- 1- Adrien ^{Jean-Gabriel-Arthur} Wagon, né le 20 mai 1871, mort sans postérité;
- 2- Gabrielle ^{Alexandrine} Marie, née le 12 mai 1875, qui suit;
- 3- Georges ^{Doni-Allat}, né le 23 septembre 1880, mort sans postérité.

Gabrielle Wagon de la Roche, dernière de sa branche, a épousé à Paris Joseph Prades, horloger de son métier; ~~et de son origine de Rouen.~~ ^{de son père St. Michel au Bourg de Neant.}

Elle aura eu un fils, âgé de 16 ans en 1928. Elle ne fut pas heureuse en mariage, elle divorça, et vit à Paris au n° 140, rue Faidherbe St. Denis (XVI) ou à Dinard chez sa tante, au n° 10, rue de la Foire, rue du Tournois.

Les Bossard 3^e du Bois de la Roche. Le nouvel acquéreur du Bois de la Roche avait fait une grave fortune dans le commerce du Bois. Il habitait Rouen, ~~provenant de Mail-d'onges~~, mais avait des succursales commerciales à Saint-Malo, Brest et Nantes. Il était franc-maçon de la loge "la parfaite Union" de Rouen. Il avait épousé Elisa Oubrie, et s'appelait Angé Bossard, né à Veun (île de Noirmoutier) fils de Louis et Angélique Joreaud et décéda à Rouen le 21 oct. 1895, âgé de 65 ans, laissant :

- 1- Alexandre, négociant, juge au tribunal de Commerce de Rouen, conseiller à la Banque de France, conseiller du commerce extérieur, mort à Rouen le 4 avril 1925, avenue du Mail d'onges, n° 41, complètement aveugle comme son père, sans postérité de sa ^{1^{re}} épouse Lucienne Némi-Marcelle, âgée de 63 ans qui, elle, pratiquait sa religion, et entraînait par son exemple ses belles-sœurs à la messe quand elles étaient en villégiature au Bois de la Roche.

- 2- Angé Bossard, qui suit;
- 3- M^{lle} Hélène Bossard, mariée à M^{re} Emile Duplessis, notaire à Rouen, et décéda à la Réunion en Bourg des Comptes, le 24 septembre 1928, laissant une fille, Hélène Duplessis, mariée à Paul Maulin, mort à Rouen, fils de M^{re} Maximilien président de la cour d'appel de Rouen.

Paul Maulin est un politicien de profession et un abominable sectaire. A Paris marié, il vint habiter le château du Bois de la Roche puis à sa déjection par les Bossard, au couple, où il ne tarda pas à instaurer une

- 11- Léon-Joseph-Marius Prades, horloger à Paris. 490 rue 1894 et vendit St. Michel que madame avait hérité du son.

politique qui sus la logo macomique. Il est du succès, son succès facile, dans
une injun dont le cœur est à gauche depuis toujours. Il est d'ailleurs mortel
un grand administrateur, et s'est attaché la population de ce pays en y allant
des routes et en mettant tout le monde à l'assistance municipale de Mauron.
(120.000 fr.) par an, rien que pour payer les visites médicales et les frais pharmaceutiques.
Aussi il est imbattable et se rencontre aucun concurrent électoral à
Mauron. Il a été conseiller général du Canton de Mauron de 1900 à 19
maire de Mauron de 1919 à 19 , député du Morbihan de 1919 à 1924. Il a
fut par ailleurs député en 1924, et fut battu aux élections sénatoriales partielles
de 1927; en 1928, chassé du Morbihan, il est allé prendre une candidature
radicale-socialiste au Havre, en Seine et Oise où il n'obtint qu'une
petite minorité de 1100 voix. ^{en 1929 le 4 mai à Paris d'abord où il passa le 10 mai à Paris en place de} ^{républicain de 1929 de 1929} ^(120.000 fr.)
En outre un vice-président de la commission
de rétrocession. aussi, ruiné, s'est divorcé en 1921. Sa femme se est via avec son
deux enfants, Pierre et Hélène Maubien. La dessus, les Couverts Poppard sont
sans du Bois de la Roche. Il est conseiller ou se rencontrant avec une directrice
avec laquelle il vit à Paris et où il tient un cabinet d'affaires. Il est
l'ancien du gouvernement en matière de travaux. Cela lui assure une existence
passable. Il a sénateur du Morbihan le 16 oct. 1932 au 2^e tour (voir 535) voir

Les Poppard ont eu l'acquisition du Bois de la Roche en commerçants et sous
prétexte de réaliser de gros bénéfices, ils ont défriché la propriété et rendu toutes
les terres y appartenant à Eugène Martini, de Loyat, gros commerçant son
résidence à Ploërmel, et ont eu la provision du château, du parc, des
jardins murés et de la ferme du château. Il n'y avait rien qu'on.

Georges Bussard, habitant du Bois de la Roche depuis 1905, auparavant
tenait la ferme Honord à Saint-Hélo. Il vit au Bois de la Roche depuis
1928. Comme toute sa famille il est complètement arcbisane. Il épousa
M^{lle} ^{de 68 ans.} Emilie Bussard épouse de Dinard, mort d'un ^{congélation au Bois de la Roche}
sans gouvernement en mai 1932 et n'aura à réquiescences dans le parc du château.
de laquelle il eut deux enfants:
1- Jacques, docteur en droit, vit maritallement avec une coquette à Nantes.
2- Alain, docteur en droit, vit à Saint-Hélo, épouse Poptot, marié à

Paris en 1930 avec Thérèse Picard, fille d'un marchand de bois de Reuilly et Nantes.
qui est le fils de l'ancien maître de son père.
Jacques Bussard a fait des poèmes et des romans très libres, jusqu'à l'obscène, de nouvelles
d'un caractère offensant: La nuit on blande la nuit et la nuit, le val des routes,
quelques autres mots, le Jardin de Jacques et vivre sa vie.
Les Bussard ont aussi rendu le château et son étang à Gouy, de Loyat,
^{en 1923, mais ont vendu à Ploërmel de 16 hectares}

1/ Eugène Martini, + âgé de 63 ans le 29 août 1937 à Ploërmel, officier des
marchés agricoles, membre de la chambre de commerce de Loyat et du Morbihan.

24 95

- Louis - Marie Dollé - (arch. municipale Plérenan)

La famille Dollé est recueuse des contrôles des biens du Bois de la Roche avant la révolution. Le dernier recenseur, Louis - Marie, ne manqua pas à l'instar des robesons de l'époque d'adopter et d'utiliser les idées nouvelles. Sa mort prématurée, la crainte de la survie de ses anciens maîtres surtout bruisait son élan. Il s'effaça et fut à son tour dans l'ombre.

Depuis plus de cent ans, cette famille occupait ce poste au Bois de la Roche. Elle se tarda à par et donna la fermière générale des fermes et des terres de toute et réussit à structurer en son fermant produisant le double de ce qu'elle récoltait. Elle s'installa au château dont elle occupa toute une aile et s'allia aux familles d'Hardouin, Bernard de La Perrière qui détenaient des charges de procureur fiscal, elle acquit ainsi une bonne situation. Mais elle eut à par sa exaction l'animadversion des rousaux qu'elle procurait et qu'elle mettait au coupe réglé.

Le 11 juillet 1790 Louis - Marie fut délégué par la garde nationale de Meuron pour venir à Plérenan célébrer la fête de la fédération. après s'en être retourné au château de Bois de la Roche par les paysans armés, il réussit par insécurité de transférer ses papiers à Plérenan où il fit pour le loger de belles acquisitions nationales.

Il acheta le monastère des Ursulines de Plérenan en deux lots: 1^{er} le 10 juin 1797 les bâtiments pour la somme de 9.075 fr. - 2^e le 30 juin 1796 une grande partie de terres et des dépendances pour 17.796 fr.

En germainal VIII il est élu président du canton de Plérenan et mourut en janvier (91 ans) à 1800. Son acte de décès porte: 67 ans de mariage, fils de Joseph Dollé et de Marie Blanchard, épouse de Marie - Louis Baron, sables plus de l'égalité.

Marie Blanchard était de la famille propriétaire du manoir du Coudrais. Marie - Louis Baron était le fils de Rodolphe Baron du Roy ou Meurt & alloué de Plérenan, par conséquent d'une famille issue d'idées révolutionnaires.

Les enfants vendirent le monastère des Ursulines à l'abbé Jean - Marie Lamoignon en 1824, et il fut devenu la maison mère des Frères de l'Instruction Chrétienne. Celle-ci fut été chassée en 1903 et l'ancien

Les Orioux de la Porte.

Mathieu - Anne Orioux de la Porte, propriétaire de la Porte - Bergaud en Poërimel, receveur des deniers du roi, épousa à Floërimel en 1727

Anne - yvonne Robelat, d^{ce} de la Muletterie en Mohon, fille de Mathurin - Raphaël Robelat de la Muletterie mort à Mohon en 1733.

Il était notaire et premier genéral de plusieurs grandes seigneuries, en particulier de celle de Bodogot en Mohon. Immensément il laissa sa charge à son gendre.

Il avait un fils, Barthélémy Robelat de la Muletterie qui épousa en 1739 Anne de Langourla de La Nouvrière fille de Jacques d^{ce} de La Nouvrière et de Julienne Hardy, de la ville d'Éré en Brignac, petite fille de Jean de Langourla et de Guillemette Barre. Ils sont morts sans postérité, elle a

Joseph en 1759, laissant son bien à son cousin Joseph Prostou, de Hinnac en Mohon. Les Orioux recueillirent la succession des Robelat de la

Muletterie. Mathieu - Anne l'ainée : yvonne Robelat morte en 1783 en l'âge de Mohon.

1) Perrine Orioux, mariée en 1754 à François L. Prostou, procureur au parlement.

2) Jacques - Coeur Orioux, né en 1733. aucun autre renseignement.

3) Mathurin - Joseph, qui survit :

Mathurin - Joseph Orioux de la Porte, fiancé en 1748 dans la chapelle S^t. Marc en Mohon à Jeanne de la Chesnais du Fau, fille de Marie - Louis et de Jeanne Rolland de S^t. Péran en Melraud.

Veuve, elle se remaria en 1761 à Jacques - Pierre Robinault de S^t. Regent en Lanrelas, veuf de Françoise Morin de la Longuinière. Elle eut des enfants des 2 lits.

du 1^{er} lit naquirent 2 garçons :

1) Jacques, qui accepta les idées révolutionnaires, fut substitut du juge de paix à Yzoreuil; il entra ensuite dans les douanes. On dit que sa préférence, établie dans la marine marchande, a surtout travaillé dans le cabotage au long cours. ?

21 - Ange. Casu. Nouveanture, qui suit;

Du 2^e lit issirent 2 filles et un garçon qui fut célèbre;

21 - Pierre Robinault de St. Regent, officier de marine, colonel dans la armée chouanna du Morbihan, fratri de Cadoudal, guillotine à Paris le 21 avril 1804, âgé de 39 ans, auteur de l'attentat de nuit au 18 contre Napoléon (la machine infernale).

Ange. Casu. Nouveanture Oriéala de la Porte, né en 1753, ^{à Ushon} recueillit la charge perpétuelle de ustaire et de régisseur de propriétés nobles, s'installa au bourg de Ushon et épousa le 8 juillet 1782 Hésira. Melanie Robert, de Loyat, d.^e du quily ^{de Honnaye} en loyot, fille Makurin Robert et de M. Héaud de Lorgon. Elle avait un frère, Makurin, avocat, chef d'escadron, associé à la cour poissable de Rennes, marié à Marie Anne Tarmeau. Elle eut un son, Marie Anne, mariée en 1783 à François O'Neill, né à Québec, et chirurgien à Joncalis. Il fut médecin de marine, et laissa une fille, religieuse de la Sagesse à l'hôpital civil et militaire de Bourbon-Vendée, qui prit chez elle son cousin, Alphonse Guérin, et lui donna le goût de la médecine. Cette religieuse était la tante du général et du contre-amiral O'Neill. morte jeune.

Ange-Casu Oriéala eut une existence assez agitée. En 1791 il fut élu procureur-syndic de Ushon, se concerta avec le maire, Laneta, et l'ensemble de la municipalité et fit la guerre aux curés assésés de Ushon, le procureur Van der Gracht (de la Bailli de Tourvais). Celui-ci s'en plaignit à l'administration du district de Joncalis et Oriéala fut sommé d'aller se défendre à Rennes devant l'administration départementale. Le 28 juillet 1791 il réussit à se disculper devant l'accusateur public qui lui recommande d'être plus circonspect à l'avenir. Il passa alors au service de la république, divers administrateur du district de Joncalis et remplit plusieurs missions sur cette qualité. Mais il ne tarda pas à redonner suspect à cause de ses relations avec

son oncle. Pisrot, de St. Regent, s'offrit comme et fut même
incarcéré. Il finit alors par glaner dans le chômage. En l'an VIII et sur
son fils aîné avec des amis quoique tout jeune, il y fut élue et resta sceptique.

Après le coup d'Etat de Brissot au IX, sa femme fut à Paris pour défendre
son beau-père. Mais elle fut arrêtée et libérée seulement le 6 floréal an
IX. En 1800 elle avait été incarcérée pour enrôlement au profit des
chouans. Habitait alors le château du Bois de la Roche dont son
mari régissait les domaines, elle y tenait un vrai quartier-général
insurrectionnel et possédait pour l'aide de camp de son beau-père
qu'elle avait secouru dans toutes les occasions. Elle combattait pour la
cause royaliste dans le moment de sa force et suivait les moyens que
lui donnaient son père et sa situation.

Auz. César Brissot avait réussi à le faire nommer notaire de Néaul
et acheta aussi le notariat du Bois de la Roche à Noël-Joachim Etore
qui avait été notaire impérial en résidence au Bois de la Roche.

Il mourut au Bois de la Roche le 17 septembre 1830 ayant eu 6 enfants
qui possédèrent le 3 juillet 1832 chez m^e de Bret, notaire à Maubour.

1- Desiré - César - Naturel - Boursouffre qui succéda à
son père dans le notariat de Néaul et du Bois de la Roche. Il épousa
une d'Elle Houcin de la Brosse et fut propriétaire de Néaul en
Néaul. On dit qu'il fit de mauvaises affaires, laissant un passif de 80.000 fr.
Cette déconfiture le obligea à vendre Néaul à M^e Guillard et son
étude en 1816 à m^e Francis Vallée, fils de Hyacinthe Vallée,
conservateur des hypothèques à Ploërmel.

Il eut une fille, Adèle, qui épousa ^{Pierre-Henri} Joseph Jégou de Herbaquet.
Ces. et eurent aussi une fille, Marie-Genève-Josephine Jégou
née à Ploërmel, qui épousa son oncle Ernest, Charles Brissot de
la Porte. Voir plus loin Ernest - Charles Brissot.

2- Jube, née le 17 mai 1804 (1804) et morte le 6 vendémiaire

an XIII, ^{Lulu Bonin}
3- Thérèse Brissot qui épousa en 1815 à Ploërmel Pierre

Marie Guérin, notaire. Celui-ci s'est suicidé par le poison, laissant 2 fils:

1) - Alphonse Guérin, né le 9 août 1816 à Plérmel et mort à Paris le 21 février 1899, veuf d'Anais de Pommeroy, châtelaine de Frome en Héaut et sœur de Montaut de Parisville. Pas de postérité. (voir notice de Frome en Héaut).

2) - Frédéric, 1^{er} président de la cour de cassation à Paris, époux de Marie Fortune Trincart au Trincart, mort à Paris en 1899, ayant eu deux fils: ^{le 13^e rue Galvani n° 39}

1) - Alphonse - Fortuné - Marie Paul, notaire à Paris, marié à Marie

Marguerite - Jeanne Le Roux le 17 juin 1897 à Paris au 1^{er} arrondissement de Madrid n° 22

2) - Frédéric - Pierre - Marie - Léon - Alphonse, dit Gaston Guérin, marié à Louise ^{française} Dornensch ^{russe}, en résidence à Paris; leur maison de Lethu, rue Paillet n° 80

Ils ont hérité des biens de leur cousin, Ernest - Charles Oriola, mort le 1^{er} Mars 1866. Cet héritage comprenait le quetz en bois, le Patur et la maison notariale de Paris de La Roche, bâtie en 1737. La veuve du légataire en avait le usufruit à sa vie durant. Elle est morte en 1896 ^{à 81 ans.} et en 1920 et 1921 les Guérin ont liquidé la succession.

3) - Hippolyte - Marie - Jacques Oriola, commis à Clermont aux contrainctes indirectes à Vannes, propriétaire de Kormagors qui a été rendu en 1838 à Jean-Marie Le Boyer, du Bas-Corné en Héaut. Sans postérité.

4) - Ernest - Louis - Eugène Oriola, marié en 1834 à une créole de Cayenne, Sophie Eliane, née de parents inconnus en 1815 et morte ^{le 2^e mars à Cayenne par contribution syndicale n° 5^e parcelle (Cayenne) en 1832.} au Bois de La Roche en 1846, âgée de 31 ans. Son mari lui a succédé et est mort au Bois de La Roche, âgé de 49 ans, laissant:

1) - Hippolyte, né en 1838, mort en 1899 ^{le 26 oct.} au château de Frome, âgé de 19 ans, (cf son cousin - germain, le docteur Alphonse Guérin).

2) - Ernest - Charles - Alphonse - Marie Oriola, né en 1835, officier d'infanterie à Rennes, marié: 1^o - à Marie - Joséphine - Soirée Jean de Kersquet, sa nièce à la mode de Bretagne, fille de Pierre-Henri, Joseph et d'Adèle - Marie - Felicité Soirée Oriola de La Porte.

Née à Plérmol et morte au Bois de la Roche, âgée de 48 ans, le 6
novembre 1863. - 2) à Marie-Augustine Chevalot, née à Plérmol
le 18 août 1847, fille de Jean Chevalot et de Françoise Humay.
Mort le 10 mars 1886 et a été inhumé au Bois de la Roche, âgée de
50 ans, ayant eu deux enfants à son mari Frédéric Guérin et s'est marié à sa
seconde femme qui, devenue folle, est morte à Rennes le 15 avril 1919, âgée de
75 ans et inhumé au Bois de la Roche le 17 avril. Le mari, Louis Chevalot, né
en 1837, est mort le 4 janvier 1919, âgé de 81 ans, veuve de Jean-Marie
de Mitouard-Sampantoué. Les Guérin ont liquidé la succession en 1920.
1910 et rendu à l'École la maison maternelle.

- 61) Jean-Marie-Proire Oriola de la Porte, né à Canale ^{m. 185} et décédé au
Mans le 28 mai 1867, âgé de 82 ans. Sous l'empire et pour
finir conservateur de bibliothèques à la Flèche, marié en 1814 à
Josephine-Jeanne-Marie Rimaron, née en 1799 à Hédé (M.-et-
Vilaine) fille de Jean-Marie et de Michelle Leprince, décédée le
31 octobre 1884, ayant eu 4 enfants:
- 1) Adeline-Ernestine-Josephine-Jeanne-Marie, née à Hédé le
23 octobre 1815, décédée le 17 août 1881; mariée en 1839 à Esprit-
clair-Gervais L'card, né le 12 août 1802 à Canale dans l'Aude,
ancien garde du corps de Charles X. Il ont eu deux enfants:
 - 2) Ferdinand, qui suit.
 - 3) Charles-Joseph-Marie Oriola, né le 8 avril 1824 à Sol, journaliste,
fondateur de la Chronique de l'Orne, mort le 10 janvier 1903.
 - 4) Ernest-Eugène-Louis, né le 26 juillet 1826 à Sol; percepteur;
mort le 18 novembre 1913; marié le 7 mai 1851 à Jane-Marie-
Josephine de Royer de St-Jehan, née le 14 août 1833 à Ferney et
morte le 9 septembre 1914. Ils ont une fille, Marie-Jeanne-Joséphine, née
le 26 novembre 1857.
- Ferdinand Oriola de la Porte, né le 6 mars 1817 à Hédé, décédé

639 n° 1873, conservateur des hypothèques à Château-Gontier dans la Mayenne, épouse le 2 octobre 1849 Marie-Cécile Harouette-Georget de Chesnais, née le 30 juin 1826, décédée le 7 septembre 1903, ayant eu 4 enfants:

1) - Marie-Thérèse-Cécile, née le 7 août 1850 à Château-Gontier (Mayenne), morte le 14 mars 1931, mariée le 31 janvier 1872 à Louis-Joseph-Ferdinand de Barruel, marquis de Baras, né le 16 novembre 1839, mort le 11 mars 1909 sans postérité. Elle résidait à la Flèche, 78, rue de la Tour d'Arrignon le 14 mars 1931, âgée de 80 ans. Loinant son mari à son père, qui suit:

2) - Marie-Joseph-Ferdinand, qui suit;

3) - Jean, né en juin 1855, mort le 17 avril 1896.

4) - Marie-Martine-Jeanne, née le 19 mars 1857 à Montargis (Loiret) actuellement du lieu du passage à Montargis en 1898 à Paris.

Marie-Joseph-Ferdinand Oréole de la Porte, né le 28 janvier 1874 épouse Delphine-Anna Pauline-Marie Pascal de Réals-Morac, à Guingamp (I.-A.) ingénieur des mines au à Neure-les-Mines dans le Pas-de-Calais. Il a eu 10 enfants: mort à Neure en janvier 1932, âgé de 78 ans.

1) - Joseph-Marie-Augustin-Léon, né le 1 août 1884 à Neure; ingénieur chimiste; marié le 17 septembre 1917 à Paule Chaplain de Sérerville. Mort 6 enfants en 1931.

2) - Marie-Delphine-Louise, née le 25 mars 1886 à Guingamp. Fille de 4^e - François de Laës.

3) - Jean-Louis-Marie, né le 7 novembre 1887 à Gzyladz en Pologne russe; ingénieur; marié le 2 octobre 1912 à Madeleine Le Roux de Bretagne; ont 5 enfants en 1931.

4) - François-Xavier-Marie-Maurice, né le 7 août 1889 à Gzyladz en Pologne russe; ingénieur et marié: 1) - le 2 octobre 1912 à Madeleine Chonut, morte le 12 septembre 1928 - 2) le 9 novembre 1929 à Marguerite de Bruchard.

- 5) - Gonzague - Marie, né le 30 juin 1891 à Neuv. - les - Minis. Chartres.
- 6) - René - Vincent - Marie, né le 1^{er} septembre 1893 à Neuv. - les - Minis. Jésuite missionnaire à Madagascar.
- 7) - Marie - Lucie - Solphine - Guidette, née le 18 octobre 1895 à Neuv. - les - Minis.; mariée le 9 janvier 1929 à Pierre - Jean Roumain, directeur de banque. Postorite.
- 8) - Marie - Thérèse - Anna - Renée, née le 3 novembre 1892 à Neuv. - les - Minis.
- 9) - Anna - Marie - Emma - Rolande, née le 19th 1899 à Neuv. - les - Minis.; mariée le 26 avril 1927 à Jean Vilain, colon en Tunisie.
- 10) - Marguerite - Marie - Joseph, née le 8th 1902 à Neuv. - les - Minis. et décédée le 13th 1902

en 1800, elle avait été incarcérée pour un échange au profit des
chanoines. Habitant le château du Bois de la Roche dont son mari était notaire, elle
y tenait un vrai quartier - général insurrectionnel et permit pour l'acte de
camp de son beau-frère qui elle avait secouru dans toutes les occasions. Elle voyait
toujours Alliot, de Melon, ex-administrateur de Javelin qui partageait tous ses
principes. Elle combattait pour la cause royaliste dans la mesure de ses forces et
suivant les moyens que lui donnaient son sexe et sa situation. Anx. mourut 612
septembre 1830

1) - Julia, née en 1804, le 15 mesidor an XII; 6) - Jean-Marie - Boire
2) - Ernest, qui suit; 4) - Hippolyte - 5) - Désiré - César - M^{re} - Boumonture.
3) - Julia Oriault, mariée à M^{re} Guévin, notaire à Plénevel en 1815, dont
un fils, Alphonse Guévin né en 1816, marié en 1814 à Anais de Pommeroy,
sœur du Frère au Néant, chirurgien de l'Hôpital Saint-Louis, mort à
Paris en 1895. Le médecin Goupil, maire de Plénevel, lui fit élever une
buste se représentant sur la place d'armes de sa ville natale.

Ernest Oriault de la Porte, marié à Sophie & Bone, née de parents
incrimés en 1815 et morte en 1846, âgée de 31 ans, qui lui donna:

- 1) - Hippolyte, né en 1838, mort en 1855 au château de Poivre au Néant,
âgé de 17 ans, son cousin germain de sa tante Guévin.
- 2) - Ernest - Charles, ^{Alphonse - Marie} né en 1835, officier, marié à Marie Chébot, ^{de Plénevel}
en 1886, ^{en son de la rue} âgé de 50 ans; sa femme mourut à Rennes en 1919, ^{61 ans} âgée de
75 ans, fille de Jean et de Françoise Duval.
- 3) - Marie - Louise, mariée à Anne Jégou, ^{de Plénevel} décédée en 1863.

(Arch. dép. Maine et May. paroisseau)

M^{re} Oriault de la Porte, auteur en 1818 de la vie d'Alphonse Guévin.
Désiré - César - Mathurin - Boumonture Oriault de la Porte succède à son père,
Anx. Boire, comme notaire de Néant. Il aide son étude après une éducation
à M^{re} Vallée, fils de l'apothicaire Vallée, consommateur des hydropathes à Plénevel.
Il laisse un capital de 80000 fr. M^{re} Vallée lui succède vers 1855 ou 1856. cette
faillite dut amener la vente de Pommeroy. La vieille maison paternelle
des Oriault, située au bout du Bois de la Roche, a été vendue en 1925
à la famille Boire par les héritiers de Ernest - Charles Oriault.

- 4) - Jean - Marie - Pierre Oriault, né le deuxième
- 5) - Marie - Anne - Lucie née à Plénevel - Guévin (Luce - et Lucie) le 7 août 1856
Ferdinand Oriault de la Porte, marié à Marie - Anne - Lucie Guévin la baronnie de la Roche.
6) - Marie - Louise, née le 7 mai 1850, mariée au marquis Louis de Barruel - Boire, le 1950.
7) - Marie - Joseph - Ferdinand, ingénieur à Rennes la Roche. (P. d. - carte)

Seigneuries de Néant.

Le fief de Vendôme

Le bailliage seigneurial de Néant se levait sur tous les villages des paroisses de Néant, de Tréhorantec, de Mauron et de Saint-Brice de Mauron. Voici les seigneurs :

Les premiers seigneurs connus sont les de Cohée. Le territoire de Cohée fut cédé en baronnie au fief de Harro de Cohée qui vivait entre 980 et 992. Les descendants conserveront cette propriété jusqu'à la dernière denon, Harroine de Cohée, qui épousa en 1279 Eudon de la Roche-Bernard qui prit le nom et les armes de Cohée (voir Camp).

Isabeau de la Roche-Bernard, dernière denon, fille d'Eudon et de Poëtrie de Brassac fut en dot Plélan, Néant et Néant, et en 1354 suivant Dupoy elle épousa Raoul III de Montfort-Gaël, fils de Raoul et d'Amable de Britton.

Jean de Montfort-Gaël épousa en 1404 Anne de Laval. Leur fille, Jeanne de Montfort-Laval épousa en 1424 Louis de Bourbon comte de Vendôme et lui apporta en dot Plélan et Néant. C'est ainsi que les Bourbons-Vendôme sont devenus seigneurs de Néant. Il mourut le 21 décembre 1446 et elle s'éteignit le 18 décembre 1468, laissant :

Jean de Bourbon-Vendôme, marié en 1454 à Elisabeth de Beussau, morte en 1474. "Au décès de sa mère, en 1469, il rendit avec pour sa seigneurie de Néant : ce sachent tous que devant nous, en cette cour de Cohée à Néant, a comparu Jehan de Bourbon lequel confesse avoir baillé à Olivier Baud, receveur, le revenu et rôle des terres, routes et obéissances que souloit tenir dame Jehanne de Laval seigneurie de Néant, Tréhorantec, Mauron et Saint-Brice de Mauron et c...". Il mourut en 1488, laissant un fils, qui suit :

François de Bourbon, né en 1456, marié en 1487 à Marie de Luxembourg, morte en 1546. Il hérita Plélan et Néant et en fit avec : "pour ses honneurs et sujets, pour les rentes et obéissances qui il doivent porter à foy et hommage, partie à foy et à routes ses chaux au, seigneurie de Néant, Tréhorantec, Mauron et Saint-Brice de Mauron,

aux termes d'août, Noël et Pâques. Il rendit Gellan au Baron de
Lohéac, Louis de Montfort-Carol, et mourut à Verceil en Piémont en 1495.
Il fut le dernier "soudain" s^r de Néant. A sa mort, le fief de Néant fut
morcelé et vendu. La partie de ce fief qui s'étendait sur les paroisses de Néant,
Trokorantec et Saint-Briac de Mauzon fut vendue aux seigneurs du Bois de
la Roche. En 1502, Philippe de Montauban s^r du Bois de la Roche, chancelier
de Bretagne, en fit don et confiait tenir le rôle de "soudain" Néant.
Les propriétaires du Bois de la Roche en ont fait jusqu'à la révolution.

La autre partie du fief, qui se trouvait sur Mauzon, fut achetée par les de Bondant
s^r de la Folie qui la revendirent en 1622 à Jean de la Haye s^r de la Ville
Drey, elle fut ensuite par mariage aux Holland du Metay s^r de la Ville
Drey en 1700 qui la conservèrent jusqu'à la révolution.

Ce fief avait une grande étendue. Son siège était au château de Lohéac et
elle était ordinairement gérée par les officiers de cette terre et les notaires de
cette juridiction. Elle consistait en ce qui concerne Saint-Briac de Mauzon dans
la forme du droit-Mangier consistant en deux annuelles s'indivise suivant la
coutume du pays. C'est ainsi par exemple que les héritiers de Jean Blandin
devaient le 1^r janvier 8 sols et 4 deniers.

En Mauzon la taxe prélevée montait à 87 boisseaux d'avoine - au Néant
à 40 boisseaux et 10 poultes. Le manoir de Cromel, ^{au Néant} à lui seul, devait fournir
28 quintaux de seigle et 2000 anguilles et 5 réaux d'or. En 1777 la recette
du fief atteignait la somme de 71 livres en argent, 28 minots de seigle, 47
boisseaux d'avoine et 1000 anguilles.

Les terres vendues au roi ou au duc de Bretagne sont très-laconiques et ne donnent
pas le détail de la terre à percevoir. Ils indiquent seulement la localité où
les droits étaient perçus sans même en donner le montant. Ce laconisme
s'explique par le fait qu'avaient les notaires d'éviter de payer au fisc
un droit élevé de succession. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Les
opérations fiscales, les fraudes à propos des taxes successorales avaient alors
aussy couru comme aujourd'hui. Mais plus cela se faisait avec la
complicité des fonctionnaires et des officiers royaux.

Pour avoir une idée exacte de son étendue, il faudrait retrouver la minute
du rôle tel qu'il s'était dressé par les officiers chargés de son recouvrement et
remis aux mains des collecteurs des villages. La perception devait être laborieuse.

En 1746, un de Voltaire disait: "quoique ce rôle paraisse petit, il est cependant composé d'une
quantité prodigieuse de maisons et terres."

10 12
Seigneurie du Fresno. (ord. du Fresno)

La seigneurie porte le nom du Fresno - ^{Daniel ou Daniel.} Daniel pour la distinguer sans doute du Fresno en Coto. Il est probable que la famille du Fresno est la fondatrice du lieu, que la famille Daniel qui lui succède y ajouta, aussin son nom pour éviter la confusion avec d'autres seigneuries du même nom.

Étendue de la seigneurie. au XVI^e siècle le domaine comprenait 4 Hôtels, les deux métairies du Fresno et la ferme de la grande touche au Néant. Un aveu de 1744 énumère ses dépendances à cette époque: « la maison, manoir, écuries, granges avec les cours, jardin devant et derrière, chapelle, fontaine, abreuvoir, four issues et dépôts, le tout 4 journaux et 1/2. Le bois ancien de haute futaie et le taillis du Fresno de 8 journaux. La lande de la rue: 2 journaux - une grande prairie de 4 journaux - un ruisseau de 2 journaux etc... »

Vassalité. Elle relevait à devoir de foi et serchet de la seigneurie du Moschat en Néant.

« La métairie d'abant a un établissement de 10 pieds de largeur sur un terrain de 8 cinquantes. Lesquelles métairies et terres relevant du Moschat.

La chambre Mourreau de 44 pieds de largeur contient un cinquante. La maison Folleville contient 25 verges. Pour ce, le sieur du Fresno doit au sieur du Moschat, le 8 septembre, 11 deniers de rente avec obéissance. » Cette vassalité au Moschat était-elle à titre de fief seigneurie ou à titre d'acquisition? Le Moschat à cette époque appartenait à la famille marquis de Volvire du Bois de la Roche du Puy.

Revenues relevant du Fresno. 4 métairies du Buisbilly qui devaient 9 sols 40 deniers à Noël et à la Saint Sylvestre, et 5 deniers de rente mangière « à paine de 60 sols d'amende » rentée sous le manoir de la cheminée de la salle du Fresno.

Trois autres tenues de Bois-Billy et 2 tenues de la Ville aux Fours devaient 31 sols 18 deniers.

Ces parcelles de terre du Bois-Billy et de Courais devaient 56 sols et 83 deniers.

La dîme du Fresno. La dîme est d'origine ecclésiastique. Les moines de Poupont, fondateurs de la paroisse de Néant, possédaient cette dîme d'après la concession de 1199. ⁽¹⁾ Les droits des religieux furent reconnus par plusieurs arrêtés, notamment le 14 août 1435 qui défendait au vicaire recteur de Néant de les troubler dans la possession de ces biens - du 5 juin 1640 qui maintient ces droits et ordonne aux religieux de donner 200 livres comme portin congrue au recteur et 100 livres au Chapitre de Saint-Malo.

Les moines de Poupont rendirent leur part aux seigneurs du Bois-Jagu ou Mauron au 11^e siècle. Jean de Bois-Jagu faisait l'aveu de ce trait de dîme en 1465 à Jeanne de Laval, comtesse de Vendôme, propriétaire du fief de Néant qui elle avait hérité de son frère Guy XIX^e de Laval. Elle réunissait 200 fiefs de Mauron, Tréhorantec, de Néant, de Saint-Brisve de Mauron sur un fief commun appelé fief de Vendôme. La dîme se levait à 10 1/3 gerbes. Au 18^e siècle les Montauban du Bois de la Roche firent l'acquisition de la partie de ce fief qui se levait en Néant et Tréhorantec et la conservèrent jusqu'à la révolution.

Comment ce trait de dîme vint-il aux seigneurs du Fresno ? Un premier engage en 1665 en donna la clef. Les religieux de Poupont, en qualité de fondateurs de la paroisse de Néant, prétendaient percevoir les 2/3 de cette dîme, l'autre restant au Chapitre de Saint-Malo, et ce en vertu d'un accord passé entre les dits religieux et l'évêque de Saint-Malo en 1199.

Yvonne Gours, dame du Fresno, soutenait avoir la propriété des 2/3 de cette dîme comme héritière en bonne et due forme de ceux qui les avait eus et joui sans contestation.

La cour nomma deux commissaires pour enquêter sur les lieux : M^{rs} Pierre de Thierry et de la Rivassaye, et le sieur Pierre Laferrière qui, accompagné de M^{rs} Le Roy, huissier, et Monnerais, notaire, se rendirent à Néant le 1^{er} octobre 1665 et logèrent chez Jacqueline Lannay. Là, ils trouvèrent M^{rs} Pierre Le Guesne, avocat de la dame du Fresno, et M^{rs} François Doré, procureur des moines de Poupont.

M^{rs} Le Guesne demanda et obtint que la dame du Fresno soit confirmée dans la possession des 2/3 d'un trait de dîmes dépendant jadis de la maison du Bois-Jagu qui l'avait acquis des moines de Poupont, et il prouva une possession tranquille de 200 ans.

1) - en 1199 les chanoines réguliers remplacèrent les bénédictins au monastère de Poupont. L'évêque de S^t Malo leur fit une concession pour le deserte des prêtres confiés à leur soin.

Jean du Bois-Jagu fit l'aveu de cette dime en 1445 et
 Robert du Bois-Jagu en 1502. François du Bois-Jagu, époux de Jeanne
 de Mehand, fils de Jean et Marguerite de Mehand, donna ce trait de
 dime en héritage à Marguerite Salmon, épouse de Pierre Guillot
 sieur de Saint-Malo en Plerinac, Mesquedon en arden, et Laquetar.
 Cette Marguerite Salmon était la fille de Claude sieur de Saint-Malo
 épouse d'une des filles de Bois-Jagu.

Marguerite Salmon laissa cette dime à son fils François Guillot
 marié à Marie de Puyet. Or Pierre Guillot, son mari, fit aveu
 de cette dime le 12 juillet 1607 au châtelain du Bois de la Roche en
 qualité de possesseur du fief Vendôme, c'est à dire de 1^{er} supérieur.
 François Guillot, son fils, rendit ce trait de dime, le 10 août 1624, à
 Jean Gouro sieur de la Barbarinaie en Saint-Just, père d'Yvonne
 Gouro, la demanderesse.

Jean Gouro le rendit à Baymain de Lange sieur de Brece-
 noue en trehorantoue en 1628.

Baymain de Lange le céda en 1642 à François de la Corbinisic
 sieur du Froone, mari d'Yvonne Gouro, dame du Froone, qui racheta
 la propriété de la dite dime.

Elle fut maintenue en possession le 20 octobre 1665. Depuis lors, elle est
 demeurée annexée à la maison du Froone jusqu'en 1790, date où
 toutes les dîmes furent supprimées en France.

Or, après un aveu de 1744 elle se levait sur les terres de La Pellanais
 de Gaultroou trehorantoue, du Bois-Jagu en Maureon, et du Froone en
 Kéant qui à cours aux surdons des villages du Froone, du Broisbilly,
 La Vellezime, Le Miniby, La Velle aux Fours, La Velle, aguis et
 La Saudrais. Originellement elle ne se levait que sur le Froone
 Broisbilly et la Velle aguis, ce sont les sieurs du Froone qui l'étendirent
 aux terres de La Vellezime, Le Miniby, La Velle aux Fours et La Saudrais.

En 1790, le propriétaire, Gilbert Martin. Demourant, déclara
 qu'elle se levait sur 187 journaux de terre dont les 2/3 sur
 sieur de l'éclairent et 1/3 au Chapitre de Saint-Malo.

Le 28 août 1792 Gilbert Martin présente au Directoire de Plerinac
 le compte de cette dime (maison de Maureon): 7 mines et 2 boisseaux de

soigle, 5 boisseaux de froment, 10 minimes et 2 boisseaux de blé noir, le tout valant 312 livres. La mine valait 8 boisseaux et le boisseau valait 15 livres 6s. Les propriétaires. Les possesseurs primitifs, les du Frome, sont inconnus, leurs successeurs les Daniel, ou Daniel commencent en 1670 à la réformation et furent maintenus dans leur noblesse, ayant comme armoiries: d'argent, à cheval de sable imparfait. Puis vinrent les Jolivet que nous connaissons par les réformations du XVI^e et XVII^e siècles.

Olivier Jolivet et sa femme au Frome - Daniel, et à elle appartenait, dit la réformation de terres en Néant en 1426. M^{re} Jolivet était donc à cette époque la propriétaire. Quel nom avait-elle? Sans doute une Daniel. M^{re} Jolivet est encore en 1459, la réformation de cette année le reconnaît: a Olivier Jolivet et sa femme a l'Hostel du Frome y demourant sans métrage. La femme Jolivet s'arrait: d'argent au chevron de gueules, au chef de gueules chargé d'une barre d'argent.

René Jolivet, mort et posside la terre et métairie des Troques avec sa métairie de la grande de la grande Touche, dit la réformation de 1513; marié à Mira du Hous-Mauren, fille de Jean et de Bertrame de Nestanc. Esourent:

André Jolivet s^r du Frome, mort avant 1529 (arch. Niège)

Pierre Jolivet s^r du Frome, marié à Anne Guillaume s^r de la Ville Agay ou Guillon, fille d'Olivier s^r de Plante et sœur de Jacques Guillaume de Plante. N'ont deux filles:

1) - Guilleberte, baptisée à Néant en 1585, d^e de la Touche en 1619, qui suit;

2) - Julienne, d^e de Costen, vit encore en 1644;

Guillemette Jolivet, dame du Frome, épousa Jacques de la Corbinière sieur de la Presnaye en Normandie, des Forges et de Gaillarde en Poupont. Honourat au Frome en 1634. Il était fils de François de la Corbinière sieur de Gaillarde en Poupont, receveur de St-Jacques, et de Marie Joliveau d'au du Breil en Plélan. Esourent:

1) - François, qui suit;

2) - Suzanne, mariée à Jean Boire s^r du Paschat ou Néant, ^{de la Gouerne vit en 1670}

3) - Esther, née en 1625;

4) - Marie, dame de la Chaunse, vit en 1679, mariée à Jacques Daniel d'au de la Ville Agay ou Guillon

5) - Marie, dame de la Corbinière, vit encore en 1671.

François de la Corbinière s^r du Frome, né en 1612 au Frome, s^r de la Ville Agay ou Guillon, épousa Yvonne Gouvo, fille de Jean s^r de la Barbarivais en St-Just, du Fayat en Néant, et de Suzanne de Laage. Mort à Néant en 1660, laissant une fille qui suit.

6) - Jacques de la Corbinière, son frère, s^r de Gaillarde en Poupont, fut

sénéchal de Gâtin, épousa en 1603 Louise Laroche d' de La Touche ou Campésine. Leur fille fut:

Paronelle de la Corbinière, dame de Guellande et de La Touche Laroche
mariée en 1650 à Jean Duchesne sieur de La Noë au Campésine.

Anne de la Corbinière, dame du Fraine, fille de François susdit et
d'Yvonne Gours, naquit en 1651, mariée à Mathurin de la Haie sieur
du Cartier en Gâtin, mourut en 1744, laissant son héritage à son
petit-fils qui va suivre. Elle avait un frère cadet, né en 1659, Jean de
la Corbinière, 2^e de Motelle au Héant. (Motelle fut en 1741 à Alain de
Châteauroseau 1713 à Jean de Châteauroseau.) Celui-ci eut deux filles:

1) Marie, d^e de Motelle;

2) François, marié à François Drouvel, 1^e du Héant.

Cette famille portait: d'argent à 3 têtes de corbeau arrachées de sable.
Elle fut déboutée de ses prétentions à la noblesse à la réformation de
1688 et à l'intendance en 1699.

de queulo a
3 bandes
d'argent.

François-Joseph de la Haie du Cartier, 2^e du Fraine au sein de sa
grand-mère, rendit le Fraine en 1752 à Constance Le Prioux, veuve
de Claude Martin sieur du Héant, pour la somme de 15000 livres.
La famille de la Haie servait: de queulo à 3 bandes d'argent. La
nouvelle propriétaire eut un fils, qui suit:

Gilbert Martin - Daumont, fils de Claude et de Constance Le
Prioux, 2^e du Fraine, habitait Québec, était avocat au parlement,
lieutenant des eaux et forêts du Comté de Port-Royal, maire de Jowelin,
commissaire du État de Nouvelle-France, marié en 1748 à Marie-Louise
Le Prioux de Trégadoret en Loyal, mais domiciliée à Jowelin, fille
de François, allié au Comte de Port-Royal, et de Marie Le Guillou de
Trégadoret. Sa sœur, Marie-Joséph Le Prioux se maria avec à Jowelin
en 1754 à Jean Le Normand, sénéchal de Port-Royal. Elle eut deux fils
et trois filles:

1) Louis-Jean, Baptiste, marié à Marie (Liz);

2) Marie-Joséph, mariée à Jowelin en 1784 à François-Pierre Galliot
sieur de Cray, avocat à la cour, dont elle eut deux fils: Jacques
et François;

3) Jean, ^{Marie} Baptiste à Guillaou. En 1757. ^{épousa une de Poirouxville, sœur de son beau-père} En 1805 il fut renvoyé à Jowelin
capitaine de commerce et fonda des comptoirs à l'île de France et y résida 15 années. A son
retour en juin 1803 il fut pris par les anglais et gardé en prison pendant 6 mois. Il arriva à
Montréal de la Pointe qui en 2 fils, Jacques et de France obtint plusieurs administrations de 2000

et ancien officier de marine. Il avait trois maisons à Josselin et à l'abbaye de la Saurdre au Néant, de Trégador et au Royat. Brillé de lettres il les mit en vente. La Saurdre avait été achetée en 1755 et 1756 en deux lots par Gilbert Martin: le 1^{er} lot de Jean-Marie Bouchier mari d'Anne Gouvo s'el. de Kerjean ^{ou surval} et sa résidence à la ville Gautier ou Lantillac - le 2^e lot de Louise Gouvo, mariée à Jean Baptiste de Helleuian s'el. du Faunil au Quest, et de Bonne Gouvo vivant avec sa mère Anne Petrot au manoir de Hodieu ou Hlokon, tous enfants de Joseph Gouvo et d'Anne Petrot. Gilbert Martin en fit l'aveu en 1784 à Henri de Kurnal de Montroy s'el. du Haouie ou Néant. Elle fut rachetée par la dame du Frane.

41- Anne-Joseph, mariée à Saint-Martin de Josselin en 1773 à François de Pommeroul, s'el. de Jossé, officier d'artillerie, né à Fougeres en 1746, mort à Paris en 1823, général et Baron d'Empire, écrivain distingué et érudit, encyclopédiste engagé, préfet de l'Inde et de la mer en 1800, préfet du Nord en 1806, conseiller d'Etat en 1809, directeur de l'administration en 1811; proscrit en 1815, réfugié à Bruxelles en 1816, rentré en France en 1819; a eu trois fils:

a) Louis-Marie de Pommeroul, né à Fougeres en 1776, officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, qui suit.

b) Gilbert de Pommeroul, maréchal de camp d'artillerie, né à Fougeres en 1771, eût la bibliothèque de son père à la ville de Fougeres en 1838.

c) Jacques de Pommeroul, né à Fougeres en 1778, prisonnier à la bataille de Eylau et d'Alona, sous-préfet de Clermont dans l'oise, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Mayenne en 1833.

59- Emmanuelle, qui suit.

Emmanuelle Martin-Daumont, dame du Frane, épouse à Josselin

227 octobre en 1779 Auguste Damaulle de Lièsse, capitaine de vaisseau, originaire de Dinan. C'est elle qui acheta en 1809 la Saurdre au Néant pour la somme de 9.665 fr. 94 centimes. Ils eurent trois fils, qui suit:

Virginie Damaulle de Lièsse, dame du Frane, née en 1785, mariée à Néant le 11 novembre 1812 à son cousin Louis-Marie de Pommeroul susdit qui mourut au Frane en 1842, elle décéda le 22 novembre suivant, laissant une fille:

André de Pommeroul, né au Frane le 16 décembre 1815, marié: 1^o à Néant le 11 juin 1837 à Hippolyte de Montaut de Boisvillle né à Rennes en 1798, demeuré à Pellan, fils du baron Pierre et de Thérèse de Trarivel du Boisvilllant - 2^o en 1854 à Alphonse Guéron, né à Alphonse Guéron avait un père, Frédéric, qui fut premier président à la cour de cassation.

Alphonse Guérin naquit le 9 août 1816 dans une maison située près des halles de
Rémol, au centre de la ville; puis après la mort de son père sa famille s'installa
au quartier de la porte d'en haut, près de Paris, pour en faire campagne. Son père,
m^r Guérin, était notaire, et sa mère, m^{lle} Oriole de la Porte-Borgaud était la
fille d'un ^{jeune} ^{homme} ^{de} la Roche et de Thérèse Robert, de Logat.

Son père mourut en 1822, âgé de 37 ans, après une longue maladie, laissant deux enfants:
Frédéric et Alphonse. Ils allèrent d'abord à l'école au collège de Rémol, puis au
collège de Vannes où la famille s'installa. Là il connut Jules Simon, à 15 ans il
partit pour Lorient afin de se préparer à l'école navale; mais son oncle maternel,
Hippolyte Oriole de la Porte, ⁽¹⁾ lui montra qu'il arriverait plus vite au faisan de la
médecine. Une de leurs cousines-germaines, m^{me} O'Neill, religieuse de la Sagesse et
l'hôpital civil et militaire de Douvres. Fondée, où elle tenait la pharmacie, lui
proposa une place d'interne pour étudier la médecine. Il accepta. Pendant les vacances
il séjournait souvent chez un de ses oncles ⁽²⁾ au Bois de la Roche et faisait visite à la
famille de Pommeroul, châtelaine du Fresnoy en Pléant.

La cousine O'Neill, la religieuse, mourut à 34 ans. Il demanda à continuer ses études à
Paris. Comme il était bachelier il entra aussitôt à la faculté de médecine et se
lia avec le père, Hippolyte Moreau. En 1840 il fut nommé interne des hôpitaux; en
1842 il était lauréat et eut le 1^{er} prix de l'internat; en 1843 il obtint au concours
le poste d'aide d'anatomie à l'amphithéâtre des hôpitaux. A 33 ans il était professeur
à la faculté et son père, entré dans la magistrature, devait devenir conseiller à la
cour de cassation et 1^{er} président. Docteur le 30 janvier 1847 en médecine et
chirurgie de Paris avec une thèse sur la fièvre purulente; en 1856 il fut admis au
bureau central des hôpitaux. En 1854 il épousa une de ses amis d'enfance, Annie de
Pommeroul, veuve du baron Hippolyte de Montcaut. Tombée malade, il s'était consacré
pour la soigner. Son profit pour l'épouser, et devint médecin à l'amphithéâtre de
Lamarck; il passa successivement aux hôpitaux de Sourcine en 1858, de Borkin et
de St-Louis où il fut nommé en 1863 et devint le chirurgien-chef en 1868, et à
l'Hôtel-Dieu.

En mars et avril 1863 il séjourna à Rome et vit le pape, Pie IX, qui le consulta
pour sa femme menacée d'ulcères varicelleux et d'eczéma. Il le guérit. Il en reçut
pour m^{me} Guérin un chapelain coralline et pour lui de précieuses indulgences. Il ne

1) - employé des contributions directes et propriétaire de Hermagor en Pléant
2) - Ernest Louis Eugène Oriole de la Porte d. du Patin au Bois de la Roche et de quilly en Logat, marié à Sophie
Blanc.

ne voulait recevoir aucun honneur, refusa même le titre de comte romain et n'accepta que la décoration de commandeur de l'Ordre de Léopold en 1865.

En 1868 il entra à l'Académie de médecine par 51 voix sur 63 votants et en devint président en 1874. En 1870 pendant le siège de Paris il fit un double service à St-Louis et à St-Martin. En 1871 il intervint à la proposition au vote et antioptique qui mit fin à la privation de l'hôpital dont mouraient les opérés.

Républicain, même sous l'empire, il fut conseiller général de Montesson en 1864 pour le canton de Meudon et nommé chevalier de la Légion d'honneur le 19 août 1864 et officier en 1871, promu commandeur en 1874. Le 17er de France lui donna le collier de grand officier de l'Ordre de Stanislas II. Il fut ami de Pasteur, de Lister et de Jules Simon. Il a publié ses cours et plusieurs ouvrages cliniques de chirurgie opératoire. L'Académie des sciences lui décerna le prix Montyon en 1875 et le prix Godart en 1879. Il perdit sa fortune dans deux entreprises qui ne réussirent pas.

La femme, atteinte de rhumatisme, mourut en France le 5 janvier 1890 et il se suicida dans la lande du Boisvier. Le 15 février 1895, il fut pris d'une pneumonie grippale et le 21 février, après avoir pris une trop forte dose de morphine, il fut transporté à Paris. La veuve, qui le veillait, envoya chercher un religieux assomptiniste auquel il donna des signes et, assourdi par des perfusions de main et vent de l'ortie, onction et les indulgences papales auxquelles il tenait tant pour sa dernière heure.

Il ne pratiquait pas sa religion. M^{re} de Martel (Gyp) a dit de lui « qu'il était croyant comme un bœuf, mais sceptique comme un paillard. »

Après un service funèbre à Chaillot, son corps fut emmené en Bretagne. A la gare de Paris il gagna la demeure des enfants Lucien - Champinrière et Auguste, de la rue de l'Assistance publique, de Jules Simon, François Ascaigne et souffrant. L'office des morts à Noant, puis le marais de granit de la Lande du Boisvier. L'association des docteurs de Paris eut une souscription pour lui ériger un monument commémoratif sur la place d'Armes de Périnval. L'inauguration de son buste, œuvre de Georges Basseau, sculpteur, et de Pierre Dumoulin, architecte, eut lieu le 13 septembre 1896. C'est une stèle à 4 côtés qui supporte le buste en bronze du grand chirurgien. Au-dessous une gloire tient un

parochien et sur le piedestal au bas. chef représente Guérin appliquant un pansement auato dans une salle d'hôpital militaire; une inscription rappelant ses titres à la postérité.

Cette occasion, M. de Armand Supt, président de Métrou de Paris, qui fit la remise du monument au maire de Plévinel, le docteur Goupil, docteur des docteurs Nord-San de Paris, Thomas de l'Université de France, Aufré et Guyon - remerciements de Frédéric Guérin, son frère.

Hippolyte de Montaut de Boisvillé, s. du Frane, naquit le 7 mai 1842 et d'alla: 10) à d'ella Andronde Hordrel, d. de la Gratimmaie en Malansac - 11) à d'ella Yvonne de Pigeot, de la maison de Lauragou St-Vincent sur aut. Il meurt par dringant. Il meurt subitement à l'armée le 3 février 1896, âgé de 53 ans. Il légua le Frane au fils aîné de son cousin - germain, et la Gratimmaie à sa 2^e épouse qui convola en seconds noces en 1901 avec un capitaine au 116^e d'infanterie de France, m. Brode - Boisequin, mort à la gare de 1914.

Noël de Montaut de Boisvillé, s. du Frane, épouse le 6 février 1896 Thérèse Holland de Roscoat, fille de Carimic et de d'ella de la Matholière s. et d. de la Matholière en Tigy près Orléans, a. Sautrée de la Poloque, petite-fille de Robert de la Matholière. née en 1870. ^{(1911-1935) démissionnaire le 24 mai 1935.} Elle a été maire de néant pendant longtemps. Son épouse, d'une activité d'abordante, s. occupa d'œuvre, surtout de la ligue patriotique des Français dont elle est une propagandiste infatigable. En 4, a été nommée comme m. Guerin "la pauvre" dont eu 3 fils et 2 filles. (1)

- 11) Emmanuel, qui suit;
- 2) Madeline, née en 1903, mariée le 16 novembre 1928 à Héant à Louis Mirece de Kerdanet, fils de Charles et épouse Boiran du chef du Bois, no'a trégarantec dans le Finistère.
- 3) Yvonne, née en 1908, religieuse ^{au 1932} bénédictine en 1928. ^{Abbé de Douvne (Tarn et Garonne)}
- 4) Gérard, né en 1906, ^{bénédictin} en 1933, père ^{jeune} du suivant.
- 5) Bernard, né en 1906, ^{bénédictin} de Marseille, mort au Frane ^{consacré} au 1928 le 29 août dans la 91^e année.

11) m. de Montaut a été très exigeant envers son recteur, l'abbé Jean Guizot. Elle le donna pendant 5 ans à l'évêché dans le dessein d'obtenir son changement. Il avait à sa vue et est incapable de manquer de zèle pour qu'il se contenta par le Frane. Le Frane lui offrit une autre place, mais il préféra

liquant
inscriptions
Paris, qu
Roussel,
Lamoignon
mai
maie
Lunay en
sont à
les ains
mala
nie de
mois
la
entrée
70.
l'acte
Français
comme
Louis
chef du
que
L.
Fonne
le le
mont
et pu
gler

Emmanuel de Montaut de Boisguille, 5^e du Fenne, né en 1901, marié
avant 1905 à Planguenne à Lucienne de Lorgueil. Haut Croix
de Néant. Le château du Fenne est magnifique et entouré d'un beau parc
maré, plants d'arbres d'espèces diverses. C'est une des plus jolies habitations
du pays. Il ont eu:

- 1) - Paul, né en 1906;
- 2) - Michel, né en 1907;
- 3) - Noël, né en 1908.

Armoiries des Montaut: Néant est sur. porte: au 1^{er} de gueules à 7 orbes
d'argent posés 2, 2, 1 et 1, au-dessus de 6 croissants de même - au 2^e d'argent à
7 hermines de table, 2, 3 et 2.

Devise: incandore vis, la force dans la candeur.

Lucienne de Lorgueil susdite, née en 1900, est la fille du vicomte Paul de
Lorgueil, châtelain de la Motte - Beaumanoir en Planguenne, né au Vaulbault
en 1870, docteur en médecine, ancien directeur des hôpitaux de Paris, et de
Marguerite de Vernet de Joux, mariée à Paris le 4 août 1897.

En secondes noces il a épousé Sabine de Jumeau de Hergaradec et en troisième
noces il a épousé Geneviève Picot de Gauthierville, morte en 1930.

Le vicomte Paul de Lorgueil était lui-même fils du vicomte Paul-Marie de
Lorgueil, chef de la branche du Vaulbault, né à Rennes en 1830, docteur en
médecine, chevalier de Pie IX, propriétaire de La Colombière en Planguenne
et de Lande-Guibert en Ploëze et Evran, maire de Cancale, châtelain du
Vaulbault en Saint-Meloir des Oudès. Sa spécialité était les maladies d'yeux;
marié en 1859 à Marie-Françoise Casselin de Villiquet, née à Paris en 1840
et morte à Rennes en 1920. Mort au Vaulbault en 1904.

Lui-même était fils de Louis-François comte de Lorgueil, de la Motte - Beaumanoir
et de Julie de La Forest d'Armaillé née à La Motte-Beaumanoir en Planguenne
mariés en 1805; morte à la Motte - Beaumanoir en 1862 et inhumée à Ploëze
près de son mari. Louis-François naquit en 1778 à la Motte - Beaumanoir, fut le
directeur ou inspecteur. Maire de Rennes de 1821 à 1830, député d. ill. et titulaire
de 1828 à 1830, 1. super beaucoup d'agriculture. Mort à Orléans en 1842.

Louis-François comte de Lorgueil était le fils aîné de Jean-Thomas de Lorgueil, né en
1709, capitaine de marine, marié en 1777 à Rennes sur-Vilaine à Louise de
Morvanec, née à La Demi-Ville en Ploëze en 1750.

Jean-Thomas de Lorgueil était le fils puîné de Louis-François de Lorgueil et de
Marie Goullou. Le ..

Seigneurie du Bouexie en Neaut.

toponymie ou topologie. C'est un nom ^{toponymie} de lieu d'origine latine. On rencontre cette appellation sous différentes graphies: le Bojut, le Banois, le Boisy, la Boisière, autant de formes évoluées du *Bovetium* romain dont le radical est *Bovus* - bœuf. Les colons romains aimaient à entourer leur habitation de bœufs. Cela suffit pour lui donner une haute antiquité. Le Boisy ou Neaut fut un domaine gallo-romain avant de devenir le berceau d'une race féodale. La famille qui s'y implanta sous la féodalité prit le nom du lieu comme nom de famille. Malheureusement nous ne connaissons que le nom de la dernière héritière:

Anne du Bouexie, dame de Boisy, mariée à Émper Olivier du Bois-Jagu, né vers 1340, veuf de Françoise de Beaumanoir ~~en 1379~~ qu'il épousa vers 1375. Il fut fait prisonnier à Saint-Malo en 1387. Il était veuf de la Buffardais en Neaut, et fils de Jean du Bois-Jagu s^r du Bois-Jagu en Neaut et de Perrette des Ferricrès dame de Ferricrès sous ambron et de la ville Dons' au la chapelle sous Poirival. Il laissa du 1^{er} lit:

1. Olivier, tige des du Bois-Jagu en Neaut;

Du 2^e lit, issusont:

- 1) - Raoul, auteur des du Bouexie, qui suit;
- 2) - Floridos, allié à Jeanne Trouxier, de la Capetserie;
- 3) - Anne, épouse de Jean de Coëtquen.

Raoul du Bois-Jagu ou Jagu, ~~seigneur~~ seigneur de Neaut, marié: 1) - en 1398 à Anne de Morraais avec laquelle il fut en noces en 1407 - 2) Jeanne Gamin dame de la Néé. Il laissa:

- 1) - Raoul, qui suit;
- 2) - Jean, s^r de Téletan en Neaut en 1456.
- 3) - Goussé, auteur du rameau des de Kerquégan.
- 4) - François, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Temple de Clisson en 1451.

Raoul II du Bois-Jagu, s^r de Boisy, Cauvay, la Néé, épouse une fille de Coëtmonnec, dont il eut:

- 1) - Robart, qui suit;
- 2) - Jeanne, qui suivra.
- 3) - Jean, continuateur et héritier des du Bois-Jagu de la Buffardais en Neaut.

Robert du Bois-Jagu, s^r du Boisy, Launay, se maria à Louise Bernard, de Penné en Néant, et mourut sans postérité, laissant son bien à sa seule cadette, qui suit :

Jeanne du Bois-Jagu, dame du Boisy après son frère, mariée : 1^o à Pierre Gervais s^r de La Malonnaie, secrétaire de Charles VIII en 1496 - 2^o à Barthélémy Josse, s^r de La Grée. N'est au Barrois en 1513 et revient en 1515 Le Boisy à leur parent, Jean du Bois-Jagu, et laisseront Nicolas Josse, marié à Marguerite de Clairfontaine dont la fille, Charlotte Josse épousa Georges de Neuville. Les fils de ces derniers s'établirent à Brucy le 29 mai 1624.

Jean du Bois-Jagu s^r du Bois-Jagu en Maçon, ville dévot en la Chapelle sous Pléniel, le Bois-Hellis en Pléniel et Montonien, acheta en 1515 Le Boisy en Néant; mourut vers 1510 à Françoise Le Hoyet qui lui donna :

- 1^o Jean, qui succède;
- 2^o Anne, recteur de Comoret en 1562;
- 3^o Françoise, mariée à Jean de Vicomte.

Jean du Bois-Jagu, s^r du Bois-Jagu, ville dévot etc... épousa en 1550 Marguerite de Budas, fille de Bertrand et de Françoise Le Hoyet. Mort :

François du Bois-Jagu, s^r du Bois-Jagu, le Boisy etc... capitaine royaliste et gouverneur de St-Brieuc. N'est célèbre par son sectarisme protestant et son immoralité attestée par les registres de catholiques de Maçon.

Il ne croyait pas à la présence réelle de Dieu dans l'eucharistie. Quand le prince de Dombes souilla l'église de Maçon, il entra à cheval dans l'église et s'avançant face au tabernacle dit : ce n'est l'homme, ni le sucre du pain, morte le ! N'épousa en 1595 Jeanne de Brehand d^e de Gléouet et Coët-Heran en Brehand-Loudéac. Il mourut en 1602 inégalement, roué par la venime, dit-on. Sa veuve se remaria en 1605 à Pierre Avril, ardent calviniste et s^r du Lou en Saint-de-Lory. Ils rendirent le Barrois en 1624 au suivant :

Jean-Pierre Guillot, s^r de Saint-Malo en Pléniel, de Broguéas en Aradon, et de Loquevas, époux de Marguerite Salmon, fille de Claude s^r de Saint-Malo et de Vincente du Bois-Jagu. Ils furent retraités par le suivant qui suit le Barrois :

11- Bertrand de Mauville s: de la Roche, fils de Georges petite' et de Charlotte Josse, épouse de Jeanne Morice, obtint la Briny le 29 Mars 1624 et le Saisir: Péronnelle femme de Mauville, d: de la Roche et du Briny, mariée à Alain - Antoine Farigot de la Ville Gohel dont elle eut: Yves Farigot de la Ville Gohel, s: du Briny en 1676, marié à Rose' agnée de la Monneraye qui lui donna:

- 1- Pierre, qui suit;
- 2- Agnès, mariée en 1683 à Sébastien du Brail s: de Pucoulan, le Rays en quimper Lugeuse dont les fils, René Jean du Brail de Rays, né en 1692 est s: de Bhauchie en Moricie, de Koradillon et Kergadegan. Pierre Farigot de la Ville Gohel et du Briny, né en 1676, rendit le Saisir le 13 Juin 1737 pour 16000 livres à Jacques, René et Toussaint Quemel de Montoray, ses créanciers pour 40000 livres. Le cens valait 15000 livres pour le Briny et 600 livres pour le fief du Bois-Jagu en Maucron. Il mourut en 1750 au château de Bois de la Roche, laissant une fille, Marie-Jacquette, mariée en 1724 à François le Venant s: de la Haye en Maucron.

Toussaint-Jean-Morie de Brunel, de ^{St. Naugon} Montoray, s: du Boussois de 1737 à 1749, avait épousé à Brées (d'oc. de Brunes) Henriette Miché-Annette de la Bourdonnaie du Bœtion de Blaise, bridière du nom de sa branche, fille de Jean et de Gabrielle Brunel de la Nérandaise, fille de Charles et de Henriette de la Motte du Blanc, d: de Blaisac ou Goven. Il eut:

- 1- Henri-Jacques, qui suit;
- 2- Joseph-René-Charles, baptisé en 1741.
- 3- Ronée-Morie, née à Maucron en 1744, mariée à Jean de Caucoplan de la Ville Morin, veuve en 1784.

Henri-Jacques de Brunel de Montoray s: du Briny, épouse à Beaurepaire en Augustin en 1765 Anne de Faray de St. Laurent d: de Beaurepaire ou Beaupont. Veuve de Louis de Tandre en Maucron en 1770 les terres de Beaurepaire, de Fresnay en Brehantaise, de Pella, jouée en Maucron, Es Bois de Brues et de German ou Beaupont Brehantaise. Il eut:

11- Bertrand de Mauville, fils de Georges et Charlotte Jean, petit-fils de Renaud et du Pêtri Bardoul, gouverneur de Montfort, et de Charlotte Ruffier. Il donna au sieur de Bréval de 1500 à 1613 et reçut de Bréval en 1662. Son neveu, Jean de Tannouart lui succéda à Montfort de 1613 à 1663, malin Pôru - Poudou.

- 1) Henri-Marie, qui suit;
- 2) Louis, né en 1768, mort à Varmor en 1794
- 3) Amador, né à Beauvais en 1791, émigra; officier distingué et gouverneur de Tossaille.

Henri-Marie de Busnel comte de Montoray, sr. du Boisy, de Beauvais, né à Beauvais en 1766, marié en émigration à Jersey en 1794 à Mélanie du Breil, marquise de Noët, colonel dans l'armée chrétienne. Les deux furent confisqués sous la révolution et vendus par la nation. En 1831 il acheta La Touche. L'archer en Camprieux où il est mort en 1847, laissant: En 1845 il résidait au Havre.

Henri-Paul, comte de Busnel de Montoray, marquis de Noët, dit aussi de La Touche-L'archer, né à Jersey en 1794, marié en 1848 à Marie-Sainte Justard de Laminou, mort à Auxerre en 1870; sa veuve est décédée en 1902, ayant eu:

Henri-Marie, comte de Busnel de Montoray, né à La Touche-L'archer en 1828, marié en 1872 à Calixte Coué de La Tranchaye, mort en 1927, laissant:

- 1) Anne, née en 1884, mariée en 1904 à Gaston Molille du Chesne.
- 2) Yvonne, née en 1882, mariée en 1911 à Yvan Holland de Rongorre.

Le Boisy en Haut et ses dépendances furent divisés ~~particulièrement~~ à Briffini et vendus. Le château fut acquis par 3 ou 4 propriétaires qui en ont fait leur habitation. En 1825 le principal acquéreur était Bonamy directeur des contributions directes à Varmor. Il avait acheté par le ~~comte de Busnel~~ à un ~~seigneur~~ armant Bonamy à Paris en 1824. Le Busnel de La Rébardié portait: d'argent à 4 aigles éployés de sable, membrées et becquées de gueules. En 1825 le Busnel habitait Le Boisy.

Note - Il y eut un Ferdinand de Harfvielle, né à Rome en 1608, fils de Charles marquis de Villoroy, et neveu de Mgr de Harlay, évêque de S^t-Malo, qui devint son coadjuteur et son successeur à S^t-Malo en 1644. Transféré à Chartres en 1657. Vrait-ce un membre de la famille de Harville, propriétaire du Boisy? En tout cas cette coïncidence a fait dire que le Boisy avait appartenu aux évêques de S^t-Malo. Nous n'en avons eu aucune preuve.

Seigneurie de Bodegat en Nohon.

Topologie — Bodegat = Bogâ = Botgarth. La forme sincère du mot est Bogarz ou Botgarth que les seigneurs nobles ont transformé en Bodegat. Les paysans (ils ont toujours raison) prononcent encore Bogâ. Or, Botgarth est un vieux nom celtique qui signifie la demeure de la haie. En effet, Bot = buisson et par extension résidence seigneuriale; garz, garth, aujourd'hui gâ, qui correspond au gaza = haie des textes anciens, désigne une habitation palissadée, défendue par une haie élevée sur un buisson énorme. Le buisson était toujours précédé d'une douve profonde et d'un bois de décoration. Cette protection artificielle était le rempart des manoirs anciens dans les localités qui n'avaient pas de pierres murées. Cette protection était surtout ici nécessaire contre les incursions des pillards et l'invasion des bêtes sauvages qui sortaient des forêts de la forêt voisine. Le manoir était bâti sur la rive-nord de la forêt de Lanouée.

Étendue de la Seigneurie — La seigneurie de Bogâ avait son siège dans la paroisse de Nohon (aujourd'hui dans la commune de Forges) à un kilomètre au nord-ouest du bourg. Son manoir, bien fortifié au ~~moyen-âge~~ moyen-âge, était placé dans un bas-fond sur la rive-nord de la rivière du Minian. L'abandon et les injures du temps en ont assuré la destruction. Les murs étaient écroulés ^{à l'époque de la révolution} et les pierres en ont été dispersées depuis. Le terrain en passa même à la fabrique de Nohon. Elle était fort seigneuriale et toute ses fiefs éparpillés dans 8 ou 10 paroisses: Nohon, Nohon, Plumier, Plumier, La Fossière, Caillegon, Guille, Crédin et Royal-Conty. Quette.

En 1534 elle avait droit de haute justice et basse justice dont la trinité poteaux s'élevaient dans la prairie située entre le manoir et la forêt de Lanouée — droit de coupe prohibitif dans l'église de Nohon avec prééminence et vicieuses, bans prohibitifs à 7 places des deux côtés du maître-autel. — droit de chapelle privée dans l'église de la trinité fondée par les Porhiet, dans cette chapelle était

un orfèvre et des écussons aux armes des Botdegat, de Péal et des
Léonine, tantôt seuls, tantôt en alliance. Cette chapelle sous le vocable
de Sainte Anne avait des terrasses magnifiques.

De tout temps droit aux 2/3 de la coutume sur les foires et marchés de
la Trinité, l'autre 1/3 était aux Comtes de Porhoët. A l'espérance qui
précédait la fête patronale de la Trinité, et qui durait plusieurs
jours, et qui était une des plus solennelles du pays, Botdegat y avait
tous les droits; ses officiers y étaient les maîtres. Chacun payait. Les
bourgeois devaient une fois de cochon avec son oreille. En 1772, Faole,
officier de m. de Grandjean, faisait encore valoir tous ces droits, et
aux office et procession de la fête patronale il assistait au manteau de
cotonnais et il avait le pas sur les officiers de m. de Rohan.

Les Propriétaires. Elle fut possédée par une très ancienne
famille, feudataire du lieu, celle des Botdegat, dont les armoiries
sont: de gueules à 3 becs ou tourteraux d'hermines, posés 2 et 1.
On les voyait dans la maîtresse vitre de l'église de Brignac, dans la
chapelle Sainte Anne de l'église de la Trinité. Il n'y a plus rien.
Le prénom Charles = Carolus, devenu Carol et même Caro, fut donné
aux aînés de cette famille, et il est devenu presque patronymique
pour elle. Le premier membre connu est le suivant:

Céciles de Botdegat qui était avec le duc Jean le Roux à la croisade de 1248. ^{elle est} liée à une de
Cécile de Bourcy, vicomtesse de Bretagne, III, p. 18) dit qu'il se introduisit de Cécile de Bourcy à Cécile sur le même
canton que Philippe de Jugon, l'un et l'autre. Ann. Morice (t. I, p. 99 et 960) dit qu'il eut six enfants et
enfants:

- 1. Caro, filius Eudonis de Botdegat qui assiste au partage des enfants d'Edouard III de Porhoët et qui
Botdegat dans la succession de Baron de Fougeres.
- 2. Porroët, épouse de Robin de Cécile de la Gaudinière au Plessis.

Charles ou Caro de Botdegat, troisième aîné de son ^{de son propre} supposé, Raoul III
de Fougeres épouse d'Isabelle de Craon, fut gratifié de plusieurs
bienfaits en avril 1255. La forêt de L'Anvaée touchait à son manoir
de Botgat. Raoul de Fougeres lui accorda l'usage des Bois de Sainte
Lutaise pour les réparations de sa maison; du bois sec pour
la construction de sa cuisine; la permission de y mettre 60 cochons
pour y faire la glandée; des coupes de Lande pour ses écuries et

1. son aîné paré à la Bellejagu.

ses fumeurs. Ces deux étaient faits à perpétuité et ne pouvaient être
révoqués qu'en échange des prairies qui séparaient le manoir de
Bodegat de la forêt de Lanouée, et d'une rente annuelle de 10 li. r.
(Moria, t. 90). Isabelle de Craon fille d'Anauy et Jeanne des Roches.

→ A la mort de Ruoul de Fougeras, sa femme se remaria à Charles de
Bodegat en 1257. Jeanne de Fougeras, leur fille, se maria à Hugues de
Lusignan ^{1^{er} de la Marche et d'Angoulême} qui fit la dot de sa belle-mère et de son nouveau mari
ou leur laissant la jouissance du Porhoët, sauf la forêt de Lanouée.
(Moria t. 98). Ce fut toute une fortune pour Charles de Bodegat.

Charles de Bodegat eut un fils de Isabelle de Craon, et un autre fils de
sa première femme. Il eut de 1^{er} lit :

1- Eudes, témoin des acquisitions du vicomte de Rohan en 1271 (Moria
t. 102).

2- Pierre ou de Perrot de Bodegat, qui en décembre 1288 est témoin de
l'accord passé entre le vicomte de Rohan et Hervé de Core (Moria t. 113).
En 2^e lit eut :

3- Charles ou Caro, qui suit :

Charles de Bodegat, marié en 1286 à Aliénor au comte de Montauban, fille d'Alain 2^e de la Marche,
héritier et coadjuteur, et Mathilde de Helford, veuve de Josselin de la Roche-Bernard; témoin du
partage donné par Alain de Rohan à ses cadets en 1298 et après cet acte avec Jean de Beaumanoir, aîné du
Père etc. (Moria t. 113). Robert sire de Bodegat eut témoin du mariage d'Aliénor de
Rohan et d'Alain de Helford, en l'an de l'incarnation 1307, fils de Hildebrand et d'Anne de Neuville 2^e d. de
Rochefort, comte de Châteauneuf, et est témoin pour la sœur de la dot de celle-ci. Il eut deux amis des
Rochefort, ce qui explique la présence de son fils dans la curie de Hildebrand de Rochefort en 1354; en 1308,
Pierre de Bodegat fut témoin d'un accord entre Olivier de Rohant et Hugues de la Roche, sa mère.
Eudes eut dans un accord entre Olivier de Montauban son neveu et Olivier de la Chapelle, en son
accord 25 li. de rente réversible à sa mort sur Olivier de la Chapelle, vicomte de Bretagne.

(Moria t. 1, 1261-1274). Son épouse en 1286 fut partagée en faveur de Plémeur de 100 l. de rente pour son père.
mort en 1281 et en 1320 suivant.

1- Yves de Bodegat qui en 1348 est à Nantes en 1348 (Moria t. 1415).

2- Charles ou Caro, qui suit;

Charles de Bodegat, fut un des héros du combat des Trente qui
eut lieu le 14 mai 1351 à mi-voie entre Josselin et Plémeur entre
les soldats de Beaumanoir, gouverneur de Josselin, et ceux de
Hervé, gouverneur anglais de Plémeur. Au premier choc il reçut

un coup de maillet qui le renversa et le fit prisonnier des anglais.
 Nombre ayant été tué par Geoffroy du Bois, Charles de Rodogot, d'après
 les usages du temps, recouvra la liberté et reprit rang parmi ses compagnons,
 il se battit comme un lion jusqu'à la fin de la lutte. Trois
 mois après il est à Dinan et fait partie des soldats de Thibaud de
 Fischport (mort 1, 1470) avait épousé Catherine de Horcutom dont sont :

- 11- Olivier 1. de la Riage au Morice, épouse de d'Est. Coué.
- 21- Guillaume d'Est qui signa le traité de Guérande en 1388 (d. Morice, 2, p. 276).
- Olivier de Rodogot, r. de Rodogot, de Riage, marié son 1360 à d'Est. Coué. Vassal de son seigneur, seigneur de l'église de Briegne dont il est le fondateur du tout. Ils ont deux :
- 11- Jean qui suit : 21 son, dont la fille Gillette = femme de Goung r. d'Est. le Pédouan en 1416.
- 21- Marie, épouse de Jean de Morardun r. d. Anblain ou Coué.
- Jean de Rodogot, s. de Rodogot, de Riage, marié son 1381 à Catherine de Collet, d. de Collet ou d'Est. et de Ponguisy au Morice, morte à la Riage en 1452, laissant Marie de Rodogot qui joint Rodogot au d'Est. et Jean

Les de Créal On trouve des traces de la famille Est dans le cartulaire de Redon, dont la forme plurielle est Albis et Allieu. Elle a donné son nom aux paroisses de Créal, de Briéal et de Bohal. La résidence à Bohal était à Villeneuve en Pléniac, au Plois ou Créal.

Jean de Créal était à Rodogot en 1419 et il eut l'honneur des gens de la touche au Morice (orch de la Riage). Il avait 32,000 livres de rente, somme considérable pour l'époque. En 1403 il était le maître de Hôtel du duc Jean V (morice 11, 786); en 1431 il est gouverneur de Pierre de Bretagne (morice 11, 1233); en 1433 il est nommé gouverneur de Saint-Malo (morice 11, 1237) ^{+ vers 1440.} Il laisse deux fils: Olivier de Créal qui vit en 1441 et 1460 ^{vers 1440.}

Guillaume de Créal, dont on ne sait rien, sinon qu'il laisse un fils: Jean de Créal, seigneur du Plois-Créal et de Rodogot; il est à Rodogot en 1450, tout ou bien maître de Hôtel du duc de Bretagne (morice 11, 1604 et 1607). En 1484 ¹⁴⁸⁸ il est à Créal recouvrant le service de ses vassaux. Il avait épousé une riche héritière, Marie des Ramas, dernière de son nom, dame du Baron ou Vigneu, des Bléons ou Haute-Goulain, de Landigère et la Bidrière ou Maillon, de la touche. Gerbaud ou Saint-Cyr ou Prais. Veuve, elle se remaria à Christophe Chabot seigneur de Créal. Elle eut qu'une fille, Gillette qui épousa un Périgné.

11- Olivier de la Riage, voir le nom dans les archives de Créal.
 Marie des Ramas était fille de Jean des Ramas r. de Pletel au ou cadet.
 était fils de Guillaume des Ramas mort en 1478

à son mari et à ses enfants; de bons contrats de rentes constituées provenant de sa famille maternelle, les financiers de Coulanges. La longue liste des domaines de Henri de Sérigné ne représentait pas une fortune solide; son marquisat était particulièrement fragile. La terre de Sérigné avait été érigée en baronie. Lorsque Henri parut à la cour, il ne prit pas le titre de baron, par son usage au XVIII^e siècle, et il avait garde de se dire chevalier Lemorot, qualification que les parisiens auraient trouvée provinciale et «gothique». Conformément à un usage fort répandu à cette époque il prit le titre de marquis. Il ne demanda pas au roi une confirmation écrite qui avait été refusée. M^{me} de Sérigné prit toujours le titre de marquise, mais elle s'amusaient souvent à appeler son fils «le baron» et ce titre paraît lui avoir été donné lors de ses débuts dans l'armée.

Le coup le plus favorable du sort qui arriva aux Sérigné fut ce mariage. Le jour de cette alliance ne fut pas le plus heureux de la vie de l'adorable marquise, mais il fut le plus glorieux de l'histoire de la maison de Sérigné. La nouvelle épouse apportait à son dot magnifique la réputation de bel esprit; son nom brillait en outre dans les annales de la sainteté. Elle était la petite-fille de Françoise Trémoyot de Chantal, la vénérable fondatrice des Visitandines, et la philosophe de Saint-François de Sales.

Marie de Rabutin-Chantal naquit à Paris en 1626 et mourut en France de la petite vérole en 1696. Son père, César de Rabutin-Chantal, docteur officier, était le fils de Sainte-Chantal, marié à Marie de Coulanges. Il mourut à 37 ans à l'île de Roë dans une affaire contre les Anglais de Buckingham, ayant eu trois chevaux tués sous lui et frappés de 27 coups de lance. Elle avait 15 mois quand elle perdit son père et 7 ans quand mourut sa mère. Elle fut d'abord confiée aux soins de ses aïeules maternelles, les de Coulanges; puis de sa grand-mère Sainte-Chantal et de son oncle André Trémoyot, évêque de Bourges; puis, à son mort, à ceux de son oncle «le bien bon», abbé Christophe de Coulanges. Il l'entraîna à son abbaye de Livry et lui donna pour maîtres Chapelain et Horace qui lui enseignèrent le latin, l'italien et l'espagnol, et à qui elle aurait pu apprendre le français. Elle était beaucoup les auteurs les plus sages et aussi volontiers le très solide que le très frivole, allant sous

11. Le 28 juillet 1627, le comte de Chantal, après une lutte de 6 heures dans laquelle il avait eu 27 chevaux et 43 chevaux tués sous lui, eut 3000 de ses bras et de ses armes fracassés à coups de triques et 6 crânes brisés par Olivier Cromwell. Le futur anneau du roi Charles 1^{er}

offit et gaillardement de Saint-Augustin aux contes de La Fontaine. Elle fut une des parures de la cour d'Anne d'Autriche qui était fort littéraire et un des joyaux de l'Hôtel de Rambouillet.

Elle épousa, à 18 ans, Henri de Sorigné qui ne la rendit pas heureuse. Il fut tué en duel en 1651, ^{par d. Albert le 3 février 1651} âgé de 27 ans. Dès qu'elle eut l'âge de raison elle apprit que son père était mort glorieusement au service du roi, tandis que son grand-père, Christophe de Brabantin, baron de Chantal, avait trouvé une fin tragique dans un accident de chasse: double souvenir bien cruel qui assombrit encore la troisième d'ueil provoqué par le duel mortel de son mari. Bientôt veuve à 25 ans et très décidée à ne pas se remarier parce que quand on a eu un mari comme le marquis de Sorigné, on ne éprouve aucun désir d'en épouser un second. L'arceveque, Fouquet, de Conté, Meringe, Husy-Robutin lui firent cependant la cour, mais elle sut les écarter tout en conservant leur amitié. Elle se consacra à ses enfants qu'elle aimait fort, non pas également, et comme beaucoup de mères elle avait une préférence pour celui qui ne l'aimait pas, mais enfin qu'elle aimait tendrement, et elle se partagea entre eux et la société polie de Paris.

Henri de Sorigné, son mari, était un gaillard à l'égard duquel il est permis d'avoir quelques préventions. Le courreur effréné, allant de Ninon à Lolé (m^{re} de Gondran) et sans doute à beaucoup d'autres, avait le physique de troupien. C'était un agréable personnage, aux yeux foudroyés, aux sourcils arqués, à la bouche charnue et colorée, avec une ombre de montachas sur les lèvres, bref un garçon solide, sanguin, bien fait pour plaire aux dames, sans cependant le charme ou la distinction que certains apprécient avant tout. Ses contemporains le signalaient comme un parler intarissable, un importun, un fâcheux, pour tout dire, en langage moderne, un raseur. Bien doué physiquement, pourvu de solides quartiers de noblesse, on a pour lui la considération qui est due à une haute naissance, au même temps qu'à une fine lame sortant facilement du fourreau; on n'a pas cependant l'astuce qui conquièrent facilement les natures droites et sympathiques. La légèreté, son inconstance (il aime partout, dit Duroy) sont souverainement jugés; il s'est épris de lui-même sa femme, moralement tout au moins, car si elle continue à l'aimer, elle ne l'aime plus; lors que lui estime sa femme et ne l'aime plus. Il fut

enterré à Paris en l'église de Sainte-Marie de la Visitation. Elle eut deux enfants: Charles, fut ami du Pléier, qui entra dans l'armée, et ne parvint pas à se faire une situation. Après son mariage il se retira en Bretagne, et mena une vie pieuse et réglée.

La fille, la belle et froide, m^{me} de Grignan, remporta à la cour les plus grands succès. Sa mère en jouissait autant qu'elle. Cette fille, qui était l'enfant qui ne lui rimait pas, épousa le comte de Grignan, veuf d'une des filles de la marquise de Rambouillet. Elle le suivit en Provence où il fut nommé lieutenant-général faisant les fonctions de gouverneur pour le duc de Toulouze.

M^{me} de Sévigné écrivait à sa fille des lettres ymprovisées, pendant 25 ans, qui ne laissent pas d'être délicieusement écrites et qui sont touchantes et d'un grand intérêt historique: car elles sont chroniques de Paris et mémoires sur la société du temps. A ses autres correspondants elle écrivait de même, mais avec plus de liberté d'âme et de gaieté. Le tout est d'une lecture qui pour certains est un pur plaisir. Son amie la plus intime et la plus fréquentée était m^{me} de la Fayette, et son ami le plus cher le duc de La Rochefoucauld et le vieux cardinal de Lotz. Le fond de m^{me} de Sévigné est la terre gauloise, la vivacité naturelle, la franche et saine gaieté. C'est une bonne humeur presque constante, soutenue d'une très saine connaissance des hommes, de leurs défauts, leurs travers, leurs ridicules et leurs qualités qui forment déjà le charme de ces lettres si elles n'étaient d'un écrivain étonnant par la richesse et la souplesse du style, l'originalité du tour, et une surprenante imagination dans l'expression. Ces lettres furent publiées en 1734 par sa petite-fille m^{me} de Simiane et ne commencèrent à être beaucoup lues et proclamées chef-d'œuvre que vers 1770. Voltaire la quitta infiniment. Elle est restée un des entretiens préférés et l'un des régal les plus délicats des plus honnêtes gens.

Privée de ses enfants, mais entourée d'amis de choix, elle vivait à Paris dans son hôtel de Bernavault ou en Bretagne dans sa terre de Rospors et du Beuron. Cette pensionnaire sur notre pas insensible aux charmes de la campagne et elle a toujours de jolis accords pour parler de sa terre Bretonne, elle était cependant irrésistiblement attirée par son pays natal et restera toujours fidèle à son vieux quartier du marais où elle habitait.

107
« sa carnavalletta » pendant 20 ans. Elle avait été bâtie par une Bretonne, la comtesse de Carné de Kermerony, sœur d'un évêque de Henri II, dont les Parisiens ont fait « Carnaralot ». Elle mourut à Grignan, le 17 avril 1696, au après avoir soigné sa fille dangereusement malade, elle fut prise elle-même de la petite vérole. Elle avait 70 ans.

M^{me} de Sérigné était remarquable par sa beauté et encore plus par son esprit. Elle avait le caractère vif, gai, enjoué, sociable, plus porté à la joie qu'au chagrin. La conversation faisait sa délices et son triomphe. Souvent enjouement elle cachait les qualités les plus sérieuses. Elle ne donna jamais aucune prise à la médisance : c'est le type de la femme vertueuse au milieu du monde. Elle était fort souvent attachée à Port-royal; elle avait même puisé dans la doctrine de ces maîtres un certain éloignement pour la fréquente communion et une sorte de fatalisme. Ses relations furent avec la Fronde avant de se rallier à la cour où elle conserva toujours une pointe d'opposition.

M^{me} de Grignan, si l'on en croit sa mère, lui écrivait des lettres incomparables. Il n'y eut que un petit nombre. M^{me} de Simiane, sa fille, supprima les autres. Celle-ci a laissé elle-même des lettres remarquables.

La terre de Sérigné. — Elle comprenait 6 fiefs distincts ou 11 paroisses et un domaine proche réduit à 2 moulins et à 2 métairies. Les fiefs rapportaient vers 150 livres par an de 1649 à 1689. Les redevances seigneuriales étaient pour la plupart payables en bœufs ou d'avoine et en paules, ce qui en rendait la perception laborieuse. Les moulins donnaient un fermage de 400 à 500 livres chacun; les 2 métairies, seuls épis du domaine utile de la seigneurie, ne donnaient aucun profit parce qu'un ancêtre de Henri de Sérigné avait emprunté au Chapitre de Rennes la somme de 12000 livres qui fut gagée sur ces terres et il s'était engagé à payer par an 695 livres de rente. La moitié de la somme était prisée à la brèche de Montwarion. Les sieurs du Rochers restaient redevables de 347 livres par an.

Un des premiers actes administratifs de M^{me} de Sérigné eut pour objet d'avoir le paiement de la rente, en levant ces fermes à condition que les preneurs s'engageassent à remettre au Chapitre l'intégralité du fermage.

La vente du Plessis-Véal en 1649 procura aux époux Sérigné la grosse somme de 62.000 livres. Une part fut employée à rembourser le Chapitre qui reçut 5.580 livres. Cette terre de Véal s'étendait en Véal, Bussiac,

Reminiac, Augan, Saint-Laurant, sur Sert etc... Elle fut acquise par Jean de Houx du Bauclie mari de Joanne de Forges, par Pierre de La Fresnaie et Gilles de Bellouan, par Henri Ermar de la Grée. Gallic.

Le domaine de Lorigne fut dès lors libre de toutes charges. On peut penser qu'il fut mieux administré. De 1669 à 1678 les terres rapportaient 1200 livres par an. Mais le revenu brut était diminué par les inévitables réparations. En 1765 le revenu du domaine utile donnait au nouveau propriétaire, Le Plessis de Châtagnion, 1658 livres d'avec de la seigneurie atterrité 425 livres. Lorigne était le moins importante des terres que la famille possédait en Bretagne. En 1696, le marquis lui consacra cette courte note dans l'évaluation de sa fortune: « la terre de Lorigne dont le principal revenu est en mesulins, 2 melaires et quelques fiefs ne sera guère plus vendue que 18000 livres. » Mais voyons qu'elle fut payée un peu plus cher en 1715.

Administration de M^{me} de Lorigne L'acquisition d'une seule, la Haie de Corcé acquise en 1629, les terres possédées par Henri de Lorigne appartenaient depuis longtemps à sa famille. Les rochers avaient été apportés en dot en 1410 à Guillaume de Lorigne par Anne de Melhopelon; Botegue le Plessis-Tréal, le Plessis venait en 1480 de Gollotte de Tréal; la Prandière était un héritage de François de la Charromière etc... Toutes ces terres étaient plus ou moins lourdement grevées d'hypothèques. Ce fut pour procéder à une opération d'assainissement financier qu'on vendit le Plessis-Tréal. M^{me} de Lorigne employa même sa fortune personnelle à restaurer la situation de son mari. Mais le marquis continuait à faire des dettes ou à mal gérer ses biens.

Comme tutrice, M^{me} de Lorigne réussit à sortir la maison de Lorigne de « l'obéissance » où elle la trouvait plongée. Toute sa correspondance prouve qu'elle était une administratrice attentive et exacte. Elle était dévouée et peu occupée de ses toilettes, ni de meubles ni d'objets d'art. Elle fit aménager les jardins des Rochers et tracer des avenues et planter des arbres. Aux rochers, pas de ces longs dîners, encore moins de fêtes et de bals; elle vivait simplement, mangeant « des châtaignes rôties ou bouillies et de grandes beurrées. » Son seul plaisir était de recevoir chez elle quelques personnes d'esprit et de son monde dont la conversation la préservait de la « mesquise » de la Province. Après 18 ans de tutelle intelligente

le patrimoine financier des Sérigné était libéré de ses charges. Botogot n'avait
pas de dettes. Charles de Sérigné aimait cette terre et y résida en 1675 pour ne
pas voir la série réprimée de la révolte du papier timbré. Il y rencontrait son
fidèle ami de Torquedoc et y chassait. Tous les travaux rendus aux seigneurs de
Botogot ont soin de maintenir l'obligation des vassaux de les assister dans leurs
chasses et « bucs », dans les bois.

En 1674, les Sérigné furent contraints de rendre la terre de Baudouin ou Saint-
Didon. Par contre, ils héritèrent en 1680 la seigneurie de Champic' en anjou
qu'ils vendirent en 1687 parce que M^{me} de Sérigné devait 5000 livres à la succession.
En 1683 ils achetèrent plusieurs seigneuries aux environs de Quimper pour 80.000 livres
on les appela « les terres de M^{me} de Sérigné ». En 1685, elle gagna un procès de 45000
livres contre Marie de Guémadec comtesse de Drouot.

Elle rendit ses comptes de tutelle en 1674, mais ses pupilles lui conservèrent une
confiance entière et continuèrent jusqu'à sa mort à diriger l'administration de la
fortune, de la famille et de son douaire du Buisson.

Embarras financiers et dettes. — Grâce à sa bonne administration, aux conseils
et aux libéralités de l'abbé de Coudan, la fortune fut tirée de l'obscure,
mais en 1669 elle fut de nouveau compromise par le trop brillant mariage de M^{me}
de Grignan. Sa mère promit une dot de 300.000 livres, or, elle n'avait que
200.000 livres. En 1670, elle emprunta 100.000 livres à son cousin, Guillaume de
Harouys, trésorier de l'état de Bretagne. Cette dette devint jusqu'à sa mort lui
cause de grands embarras. Le 18 avril 1671 elle rendit la Baudouin 40.000
livres à Jean de Bergelin de Haysmauf. et la remit à Guillaume de Harouys.
En 1672, les 50000 livres empruntés étaient réclamés en termes très pressants. Le
16 juin 1674 elle les paya.

Il ne faut pas trop accuser son fils, Charles de Sérigné, mais les débuts de sa
mère parlent de ses écarts de conduite et de sa négligence dans la gestion de sa
fortune. Les dépenses les plus fortes de Charles de Sérigné, mais d'origine parfaitement
honorable, furent utilisées pour l'achat des charges de Guédon en 1669, d'enseigne
en 1676, de tour de France en 1677. La charge de Guédon fut payée 25000 livres
et rendue un peu moins chère en 1677; celle de tour de France coûta 120.000
livres, et fut rendue avec bénéfice en 1683. L'équipage qu'il fallait
constituer au jeune marquis à chaque de ses entrées en campagne
entraînait aussi des frais, mais tout cela n'était rien auprès des dépenses que le

Comte de Grignan était obligé de faire à son fils de Grignan. La ruine de celui-ci était inévitable. M^{me} de Sévigné envoya de l'argent à sa fille toutes les fois qu'elle avait « des sommes perditives ». Elle s'ingérait à faire passer en Provence le plus clair de sa fortune et à imputer à son fils des dettes contractées au profit de sa sœur. Charles de Sévigné avait souvent inquiété sa mère quand il paraissait avoir le désir de se marier, et elle jugeait inacceptable les filles qui lui plaisaient. Ce fut pourtant lui qui sauva la fortune de la famille en faisant un mariage excellent sous tous les rapports. Françoise Marguerite de Mehand du Plessis-Maurois avait un dot de 200 000 livres.

Le 3 janvier 1695 elle écrivait : « Je mourrai sans aucun argent comptant, mais avec mes dettes ; c'est tout ce que je demande à Dieu et c'est assez pour une chrétienne. » Cette affirmation est inexacte, car elle s'était débarrassée de ses biens au profit de ses enfants, mais elle se débarrassait en même temps des charges qui les grevaient. En tout cas, elle laisse à son fils le soin de payer une part qui est bien faite : 67 000 livres qu'il qualifie « dettes de ma mère », dans son bilan de fortune dressé en 1695.

Les besoins d'argent de M^{me} de Grignan coïncideront avec l'appauvrissement général qui suivit les longues guerres de Louis XIV. A partir de 1690 « l'année des grandes infamies », les lettres de M^{me} de Sévigné sont pleines de doléances sur ses fournisseurs qui ne paient pas parce qu'ils ne peuvent pas payer : « Je vois des gens qui me doivent de l'argent et qui n'ont pas de pain, qui couchent sur la paille et qui pleurent. Que voulez-vous que je leur fasse ? » Tout le monde connaît la lettre qui décrit « la belle petite fournisseur de Brodegal avec sa robe en taffetas de Hollande et aux manches taillées en », qui lui doit 8000 livres et le paquet chargé de sacs renfermant au tout 30 francs. Le 29 février 1690 Charles de Sévigné écrit à sa sœur que si les deux créanciers de Grignan ne veulent pas se servir, c'est aussi dans l'impuissance de le faire : « Je suis entouré de gens que je puis faire mettre en prison, qui m'en prient tous les jours, qui prient Dieu pour moi à ce qu'ils disent, et qui m'assurent que pour de l'argent, je n'y dois pas songer : voilà mon état. »

Le Baron en Vigneu près Nantes. Le château avait grand air et ses propriétaires l'aimaient. Ils en admiraient la solide structure au milieu du bois. Charles de Sévigné estimait qu'il valait 100 000 livres malgré

1 - m^{me} ou m^{elle} Lemoine dont le mari ou le père était resté maître à la trinité.

105 119
bâti de ruine dans lequel il n'eût pas fait. Le domaine était considérable et orné de beaux droits. Les bois l'entouraient alors comme aujourd'hui d'un vaste enclos de verdure. Ce fut sans doute l'ombrage que m^{me} de Sévigné aimait goûter la solitude de sa maison, la nuance de la verdure et les ruisseaux de l'automne. Elle les a chantés et elle en a pleuré la mort en parts amis de la nature. Ce lieu fut son douaire, et à la mort de son mari, elle y fit un long séjour qui lui permit de mettre sa fille en possession à la liquidation de Nantes. Puis, elle le quitta pour aller à Paris et le confia à un gérant qui était un mauvais payeur. Charles de Sévigné le vendit le 21 juin 1700 à Jean Baptiste du Breil de Chancartier pour 90.000 livres et 2.600 livres d'opingle. Les fermes donnaient 4.000 livres. Il remboursa les sommes empruntées en 1693 pour acheter la charge de Lieutenant du roi dans le comté de Nantes.

M^{me} de Sévigné, étroit au Breil, allait voir Guillaume de Harouys, depuis 1657 trésorier des États de Bretagne. Il avait épousé en 1668 Marie de Coulanges, 3^e fille de Philippe et de Marie d'Orléans, tuteur de m^{me} de Sévigné. Elle lui emprunta une grosse somme. Il avait un gros défaut, il ne savait pas compter. arrêté en 1687, conduit à la Bastille, il se trouva débiteur de 6.600.000 livres. Ce fut une clameur dans toute la Bretagne. Son successeur, Guy de Coëtlogon de Méjannec prit m^{me} de Sévigné de s'inscrire à payer. Le fils de Harouys et Charles de Sévigné restèrent unis jusqu'à la mort. Ils se retirèrent chez les Pères de l'Oratoire à Saint-Jacques du Haut-Pas. Charles de Sévigné y mourut le premier en 1713, son cousin de Harouys fut son exécuteur testamentaire. Ils étaient tous les deux atteints de jansénisme.

Une autre anecdote, rapportée de de Harouys, que m^{me} de Sévigné a transmise de ses traits, est à la "tonquédotte". Sybille du quango de Tonquédoc qui fut un instant l'objet des recherches de son fils, l'ami de la cour et qui voulait être un gentilhomme campagnard. Il voulut s'établir, mais son averse hésitait entre deux filles d'excellente maison, m^{elle} Gouray de la Coste et Sybille de Tonquédoc. Celle-ci avait les propriétés. Il fit pour elle des folios. Ce n'était pas l'affaire de m^{me} de Sévigné qui avait élevé son fils pour qu'il brillât à la cour et non à quimper. Il faut voir comme elle en parle : "à tous les tonquédocs sont-ils à votre", écrit-elle en 1680. "le goût de mon fils est infatigable : c'est ce qui me fait croire qu'il ne nous aime point." - elle ajoute : "il s'est parti à Nantes et fait cette équipée pour la tonquédoc. Il sera bien

embarrassé, car m^{lle} de la Caste n'avait fait pas sa part aux choux, le voilà donc entre l'ogre et l'arroseur, les plus mauvais qui il put jamais trouver. Parlant de m^{lle} de la Caste, elle désigne ce qu'il y a de plus et surtout de plus ridicule, pour une fille de 30 ans sans beauté et sans fortune. Elle appartenait d'ailleurs à la meilleure noblesse bretonne. Elle devint la belle-sœur de Charles de Louvois. — Quant à m^{lle} de Louvois, c'est même encore. Son oncle était archevêque de Paris après avoir été le précepteur de Louis XIV. Elle était la fille de René duquesne de Louvois après de Pierre de Louvois le Trésorier, Baron de Volac. On voit qu'elle était la préférence de m^{me} de Louvois. Elle ne leur pardonnait pas d'être bretonnes et étrangères à la cour; surtout elle avait le tort insupportable de ne pas être de riches héritières. M^{me} de Louvois était oubliée: elle ne se souvenait plus que le marquis de Louvois lui avait fait fait la cour à Paris et qu'elle lui avait marqué plus d'égard que pour le duc de Rohan. Chabot. Mais, depuis qu'il s'était retiré en France-Bretagne, il ne comptait plus dans sa famille, et ne comprenait pas son fils qui allait le voir à Quémener, le contempler sur son paillasse de province, au lieu de trainer ses pas dans les carrosses de Versailles, il aurait voulu comme lui habiter la campagne. Il fit son possible pour entraîner sa mère à Louvois, peine perdue, la marquise lui signifiâ qu'elle n'irait jamais, même pas pour y voir le nouveau vicomte de Harcourt.

La marquise de Louvois avait un oncle, Renaud de Louvois, marié à Isabelle Poëta, mère de m^{lle} de la Vergne, future m^{me} de la Fayette. Elle allait le voir à Champire - Baraton en Grugé - l'Hospital. Il mourut en 1680. Ses héritiers en 1687 vendirent Champire 40 000 livres à Louis de Sautery. Charles de Louvois et m^{me} de Grignan recueillirent 25 000 livres dans la succession de leur oncle.

M^{me} de Grignan. — Françoise Marguerite de Louvois, baptisée à Vigneux, épousa le 29 janvier 1669 François de Castellane d'Adhemar comte de Grignan, veuf d'une fille de la marquise de Diam d'Orléans. Elle ne fut pas la plus belle fille de France, ni cette personne incomparable douée des plus brillantes qualités. C'est une femme distinguée sans plus, et dans le domaine du cœur une indifférente, une mondaine gâtée par les flatteries, une grande dame plus occupée de ses devoirs de sa charge que de ses obligations familiales. Le comte de Grignan n'est pas le plus joli garçon, mais un des plus honnêtes

née Paris en 1648

(le jour de son mariage de 37 ans)

homme du royaume. Il avait une face large et des épaules robustes. On ne peut s'empêcher de songer aux plaisanteries de la Belle-mère sur son double menton et la mèche blouffée de son gendre, comme aux insinuations inquiètes sur le matou qui il est à son yeux, sur ce gréppouinard, « ces trop arantongues », qui grattent la terre de ses serots, signal d'entreprises galantes.

M^{me} de Longue leur donna tous ses biens en Bourgogne. Leur fils, le jeune marquis de Guignan, si il n'avait pas la trille de son père, il était d'une bien charmante figure et l'on comprend l'enthousiasme de la heureuse grand'mère résorant à Paris « le petit compère, le petit fripon, le petit matou ».

Charles de Sérigné, S^r de Padogal, les Roches, le Bignon et... épouse en 1683 Jeanne Marguerite de Brehand - Mauron, fille de Naville et de Louise de Quéhen. C'était une riche héritière qui lui apporte 200,000 livers de dot.

C'était une frêle personne: « toute envahée de vapeurs » dit la Belle-mère, « elle change tout fois le jour de visage, sans en trouver un bon... elle est d'une extrême délicatesse; elle se se promène quasi pas, elle a toujours froid; à 9 heures du soir, elle est toute éteinte; les jours sont trop longs pour elle... Elle s'appelle la tourterelle ». Sa santé délicate lui faisait écrire: « mettez la dans du coton » - Elle ne parle pas breton, c'est encore M^{me} de Sérigné, elle n'a point l'accent de Normes, je l'ai trouvée pleine de raison, surtout dans nos affaires de temps passé comme personne et mieux que toute la Bretagne; c'est beaucoup que de n'avoir pas l'esprit fêché ni de trouver, et de voir les choses comme elles sont. En 1689, pendant la tenue des États de Bretagne à Normes, elle vint aux Roches voir la Belle-mère qui en fut touchée. Elle lui écrivait à sa fille: « elle m'écrit en arrivant: tout le monde me tourmentait à Normes sur l'écrite que j'avais de revenir aux Roches, mais quand j'ai fait souvenir que c'était pour être en près de vous, ils ont fort bien compris que j'avais raison... enfin, la voilà; j'ai cru que ce petit récit ne la troublerait pas... » - Quelques jours plus tard son mari lui écrivait... « que toutes ses amies le regrettent fort et qu'il est bien fâché que sa délicate pitruine s'empêche de prendre part à tous les plaisirs de Normes, Elle lui répond en colère que « ce n'est pas sa santé qui l'a fait venir ici, c'est uniquement pour le plaisir d'être avec moi; que si ~~sa pitruine~~ elle avait la pitruine du meilleur porc de chair de Normes, elle en ferait autant. Je lui en suis très obligée sans qu'il me reste aucun scrupule de la voir ici... nous lions fort, et le temps passe si vite que ce n'est pas la peine de tant le

Roches ne est le 8^e aux Roches épouse en

l'arrondissement. 1) M^{lle} femme de Mebaud vivait à M^{me} de Grignon: "je suis si petite et si délicate... la santé de M^{me} de Louigné n'est pas du tout comme moi: elle est grande et forte; j'ins prends un soin qui vous ferait faibler. Vous me riez de me dire que M^{me} de Louigné m'aime, j'ai logé nos bon pour reconnaître le prix de son amitié et pour s'immer aussi de tout mon cœur. M^{me} de Louigné ajouta, en reprenant sa lettre interrompue: "je voudrais vous dire que je trouve fort bon ce que vous écrit ma belle fille... au moins j'ai repris la plume à regret, car elle disait fort bien."

Charles de Louigné était un garçon blafard avec des yeux à fleur de tête, peu civil, il devint le roi des bagatelles, l'amant (oh! si peu!) de Ninon de Lenclos, l'administrateur de la Champagne. Ninon disait de lui: "c'est une citronille française dans de la neige." Il était surtout un gentil garçon, un peu grêle, mais non dépourvu de charmes. Il ressemblait à sa sœur avec un peu plus d'entrain. "Comme il a de l'esprit, disait sa mère, ce qu'il est divertissant!" Sa culture, son goût délicat, faisaient de lui un compagnon charmant en voyage et aux heures ennues des Rochers. Lorsqu'il arriva quelques-uns de ses franges à sa mère, elle lui signifia que même dans les choses malheureuses il y a de l'honnêteté à observer. En 1673 il fut blessé à la tête durant la bataille de Louef. Il hérita des terres de Bretagne. Il accepta avec une très noble générosité les avantages faits à sa sœur, sa lettre de juillet 1675 égale ses beautés les plus belles lettres qu'ait écrites sa mère. Il n'avait pas de disputes et il aimait tout les Grignon! En septembre 1696 il donna un état très précis de sa fortune afin de la mettre en état de la réaliser dans de bonnes conditions. Voici le résumé de ce bilan:

Actif

10. Parc de Roches, valant 6000 livres, estimée au vois	120.000 livres.
21. Podogot, louée 4000 l. an	120.000 livres.
27. Louigné	11.000 livres.
41. terres de Cogné, louées 4000 l. an	80.000 livres.
59. Ninon, louée 4.200 l. an	100.000 livres.
67. charge de lieutenant de roi à Nantes	180.000 livres.
total.	598.000 livres.

Passif

10. dettes de ma mère	67.000 livres
-----------------------	---------------

~ Françoise - Marguerite de Terique' ~

Elle laissa trois enfants;

1^o) - Louis - Florence ^{de Lorraine} "le pichon" capitaine à 17 ans et colonel à 18 ans, épousa une d^ue de L^o Amoud en ~~1676~~ ⁽¹⁶⁷⁷⁾. mort 2 ans enfant. marié le 2 février 1695.

2^o) - Marie - Blanche de Griquoy qui épousa le marquis de Linciano en 1696 Louis de Linciano de Claret. Elle hérita Bodegat et publia les lettres de la marquise de Terique'. morte sous le voile en 1738.

3^o) - Pauline, née en 1674, ressemblait à sa grand-mère qui s'intéressait beaucoup à ses lectures et à son éducation. Seul, elle eut de la descendance. ^{Il y a de plus d'autres} qui eut les 3 filles dont il est question à la page 128.

2) d'abord Charles de Louigné a payé aux héritiers de sa femme pour le remboursement de sa dot, et prêts consentis pour l'achat de la charge de lieutenant de roi 274.816 livres.

Le total de sonif montait à 342.816 livres.

Il avait acheté cette charge en 1693 pour aider le gouverneur du Comté Nantais, Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, épouse de Louise Brudes de Lacy, nièce du maréchal de Québriant. Fils d'un père très instruit et fort lettré, Molac avait d'autres qualités que sa grande richesse; il était gauche et ridicule. Parvenu au sommet de la vieillesse, diminué par la maladie, le marquis qui gardait encore un reste d'ambition se était plongé dans une ruine. On le trouvait au dessous de sa situation. L'Intendant résolut à lui donner un lieutenant de roi pour faire sa charge: ce fut Charles de Louigné. M^{re} de Molac avait alors pour lieutenant Charles Bonin marquis de Chabucet, épouse de Marie Beauvais. Il survint des difficultés à Charles de Louigné dans ses fonctions de suppléant de M^{re} de Molac. Vieux, cassé, impotent, à peine capable de se soulever de son fauteuil mais toujours jaloux de ses droits, il ne lui pardonnait pas de le suppléer dans la présidence de la mairie nantaise, de la réinstallation des échevins et de la convocation des milices.

Charles de Louigné avait évalué sa fortune avec beaucoup de modération: la charge de lieutenant de roi fut vendue 210.000 livres, Louigné et les terres de Quimper atteignirent 100.000 livres. Les héritiers de sa femme étaient créanciers de la succession et le 4 août 1715 ils s'adjugèrent les fractions et la terre de Torcé pour 106.000 livres, et les cédèrent à leur directeur, Jean-Paul Hlay des Hétiemières. Un de ses descendants, le Comte de l'Ormay, en est le propriétaire en 1930.

Les terres de Quimper furent achetées par Henri Le Prestre de La Jonette de Chateaugiron, ancien trésorier des États de Bretagne, enrichi pendant les embarras financiers de la fin du règne de Louis XIV. Le temps des guerres et les périodes difficiles qui les suivent sont toujours favorables aux financiers hardis. A Morville, le trésorier des États du Languedoc, Saint-Amant, devint assez riche pour marier sa fille au jeune marquis de Grignan, petit-fils de M^{re} de Louigné, le 2 janvier 1695. La dot de 400.000 livres conjura la ruine de la maison de Grignan. Cent ans auparavant, d'honnêtes trafiquants sur les offices des gabelles avaient procuré aux de Coulanges des

110 1711
projet d'arrêter dont une partie est venue comme on le voit en l'acte de l'assemblée à la suite de
villes de ces des Châtel et de Serigné.

Bodegat et les Grignan - Simiane.

Pauline de Castellane - Adémar de Grignan, fille du Comte de
Grignan et de Françoise de Serigné, au partage de 1715 eut les
biens de son oncle, Charles de Serigné, situés en Bretagne. Mais celui-ci
par testament avait stipulé que le douaire de son épouse, Jeanne
de Mehand - Mauron, serait ainsi par moitié sur Bodegat et sur
les Rochers, soit 57000 fr. de revenu annuel. Outre et lequ'il 300 livres
à prendre sur Bodegat en faveur de ses deux domestiques Jacques
Grignot et Jean Clarot, surnommé l'orange. Bodegat se trouvait donc
gratifié de 28000 livres. Elle avait épousé en 1696 Louis de Simiane
de Claret, marquis de la Garde à Marseille, de St. Esprit, baron
de Mourmilly, de Chabousson, de Braume, 2^e de Truchonet et
premier gentilhomme du duc d'Orléans, régent de France, et avait
succédé à m. de Grignan, son beau-père, dans le gouvernement de la
Provence, lieutenant pour sa majesté Louis XI. Devenue veuve, elle
vendit Bodegat le 15 décembre 1732 par les notaires du Châtelet de Paris
pour la somme de 95000 livres et 5000 livres de pot de vin, soit un
million de notre monnaie de 1736, à Charles-Marie du Plessis de
Grenedan comte de Costial, 1^{er} de Grenedan en Ille-Faut, et de la Pringie ou
Moriec, associé au Colonel César, marquis de Coetlogon ou Plumier.
Ceux-ci partagèrent le 30 décembre 1732. Le marquis de Coetlogon
regarda que les feiges de Bodegat en Pennsiane 90. il amena à
Coetlogon et 90. il paya 45000 livres soit 110.000 fr. en 1731.
La marquise de Serigné, retirée à Paris, rue du faubourg, paroisse de Saint-
Jean du Haut-Pes, à moitié paralysée (kémiplépé) félicita les acquéreurs
et les pria que son douaire était ainsi par moitié sur les Rochers et
sur Bodegat. En conséquence les notaires du Châtelet exigèrent de m. le
Comte de Grenedan le remboursement immédiat de 49000 livres, soit 100.000 fr. qui
seront placés sur le Plessis général de France dont la rente servira à payer
les arrérages qui hypothéquaient son acquisition. Au décès de la marquise de
Serigné le capital serait récupéré par m. de Simiane ou ses héritiers.
des autres 50.000 livres qui restent furent été versés à m. de Simiane dans
le délai de 9 mois.

Loise. Hédeline, marquis de Coëtlogon, maître de camp, épouse de
Blonde le Baugne de Sauvour en 1721, quitta Barinée pour devenir
procureur syndi des États de Bretagne. Il ne laisse qu'une fille,
la marquise Perrine de Coëtlogon, mariée en 1740 à Gilles de Lamoignon
de Trecon. La fille de ces derniers, Gilllette de Barne Trecon, épouse
en 1769 Charles-Augustin du Plessis de Grenidau qui deviendra ainsi
propriétaire de la totalité de Brodegat.

La marquise de Simiane mourut ^{à un enfant} avant la toute la marquise de
Lorigné. Elle avait testé à sa l^e 22 juillet 1736 et son testament fut ouvert
le 9 août 1737. Elle laissait trois ^{de ses unions} ~~enfants~~ qui partageant la succession.

- 1) Sophie, l'aînée, l'écrite principale, était l'épouse de Alessandro de
Villeneuve, marquis de Venise, Baron de Grandlieu, 1^{er} de Puyt, le Procureur
général - Meisnie, entrepreneur au Marais de Paris.

- 2) Marie, marquise de la Garde à Clersault, mariée à Jean-Baptiste ^{Baron}
de Castellane, major de cavalerie. Ils héritèrent le marquisat de la
Garde et les arrérages de Brodegat dont le montant forma le mariage du
devenir de la marquise de Lorigné leur grand-tante, et la pension
viagère de 2 laquais du mari de celle-ci.

Jean-Baptiste de Castellane, marquis de la Garde, demoura en 1738 au
Comte du Plessis de Grenidau de lui rendre les 4000 livres non touchés
du père de la tante de Brodegat par ce que Jean de Brehan - Baron,
la marquise de Lorigné, était morte à Paris le 29 avril 1737. Ils s'écarta
par l'entremise de l'abbé Racine et on s'en tint quitte le 1^{er} juillet
1740. Jean Maret, dit Orange, mourut le 22 mai 1740. Le marquis
de Castellane reconnut avoir eu l'assiette de sa tante viagère, soit 4.200^{fr}.
Jacques Grignot vivait encore en 1745, maître chandelier à Paris.

L'acte de vente de Brodegat constate que la propriété consistait en
terres raines et labourables, mais surtout en rentes foncières et en redevances
annuelles. Depuis bien longtemps les rentes de la seigneurie étaient entre le
main d'un fermier général qui payait pour elles environ 4.500
livres chaque année. Une seule charge pesait sur la propriété, une
somme de 25 livres chaque année à la fabrique de Nohon pour un
service religieux. Les archives de la seigneurie devaient arriver aux
mains de l'acquéreur, mais l'acte constate qu'elles étaient presque nulles
par suite de l'incurie des fermiers généraux. Elles étaient en partie entre

de Pontmarc Mathieu. arm
de la Roche, et de Mathieu Priest

les vains du fennise en corvée, l'Hospitaller de Morce, et de Mathieu Priest
de la Roche, notaire de Brodegat et fennise de l'ado et route de la seigneurie,
qu'on di am - yvonne Robelat, de la Malotrie en Mohon. Mais on doit
surtout les trouver chez la veuve de Mathieu. Raphaël Robelat de la Malotrie
mort en 1733 dont les ancêtres avaient géré longtemps la seigneurie. Elles sont
encore au x^e siècle au château de la Biaye en Mézière.

Le Comte du Plein de France en 1732 que Brodegat relevait prochainement
de Porhoët et sans rachat pour la plus grande partie. Les domaines congéables
de Beduin, quelques relevaient à rachat de Robon, le rôle de la ville au-
dessus en Mohon à rachat de la trinité - Porhoët, et la maison dite du Vallé
à la trinité - Porhoët relevait du fennise de la trinité. Ce domaine d'ici
avait été à peu près entièrement afféagé par les Lorigne qui se conduisaient
ainsi de bien mauvais administrateurs, il ne restait plus que la maison de
Vallé, l'auditoire au bourg de Mohon, les moulins du bourg de Mohon et de
L'Assise et les prairies de 100 hectares, s'étendant de Beduin à Brodegat,
dites d'oval, qui s'étaient jadis intégrées dans le parc du château, et
110 journaux de Landes incultes de Saint-Merc. Quant au château il était
inséant. Les biens même en avaient été dispersés et son emplacement
donné à la fabrique de Mohon. Le Comte du Plein continue cette mauvaise
gestion: il afféagea les prairies d'oval.

Les fiefs de Brodegat étaient donc nombreux. Sur une description sont:

- 1) - le rôle des Deniers donnait 413 li vrs 7 sols tournois et valait un capital de 40.000 fr. act.
- 2) - le rôle des Froments: 22 boisseaux de froment 3 mesures 1/3 de rentes féodales et
7 boisseaux de froment en rentes roturières. (Cela valait un capital de 90.000 fr. de
notre monnaie actuelle en 1950.
- 3) - le rôle des avoines donnait 57 boisseaux 4 mesures 2/3 d'avoine grosse, 48
poules, 12 corvées en aout et 32 chapous, cela représentait un capital de 92.000 fr. act.
- 4) - rôle de Cambaudin: 7 li vrs 7 sols 7 deniers tournois en argent et 12 boisseaux
de froment, 36 boisseaux d'avoine, 7 poules et 2 chapous ... 94.000 fr. de notre monnaie
- 5) - rôle de Bouclart: 8 li vrs 4 sols 3 deniers tournois en argent, 13 boisseaux de
froment, 12 boisseaux d'avoine 10 mesures, 2 chapous, 10 poules, 10 corvées à faucou.
cela valait un capital de 66.000 fr. de notre monnaie.
- 6) - rôle de la Malotrie: 24. 4 s. 1 d. tournois; 4 boisseaux 10 mesures 1/2 de
froment, 12 boisseaux d'avoine ... 36.000 fr. de notre

- 71) rôle de Hinciac en Blohan : 4 l. 9 s. tournois, 6 boisseaux 1 mesure de froment, 6 boisseaux 1 mesure d'avoine grise ... 70.000 fr. de notre monnaie
- 81) rôle de Pongully : 9 l. 12 s. 4 d. tournois, 8 boisseaux de froment, 3 chapous et 4 fards ... 78.000 fr. de notre monnaie.
- 91) rôle de Plaisis-Jaune en Lanvaux : 10 l. 4 s. 3 d. tournois, 5 boisseaux 1/3 d'avoine, 7 poules, 7 corvées d'aul ... 12.000 fr. de notre monnaie.
- 101) rôle des Touches en Blohan : 14 l. 8 s. tournois, 4 boisseaux d'avoine, 4 corvées de bras, 1 chapou, 4 fards ... 44.000 fr. de notre monnaie.
- 111) rôle du Temple en Guillac : 5 l. 6 s. 3 d. tournois, 6 boisseaux d'avoine et 6 poules ... 8.000 fr. de notre monnaie.
- 121) rôle de Kojon en Bloisac : 5 l. 6 s. 1 d. tournois, 8 boisseaux de froment rouge et tout ce qui en va en capital de 8.000 fr. de notre monnaie.
- 131) rôle de la Ville Aucarne en Blohan : 6 l. 6 s. ... 2.000 fr. de notre monnaie.
- 141) rôle de Bredin : 56 l. 3 s. 8 d. ; 24 boisseaux d'avoine, 1 boisseau de seigle, 30 poules et 6 chapous ... 87.000 fr. de notre monnaie.
- 151) rôle de Bèpierre en Gueltas : 7 l. 16 s. 8 d. tournois, 12 boisseaux d'avoine et 7 poules ... 20.000 fr. de notre monnaie.
- 161) rôle de Plumier : 37 l. 8 s. 3 d. tournois, 36 boisseaux 1/3 de froment, 8 boisseaux de froment noir, 20 boisseaux d'avoine, 3 boisseaux de seigle, 14 poules, 10 corvées d'aul ... 168.000 fr. de notre monnaie.
- 171) rôle des moines de Bèst-moru : 60 boisseaux de froment ... 140.000 fr.
- 181) rôle des dîmes de l'abbaye S^t. Jean en Blohan, du Plaisis, de Poulvaux, de Bèst-moru et de Bèpierre ... 147.000 fr. de notre monnaie.

Le total des rôles de Bédouet surmontait à d. 120.000 fr. de notre monnaie.

Charles-Marie du Plaisis de Grenedan, nouveau propriétaire, avait épousé dans le Nantais en février 1722 Elisabeth de Montaudouin, fille de René 5^e de la Bastière, la Rabatellière, la Bize, riche seigneur armateur nantais, et de Marie Bertrand. Il était fils de René de Plaisis, vicomte de Grenedan et d'Elisabeth Herriot, de la Bédouère en Talence, qui se fit religieuse au Calvaire de S^t. Cyr en 1728, qui s'était avec sa mère associée à de puissantes firmes de commerce malais.

Le frère de cette dernière, Charles, premier consul, est surtout renommé par son opposition au roi et son fanatisme irréductible et outrancier. Son fils, René-Florentin aura même le don des convictions à la Bédouère et résidera dans sa famille. en 1770 la comtesse de Grenedan et sa sœur furent la présidente de Montbournon et se disputant gagnant par eux au fanatisme. En 1794 m^{re} de

Granden reçoit l'ordre du roi de ne plus paraître à la Cour. Mais à Granden
on doit être revenu Calobre, l'aminateur de l'œuvre, en compagnie de m^{lle} Tessier
sa confidente et de sa sœur m^{lle} de Montbambert. Il est difficile de dire laquelle
des trois donnait le plus dans la formation des temps.

Le Comte de batiale, vicomte de Granden avait d'abord 56 officiers. Colonel de
cavalerie et fut blessé à Fontenoy et se occupa activement de l'administration de sa
grande fortune. Le janvier 1747 il obtint l'octroi en marquisat de sa terre
de Granden, Bodogot et la Biage, mit le 8 Janvier 1748 et elle à Rennes le 22
avril 1784, laissant une nouvelle postérité.

- 11- Charles Constant, colonel de dragons, mort âgé de 23 ans au siège de Montevideo en Juin 1742
- 21- Jean Charles, né en 1726, mort en 1747 sans alliance.
- 31- Elisabeth, mariée en 1752 au comte Henri de Maulainville vic. de Shippen et de
Bourmont, capitaine de vaisseau à Brest, chef de la légation de France.
- 41- Flavie, mariée à m^{lle} de Mercur de Lochan, comte de Colmars, lieutenant de
vaisseau, tué à l'affaire de Sels' terre en 1792 elle vivait sous le régime à Brest
avec Ploumoguern.
- 51- Charles Augustin, qui suit.
- 61- Agathe, mariée en 1769 à Joseph Victor de Brail de Pontbriand comte
de la Courcelle et de la Roche, lieutenant Vauvillain, capitaine de marine, mort à
Brest le 19 oct. 1784, âgé de 60 ans et elle à Rennes le 24 Janvier 1794, âgée de 48 ans.
- 71- Tourvaine, morte sans alliance à Nantes.
- 81- Marie Ursule, mariée à René de Tinguy, fils de la de No' en 1794
pour les républicains. morte sous le régime à St. Germain en Vendée.

Charles Augustin - François du Plessis de Granden, marquis de Granden
au décès de son père, né le 23 Juin 1734 à Illifant, épouse le 13 Mars 1762 à
Saint-Georges - Gabrielle de Maille - Armoen, sa cousine, fille de Donatien mar
à Saint-Donnigues ne laissant aucun bien et de Marie Elisabeth d'Angé
de Laigny de Furstenberg, sœur de Jean Louis d'Arbois comte d'Horion -
Lestard, marquis de Saint-Paul. Il reçoit en mariage d'Arbois les terres
de Granden, la Biage et Bodogot. Sa femme lui apporte en copropriété un tiers
des terres de Laigny qui comprennent celles d'Arbois et de la Vallée avec
un héritage et une part de St. Gilbert. Cela devait lui donner 71.000 livres.
Son épouse décède en couches le 9 Juin 1767. Il se remaria le 12 aout
1769 à Gillette - Françoise - Marie - Céleste de Cour - Armoen, fille de

Comte Gilla et de la marquise Perrine de Crétignon, laquelle était fille
 du marquis Louis de Crétignon, coadjuteur de Prodesat en 1732. A
 l'occasion de son mariage ses parents lui donnèrent 19.000 livres.
 Il dépensa 80.000 livres à réparer la braye de Prodesat. La modicité
 de ses revenus le détermina à emprunter de l'argent. Ses emprunts se
 renouvelèrent singulièrement à l'occasion d'un voyage à
 Montpellier où il alla s'acquiescer une santé délicate et débile.
 Sa 2^e femme médita à Montpellier une séparation de biens et
 elle l'effectua à son arrivée à Rennes le 14 Juin 1779. Il mourut
 âgé de 47 ans le 26 mars 1781 et son épouse lui survécut jusqu'au
 31 Janvier 1795. Il eut des enfants de ses deux lits: Il eut de sa 1^{re} épouse
 1. une fille, morte au berceau en 1765, nommée par le prince de
 Condé et la marquise du Bourg.

2. François Fortuné, qui suit;

3. Louis Joseph, né le 2 Juin 1767, durant la mort de sa mère, mort à
 Rennes le 18 mars 1842, y marié le 14 Janvier 1795 à Jeanne Louise le
 Sénéchal du Tanchello de Trévidet, fille de feu l'homme, avoué procureur au
 parlement et de Jeanne Tater, y née le 4 1^{re} 1762 et y morte le 14 Janvier
 1836. Il fut nommé conseiller le 14 Janvier 1787 au lieu de G. Gouville
 décédé et dignité d'âge. In fonction en 1789. Il est signalé le 1788 par
 son adhésion aux idées nouvelles; sort de la compagnie, il épousa un esprit
 de la cour renouvelant ceux qui avaient précédemment dirigé les magistrats
 récipiendaires au parlement des provinces de noblesse. Ses idées éphémères,
 manifestées dans une lettre rendue publique lui valut d'être élu maire de
 Rennes le 11 décembre 1792. Sans peut difficile il a organisé d'acte humanitaire et de
 protéger des victimes des excès révolutionnaires. Membre au comité de salut
 public, il a dû, pour sauver sa tête mise à prix par Barrère à 200 Louis,
 s'enfuir, se cacher et vivre depuis jusqu'au 19 nivôse an III. A cette époque, il a pu
 se montrer et disputer au fils le lion de sa famille. Le duc de Lorraine avait
 mis en route Penquig au Néhon. nommé conseiller de préfecture de Rennes le
 18 avril 1800, conseiller à la cour le 14 avril 1811 et 5 Janvier 1816, pendant à la
 même cour en 1823; député de Rennes de 1815 à 1830 date à laquelle il renvoya à
 son âge et à la vie philétrope; marié de 2^e. mort en Indre-et-Loire au 1^{er}
 d'un château de Lange. Son nom revint. Au partage de 1804 il recut d

abandonna plusieurs biens entre autres les moulins de Mohon, de Leuxne et la maison du Vallé à la trinité. Perhéat et les gravaux, conseils de Crémil et Quettin, du 2. lit. consistant:

- 4) - Hippolyte, sous-lieutenant d'infanterie en 1789, marié en 1801 à Hésère jeune dame du Brabant - Vm 1810 à Marie Hyacinthe de la Motte - Vm sans postérité à Simon le 11 février 1840.
- 5) - Emmanuel, mort en 1789.
- 6) - Marie-Anne, mariée le 16 sept. 1800 à son cousin Morice comte de Pontbrand, né à Swin en 1777 le fils d'agathe du Pléin de Grenedan. Elle fut dame de Morgan, Lectrela, Morganval en Pougnant et de Horcadia par Prod.

Francis Fortune du Pléin de Grenedan, marquis de Grenedan, 2. de Grenedan, Le Bréage, Bodegat, Pouquily, Putcaller entre autres domaines résident de dieppe en 1783, sous-lieutenant de chasseurs de Champagne en 1787; marié en mai 1787 à la comtesse Anne-Marie Louise du Pléin de Grenedan, émigra en 1792 et fit la campagne des Pris et vint à Echternach en Luxembourg, puis à St. Helder dans l'île de Jury la partie de l'expédition de quiberon, passa dans les bandes de Georges Lalande et de la Prévalange, fit sa soumission en 1800, vint à La Biège et puis à Grenedan qui avait été incendié par les révolutionnaires, conseiller général du Morbihan de 1816 à 1835, colonel de la 8. légion du Morbihan, député de 1824 à 1828, mort le 21 mai 1835. Il a laissé entre autres enfants:

- 1) - Fortune Jean des Bois, marquis de Grenedan 1. de La Biège, de Grenedan
- 2) - Jean Baptiste, seigneur de Grenedan et des Bois en Ellefont
- 3) - comte Hésère du Pléin de Grenedan, né en 1812, dame de Callet, de Put. caller et de Pouquily en Mohon épousa en 1837 le marquis comte de Lambert de Bois-Jean 1. de Brann en Com. Alenç., fils de Francis Morice et d'Anne Le Chaff de Chelle. Elle vend Pouquily en 1840.

Fortune Jean - Baptiste du Pléin, marquis de Grenedan, né en 1818, épousa le 9 avril 1824 Caroline de Kermarrec de Tréourant qui lui donna:

Jules Philippe du Pléin, marquis de Grenedan, né en 1826, marié en 1853 à Julie de La Hays de Pléine, conseiller général du Morbihan de 1871 à 1901. En 1868 il tenta de récupérer les 140 journaux des landes de St. More en Mohon. Le tribunal de 1792 de Pléine refusa sa demande et attribua définitivement ces landes aux communes de Mohon et la trinité. Perhéat et chasse Londroux, conseiller à Pléine de les partager. C'est le dernier des substitués de

Seigneurie de Bellouan ou Mesniac. (vicaria de Bellouan)
de table à 4 tois angle employé de argent à simple tête.

Toponomastique L'ancien nom était Belloan, puis Belouan devenu Bellouan que la famille a porté jusqu'à son extinction. Le nom s'est contracté depuis 1675 en Plouan dans les pièces officielles et tend à devenir le nom usuel du lieu. A Mesniac cependant on dit toujours Bellouan. C'est un vieux nom celtique. N'est difficile d'en dire davantage.

Étendue de la Seigneurie Le domaine direct comprenait le château, une chapelle, un jardin muré, une cour murée, la pourpre et trois métairies. Le fief proche était considérable et divisé en 6 bailliages.

- 1) - le grand bailliage ou rôle de Bellouan;
- 2) - le petit bailliage de Bellouan;
- 3) - le bailliage de Escoët;
- 4) - le bailliage de Eniquet;

Ces quatre bailliages ont toujours dépendu de Bellouan.

Deux autres furent amovés :

5) - celui de l'Étamant, situé en Brehand. Camballe et acheté en 1545 par Michel de Bellouan à François Hongron et Marie Boudier, sa mère. C'était la dot de Marie Boudier. Il s'étendait en Mesniac, Brigueac, la trinité et Mahon.

6) - celui de Vaucouleurs, amové en 1648 par François de D'Arval, seigneur de Vaucouleurs.

En outre deux moulins à eau de Groutel, l'un à l'île, l'autre à fouler le drap. droit de moyage et haute justice sur ses vassaux, haute justice sur les vassaux de Vaucouleurs.

Les dîmes infodées à la 12^e gerbe d'abord, puis à la 18^e gerbe ayant été réduites de 1/3. d'après ce moment on ne leva plus que les 2/3 de la dîme primitive.

La seigneurie relevait en arrière fief du Pothôt à foi, hommage et 12 sols de rente.

Les de Bellouan. Les premiers propriétaires portaient le nom du lieu. Cette famille blasonnait : de table à l'angle employé d'argent, sigle à ^{simple} tête. Le plus ancien membre connu est le suivant :

Olivier de Bellouan, croisé en 1248. Il a laissé :

Etienne de Bellouan, qui eut deux fils:

1- Gilles, qui suit,

2- Guillaume, sire de Coët-Billy en Moréac, surnom du rannou de Breizhig.

Gilles de Bellouan, 2^e de Bellouan, ^{en 1292} succéda à son père Etienne et eut:

Pierre de Bellouan à qui Coët-Billy fut remis en garde, et eut
laine le suivant: et ainsi: Jean de Couvion.

Renaud de Bellouan 2^e de Bellouan, marié: 1^{er} en 1383 à Blanche
de Molac, fille de Guy de Molac 2^e de Trébinoc'h en Biguan, du Bois du
Loup en Augan, et de Blanche de Rochefort. Elle lui apporta en dot le
Bois du Loup - 1^{er} à Marie du Chastelain. Eut:

1- Pierre, qui suit,

2- Aliette, mariée à Geoffroy Desgrées de la Villeroie en Augan en 1454.

3- X de Bellouan, marié en 1402 à d^{lle} Le Normand dame de Briauc dame
de Trébois en Augan.

4- Jeanne, mariée à Roland Mornaud, et vit en 1463;

+ 5- Alain, 2^e du Bois, marié à Jeanne de Couvion dame du Val et la
Provence; vivait en 1375 et 1380; ^{il eut le fils de Renaud susdit.} ^{en 1400.} surnom du rannou vit du Val - Briaucy femme de Renaud.

6- Jean, 2^e de Vay, marié à Blanche d'Avanquer dame de Kergrovi
ou Kermangol, sœur d'Alain de Mauny comte de Chiverville. à la
condition expresse que l'aîné de leurs enfants prendrait le nom et les armes
de d'Avanquer. Ce qui fut tenu comme nous le verrons plus loin. Elle
mourut en 1462.

Pierre de Bellouan 2^e de Bellouan et Bois du Loup, officier du doc,
capitaine de Plérmel en 1420, épouse: (10) - Germaine Firocq en 1419

dame de Noiseguen en Campénéac, sœur de 2^e de Vezou - 2^e en
1427 Marguerite de Comman en Rivie, ^{d^e de Rivie} mort à Augan en 1435.

En 1401 il eut procès avec Jean Guichet et Jeanne des Briauc sa femme,
2^e d^{lle} de la Messe pour l'oufou au Plessis de Moréac. Les de
Bellouan et rivie accusé d'avoir fait ouverture de terre au l'oufou de
2^e de la Messe dans le endroit où fut enrapallure Guillaume des
Briauc 2^e de la Messe et ses prédécesseurs. Il protestèrent en y avoir pas
touché. Alain:

Guillaume de Bellouan, 2^e de Bellouan, le Bois du Loup, la

Villafief, page de Richard de Bretagne de 1411-1420, s'occupa

note: Jean de Blouan, était de la race de ces mêmes foyers en quête de riches seigneurs. Il fut tenu à trois
mains de Arques, même le 1^{er}. au lieu d'Augan, de 1^{er} jour de Moréac; il eut en 1389 à 1^{er} jouq us de
Pleimel qui vanta. le bénéfice était total à 550. soit 22000 fr. en 1990.

de la maison du duc, comtable et capitaine de Cernon en 1435. Mort cause en 1454. Il épousa Marie Mahaud de Scépeaux de laquelle il eut:

- 1) - Guillaume, qui suit; 2) Nabeu, abbé de la Jolie en 1469.
- 2) - Benoît, auteur du rameau de Villefief et la Honnière, qui suit;
- Guillaume de Bellouan 1^{er} de Bellouan, le Bois du Loup etc... marié: 1^{er} - à Mathurine des Préaux dame du Vaufouan en alliance, morte en 1461 - 2^o - à Blotie du Quincy. Le procès d'enfou recommença en 1453. Jean Guicho 1^{er} de la Messe en Mevrie, inhumé dans son gapeu, fut désépulturé. On accusa le Bellouan, le 10 octobre 1453 Séverin de Carné et Martin de la Landelle, commissaires du duc, vinrent pour enquêter et faire réintégrer le corps du défunt en son enfou. Ils arrêtèrent le jeune Guillaume de Bellouan et le citèrent à comparaître devant eux et le duc le 29 octobre 1453. Il se prétendit malade. Mais, après audition des témoins, son excuse ne fut pas admise, et on donna mandat d'arrêt contre lui. Le procès se termina en reconnaissant aux deux parties leur droit de à un enfou et on leur désigna le remplacement. V. l'aine.

- 1) - Jean, qui suit;
- 2) - Guillotte, dame des Préaux en Brieux, mariée à Guillaume Follo 1^{er} de la Diacraie près Saint-Marthéding en Bredon;
- 3) - Connette, mariée à Jean de Brécéhan en Bégarme.

Jean de Bellouan 1^{er} de Bellouan, le Bois du Loup, le Vaufouan, chevalier de l'épi, épousa en 1454 Jeanne Charlotte de Bogier, fille de Guillaume de Bogier 1^{er} du Vaudequip en Allaire et de Marguerite de Chepillac dame du Ravis-Peillac, de laquelle issuent:

- 1) - Bon, qui suit;
- 2) - Jeanne, mariée à ...

Bon de Bellouan, 1^{er} de Bellouan, Bois du Loup, Vaufouan, etc... marié: 1^{er} - en 1490 à Jeanne de Saint-Gilles du Pordor dame de Clérice - 2^o - en 1498 à Ysabeau de Châteauric en Brehand. Loudon. Haut:

- 1) - Michel, qui suit;
- 2) - Jeanne, mariée à Jean Bernard de Comcé en Héant et sit en 1550.
- 3) - Jean, ^{1^{er} de Villafief} marié à Françoise d'Oragon dame de Quinipily en Baud, ~~de~~
- 4) - Claude de Bellouan épouse de François de François de la Fresnais en Trémisier. Elle se sit en 1611 et eut de sa 1^{re} union 4 enfants dont 2 Bellouan.

5) - Philippe, 1^{er} de Villefief en Augan, armé par les royaux en 1594. Guillouette, carmélite de Cernon } fondation en 1625
Vialat, carmélite de Cernon }

6) Marguerite, mariée à Michel Casson de la Cucuère.
 7) Gillette, mariée à Julien de la Pommerais.
Michel de Bellouan s: de Bellouan, Bois du Loup, Vauguon etc...
 marié: 1^o à Perrine de Yvignac vers 1525 - 2^o à Guyonne de Coëtquen
 dame du Bois de la Motte en Triganou (ar. de S^t Mal) et de Trémorac vers
 1530. Mort en 1546, laissant:

- 1) Gilles, mort sans postérité en 1549;
- 2) Bonaventure, qui suit, dernière héritière de sa branche. Sa mère,
 Guyonne de Coëtquen, se remaria à Jean de Châteaubriant, Baron de
 Lannay. Mort à Bellouan de 1559 à 1589 où il mourut et fut inhumé en
 l'église le 24 mars 1589.

Bonne de Bellouan, dame de Bellouan, le Bois du Loup, le Bois de la
 Motte, Vauguon, de Trémorac, etc... née en 1532, mariée: 1^o à Gaspard
 de 12 ans, en 1546, à Robert d'Arangour, fils de Julien d'Arangour de
 Brémur en Perout et d'Anne de Saint-Floire dame de Saint-Laurent en
 aujou. Héritier gouverneur de Belle-Isle. - 2^o en 1564 à François de
 Montboursier en Yguac (ar. de S^t Mal), protestant, veuf de Jeanne de
 Malbrouet, s: du Nordage, Névez, Chasné et Chappaigné - 3^o en
 1558 à Guy de Trémouzin s: du Chaillon. Elle mourut en 1578, âgée
 de 46 ans.

1^o Jean d'Arangour de Saint-Laurent, né à Triganou vers 1550,
 perdit son père en 1557, se mit dans la légion du duc de Mercœur, fut
 quiton de sa compagnie, gouverneur de Dinan, Josselin, Moncontour,
 Lamballe, Châteauneuf, le Plessis. Mort en 1612 au Bois de
 la Motte. En 1580 il vint à sa sœur la seigneurie de Bois du Loup en
 aujou. Il se rallia dans la suite à Henri IV qui le nomma en 1605
 gouverneur de Moncontour.

2^o Jeanne d'Arangour, dame du Bois du Loup, mariée en 1580 à la Motte
 en Triganou à Jacques de la Roche s: de la Roche-Trébric, gouverneur
 de Moncontour, qui vendit en 1600 le Bois du Loup à Jean d'Albret,
 fils de Jean d'Albret s: de la Ville-aubert et de Glorville en Campéniac
 et de Jeanne de Doussin de la Tillaie, veuf de Guillaume de Fobere
 de Glorville (sergent à Péry. S^t-Péry, évêque de Tournon, moine de Beiton
 originaire de Carcassonne, avait du lieu à Campéniac.)

Du 2^e lit vient:

21. Guyonne de Tremouze, mariée en 1576 à Charles de Courtois de Pajol

Du 3^e lit vient:

de 17 à 3
chaînes de
guenille
2 et 1.

Gabriel de Montbouche, 1^{er} de Tremouze d'Orléans, né en 1555 et mort à Nantes en 1627. Il était d'abord protestant comme son père, mais au décès de celui-ci il abjura et revint le port de son oncle de Saint-Laurent de Poissel 1597. Saint-Laurent marchait de Dinan sur Châteaubriant quand il fut surpris en Mayenne. Ponant-garde sous les ordres de Tremouze se replia sur le gros de l'armée et une bataille eut lieu à Novellon-Maurie. Tremouze fut fait prisonnier et perdit 110 hommes.

Combat de Novellon.

Le duc de Mercœur Emmanuel de Cosnac, avait des partisans dans cette région, mais il avait aussi des adversaires. René de Rohan, comte de Porhoët, mort en 1586, et Henri de Rohan son fils, mort en 1638, seigneurs supérieurs du pays, étaient huguenots et royalistes.

Jean Arvel de la Grée - Courmoulin, breton en guerre, et le vicomte de Moriac. Jean de Grandjean châtelain de Kérou - Pierre Arvel 1^{er} du Camp de Saint-Ly. François de Bois-Jage au Mayenne, capitaine royaliste et gouverneur de Saint-Merme - Les d. Antiqué de la Chêne en Jfflandie - Guillaume Gault 1^{er} du Tertre - Brandesour en Concord - Arthur de Cahideac - C. de Que. encore un Richemont de dont le marquis fut décapité en 1592, par les Ligueurs - Coligny d'Andelot 1^{er} de Courcy en Concord. Était des protestants ardents et des royalistes fanatiques, ainsi que le marquis de Pommeville, J. Tremouze, ou Saint-Pierre de Mayenne.

Dans le camp adverse on trouvait Jérôme d'Aradon 1^{er} de la Roche en Moriac. René d'Aradon 1^{er} de Kerdrean, seigneur des barons de Bannars, Grandville et Montignac - Jérôme de la Roche de la Roche - Trébut de la Roche en Moriac - Jean d'Aradon 1^{er} de St. Laurent, oncle du précédent - Gabriel de Montbouche 1^{er} de Bellouan et Tremouze - de Valvire du Bois de la Roche sur une meule - Courreau de Portique et marquis à Paris - du Plessis-Mayenne. Était des Ligueurs fidèles. Les barons de Lannons et d'Aradon avaient garnison au Bois de la Roche. Le Bois de Moriac fut les au siège de Châteaubriant en 1598.

En juillet 1597, Saint-Laurent qui commandait pour Mercœur la place de

Sirey avec un régiment de 1200 hommes, vint à aller retrouver près de Sain Luce de Mores qui voulait reprendre Châteaubriant. Il quitta Sirey avec une partie de sa troupe, une compagnie de cheval légèr commandée par Gabriel de Montbouchon, son neveu, s. de Courmoulin et de Bellouan en Honnès, avec les compagnies de Le Toullée, de la Vallée, de Plumardan et de Fontlebon. Cette armée coucha le soir à Jffandic. Le lendemain, l'armée vint traverser la Vaine à Mores. Mais le passage était gardé par un fort parti de royaux et les ligueurs se retirèrent aux Maures. Le lendemain, Saint-Laurent quitta Mores les 4 heures du matin. Courmoulin garde était commandée par de Montbouchon. Les royaux de La Tremblaye la rejoignirent près de Maure et la harcelèrent pendant une lieue et demie. Arrivés à hauteur de Morel, Courmoulin fit volte-face et profitant de l'abri des anciennes fortifications romaines de la Lande d'ouest, tint tête aux royaux. Il soutint là un long combat qui permit aux cavaliers de St-Laurent de gagner le château du Lou, puis celui du bois de la Harke. Remplé par le nombre, le régiment de Courmoulin eut après une vigoureuse résistance. Plusieurs de ses officiers, dont la Vieuxville et de Hire, furent tués, et Courmoulin fait prisonnier par la Tremblaye qui le laissa en liberté moyennant une rançon de 6000 lins. Les royaux démantelèrent le château de Maure. Ce combat fut le dernier livré dans les guerres avant la paix qui fut signée le 20 Mars 1598. Nous arrêtons ici la liste des parents de Bellouan pour continuer la généalogie de la famille de Bellouan.

De Bellouan de Villefief et de la Minière.

René de Bellouan, fils puîné de Guillaume s. de Villefief et Bellouan, épouse, dit s. de la Minière ou Reminiac, de Roussouze en Plévenel, Marie Justine en 1430, fille de Jean s. de Rohormen en Augon et de s. de Saint-Brieuc née au Pommeu et en Saint-Miervé de Maçon. Elle mourut en 1457; son mari mourut Rohormen en 1475 à la mort de son beau-frère, et il avait encore en 1480. En 1449 il était lieutenant de Plévenel. Il eut:

Guillaume de Bellouan s. de la Minière, Rohormen, marié: 1) - à Richarde Chausel - 2) à Guillaumette Niel. Il eut:

Robert de Bellouan, s. de la Minière, Rohormen, marié: à

Marguerite d'Arangour et mourut en 1530 agantur:

19- Jean, fils de la Branche de Tourniel, fit avec en 1540 à Guy de Cains s^r de
Lancel Moton, épouse de Renée Carma.

20- Julien, qui suit;

Julien de Bellouan, s^r de la Minière, Rohormon, marié une ^{d^e} elle de
la Touche qui lui donna:

Jean-Pierre de Bellouan, s^r de la Minière, Rohormon, marié en 1570 Jeanne
de Coudeboque dame des Greffins en Coeffiac, de laquelle vint:

Guillaume de Bellouan, s^r de la Minière, né en 1578, marié à Jeanne
de Borsin qui lui laissa:

Jean de Bellouan, s^r de la Minière, né en 1604, ^{marié à Françoise de la Roche ~~de la Roche~~} vendit en 1648 Rohormon et
la terre à Louis Boscher s^r de la Touche et du Puy, qui les vendit en 1683
à Jacques Pailleur s^r de la Duchie en Pontout. mort sans postérité. La Minière
vint dans la main de la Perrais en Perrais.

Clair de Bellouan, fille de Jean de Bellouan, petite-fille d'Éon rapportée dans la
branche aînée, s^r allia à François de la Perrais s^r de la Perrais. Elle lui rapporta
en dot la Taignon en allaire. Ils eut:

Pierre de la Perrais s^r de la Perrais, La Perrais, le Taignon, marié en
1629 à Guyonne de la Voie fille de Louis s^r de Coët-Huan en Duchaud et de
Guyonne Couvartat de Poy. Il laissa:

101- François, marié à Jeanne Collier de Villeneuve dont le fils mourut sans héritier
de Guyonne Collier. tout l'héritage passa au suivant:

21- Louis de la Perrais s^r de Coët-Huan, eut tout l'héritage de la Perrais et
de la Minière. Il épousa Jeanne Le Coq dont la descendance survit encore.

Les Bellouan de Tourniel. -

Jean de Bellouan frère Robert et Marguerite d'Arangour ci dessus rapportés, vit
en 1550 épouse Renée Carma dame du Parc en Caro. Il mourut:

Julien de Bellouan, marié à Grégoire de Carville de Hieronville, ^{de Pindron} dont:

François de Bellouan, épouse de Renée de la Roche qui eurent:

Martin de Bellouan s^r de Tourniel ^{présent de la Roche ~~de la Roche~~} en 1643, marié à Renée de
Courville, qui eut deux:

Jean-Baptiste de Bellouan, ^{marié en 1727} allié à Louise de la Roche, auteurs de:

102- Julien, épouse de Anne Marie Parquise en 1709, ^{marié en 1727 de la Roche de la Roche} fille de Martin et de
Jeanne Touchet s^r et d^e de la Perrais en Liuron. Ils eurent:

- 11- Jean Baptiste, qui suit; ~~né en 1724~~ comte de Lamoignon, de Berry et de Armon.
- 21- Alexis, né en 1714;
- 31- François, né en 1724 { l'un d'eux a donné postérité.
- 41- Thérèse, mariée en 1758¹⁷⁵² à François de Lamoignon, seigneur de Barbot.
- 51- Marie, épouse en 1730 à François de la Haie de Barbois.

Jean-Baptiste de Bellouan, s. de l'auniel, marié: 19. en 1726 à Marie de Derval dame de Ey. Madoué. 19 avant 1756 à Louise Gouvo, fille de Joseph et d'une Pétrot dame de Madoué en Madoué. Dont: Thérèse Marie de Bellouan dernière de son nom, mariée en 1769 à Éléonore de Quéchou, ^{s. de l'auniel} fils de Joseph et Jeanne de Noyelles.

Au XIX^e siècle un autre rameau survit. Nous ne nous posons pas les souvenirs qui ont souffert la fiction. Mais évidemment ils descendent d'Alexis ou de François précités. Nous ne nous posons que les derniers noms connus:

Paul de Bellouan, s. de Touches en Guise, marié à Marie-Louise Le Provost de la Voltaine, fille de Joseph et de Jeanne de la Touche-Lincausinière, mariée en 1868, s. d. d. de la Voltaine en Montemarf. Dont en: Anne-Marie de Bellouan-Avaugour, dernière héritière du nom, mariée en 1868, s. d. d. de Touches, à Prosper de L'Estourbillion de Porcère, dont postérité, morte en 1924.

La de Bellouan-Avaugour de Hergrois. A argente au chef de quatre Jean de Bellouan, s. de Fay, fils de Renaud rapporté en la Branche, ^{au 1430} aîné, épouse Blanche d'Avaugour dame de Hergrois en Beaumont, ^{fielle de Guillaume d. et Auguste et Jeanne d. de Beaumont} veuve de ^{Philippe} Thierry comte de Noyelles, à la condition expresse que leur fils aîné prendrait les noms et armes de d'Avaugour. La substitution a eu lieu, et elle a été si radicale qu'elle a absorbé dans les pièces officielles le nom de de Bellouan. Il n'en est pas moins vrai de dire que ce sont d'authentiques Bellouan par descendance masculine. Elle mourut en 1462, laissant 4 enfants de son 2^e mariage:

Louis de Bellouan-Avaugour s. de Hergrois qui vit en 1502, marié à Blanche de la Tour-Landry, dont: Grégoire de Bellouan-Avaugour de Hergrois, marié à Jeanne de L'indrou du Colloze, qui lui donna:

- 1^{er} René, qui suit;
- 2^e Julien, qui succède.

Henri de Bellouan - araugour de Horgois épouse Françoise de Hoïer
dame de Saffré et de Machacoul; il versa dans le calvinisme et fut un des
chefs les plus écoutés du parti des réformés en Bretagne; capitaine royaliste en
1588 et 1598. Il eut:

1) - Charles, calviniste comme son père, qui ne le maria qu'une fille qui porta
Horgois à Gabriel de Machacoul sieur de Vie-Longue, calviniste ardent.

2) - Louis, calviniste, auteur du roman des Bellouan - araugour sieur du Bois
de Horgois en Carquepou. En 1582, le préche protestant eut lieu au Bois de Horgois.

Cette branche est éteinte, mais nous ne savons pas quand. ? Louis et Marie, prin, noble prin, de
Horgois et de Haine ^{marie en 1668, araugour.}
Jules de Bellouan - araugour, sieur de Tromeur ou Serint, marié en 1510 à Anne
de Sainte-Flaine dame de Saint-Laurent en anjou, fille de Louis et de
Marguerite d'avalloeu. Il eut:

10) - Robert, auteur des Bellouan araugour de Saint-Laurent;

10) - Claude, tige des Bellouan araugour de la Chière.

Les Bellouan araugour de Saint-Laurent.

Robert de Bellouan araugour sieur de Saint-Laurent, épouse en 1545 Françoise
de Bellouan dame de Bellouan et de Bois de la Blatte, dont il eut:

Jean de Bellouan araugour de Saint-Laurent, officier des plus distingués,
ardent ligueur catholique, lieutenant général du duc de Bretagne, marié
à Françoise de Coëtquen, dont le père, ardent royaliste, vint combattre
son grand-père sur les landes de Loudéac. Il eut:

Jean de Bellouan araugour de Saint-Laurent, marquis du Bois de la Blatte
en Trégarou; mort sans postérité en 1665. (v. suite d'émulation C. d. n. 1933)

Les Bellouan araugour de la Chière.

Claude de Bellouan araugour, s^r de Saint-Lau, épouse Françoise Le Prestre
dame de la Chière ou Coutabel, près Quet. Il eut:

19) Gillette, mariée: 19) à Prigent de Tréconen - 20) en 1575 à Pierre arvil
du Lou en Saint-Very, calviniste - 21) à Pierre de Trojoff.

21) - Robert, qui suit;

Robert de Bellouan araugour, s^r de la Chière eut un fils:

François de Bellouan araugour, baron de la Chière, marié en 1610 à
Claude Novet; il vend Couador en l'année à René de Montbouchet sieur
du Bordage. Il vit encore en 1660. 22) Jeanne-Françoise avant 1639. En 1639 ils
achetèrent Peillac en l'année à Pierre de la Franchise épouse de Guyonne de la Voie et le vendirent
en 1641 à Louis-François de la Voie et de la Franchise, veuve de Julien de
Hormière. Il eut de sa 2^e femme: Honoré-Jules d'avaugour, marié à Anne de Pétrose,
fille de Julien et de Renée Trounion.

Suite des propriétaires de Bellouan.

Gabriel de Montbouchon 1^{er} de Courvaule et de Bellouan, fils de François, la Cabinière, et de Bonne de Bellouan, dernière héritière de la branche aînée de sa famille, eut en héritage la seigneurie de Bellouan en Honnâie; Népouse: 1^o avant 1613 Suzanne Huguet dame de Lohin
- 2^o François Massud. ^{1616 de François 2^e Letz maîtreillerie en robe de chambre, capitaine régulier de la Compagnie de la Mer} C'est lui qui acheta par un échange en 1615 la seigneurie de la Mure à celle de Bellouan. Mort du 1^{er} lit:

Guyonne de Montbouchon dame de Courvaule, Bellouan, la Mure et la Motte née en 1613 à Bellouan, mariée en 1633 à Sébastien Sene' de Châteauneuf

Le 10h10me jour
du 10h10me en
officié et
dame et marié
à Sébastien
dame de Courvaule
et de Bellouan
en 1633
à Jean de
Brand + 1674.

fils d'Arthur, né à Breulleville en Pignau en 1605, marquis du Bois de la Motte. Ils vendent Bellouan le 27 décembre 1648 à François de Derval, mort en 1688.

François de Derval sieur de Fauconbeurs, avait épousé: 1^o en 1655 Guyonne Paschise, morte en 1675. Sa part eût été propriétaire de biens considérables en Honnâie. - 2^o en 1678 Gillette de l'Étang en 2^e lit. Il a laissé du 1^{er} lit: d'argent et une d'argent, petite de quatuor.

- 1^{er} Louis, qui suit;
- En 2^e lit eût un fils aussi:
- 14- François, qui fut pensionnaire ailleurs.

Louis de Derval, né en 1628, était 5^e de Bellouan du chef de son père et de Coët-Bily en Honnâie par sa mère; il épousa en 1655 Hésine d'Aiguillon qui se remaria en 1669 à François Le Macqon sieur du Rocher. Il mourut à Honnâie en 1668, et sa femme y décéda en 1683. La liquidation de sa succession fut difficile parcequ'il n'avait pas réglé complètement sa part et saur. Le domaine d'Hésine d'Aiguillon fut réuni avec Bellouan et la Mure, mais Gillette de l'Étang conserva à vie la jouissance de Bellouan. Il eût un fils.

Pierre de Derval, né en 1656, eut sa dame Harmonée, épouse à Neuville en 1684 Honnâie de Saint-Gilles de Perromay qui mourut à Bellouan en 1688, âgée de 23 ans. En 1685 on fit une adjudication des terres de Bellouan, de la Mure et de Coët-Bily à Jean-Louis de Derval sieur d'Espingfort en Honnâie. Pierre de Derval fit opposition et une nouvelle adjudication eut lieu en 1687. Jean Fiquet de la Motte, greffier au Parlement, déjà acquéreur des terres du Chauchier en Honnâie en 1684, acheta ces seigneuries et les rétrocéda en 1689 à Jean

Louis de Lortal qui en resta définitivement l'auteur. C'est aussi lorsque Pierre de Lortal acheta le Chauchin en 1689 à de la Motte-Piquet. Il mourut subitement en 1703 à l'auberge des trois rois, ne laissant à Chauchin, ni laissant qu'une fille:

Marie-Anne de Lortal, dame du Chauchin (4 métairies), de Bellouan et de la Mure, née à Bellouan en 1688, mariée à Georges de Talhouët, baron de Morvillon en Bidouan, R. de Laitby en Quignon, la Ville Allivie et les Lameis en Guochoumo, Mondaniel en Dignan, la Haie et Morizoué en Philis, fils de Jean et de Françoise de Lopriac. Il fut exilé à Vich en Bretagne en 1710, puis relâché sous la promesse de ne plus faire d'opposition séditieuse. Morvillon était un esprit-faible et romard qui avait voulu de gouverner tout l'ordre de la noblesse. Pendant la tenue des États il établit « la soupe aux choux » pour protester contre la multiplicité des tables de la Cour. A ces réunions chez sa femme à Rennes on se concertait pour avoir un avis commun sur les questions agitées le Parlement. Il reçut l'ordre en 1714 de ne plus paraître aux États.

Leurs de
1688 et
d'argent.

« C'est un ^{homme} esprit-faible, dit l'intendant, mais qui n'est pas sans esprit, cherchant à mettre du trouble partout, engageant les autres à faire des propositions extraordinaires en tâchant de ne pas paraître. Pendant les États de Dinan, c'est à Rennes chez sa femme que se tenaient les conférences. La conduite depuis ce temps a toujours été aussi mauvaise et aussi dangereuse que par le passé, excepté qu'il a cherché à cacher son jeu, ne s'est pas tant exposé, et a fait parler les autres au lieu de parler lui-même. » On voit à ce trait que Morvillon était né pour la politique.

Il mourut à Morvillon en 1761, âgé de 81 ans, et sa femme à Saint-Gildas d'Auray. Il laissait:

- 10) - Angélique, mariée à Pierre du Cambout-Coidlin;
- 20) - Françoise, qui eut:
 - François de Talhouët-Morvillon dame de Bellouan et de Laitby, née à Morvillon en 1715, épousa en 1734 Louis-Marie Huchet, marquis de Cinkrai en Ille, ancien page du roi, fils de Joseph et de Catherine Cromme de la Portaudière, d'abord comte de Montfort, vicomte de Tréquil en Iflandic, né à Saint-Malo en 1699; mort à Rennes en 1752, et elle à Saint-Gildas d'Auray en 1761.

Les marquis de Coidlin et de Cointil partageant la succession de leur aïeul en

1763. On prit l'héritage à 719. 176 livres 11 sols 6 deniers. Le marquis de
 Coëstlin étant héritier avait droit aux 2/3 de la succession des biens nobles et
 en conséquence la part de ses enfants fut de 478. 451 livres 6 sols 4 deniers; les
 héritiers de la marquise de Baintre ne touchèrent que 1/3, soit 239. 225 livres
 tournois 15 sols 2 deniers, pour lesquels ils reçurent les terres de Baudry, on
 Guégon, de Hordouail en Breizhan, la Haie Boudanid en Bittis, Blauan et le
 Chauchin en Moriac et des frèges en Plouarn. Il eurent entre autres enfants:
 1^{er} - Thais - Armande, née en 1738, eut Baudry en Guégon qui alla mourir en 1834.
 2^o - Marie - Angélique, née en 1742, qui eut Blauan; morte à Guégon en 1831.
 3^o - Georges Louis, qui suivra;

Les deux sœurs vivaient ordinairement à Coëstly, mais venaient souvent à
 Blauan. Sous la révolution elle eurent chez elle et montrèrent souvent
 beaucoup de courage et d'énergie, et rachetèrent plusieurs biens de famille
 vendus nationalement sur leur frère émigré. Elles firent le partage de
 leurs biens entre les enfants de leur frère Georges Louis.

Georges Louis Muckot, marquis de Baintre, avait épousé en 1763 Julie
 de Grimaudot de Gazon, et mourut en 1812. La plupart de ses biens
 furent vendus nationalement. Il laisse sept enfants. Le second de ses fils
 eut Bellouan en Moriac: ^{aux enchères d'argent à 3 Muckots au cornets de table pour 2 et 1}
^{aux enchères d'argent à 6 belles et précieuses d'argent 3, 2 et 1.}

Charles Muckot de Baintre fut en émigration et épousa: 1^o en 1800 ^{21 novembre} ^{+ 20 mai 1860} Julie
 à Jersey avec le Baron de Beauvois - 2^o à Angers en 1800 Marguerite
 de Goblet ^{+ 11 mai 1840} fille de M^{re} de Robelet et de M^{re} Henry de la Houzelais.
 Il habita d'abord le Verger en Angers chez son beau-père de Robelet, puis
 à Bellouan en 1810. Il y est mort, capitaine de vaisseau en retraite, en
 1831, laissant deux enfants dont la suivante qui eut Bellouan:

Edmée Marie - Henriette Muckot de Baintre, née à Blauan en 1812,
 mariée en 1841 à Moriac à Armand - Marie Apénil de Courmou
 né à Baroutair, fils d'Alexandre et d'Armande - Nathalie Le Chauff de
 Coëstlec. Armande était un ancien colonel rentier, chevalier de Saint
 Louis, puis sous la restauration capitaine d'infanterie et chevalier de
 la Légion d'honneur. Armand Apénil fut maire de Moriac de 1849 à
 1847 et de 1874 à 1876. Elle décéda en 1874 à La Poupinais en Vendée
 et fut à Blauan en 1880, âgée de 78 ans. A la mort de M^{re} Apénil -

Baintre, toute la maison passa les propriétés religieuses. On vendit des
 Alexandre Apénil = 19 - en 1798 - Marie de Berthelet - ? en 1811 Armand et Chauff de
 de Baintre: mal à la Poupinais en 1854 et revendu en 1855.
 Il était fils de Christophe Apénil, avocat à Rennes, épouse de Thérèse Arnot, mort en 1788.
 Petit-fils de ^{Antoine} Apénil et d'Anne Marie de Mandaud de la Poupinais - arrivée fort de

calvinistes mal convertis. m^{me} apuril était très religieuse, son mari l'accompagnait
parcourant à la messe, mais la s'arrêtaient sa dévotion.

Le Chauchie échut en 1841 à Charles Marie de Cointé, Blouan et la Mense et
la Verte à m^{me} Apuril. Le reste de la seigneurie de Blouan avec le Vaccaronie
fut le partage de Henri de Cointé, officier de marine.

Ils ont laissé une descendance catholique peu pratiquante :

1) - Germaine, née en 1842, morte âgée de 62 ans à Monéac en 1904, célibataire
et peu religieuse;

2) - Edmond, né en 1844, fut au Brésil en Paraguay avec son père Henri au
règne de la dévotion. Il est revenu en 1916 recueillir le testament de
Blouan au désir de ses derniers vœux. Celle-ci en mourant légua ses biens à
m^{lle} Gabrielle Huot, vicaria à Monéac, en lui laissant l'obligation de consacrer
à son père Edmond s'il voulait bien revenir d'Amérique en prendre
possession. Il vit encore à Bellouan jouissant d'une sorte de vicéance en 1928.

Il mourut le 28 janvier 1931 âgé de 87 ans et laissant sa fortune à son oncle A. Amouric
le 3 mars 31
3) - Depuis sa rentrée en France et y vécut en bon fils de l'église; inhumé à Monéac.

4) - Arthur, né en 1846, célibataire, fût éléphant et comédié aux Jeux floraux
de Toulouse; a laissé un tas de notes historiques sur Monéac que j'ai utilisées
pour en faire un registre paroissial que j'ai remis au recteur pour être
déposé aux archives paroissiales. Les autres notes, surtout poétiques et d'ordre
général sont la propriété de m^{me} de Raquenal, maire de Guet.

Il devint nerveux, hystérique et indifférent en religion, trouva des signes non
equivocaux de dérangement cérébral, se couchait ayant son fusil enroulé
à la tête de son lit. Les sœurs, éprouvant de la peine à vivre avec lui, lui
exprimèrent leur intention d'aller vivre en pension. Cela mit le comble à
sa nervosité, et sa psychose évolua vers le suicide. Il sortit un jour pour aller
tenir sur les murs à la Mense à l'appel de la paroisse. Il en profita pour se
tirer un coup de fusil en plein front; sa cervelle gicla sur le sol. C'est
le vicar de la paroisse, m^{lle} Jean Huot qui accourut au premier oratoire, et
ramena lui-même sa cervelle et sa boîte crânienne dans un linge et l'emporta.
Inhumé religieusement le 3 juin 1910, âgé de 63 ans.

4) - Edmée, née en 1848, morte à Rennes 24 avril 1930.

5) - Marie-Thérèse, née en 1850, morte à Blouan en 1905, âgée de 65 ans,
célibataire. La mort de son père aurait converti. Elle avait un frère

Le Noël apuril né à l'île de Nantes, avocat à Rennes, mort à Saint-Léger.
Le 16⁸⁰
Le le Mataudaye etc

juiveaux, qui suit;

8^e - René Louis, né en 1850, rachitique, ex. Lieutenant d'infanterie, mort paralysé en 1908, âgé de 62 ans.

9^e - Henri, né en 1852, fut au Paraguay en Brésil où il vécut en concubinage avec une créole ^{espagnole après 18 ans} qui lui a donné sept enfants. Il y est décédé. A-t-il régularisé sa situation avant de mourir? ^{Non} Les enfants ne sont pas français et on ne voit pas comment ils pourraient recueillir le héritage de Bellouan. Naturalisés espagnols.

Edmond apuril, mort le 28 février 1931 à Bellouan, âgé de 87 ans, fut son tout amant 3 semaines avant de mourir avec le certain de l'épouse, laissant: 110.000 fr. en main-morte - 10.000 fr. aux enfants de l'épouse - 50.000 fr. à la sœur de l'épouse. Le reste de la fortune a été versé à la sœur de l'épouse. Celle-ci n'a été une personne intéressante au fur et à mesure de la vie. ^{221.000 fr. en main-morte} La Ville Jourdan y n. le Notaire de la Ville en 1850.

Seigneurie du Pommard en S. Brieux.

topologie Les auteurs des cartes de limites de la Guerre et de l'Intérieur, les géomètres du cadastre se basant sur la prononciation écrivirent: le Pommard. Autrefois on écrivait et aujourd'hui encore on prononce: Pommard. Nous adoptons cette dernière graphie du mot, et nous pensons que le endroit doit son appellation à un Mennard qui y établit sa demeure. Celle-ci, encore plus qu'aujourd'hui, était entourée d'eau. Cette ceinture d'eau était une défense naturelle très efficace qui rendait le manoir à peu près inaccessible vers l'est, le sud et le ouest, et qui alimentait la roue d'un moulin. Pour sortir il fallait se servir d'un bateau ordinairement amarré à un poteau. Ce poteau entra aussi dans la désignation de l'endroit. En effet, Pommard = Po-Mennard; Po = poutre, pilon, pique, pilote, colonne, poteau et même rame à godiller. Pour d'autres linguistes, Po = pages = pays.

Le bateau et son poteau ont disparu depuis bien longtemps, et des irrigations bien insuffisantes cependant ont dégradé un peu l'habitation et l'ont assainie. En hiver les terrains qui entourent la demeure se transforment encore facilement en marécages à cause du faible débit de l'eau dont le débouchement est entravé.

par la peur de décliner du sol et l'ensablement des irrigations.
A l'époque féodale un magnifique étang s'étendait sur deux paroisses
dont la rive était limitée par la cour de la ferme.
Étendue de la Seigneurie — En 1680 elle comprenait un corps de logis de
30 pieds sur 22, une cour, une grange de 50 pieds en ardoise, un
jardin, une étable, l'emplacement d'un vieux étang, un bief avec
cheues et moulin à eau (un petit pebueillard) des douras et ramparts,
des châtaigniers et autres bois de décoration et 100 journaux de terre.
Le rôle rentier valait 33 livres 7 sols tournois au fief de Saint-Gilles,
plus 10 boisseaux d'avoine, 20 trebuchets d'avoine, 49 boisseaux de
froment rouge au fief de Niël, plus 23 corvées à bras, 2 chapons et
6 poules — le tout levé sur 26 tenues. Perception tréfoncière et la vicieuse.
L'usage prohibitif était dans la Chapelle du Rosaire de l'église de Saint-
Maurice de Mauron.

Les Propriétaires — La Seigneurie du Pommard était possédée dès le
XIII^e siècle par la famille de Saint-Maurice. Cette famille est la fondatrice
de la paroisse de Saint-Maurice de Mauron, jadis intégrée dans l'ancienne
Paroisse de Mauron. L'édification eut lieu au début du XIII^e siècle.
Les moines de Tournon qui désamorcèrent la région établirent le
siège de la nouvelle paroisse sur le territoire de la vicairie de
la Ville Couais qui était le plus central et qui appartenait à la
famille noble des S^t-Maurice du Pommard. Ceux-ci devinrent
le terrain nécessaire pour bâtir une chapelle entourée d'une
cimetière, et de leur pour bâtir le presbytère « la prouite » et
le dotor. Tous ces terrains sont encore à l'église de Saint-Maurice et
sont encore entourés par les champs de la vicairie de la Ville-
Couais. La Chapelle, en souvenir de la famille fondatrice, fut
érigée sous le vocable de Saint-Maurice. Peu à peu un village
s'est constitué au tour de la Chapelle, a pris son appellation au
point de faire tomber dans l'oubli celui de la Ville-Couais.
Le titre de fondateur entraînait des franchises : banc, cense, annuïté,
patronat, prières nominales. Les de S^t-Maurice eurent tous ces privilèges.
Dans leur chapelle se trouvait un tombeau à leurs armes. (17)
Leurs héritiers ne manqueraient pas de se prévaloir de ce titre.

Bertrand de Saint-Brieuc est le plus ancien membre de cette famille que nous connaissons. En 1369 il était marié à Marguerite de Lambilly.

1) - une fille, qui suit;

2) - Jeanne, épouse d'Alain Gambert de Malherbe en Pléneuf

3) - Louis, marié à Jeanne de Guern en 1410 au talou, auteur du rouden de Taboue ^{en 1399} Robertman son oncle et vic.

4) - Guillaume s^r de Pontmonard en 1415; anc^{tr} d'icelle à Piquet ou d'icelle et vend son à la vic^g pour son rouden de Porquer; marié à Jeanne de la Binkinnie et s^r de la Giquettaie; sire en Parthonais en 1440. Leur fils, Alain, assista à la réformation de 1513, comme maître de la Giquettaie.

5) - une fille, mariée en 1390 à Jean Bristanc s^r de Robertman ou du gan; veuve en 1414 et est vic sous Guilliers en 1440. Elle eut un fils:

Guillaume Bostanc s^r de Pontmonard en 1471 (arch. de la vic^g). Il dut laisser une fille qui se maria à Sébastien Trouzier, cadet de la maison de la Gapetiere, et lui offrit un dot Pontmonard et la Villaloup.

Pierre de St-Brieuc s^r de Guern en Talou et sous bulso en Suzer comprut avec 8 réformation et fut maintenu noble d'ancienne extraction le 18^{br} 1669.

Armoiries de Saint-Brieuc: ^{au revers d'argent} d'azur au ^{de la} ~~lanc~~ ^{lanc} tenant une fleur de lys.

Les Croixier - La seigneurie de Pontmonard fut annexée aux dépendances de la Gapetiere et elle s'y trouve encore au XX^e siècle. Ulysse Trouzier en porta le titre.

Jean Trouzier s^r de Pontmonard, et de Guilhadre au Maron, où il loge, épouse Suzanne April, protestante, fille de Jean April s^r de Côté au Guet et de la Grée. Courmais en Kirilla. ^{est armé de France} Veuve, elle se remaria à Nicolas de Broze de Hergouard. Il laissa:

1) - François, né à Maron en 1599, fils aîné de Jacques le Vicomte de la Vieuxville et de Françoise Joubin dame de la Gapetiere;

2) - Bénédict, marié en 1610 à Julie de Porcuro de Pely;

3) - Jacques, qui suit;

Jacques Croixier s^r de Pontmonard et de Côté, épouse Eudèce de Guincamprie. Il fut au service dans les armées du roi au régiment de

Coëtquen. Le 27 juillet 1621 il partait à Guegou venant de Saint-Jordan. Plus tard il fut en Allemagne à la tête d'un régiment. Mort en 1632.

La succession des Côté, protestants acharnés, donna lieu à de grandes difficultés et cause de bien d'autres et à un procès qui dura longtemps.

Suzanne Apuril, dame de Pommevert, mourut à Coëtbo le 17 septembre 1644, recommandant à ses enfants de continuer le procès.

Au décès de sa mère, Jacques Troussier prit la suite des affaires et la garde jusqu'en 1620, année où sa sœur, Françoise, épousa Julien de Porcero s^r du lieu de ce nom.

Par acte de 1625 Julien de Porcero se chargea de purger les vicansions et de gérer les affaires de la succession à condition de faire des donations de Coëtbo et de laisser la jouissance de Courmaison, Niellac et de Kortouert en Morvan à Jacques Troussier. Il gère si bien les affaires que Jacques Troussier prit du service dans les armées et s'en fut en Allemagne. Celui-ci mourut en 1632 ne laissant qu'un fils, Jacques, connu sous le nom de marquis de Pommevert. Après sa mort, il fut convenu que Julien de Porcero continuerait de gérer les affaires. Deux ans après, celui-ci vint rendre compte, aidé par Charles du Cambout, marquis de Coëtbo. Le raire de Jacques Troussier prit comme défendeur Laurent Paschard s^r de Courmaison en Morvan.

Julien de Porcero essaya de prouver que sa gestion avait été de 70.000 livres de dettes. Ses chiffres ne furent pas acceptés parce qu'ils manquaient de références et de pièces justificatives. Des magistrats arbitres se réunirent à Vadon sous la présidence du Baron de Port-Château qui décidèrent que Julien de Porcero fournirait des revenus de Coëtbo et Jacques Troussier aurait Courmaison et la Grée et Kortouert. Cet accord est du 12 juillet 1642.

Jacques II Troussier, marquis de Pommevert, s^r de la Grée, Courmaison, Kortouert, épousa en 1654, au Plessis-Jumeau en Maine, Louise de Normadoc fille de Sébastien et de Julienne Normier de la Coquerie. Il fut très célèbre. M^{me} de Sévigné en parle comme d'un plaisant et d'un original. Il eut le malheur de s'adresser au faux mariage. Son château de la Grée avait une chambre souterraine qui fut le repaire de son ouïllage et de ses complots. Il fut condamné à mort pour fabrication de fausse monnaie et pendu en effigie. Il réussit à s'échapper et mourut au Coëtbo en 1681. Les Normadoc héritiers de sa femme, vendirent Coëtbo en 1685 à

Jacques Troussier sans immédiatement en venir de Bouille - crève dont il eut plusieurs enfants.

Julien de Morvère époux de Marie du Bois - Baudry, marquis de Guen.
Les propriétaires du Comarand furent ensuite les Tréviers de la Gapetière, les de
Volain, les de Saint-Pierre, les Maillard de la Tranche, les Vialles de
Raspillière; les de La Motte. On ne trouve la succession à l'article de
la Gapetière. (arch. de Touches)

Pisage de la terre de Comper en 1288.

(arch. de Touches)

Les moulins de Comper

Les grands moulins de Comper sont affermés le somme de 1876 l. 100 et ont
4 tournants. Le moulin d'Arzouzel a 2 tournants et est affermé 1100 f.
Au denier 18, il valait 53.100 l. 100. X10 = 531.000 f. en 1930.

Les Domaines au denier 25.

Le château de Comper et sa retenué valait 300 l. 100. X10 = 3000 f. en 1930
La pêche des étangs est estimée à 160 l. 100 de revenu; X10 = 1600 f. En fait } au 1930.
La retenué du grand moulin appelé parc et petit parc vaut 30 l. 100 d'affermage.
La métairie du Roc vaut 120 l. 100.

La métairie de Lancron affectée au titre clérical de l'abbé de Palud sa vie
durante vaut 120 l. 100 d'affermage.

Le greff de Gail est affermé 250 l. 100.

Le greff de Gaillarde au Breallion est affermé 66 l. 100.

L'abbaye de Saint-Méen doit chaque année de rente féodale au
Seigneur de Comper 42 l. 100.

Le total des deniers au denier 25 s'élevait à 23.100 l. 100.

Fig's au Comarand et au Pontpont.

Le domaine de Comper, fig's solidaire, vaut au denier 25 environ 453 l. 100

Le domaine de Haligon vaut au denier 25 et au arden 383 l. 100 14 sols, 3 deniers

Le fig's temporel de Saint-Méen, denier amandable, se payant sous le chapitre
de Breconet certain jour vaut 42 l. 100.

Le fig's de Gaillarde et de la Ville Danet avec les terres adjacentes qui y
sont au denier 25 vaut 500 l. 100. accorde commune.

La terre de Rosal de Haligon à rachat vaut 6 l. 100 de revenu annuel.

Le lieu noble du Pont-Popuel doit le rachat.

Le cours de la rivière dans la région de Ros, la Meun et General, vaut 30 l. 100.

- Le domaine de Haligon fut acheté par M^{re} de Bromades s. de Comper s. de M^{re} de Maynaud de Tréhouven.
- Le fig's de Gaillarde et de la ville Danet furent achetés par M^{re} de Bromades au duc de Bretagne.
- Le site de Rosal fut acheté aux religieux de l'abbaye de Saint-Méen en 1580 dans le temps où les monastères furent obligés de
payer une partie de leur rente au roi.

La métairie de Benihel composée de 100 journaux de terre à rachat doit 5 livres de rente.

La métairie de la Hage composée de 100 journaux de terre à rachat doit 5 livres.

Récapitulation : les moulin affermés 2950 livres valent 53 100 f.

Les deux aines au denier 25 affermés 948 livres valent 23 200 f.

Les 1/3 au denier 35 seulement affermés 1394 livres 19 sols, 7 deniers valent 48.824 livres.

Les Coupes de Bois.

80 journaux de taillis en coupe de 9 ans; ce qui donne chaque année une coupe de 9 journaux; à 40 livres le journal. Cela fait un revenu annuel de 360 livres; estimés au denier 20, cela donne un capital de 1800 f.

290 journaux de terre dans le bois de haute futaie. Les taillis sont en coupe de 30 ans; le journal ne rapporte que 3 livres de revenu; cela donne 870 livres d'affermage.

Le fonds vaut 17 100 f. estimé au denier 20.

Total: le revenu monte à 6.422 livres 19 sols 19 deniers et le capital à 150.224 livres 5 sols 5 deniers.

Droits honorifiques.

Fondation et supériorité de l'église de Concorat.

Seigneur supérior de l'église de l'abbaye de Saint-Meur et de l'église Saint-Jean de Saint-Meur.

Seigneur fondateur de la chapelle Saint-André en Regnie abbéiale de Pontpont qui ont aux usages, avec le droit de présentation du successeur de la dite église. Ce successeur perçoit des dîmes en plusieurs paroisses: celle de Elys en Maaron y est spécialement affectée.

Droit de charrue dans le frot de Brechtion et trois branans de cette terre sont obligés d'y assister. Droit de charrue dans les landes.

Landes

La lande de la Croix au blanc a 200 journaux;

la lande de d'auq. a 80 journaux;

la lande de Benihel a 100 journaux;

La lande de Concorat a environ 80 journaux.

— Terres de Comper en Gaël. —

Les Moulins

Le moulin à eau de la Hage et le rant de la Fortrais sont affermés 350 livres;

Le moulin d'eau de Gœl affermé 475 livres;

Le moulin d'eau des Châtelais affermé 525 livres. en Muel.

Les moulins devant un revenu de 1350 livres se valent au capital et ont ainsi au denier 18 la somme de 24.300 livres.

Domaines au denier 25.

La prairie de Gœl affermée 120 livres;

La prairie du Plein-Guelié ... 90 livres en Muel

Le foyage, espèce de tinea se brant sur le grand et le petit domaine 60 livres.

La coutume en Gœl avec le droit de halle ... 50 livres.

Le fief ... 120 livres.

Total des revenus: 500 livres, extinction du capital: 12.500 livres.

- Fiefs en Gœl, en Muel, le Bran -

La Prévôté de Gœl vaut 246 livres

Le petit domaine de Couper en argent et annuité donne 610 livres.

Le fief de M^r Guillaume vaut ... 846 livres: 197 croasses d'annuité.

Le fief de Changois ... 510 livres: 120 croasses d'annuité $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{4}$ de $\frac{1}{4}$

Le fief du grand domaine de Gœl ... 863 livres: 183 croasses d'annuité et $\frac{1}{8}$ de croasse

La tenure du Vileu ... 28 livres, en partie perdue: 28 croasses

Le rôle de la graineterie ... 60 livres en partie perdue: 17 croasses de ^{provent}

Le fief du Prieuré ... 10 livres. et 6 abbaye 72 livres de rente féodale.

Amortissement; les revenus donnent 4963 livres.

Les 1350 livres de revenus en moulins sont estimés valoir ... 24.300 f.

Les 500 livres sur domaines au denier 25 ... 12.500 f.

Les 445 livres sur fiefs au denier 35 ... 10.963 f.

Le total du capital se trouve à ... 145.831 f.

Droits honorifiques.

Supériorité et fondation de l'église de Gœl.

Supériorité et fondation des terres de Muel et du Bran en Gœl

Fondation de la Chapelle du Bourjat en Gœl

Présentation des chapelains de S^t. Symphonien et S^t. Luc en Gœl

Supériorité sur toutes les paroisses de Gœl, de Kemoral et du Louvet

Le droit de four banal sur 5.000 mesures plus;

Le droit de seigneurie et de Banhouer est aboli

Le droit de quintaine le jour de S^t. Jean - Baptiste.

desforins par au à Gail, l'une la pie de S^t Symphonien, l'autre la pie Saint Luc.
L'Ande en Gail.

La Lande de Gail a environ 90 journaux,
les Landes de Hages avaient 600 journaux, mais 200 journaux ont été ^{cédés} au seigneur de Hages au propriétaire du Plein-Macron; depuis 50 journaux ont été
affrétés à M^r de Hages & de la Ville pour 250 journaux au propriétaire de
quelqu'un. Il reste à louer environ 300 journaux.

Les Landes de Lospelle, de Penthovot, de Més au due
de Lande de Més, environ 200 journaux, propres à affrêter.

Le Château de Comper est très ancien, a soutenu siège, possède de très belles écuries,
cour fermée avec un pont-levis, un beau grand jardin, colonnade assortie, de
très belles terrasses et desquels dans lesquels le fermier actuel recueille environ
30 charrettes de foin.

Le fermier général actuel est le sieur Foulon pour l'année environ à raison
de 120.000 fr. par an. Il y a plusieurs appartements du château qui sont vides
et un comble dans la ferme actuelle ainsi que la pêche du grand étang, les
Landes et les Galois (forêts vaines et incultes).

Les 200 journaux de grand bois et les 10 journaux en taille de Pas Renant font
Landes en 1636 par M^r de la Trémouille à M^r de Brosmade.

Le rôle de Comper vaut 100 cruelles $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$ de cruelle en orme grosse (monnaie de
Saint-Martin). Le cruelle vaut un boisseau, mesure comble $\frac{1}{2}$ ^{ou} $\frac{1}{4}$ de boisseau (monnaie
au 200); le $\frac{1}{4}$ est la 4^e partie du cruelle.

Le rôle de Haligon vaut en orme 88 cruelles

Les ~~Landes~~ la Rivière sont des terres au Concord, le Brian qui paie ^{plus} 9 ^{deniers} par
sillon d'affragement.

Le Plein au Préot le Préot de Concord est possédé par l'abbé du Tertre
et est sujet à rachat. Le dit préot doit le rachat de $\frac{1}{4}$ d'orme qui se
tient au Concord et Gail et au tiers compte à Comper jusqu'à la
concurrence de 84 cruelles combles d'orme.

La tenue Grand de Haligon vaut 14 journaux. Rachat.

Le bois noble du Pont Neuf est sujet au rachat.

Gaillarde a une juridiction qui s'étend au long de Plehan

Les moulins de la Haye et la Tortrée sont au Brian, ainsi que le fait rôle
de Comper qui vaut 129 cruelles d'orme grosse.

Le seigneur de Gœl, résidant au Plessis, est l'exécuteur de la justice.

Le droit de gavage consiste en la levée d'une gerbe de seigle par chaque particulier qui sème ce grain dans les terres du petit et du grand domaine.

Il y a bien des coutumes pour les ramasser car il se trouve de années plus de personnes à semer du seigle sous ces deux surcharges que dans d'autres.

Biens nobles en Gœl sujets à rachat:

Les maisons de la Ville Roue, de la Harie-Goude, du Champ sont à M^{rs} de la Brochaye.

Les maisons des Rozais, de la Touche, du Horum et du Huron sont à M^{rs} de Brochateau.

Les maisons de Ruis, de la Chevnaie, de Hervilleac sont à M^{rs} de Lappion.

Les maisons du Fau, du Clos, de la Chevnaie, d'Alibert, de Val, de la Houmaie sont à M^{rs} Le Moine de Laigny.

Les métairies de la Ville-Morion, de la Toucheroumont sont à M^{rs} de Ferron.

La maison de la Lande est à M^{rs} de la Villedonau.

La maison de Lesnée est à M^{rs} Dagrén du Sur.

La maison de la Galonais est à M^{rs} du Tréport,

La maison de Cojai M^{rs} est à M^{rs} de la Galonais

La maison du Brochot est à M^{rs} du Brochot ^{seigneur},

La maison du Plessis-Morion est à M^{rs} de Couaplan

La maison noble de la Jourdumière, de la Ville-Morvance, de la Morvance, de la Ville-Belle sont à M^{rs} Huckat de Roumès.

La maison de Coëtideuf est à M^{rs} de Vanfouier

La maison du Plessis-Guéhois à M^{rs} de Lavoie.

La métairie de la Combière à M^{rs} Brodehucand.

Le lieu noble de la Brunerie à M^{rs} de la Villegane

Le lieu noble des Portes à M^{rs} des Portes, lieutenant de Pléronal

La métairie du Brodehucand à M^{rs} de Toppé.

La métairie de la Née à M^{rs} Brochu.

Le fief du Val ou Houx, la métairie de Chouléris, la métairie de Lintérouc sont à M^{rs} de Landel.

Le lieu noble du Haut Haut à M^{rs} de la Villeauumont.

Toutes ces terres sont réservées. Les landes, gales, communs qui ne sont à aucun particulier sont au propriétaire du fief dans lequel elles sont enclavées.

si elles ne se font pas parties. Si un ou deux fils s'y joignent ils en auront
chacun au prorata de leur part, sinon elles revont au seigneur de Compost.
Celles de Gaël et de Muelmont au seigneur de Gaël
Toutes les terres au Compost relevant de lui de la famille suzeraine de comte
Montfort, le duc de la Roche-Moreau de Plévenel
Le cruble d'arvine comprend deux boisseaux d'arvine (mesure de Saint-
Merr, 1, un couille et 4 autres ratis, le couille est de 29 seuelles, et le ratis de
24, le quot est la 4^e partie du cruble; le trichet est une partie du
boisseau rati, la 8^e partie.
Les vassaux de Compost sont obligés à différentes corvées spécifiées par les
titres et la coutume.
D'après le appréci de S^r. Meun le cruble valait 5 livres 4 sols 6 deniers.

— Les de la Corbinière — (archives du Ferron)

Nous donnons cette notice généalogique concernant la famille de la Corbinière
parce qu'elle doit fournir des éclaircissements touchant les possessions des
seigneurs de cette région. Elle a été déduite en 1668 et en 1699 de ses
présentations à la noblesse.

Le plus ancien membre que l'on connaisse est le suivant:

Paul de la Corbinière, marié au 14^e siècle à Gillette Robois de la
ville de Plévenel.

Ils ont eu:

Ambrós Béné de la Corbinière, dont on ne sait rien, sinon qu'il épousa
Michelle — première et seule fille:

1) Vincent, continuateur de la branche aînée;

2) François, auteur du rameau des Ferges, que suivre.

Vincent de la Corbinière se maria deux fois; en 2^e noces il s'allia à
Eypienne La Fille. Il eut du 1^{er} lit:

1) Mathurine — 2) Françoise — 3) Julienne. On ne sait rien les concernant.

Du 2^e lit issue un fils Julien, qui suit;

Julien de la Corbinière qui épousa en 1602 Louise Larcher dame
de la Touche-Larcher en Campenac, fille de François Larcher et de
Françoise Le Prêtre. Il se disait sieur de Gaillarde en Compost. Il a eu:

Aut. let.

17. Projeant - 27. Jean - 37. Laurent. On ne sait pas s'ils descendent.

44. Julien, qui eut pour son p^{re} mort en 1628 et de la Roche. Épouse de Guinart,

51. François, qui eut pour s^{on} de la Villeroie en Gâtel.

2. let.

67. Julien de la Corbinière s^{on} de la Touche. Épouse de Gabriel et de ^{au château de la Tigne} Brois de la Roche. Il eut pour s^{on} en 2^e noces et épouse en 1650

Eyrisime Langart, sœur de Nicolas Guichard sœur de la Tigne ou Maaron. Remourut d'un coup de pied de cheval en 1654. Il tomba

raide mort. Il venait de l'audience du Brois de la Roche. Il eut du

1^{er} let. ^{Samuel de la Roche} ditte dame de Gaillard et de la Touche épouse en

1644 à Jean Deschamps s^{on} de la Vie en Campagne. Il eut pour s^{on} en

1634 à Guillaumette Pelton et mourut en 1653, inhumé à Gâtel, dont:

11. François, décédé en 1644.

21. Louis, mort sans héritier à la Villeroie, épouse de Marie de la Roche, qui se remaria à Jacques de la Corbinière et de Botte en 1682. - 1^{er} Bonis de Bouilly d^e de Cornière.

31. Mathurine, qui eut:

Mathurine de la Corbinière, dame de la Villeroie, épouse de Joseph Charpentier sœur de Gallon en Saint Jacut. Il eut pour s^{on} en 1682.

10. Guillaume, qui eut:

21. François, qui eut:

Guillaume Charpentier s^{on} de la Villeroie en Gâtel, marié à Françoise Lucette de Villeroie, dont eut:

Jeanne Charpentier, dame de la Villeroie, mariée à François Colin de la Briochaye, dont eut un fils Louis Colin de la Briochaye.

François Charpentier s^{on} dit, sœur de la Chamie épouse de Le Moine de la Houssie. Il eut une fille:

Jacqueline Charpentier, mariée à M^{le} Le Moine de Launay, dont eut un fils Louis Le Moine de Launay.

Les de la Corbinière s^{on} les Forges. - Elle eut pour autheur:

François de la Corbinière, marié en 1557 à Marie Joumaux de Breilhousou en Melan, ^{frère de Guillaume et Pierre Joumaux} dame des Forges. Il eut pour s^{on} en 1598.

11. Marie, mariée à Roch Legat de Vaurou en 1598 - 1^{er} 1602 à Yvan du Val de la Bone

21. Marie, qui eut: 1^{er} du Tige

31. Jacques, qui eut: 1^{er} du Tige en Hérit

41. Andrée, mariée en 1602 à Jean Rocher s^{on} du Gué-Jeffroy.

— de la Corbinière —

Paul de la Corbinière, marié au XV^e siècle à Gillette Robin, dame de La Roche en Pelau. Il eut entre autres enfants:

Ambrois - René de la Corbinière qui épousa Michelle Bruze et eut le père des deux suivants:

- 1) - Vincent, continuateur de la branche aînée;
- 2) - François, auteur du ransau des Forges et de Batelle en Haut.

Vincent de la Corbinière se maria deux fois, au 2^e mariage il épousa Espricenne La Fille. Il eut du 1^{er} lit:

- 1) - Maturine;
 - 2) - Françoise
 - 3) - Julienne
- } inconnues.

De 2^e lit vint un fils:

Jules de la Corbinière s: de la Villeroie en Haut, de ^{de Haze - Belbium} Guilbault en Penpont, marié: 1) - en 1602 à Louise Carcher d: de la Touche - Carcher en Compignéac et de Gourbère, fille de François Carcher et de Françoise Le Prestre de Gourbère. Il était seigneur de Gueil et du Bois de la Roche - 2) en 1610 Espricenne Langart, veuve de Nicolas Guichard de la Vigne en Mauron. Il mourut d'un coup de pied de cheval en 1634 au château de la Vigne. Il trouva saide mort. Il venait de l'assemblée du Bois de la Roche. Il a laissé du 1^{er} lit:

- 1) - Hugues.
 - 2) - Jean -
 - 3) - Laurent
- } on ne sait pas s'ils vécurent.
- 4) - François, s: de la Villeroie
 - 5) - Julien, s: de la Touche - Carchet et Guinart, mort sans héritier en 1677.
 - 6) - autre Julien s: de S^t - Symphorien, Gourbère, allié à Mauron à

François de la Haye qui lui donna :

1) - Etienne - Julien, qui vivait en 1688 et mort sans héritiers connus.

2) - François, marié à Florentine de Laurant - François de
St. Malon s^r du Ferme en Goro et qui furent les auteurs de Marie -
Suzanne de St. Malon, née en 1682, mariée à Jean - Mathurin
Desgrées s^r du Lait en St. Léry, et sonnée en Gaël.

3) - Il eut un fils :

1) - Gilles, né en 1652. s. t. il vivait ?

François de la Corbinière s^r de la Villoroux en Gaël, épousa en 1634
Guilleminette Belton et mourut en 1683; inhumé à Gaël comme son
père dans l'église de la Ville Rouge, il eut :

1) - François, mort en 1644;

2) - Louis, mort sans héritiers à la Villoroux, marié : 1) - à Renée du
Boullay d^e des Comiers - 2) en 1684 à Guillaume Haché qui se
remaria à Jacques de la Corbinière s^r de Botelle en Héant en 1682.

3) - Mathurine, dame de la Villoroux, mariée : 1) - à Jacques Roset,
du Pontcoller en Goro - 2) à Joseph Charpentier, de Calléac en
St. Jacut, qui eurent :

1) - Guillaume, qui suit :

2) - François, qui suivra;

Guillaume Charpentier s^r de la Villoroux, épousa Françoise Lucette
de Villeneuve qui sont les auteurs de Jeanne Charpentière, femme
de François Colin de la Brochay, dont Louis Colin de la Brochay et
François Charpentier, s^r de la Chesnaie, épousa en 1686 le même de
la Houssie et ils furent les auteurs de Joachine Charpentier, mariée
à M^{lle} le Moine de Launay, dont Louis le Moine de Launay etc.

— Branche de Forges et de Botelle. —

François de la Corbinière, marié en 1678 à Marie Jaulnaus de

de Meil-Houssou en Pêler, dame de Forges en Poupout, fille de
Guillaume et de Perronne Cloian. Ils ont eus:

2) - Hilla, mariée: 10) - en 1590 à y ras du Val de la Parre - 1) a
Rouss en 1598 à Roch Royal de Vaurou.

1) - Blaise, qui suit, s: des Forges;

3) - Jacques, s: du Terno en Néant

4) - André, marié en 1602 à Jeanne Roche du Gué-Goffroy.

5) - Gregoisine, s: de Husy en Gail, épouse en 1601 François Guichot de la
Vigne en Husy.

6) - Georgine, mariée en 1618 à François de Prédelaire.

Blaise de la Corbinière s: des Forges, épouse Peronnelle Joubeaux de
Meil-Houssou en 1600, fille d. Urbain et de Françoise Harard dame
de Patoul. Il eut:

1) - Jeanne, dont on ne sait rien;

2) - Françoise, mariée en 1638 à Nicolas du Puis s: de Puy; ils
résident au Paro de la Roche.

3) - Jean, qui suit:

Jean de la Corbinière, s: des Forges, épouse en 1641 Françoise de Châteaufort
de la Roche, fille de Jean de Puy et de Françoise de Houssou; en 1648. son mari a été
qui lui a donné.

1) - Jacques, qui suit, s: de Batelle en Néant.

2) - Françoise, allée à François Samuel, s: d: de Batelle et du Meil,
morte sans postérité.

Jacques de la Corbinière s: de Batelle en Néant, épouse en 1672

Gilberte Morel, la veuve de Louis de la Corbinière de La Villeneuve. Ils
ont eu une fille, qui suit:

1) - Marie-Françoise de la Corbinière, dame de Batelle, qui épouse
Symphonien Brunot du Guichier s: du Vorge en Guichier, qui sont les
auteurs de: 10) - Marie Brunot de La Villeaudert; 1) de
Célestine Brunot du Guichier s: de Batelle et du Vorge, mariée:

14- s^r m^r Huckel de la Besnoirie - s^r m^r de la Launerie - Pont Briand,
morte sans heirs de corps en 1759.

Rameau du Freme en Héant

Jacques de la Corbinière, fils de François et de Marie Juncaux du Brail
Houssier, épouse Guillaumette Jolivet, unique héritière du Freme en
Héant. Ils eurent:

11- François, qui suit;

21- Marie, d^e de la Launerie, mariée en 1670 à Yves Daniel s^r et d^e de
la Ville d'Agon au Guillaumos dont postérité à la Ville d'Agon.

31- Suzanne, épouse de Jean Riou s^r du Brochat en Héant.

41- Gillette, née en 1678

51- Anne, d^e de la Corbinière en 1699

61- Peronnelle, alliée à Jean du Chêne s^r de la Plé au Compagniac.

François de la Corbinière, s^r de Freme, né en 1612, épouse Yvonne Goussier
fils de Jean s^r de la Barberinaie en s^r Just et du Tazat en Héant
et de Suzanne Ginguereau de Laage, de la maison de Ruennere au Tacherautau
Mort à Héant en 1680, laissant une fille:

Anne de la Corbinière, d^e du Freme, née en 1654, mariée à Mathurin
de la Haie, du Cortier au Cétlogon.

Il y avait aussi un Charles de la Corbinière marié à Peronnelle
de Condé et d^e de la Plé ou Haumon et du Thendreau qui vendit la
Chouannerie en Haumon en 1611. s^r de la Launerie (voir les titres p. 178)

5- Gregorine dame de ~~Horon~~ ^{Horon} sur ou Gail, épouse en 1601 François Guichet de la Vigne

6- Georgin, mariée en 1575 à François de Médallière.

Blaise de la Corbinière s: des Forges, épouse ^{au Mont-Horon} Germaine Joubreau en 1600. Mort: fille de Urbain et de Françoise Huret d: de Patoul.

11- Jeanne, dont on ne sait rien;

21- Françoise, mariée en 1638 à Nicolas ~~de~~ ^{de} Pury dame au ^{du Pilié} Mont-Horon en 1638

31- Jean, qui suit;

Jean de la Corbinière, s: des Forges épouse en 1644 François de Châteauneuf. Mort:

~~11- Jacques, qui suit, qui a eu pour héritier~~ ^{Daniel} ^{de Motelle} ^{al du Mont}

41- François, marié à François ~~de~~ ^{de} Motelle, morte sans postérité.

Jacques de la Corbinière s: de Motelle au Néant, marié en 1692 à Guillemine

Mace qui lui donna une fille: elle était veuve de Louis de la Corbinière de la Ville neuve.

Marie-Françoise de la Corbinière, allée à Symphonien Brunet ^{du Néant}

sieur du Tergor en Guillems dont: 11. Marie Brunet de la Ville neuve.

71- Célestine Brunet dame de Motelle et du Tergor, mariée: 19) à M^r

Huchet de la Banneraie - 29. s: m: de la Caumdaie - Pont-Briant.

morte sans héritiers de corps en 1759.

Les de la Corbinière du Fraine au Néant. Jacques de la Corbinière

fil de François ^{de} et de Marie Joubreau de Breilhonneur, épouse Guilleminette

Jolivet unique héritière du Fraine au Néant. Ils eurent:

11- François, qui suit;

21- Marie, qui suit; dame de la Chaussee épouse Yves Daniel ^{de la Garenne} s: de la Ville neuve

6 Jeanne de la Corbinière s: du Fraine ^{de la Garenne} épouse Yves Daniel s: de la Ville neuve

31- Suzanne, mariée à Jean Rivet s: de Boschot au Néant

41- Gillette, née en 1625

51- Anne, dame de la Corbinière, vit en 1639.

François de la Corbinière s: du Fraine, né en 1619, et de la Ville Agon en

Guillems, épouse Yvonne Gours, fille de Jean s: de la Barbarinaie en

Saint-Just et du Tergor au Néant, et de Suzanne de Laage. Mort à Néant en 1660, laissant une fille et un fils:

11 Anne de la Corbinière dame du Fraine et de la Ville Agon, née en 1651, mariée à Mathurin de la Hôie sieur du Cortier en Collogne;

21 Jean, sieur de

Marie de la Corbinière dame de la Ville Agon en Guillems et de la Chaussee.

fille de Jacques et de Marie Joubreau, épouse Yves Daniel, dont: Daniel

Mathurin David, époux de Catherine Coutant s'et d'au de la
ville Agon et de la Gerome, fille de Daniel Coutant et de Marguerite
Gouvo s'et d'au de la Goupillaie en résidence à la Ville de Coutant
en Mohon, et mariés en 1672 dans la chapelle de la Ville Gouvoise en Mohon.
Ils m'eurent qu'une fille :

Germaine David épouse Mathurin de Trouzier de la Gaptière
en Saint. Brieux de Maun, fils de Jean, Vicomte de la Gaptière
et de Marie de Pouencoust de Montégu, en 1663, dont nous
retournerons la postérité à la Ville Agon quand nous étudierons la
famille Trouzier.

Les de la Corbinière s'armaient : d'argent à 3 têtes de corbeau attachés
de sable.

— Seigneurie de la Gaptière en Saint-Brieux. —

Sources: arch. Nantes, série B, liasses 2000 et arch. de
la Gaptière, registres paroissiaux, Rozennaz.

Toponymie — Le nom de lieu s'écrit Gaptière ou Gaptière.
La forme sincère du nom est Gaptière, et tire son origine du nom
du fondateur du lieu: Gabet. Sous l'influence de la loi du moindre
effort Gabet est devenu Gabot et puis Gapat. On écrit aujourd'hui
Gaspais. Ce gentilibie, très répandu dans le pays actuellement, avait
il y a peu de temps Gabet ou plutôt Gapat est donc le fondateur
de la localité et a donné à son habitation le nom de Gaptière.
Cela ne donne pas une haute antiquité à la propriété. Elle est
de régime français.

Propriétaires — La plus ancienne famille connue qui s'y installa
est celle de Trouzier. Elle est connue comme ayant des biens en
Morbihan et en Côtes du Nord, en particulier à Saint. Brieux de
Maun, à Guilliers, à Néveux, à la Trinité: Portbist, à Lamballe
et à Ermen. Nous avons écrit l'histoire des rancunes Trouzier en
Morbihan, nous y renvoyons le lecteur. A Saint. Brieux de Maun
on semble s'être fixé la branche aînée, ses possessions étaient
considérables, et elle ne tarda pas à y établir une seigneurie

qui était un château fortifié.

La rénovation du château — La rénovation de 1669 apprend que il était entouré de douves profondes (encore bien visibles) et de tours solides. Il consistait en une cour fermée de 4 grands corps de logis et à au coin d'iceux trois grosses tours et un donjon où était l'horloge...

L'entrée de la cour était défendue par un pont levé. On y voyait aussi un colombier au faîte; un jardin muré avec une magnifique ornaie au devant du jardin, plantée de charmiers; un feu de paille entouré de autres ornaies qui y faisaient; plantées de pommiers; des brosses de terre plantées de hêtres avec garennes à lapins; un bois de dévotion de haute futaie derrière le château, des taillis etc... le tout d'une contenance agrée de 69 journaux ou 34 hectares. En outre un étang de 4 journaux s'étendait sur ces prés, mous au bas d'une prairie de 3 hectares. Cet étang, curé par les joncs et les débris charriés par la source qui l'alimentait, est aujourd'hui à peu près complètement desséché. Des travaux considérables de décaissement seraient nécessaires pour lui rendre son aspect primitif. Dans quelques années il aura complètement disparu. On pourrait d'ailleurs y créer une belle prairie.

Le moulin à eau de la seigneurie était sur l'Yvel dans la pièce dite "Traversin". Il n'existe plus. Les ruines ont été achetées par Louis Gaudé, acquéreur de la Ville Hlé, qui en a utilisé les pierres murées à la construction de sa nouvelle demeure au début du XX^e siècle.

Le moulin à vent était sur la lande de la justice où s'élevaient les fourches patibulaires à 4 poteaux pour l'exécution des criminels. Cette lande, plantée de chânes, contenait 80 journaux, qui s'étendait au nord du Bourg jusqu'à l'Yvel. C'était un domaine commun dit "la lande de la justice". En 1858 la municipalité, devenue propriétaire par la suppression des seigneurs supérieurs fondeurs de tous les terrains vagues et non affectés, a fait lotir ce commun et l'a rendu. Le moulin a disparu et la lande sous les sapinières et les défrichements.

Le moulin à foudre le drop était au pont du Roz.

Le domaine direct — La seigneurie possédait en propre :

- 1) - La pourpre ou la métairie de la Capetière.

21. La métairie de la Porte
 37. La métairie "sous le Bois",
 42. Le pré du Tremblais
 59. La pré Troussie et son moulin
 64. La londe du moulin à vent. Celle-ci a été contoctée par les possessions
 qui y ont eu un commun.
 79. La vic de Pédée. Les habitants ont voulu y voir un commun et le terrain
 a été rendu comme tel.
 84. La métairie des Londs; Le moulin de Cardaillon.
 91. La métairie de la Ville Jourdron
 10. La maison, maison noble de Poncevard;
 111. La métairie de la Ville Long au Bourg de Saint. Prioux.
 121. Les 2 métairies de la Ville Gb' - La Griffe.
 131. La métairie de la Ville Mainguy en Brignac
 141. Métairie, maison et moulin à fort basal au Bourg.
 On y voit s'ajoutent encore la maison noble de Pédée et la métairie
 de la Ville Le Boulay, les métairies de Poncevard et la Ville Halgen.
Droit féodal. — Brigée en Viconte au 1659. et en seigneurie supérieure
 La Haute-Vie vit ce droit seigneuriaux prendre de Poncevard;
 10. droit de coutume ou d'être volente sur toutes les marchandises
 arrivées et vendues aux deux foires qui se tenaient au Bourg de
 Saint. Prioux les 1^{er} mai et 14 septembre de chaque année, et au
 marché qui avait lieu tous les samedis.
 19. droit de haute, moyenne et basse justice s'exerçant le mardi de
 chaque semaine à l'auditoire de Saint. Prioux de Mauron, avec prison
 et foucées patibulaires à 4 pots. Les plaintes générales se tenaient au Bourg
 le 2 mai de chaque année pour la rasure de S^t. Prioux, et le mardi après
 le 1^{er} mai à Guillaumont à Brignac pour les sujets que la seigneurie
 avait dans ces parages.
 34. Droit de Lods et vente, de mutation sur tous les biens relevant de la
 seigneurie
 44. Droit de Saoul ou halloo payé par les nouveaux mariés. Chaque
 année le jour de Noël il y avait des jeux publics. Le halloo ou saoulé
 devait y être présents à peine de 4 sols d'amende.

50) - droit de prééminence et supériorité sur l'église de Saint-Briauc avec son et son clocher dans la grande vitre du maître autel. : d. Normans au lion de gueules surmonté d'une couronne de vicomte.

51) - Tour de prière ou corbeau funéraire dans la chapelle Saint-Etienne au le tourait un tombeau de 3 pieds de haut avec les figures des ancêtres des Frémier avec leurs armes, familles et surnoms.

52) - Droit d'avoir des armoiries en pierre et en vitre à la Chapelle de la Ville Bural en signe de supériorité et cofondation. L'écuyer en pierre existe encore au dessus de la porte principale de la dite Chapelle.

Le Domaine Indirect. Les fiefs portaient compensation des rentes l'exon en nature, en argent et en corvée. Les officiers seigneuriaux d'ontant minimalement le rôle de chaque fief avant de le remettre aux mains des collecteurs qui chassaient tous les ans. Cette année là ils étaient exempt de tout devoir en guise de paiement. Ceux-ci faisaient publier leur ouvrage le dimanche à l'issue des messes afin de prévenir les impôts et leur donner la faculté de se tenir prêts à l'acquies de leurs redressances. Toutefois aussi le propriétaire devait se dévouer à un fermier général qui s'engageait à en faire la collecte comme il l'estimait.

1) - Rôle de la Capellière valait en argent 53 livres 12 sols 6 deniers à terme de Saint-Gilles; plus 37 boisseaux de froment rouge (mesure de Mauron); plus 30 boisseaux d'avoine; plus 43 trebuchets d'avoine (le trebuchet était le 8^e du boisseau); plus 3 corbeaux de bras, 24 chapons et 4 poules; plus 3 pains de gâteaux à Noël. Le tout prélevé sur 65 tanues.

2) - Rôle de Coëtby lors sur 20 tanues situés à Beauvais, Ville Maligon et Robetais et qui se élevait en argent à 8 livres 14 sols et 2 deniers à la Saint-Gilles; plus 4 boisseaux de froment rouge, 18 boisseaux d'avoine, 24 trebuchets d'avoine et 5 poules.

3) - Petit rôle de Coëtby, lors sur 9 tanues et valait 8 livres, 3 sols; plus 2 boisseaux 1/3 de froment, 4 boisseaux d'avoine et 1 poule à Noël.

Le dime était à la 12^e gerbe. - Le rôle de la Coëtvais et la Guérolais.

4) - Sans dimensions sur Mauron prélevés sur le Roe, le Douët, le Vallet et la ville Mortus, à la 12^e gerbe.

Les arrière-fiefs. Sous cette dénomination on groupait quelques rentes brèves sur sur la seigneurie de Pédic, la métairie noble de Villeneuve

l'Abbaye de Pomport qui dimait sur toutes la paroisse, a la 1^{re} gaulle
le droit de coutume sur tous les marchands.

Le droit de Quintaine le 1^{er} mai: Il s'exerçait a S^t Prioux depuis 300
ans en 1682 et consistait pour tous les nouveaux mariés de l'année a
courir trois gaulles de bois d'aulne de 7 pieds de long chacune, et trois
fois chacune des dites gaulles, et faite de la rompre ils devoient 60 sols
d'amende par gaulle.

La quintaine étoit une espèce de mannequin enroulé sur un pistolet et
qui avoit la main armée d'un furet ou d'un bâton de manivelle
que, lorsqu'on le frappoit maladroitement avec une gaulle et qu'on le
faisoit tourner, il en donnoit un coup dans le dos du cavalier. Ce qui
amusaient les badauds.

Le feu se couroit au Bourg de Saint-Prioux le 1^{er} ou le 2^e mai de
chaque année de deux parties sur à l'est du Bourg, appelé aujourd'hui le
travers de la quintaine, le pitié a été bâti et cultivé & traversé
par un chemin qui relie les routes de Mauron et celle de Gaiel.

S'endroit garde toujours la dénomination de la Quintaine.

di. orga
dion de
charge
sans r.

Dans sa déclaration de 1680 le vicomte de La Galbrière épuse:

« plus appartient au dit s^r de La Galbrière la mouvance de la terre
et seigneurie de Prédécé en S^t-Prioux de Mauron;

Le bailliage « du fief commun » du Bois de la Roche doit au sieur de La
Galbrière 138 trebuchets d'avoine.

Le rôle de la Bretonis au dit s^r de Bois de la Roche doit par chacun an au s^r de
la Galbrière 17 trebuchets 1/2 d'avoine;

le rôle de Prédécé doit 12 trebuchets d'avoine (mesure de Mauron).

Le tout d'a cause de la supériorité et préroté de S^t-Prioux de
Mauron acquise par le s^r de La Galbrière des barons de Gaiel.

Le trebuchet étoit une mesure égale au 8^e du boisseau (même ras)

or, le boisseau de Mauron valoit 45 litres 66, le trebuchet valoit donc
5 litres 70.

261

Les de Troussier s^{rs} de la Gapetière

L'appellation de la localité indique que la famille Gapet est la fondatrice. C'est un nom de homme encore bien connu à St. Pierre de Hauvrou au x^e siècle. La plus ancienne famille qui s'y abrita ensuite est celle des Troussier.

Pierre Troussier, fut abbé de Saint-Gildas. des. Lois de 1334 à 1349. et Jacques Troussier fut recteur de St. Hipp. sur. Metz, nommé le 27 juillet 1403. & eut ^{un domaine sur le terrain ruyel de 120 lirs. fourmis.}

Jean Troussier, indiqué par la réformation de 1426, il était procureur général et sénéchal de Camballe. il fut nommé commissaire de la réforme du terre noble de Guillems. Il a laissé:

1- Guillaume, qui succède.

2- Olivier, doyen de Lanouée et chanoine de Saint-Halo en 1440

Guillaume Troussier, s^r de la Gapetière, épousa Florence Louail et eut en 1469 avec de Guffroy de Garnedan pour des terres s^{rs} à Garnedan en Ille-faut (arch. Nancy, Garnedan t. 54). Il eut:

1- Jean, qui fut coadjuteur de son oncle, Olivier Troussier; puis, recteur de Pluduno, chanoine de St. Halo par bulle du 13 nov.

1473; recteur de Parame par bulle du 29 janvier 1477;

administrateur spirituel de l'évêché de St. Halo en 1481 et chanoine de St. Halo en 1486.

2- Guillaume Troussier s^r de la Gapetière, épouse d'Aliénor de Coëtion en Ruffiac qui a ~~eu~~ avait d'autres frères et Jean, qui succède

3- Jean. Marie, marié à Françoise du Boisjeant en 1477.

4- Marie, s^r de la Ricaille en Evran

5- Marguerite, mariée: 1^o au Comte du Pontgarouant - 2^o en 1469 à Robert du Boisjeant - 3^o en 1472 à Renaud du Perron

filz de Jean de Quellet dont Robert du Perron qui succède.

Gilles Troussier, continuateur des s^{rs} de la Gapetière, époux d'Aliénor du Coëtion en Ruffiac a laissé:

1- François, qui succède,

2- Louise, mariée à son cousin germain en 1515 Robert du Perron susdit, qui se remaria en 1546 à Jeanne de G^l. en 1531 il tua en duel, à son corps défendant, Robert du Perron, à la ville Haute; vers en 1536 il s'opposa contre son beau-père

François Troussier au sujet de la det de sa femme, 60 livres de rent
provision et assise sur ses biens en Gironde.

François Marie Troussier s: de la Gaspetière et de Bostou en
séjant en 1573, épouse: 10/- Marguerite du Gausant - v/ France
de Cheverue. Du 1: lit naquit:

1/- Jean, qui survit.

Du 2: lit vint:

Olivier, auteur de rameau de Astor en Moniac.

Jean Troussier, s: de la Gaspetière, qui se maria avec sa femme: 11/-

1. Marguerite de Trepankaut - 29. - Marguerite Buda en 1561.
2. Sans suite aux autres enfants:

1/- Jacques, qui survit;

2/- Jean, s: du Pomeurd en S: Mieu, habit Guilhede en
Mauron, marié à Suzanne Avril.

3/- Marguerite.

Jacques Troussier s: de la Gaspetière, du Pomeurd, de la P: de Hillerie,
épouse en 1577 Françoise Jouhin, fille de feu Thomas Jouhin
de Trumouze, Baron de la Humaudais, et Lieutenant général du
roi en Bretagne. 3: suivant:

1/- Anne, née à S: Mieu de Mauron le 8 décembre 1578, filleule de
Doro de Courmeille s: de la Humaudais (1. en alliance du duc de Montpensier
qui avait demandé la dite enfant à un oncle), de Marguerite Troussier
sa tante et de Jeanne Pivache.

2/- Jean, né le 29 janvier 1581, filleul de Jean Troussier son oncle et de
Geneviève de la Chapelle d: du cl: en Mauron.

3/- Jeanne, née en 1582, filleule de Jean Buda, de Françoise Troussier, fille
ainée de la d: de Montogit et de Jehanne de Tournay.

4/- François, né en 1584, filleul de François de Prêt-Lagan s: de Astor
la Garde le Gouzy, la Motte au Viconte, de Jacques de Brehand s: de la
Broche S: Elai, et de Guillemette Coudebauc dame de Cornée en
Mout.

5/- Jacques, né en 1586, filleul de Jacques le Viconte de la Vieuville et
de viconte du Bras-pagut dame de Saint-Hels en Flérial.

6/- Pierre, né en 1588, filleul de Simon Pome de Miuac de
la ville tual en Séjant et de Françoise le Tenours dame de

di
lion de
charge
sans se

- 11- Perrine, née le 30 avril 1631, filleul de Pierre Antelme vicomte d'Appigné Montaguat et Loyat, et de Perrine Bich d. de Beauvais et de Calambrier.
 - 21- Jean, né en 1632, filleul de Jean de Brehand 1^{er} du Plessis-Maury, conseiller au parlement, et de Jeanne de Trugoff, baronne de Saint-Jouan et de Gaël, épouse de Mathurin de Rosmadec, qui succède;
 - 31- Anne Marie, née le 20 octobre 1634, filleul de Jean de Lesco, chanoine et d. Anne de Brehand. Elle est d. de qui hoc en Maury en 1691.
 - 41- Catherine, vit en 1663.
 - 51- François, né le 5 mai 1637, filleul de François de Porsal s. de Guicoulans et d. Anne Trouvier d. de Mondineuf en Breton et d. Anne de Brehand dame de Yanguarla de Costquelen. marié à Elisabeth de Tremignen en 1657.
- Jean Trouvier, s. de la Chapetière, bailli quinière, la Motte-la-Tour, vicomte de la Chapetière. Couëly en 1657, épouse Marie de Penanconet de Montégu. Mathurin de Rosmadec, baron de Gaël, ayant vendit ses droits de seigneurie supérieure sur Maury, St-Juy et St-Jehan à Rennes le 9 février 1653 à 3 associés: m. de Brehand s. du Plessis-Maury, baron du Plessis de Grenedon en St-Jehan et à Françoise de ~~la~~ s. de Lesco et à Trouvier et à son fils Jean Trouvier susdit. Ils partagerent le 13 mars 1653, m. de Brehand garda les droits sur Maury et St-Juy et paya 36000 livres; m. de Grenedon garda les droits sur St-Jehan et paya 33500 livres; m. Trouvier garda les droits sur St. Priem - de Maury et paya 10500 livres. Les profits pour origine la Chapetière en vicomte en 1657.
- En 1669 il fit ses preuves de noblesse et obtint un arrêt de maintenue qui le qualifie s. de la Chapetière, Guébraet et des Haies.
- Il mourut le 5 juillet 1683, qualifié vicomte de la Chapetière, s. de St. Priem - de Maury, du Pormouard et de Troanet. Il laissa:
- 11- Sébastien - Joseph, baptisé le 26 octobre 1655.
 - 21- François - Claude, né en 1654, baptisé le 19 janvier 1659, filleul de François de Lesco s. de Beauvais, conseiller au parlement en 1660 épouse de d. Godart, fille du président, mort en 1674 filleul de Gilles de Lesco susdit, et filleul aussi de d. Claude de Penanconet baronne de Montégu.
 - 31- Mathurin, baptisé le 6 août 1663, filleul de Mathurin de Rosmadec

d. de
dion
en
sau

baron de Guél et de Catherine Troussier. Il sera la tige des Troussier de la Ville Agon ou Guillions.

4) Elisabeth, mariée à Ménéac en 1691 à Robert Le Guennec de Madras en la Roche, veuf de Jeanne Guillemin.

5) Gilles, qui succède.

Gilles Troussier, vicomte de la Gaspetière - Concédy, naquit à Pléinnel le 7 Mars 1644, fils de Pierre Rogier du Brozy et de Gillette Hay d^e de Kerqueben, et épousa à Pléinnel en 1681 Perrine de la Saulaie ou Sauallage de la maison de Corvins ou Réganne, d^e de la Brière, Braslan, la ville Cocheral ou Elifant. Il a été à la Gaspetière jusqu'à la mort de son père survenue en 1683, puis en Elifant à la Brière après la vente de la Gaspetière à la famille de Valère du Prie de la Roche et mourut vers 1712, ayant eu :

1) François, né le 24 octobre 1681, fils de François Porret de Lognonat ou Laupont, sénéchal de Pléinnel, d^e de la Roche de Penanconet.

2) Joseph, qui succède.

Joseph Troussier, v. de la Brière, Braslan, la ville Cocheral ou Elifant, épousa le 7 septembre 1717 Charlotte - Antoinette du Hou, d^e du Hou en Gantoire et s. en elle résida au château du Hou où il est mort sans enfant, enterré le 29 décembre 1742 dans l'église de Gantoire. La femme se retira à Paris chez les Carmélites et y mourut en 1780.

Le mariage aux Gantoires, enfants de sa sœur. Les biens du vicomte de la Gaspetière passèrent à Cyr - René de la Saulaie, à Marie Pasquier épouse de Mathurin de la Harne en résidence à la Touche - Mouton en Montcauf, à Perrine de la Saulaie et François Gagnant. Ces-ci vendirent la Brière et Braslan en 1755 à la famille de Voyer de la Vallée.

Le branche aînée des Troussier est éteinte.

Armoiries: d'argent à un lion de gueules surchargé de trois anneaux sans nombre.

Garnison des Troussier de Kerdrey en Ménéac

Olivier Troussier, fils de François Marie v. de la Gaspetière et de sa femme Florence de Glénou, épouse Guillemette Le Fleuve. Ils eurent :

François Troussier, v. de Guorbats, marié: 14 - en 1602 à Isobelle Bouchier morte en 1608 - 2/ en 1619 à Perrine Bouteau. Tout du 1^{er} lit:

11- Jean Troussier s: de Kerbras, marié en 1649 à Françoise Royer
d: du Gué, ^{elle est au Royer} ~~elle est au Royer~~ fille de François et de Jeanne Labbé
de x lit vivrant

91- François, né à Menéac le 2 juin 1603, filleul de François Le Royer
s: des Aulnais en Goumoné, Gilles Putaud s: du Briand ou Menéac, et
de Maturine Gatochaire, d: de Gf: l'heron en Guilliers; marié à
Jeanne de Gourze et vit avec en 1663.

31- Jeanne, d: de la Ville. co. Munsac en Menéac en 1663.

Jean Troussier susdit, s: de Guerbras; le Perouais en Menéac ont:

11- Jacques, né en 1624 à Menéac, filleul de Gilles Putaud des
Briand en Menéac et d: avec de Gf: l'heron.

21- Claude-Thérèse, mariée à François René de Serval s: de
Vaucouleurs. Le rameau de Kerbras ont été:

51- Jean, auteur du rameau de Rougé.

Jean Troussier, s: de Rougé et le Perouais, épousa en 1674
à la trinité. Pothier Jeanne Boudard d: du Moscy en
Molhon. Ils eurent:

11- Jean-Louis, né à la trinité - Pothier, filleul de Jean Troussier
de Kerbras.

21- René-Joseph, qui suit:

René-Joseph Troussier, s: de Rougé et le Perouais, né en 1673,
marié: 10 - le 29 août 1693 à Suzanne de Langoula, de la
ville Guénéac en Molhon, en présence de François de Langoula de
Bâtiquet en Menéac, de Hervé s: de la Haute et de Guillaume
Hervé s: de Montanacil résidant à Bodezet en Molhon - et à
Marie-Joseph de Vandeur qui lui donna:

11- Louis-Joseph, baptisé le 7 mai 1704 à la trinité. mort jeune.

21- Louise, née le 21 novembre 1708 à la trinité. morte sans heirs.

René-Joseph Troussier, chevalier, s: de Rougé, mourut le 22 novembre
1749 au château du Pavillon à la trinité - Pothier. Ses héritiers
sont Marie de Serval d: de Groumelliers en Québec; Louis Serval
s: de la Ramée ou St. Dominique; de Mellouan du Vauniel en Quer
époux d'une Serval; Nicolas Maturin Troussier de la ville agon
en Guilliers; avec de Serval épouse de Jacques de Serval s: du Corgon

d:
dion
en
sac

112
et Honneur en Honneur. Le dernier acheta la Pirocrais à ses parents
pour 2266 livres 13 s 4 deniers.

Les Trouvier de la Ville Agan ou Guilliens.

Maturin Trouvier, né en 1663, fils cadet de Jean Trouvier, vicomte
de la Chapetrière, et de Marie de Penancoet de Montegu, épouse
Peronnelle Daniel, d^e de la ville Agan, fille de Maturin
Daniel et de Catherine Coutant s^e d^e de la Garsome et ville
Agan. Catherine Coutant était fille de Daniel Coutant et de
Marguerite Gourio s^e d^e de la ville. son couvent en Honneur et de la Grepillière.
Maturin Trouvier était s^e de la ville. en Honneur, mais résidait à la ville
Agan, propriétaire de sa femme. Il y eurent :

- 1) Maturin, né le 7 février 1700, fils cadet de François Daniel, son oncle,
s^e du Meil et marié à Françoise de la Corbinnière de Botelle
en Noant, et de Catherine Coutant sa grand-mère maternelle; mort le
24 mars 1753.
- 2) François, né le 27 février 1702, fils cadet de Maturin Elie, notaire et
procureur de Nois de la Roche, et de Marie de la Corbinnière de
Botelle.
- 3) Joseph Auguste, né le 2 avril 1703, fils cadet de Joseph Houvel s^e de la
Ferrière en Guilliens, et de Françoise de la Corbinnière de Botelle.
- 4) Nicolas Niël, né le 20 x^{le} 1704, fils cadet de Nicolas le Goussier
s^e des Longrais et de Françoise Daniel, qui succède;
- 5) Marie-Anne, née en 1695, mariée à Honneur en 1720 à
Maturin de Langoula, de Catquela en Honneur.

En 1700 un autre mariage résidait aussi à la ville Agan, celui de Pierre
de la Motte comte de Montmorvan, épouse de Germaine de Honneur
d^e de la ville. en Honneur. Il y eurent un fils, René de la Motte comte
de Montmorvan et ville Agan, né en 1713 et mort en 1795 sans héritier de
Marie-Anne de Penancoet. Son père, Pierre de la Motte, marquis de
Montmorvan, émigra et en 1816 il résidait à Trévoux près St. Malo.

Nicolas Niël Trouvier, chanoine, s^e de la ville Agan, épouse Louise du
Breil de Rays, fille de Guy-René du Breil de Rays et d'Anne-Julienne
Boudart, s^e de Penelau, du Chauchie en Honneur, Hermillon,
Hergadegou, né à Quimper-Quézouec (en de Trequis) et mort à la

trinité. Rochet. Il ont eu :

- 1) Marie, femme Trouvier, mariée le 27 octobre 1775 à Jacques de
Forsang, s. de Houz au Talamec, s. de trequer au logat, de la ville
Bonne au taupout et Horricol en S^t-Jean. Prevot, de la Morinière
et la ville Aubry, s. de Modats de la Haye, de Horlois ou Montauban
de Bretagne. Veuve en 1792, elle vit en concubinage avec le comte Joseph
de Broulainvillers, veuf de d^{ch} de Vertuine. Ils vivaient à Horricol où elle
fut arrêtée le 27 avril 1794 et incarcérée à Jonelin; libérée le 14 nivose
1795. Son amant, Broulainvillers, qui chassait, caperut aussitôt chez
elle au les chassants de Guillemot vinrent le saisir et le fusillèrent
pour espionnage et exécution immédiate le 17 janvier 1795 à Hor-Heroy en
S^t-Jean-Prevot. Ils eurent un fils, Célestin de Forsang, mort âgé de 15 ans
en 1797 chez Catherine Guilletin où il était en pension au village
de la Chaulaye en Concoret.
- 2) Louise-Léonine Trouvier, mariée le 17 février 1789 à Marcine Le Rochambeau
de Breux, né à S^t-Jean-de-Méré, près châteaubriant, fils de Louis Le
Rochambeau de Breux, lieutenant au présidial de Breux et de Marie-Léonine
de Bonafont. Ils résidaient au manoir des Sables au bourg de Briquac et
possédaient les Fourgettes en Briquac. Ils hospitalisèrent chez eux la fille de
Broulainvillers et chez eux fornicer, Tempier, à Briquac, le chevalier Girou,
Méné au siège de Jonelin le 16 juillet 1795. Sonché par les patriotes de
Briquac ils furent arrêtés et incarcérés à Verme où ils furent jugés et
condamnés le 13 ventôse an 14. Il avait 63 ans et sa femme 35 ans. (Arch.
Verme, f. 1158). Veuve, m^{me} de Rochambeau vivait encore à Briquac en 1811.
- 3) François, mort à 47 ans le 4 février an 12 à Guillemot.
- 4) Guy-Célestin, qui succéda.
- 5) Joseph, officier chevau de grade de colonel, marié en Angleterre et tué
en 1811 par un de ses camarades atteint de folie (voir son histoire, plus
loin; +Henriette Chochoisy).

Guy-Célestin Trouvier, s. de la ville Agay, né en 1752, épouse Marie
Herro, et comme son frère entra résolvant dans la chouannerie. Il opera
surtout dans les Côtes du Nord. Mort à Guillemot le 6 août 1827, âgé
de 76 ans, laissant une fille qui eut, dernière du nom :

119
Anne - Marie Troussier, d^e de la Ville d'Agan, née le 15 floréal
an IV, mariée à 21 ans, le 29 janvier 1818, à Maturin - Joseph -
Marie Goussolle, né au Somain en Guélliers le 49 août 1790, âgé
de 27 ans et domicilié à Barran en Mohon, fils de Maturin de idem au
Somain et d'Anne - Marie Coray. Ils mourut en 1851, ayant
hérité le 17 juillet 1824 les biens de Maturin Goussolle, veuve
du chirurgien (médecin) Pierre Sanson. Elle laissa des enfants
qui consommèrent leur ruine (voir plus loin la Ville d'Agan en
Guélliers et le domaine.)

Les Volvire ou Volvire 1^{re} de la Capetière.

Joseph de Volvire, né en 1654, comte du Poix de la Roche en 1678,
marquis de Volvire - Ruffec en 1692, 3^e de Nièvre en augean, de La
Laudraie, de Médé en S^t - Briem - de Maaron, du Poix en Maaron, marié
en 1678 à Madeleine des Beaux de Sainte - Fiquet, vendit en 1684
à René de Loppin, marquis de Coëtwaode, ses terres de Rornéant, de
Brenouan et de Frey, sises en Nant, Taurpont et Loyat; nommé colonel
en 1686, il vend à René de Nièvre, marquis d'Anvers ses propriétés
de Rornéant, Dréoz et Rornoual en Frijie, héritage de son oncle,
Hyacinthe de Volvire mort en 1680; nommé gouverneur de Plérmel en
1688, il vendit à Baron la terre du Poix en Maaron. Son père avait
aussi rendu en 1678 le fief de Campencic à François de Carro -
tréon, et Châteaudo en Guélliers en 1673 et 1679 au comte André
Huchet, de la Pédrion en Talonsac, vicomte de Loyat. En revanche il
sequit la vicomté de la Capetière en S^t - Briem de Maaron, rendue par
Julie Troussier qui mourut en 1715 (V. arch. Yonne, manuscrit 626b).
Cette seigneurie comprenait un manoir, 9 métairies, 3 moulins, un griffon
et 8 vobes entiers. mort en 1715 et enterré aux Carons de Plérmel; sa
veuve mourut en 1745, âgée de 90 ans, laissant 4 enfants:

- 1) - Joseph, qui succède;
- 2) - Philippe - Auguste, qui suit;
- 3) - Charles, baptisé en 1684, mort en 1732 et inhumé en l'église de Nant.
- 4) - François, baptisé en 1694, officier, mort de la variole au camp de Moyelle
le 16 juin 1732.

Joseph de Volvire, marquis de Ruffec, comte du Pais de la Roche, Vicomte de la Gaspésie, né en 1684, fit ses études à Louis. G. Grand; commandant du comté nantais, lieutenant-général des évêchés de Rouen, Cal. & Norm. et S^t-Malo; abré à Malpasquet en 1709; marié à Plumet en 1711 à Marie-Anne de Guémadeuc, fille de Jean-Baptiste gouverneur de Pléinnel et de Guyonne Briant s: et d^e de Calloc et Cadoudal au Plumet. mort au Bris de la Roche en 1731 et inhumé aux Barons de Pléinnel. Il eut:

1- Marie-Joseph, baptisé en 1714, morte jeune.

2- Ingelolme ^{Joseph}, qui succède.

Ingelolme de Volvire, baptisé en 1718, marquis de Ruffec, Volvire, comte du Pais de la Roche, vicomte de la Gaspésie, baron de Calloc, R. de Tremart et Hornical, partit du Bris de la Roche en 1744 pour rejoindre son poste de brigadier aux armées du Rhin. On était en pleine guerre de la succession d'Autriche. mort dans un duel misérable à Olofeld, dans le duché de Hesse. Garnatad, pour une querelle d'étiquette au mariage du Dauphin, fils de Louis XV. Il avait 28 ans. Il laissa sa fortune à son oncle, qui eut:

Philippe-Auguste de Volvire, né en 1683, marié en 1732 à Marie de Mallion de Chassonville, dame du Châtelet au Balazé, fille de Louis et de Marie de Glynes de Brabant, née à Givet et morte à Jansin au Mont-Cassin en 1783. Il fut lieutenant-général des armées et hérit à la fin de son oncle en 1746. mort au Bris de la Roche et inhumé au Bois de Héaut en 1751, laissant en qu'une fille, Françoise née à Balazé en 1733 et y morte en 1740. Il se donna en 1748 des terres du Bris de la Roche en faveur de sa ~~veuve~~ ^{veuve} germane, Marie-Philippe de Volvire de Cochrat, fille de Sébastien né à Concoret en 1670 et d'Agathe de Volvire, mariés à Héaut le 10 janvier 1691. Sébastien était fils de Pierre Collier et d'Anne-Cécile de Rosmadec. Agathe de Volvire était la sœur de la sainte de Héaut et la tante du donateur.

Il restera cette donation valant 200.000 livres seulement parce qu'il a été obligé de payer les dettes considérables que ~~son oncle~~ le comte de Volvire avait contractées. Pour les solder en partie il avait vendu les dépendances du Pais de la Roche en augen à un m^l de Beaupain et du Bat de la Saint-Gregnois pour 35000 livres, et la terre de la Gaspésie au Saint-

Précis de. Mazon pour 117.580 livres au marquis de Saint-Perrin.
Il restait encore des dettes à éteindre: 45000 livres au comte Charles de
Montaigu et 20000 livres à M^r de Villaine. Les dettes qui gravaient et héritaient
s'élevaient donc à 215.580 livres et en multipliant par 10, cela ferait la
somme de 2.155.800 livres de notre monnaie dévaluée en 1930. Mais cela
ne dépassait pas 4. mois. avec le comte de Léonard, époux de la légation,
après avoir réglé les intérêts. Il était le cousin de l'acquéreur de la
Gaspésie qui lui donna cette terre à sa mort.

La Gaspésie et les de Saint-Perrin

Jean-Baptiste-Hyacinthe de Saint-Perrin, mari de Julienne de Potborel,
dame de quintin, avait eu 3 garçons:

- 1- Pierre-Bertrand, mort en 1725, qui suit;
- 2- Judo-Vincent, né en 1692, acquéreur de ~~la~~ la Gaspésie en
1748, était s^r de Champblaine & tuteur depuis 1725 des enfants de
son frère aîné. Il était capitaine d'infanterie en 1720, devint lieutenant
général des armées du roi, commandeur de S^t-Louis, inspecteur général
d'infanterie, commandant le corps des grenadiers de France et mourut
à Francfort sur. Meur le 8 mai 1764, sur le point d'être nommé
maréchal de France, laissant sa fortune à ses veuves.
- 3- Bonaventure, marié à Louise de Serval qui lui donna un fils,
Judo-Gilles de Saint-Perrin, héritier au partage de la fortune de son
oncle Judo-Vincent susdit, né à Sivan en 1726, capitaine d'infanterie,
qui épouse en 1773 sa cousine-germaine, Adélaïde-Marie de Saint-
Perrin, fille aînée de René-Célestin et de Marie-Catherine de La Chesne
héritière du Bris de la Roche en 1748. Sans la succession de son oncle, le
sieur de la Gaspésie, en sa qualité de cadet, eut 1/3 de la Gaspésie en
1778; mort en 1796, ayant eu une fille, Adélaïde, mariée en 1806
à M^r de Larnay s^r de Sarkheil en Saint-Simon près Sivan. Au
partage de 1806 à Sivan elle hérita une partie du Bris de la
Gaspésie et du Bris de la Roche.

Pierre-Bertrand de Saint-Perrin susdit, mort en 1725, avait épousé en
1715 Marie-Emilie de Serval d^e de Couellan en Guinée, fille de
Jean-Baptiste et de Catherine Hay de Couellan. Il eut 2 enfants
mis sous la tutelle de leur oncle Judo-Vincent de S^t-Perrin, le s^r de Champblaine
et la Gaspésie; il s'en suit le suivant:

- 1) René - Celestin - Bertrand de S^t - Pern de Liguzy, qui succède;
- 2) Louis - Monventure, officier;
- 3) Emmanuel, officier;

au partage noble de 1751, tous les deux recurent les terres et seigneuries de Liguzy, de la ville Ernoul, de la ville Gillouard et différentes rentes.

4) - ~~François~~ Gillette - Marie, mariée à René - Jean Porin (1717 - 1769) vicomte de Mangroisim en catholique et de Trapanant, baron de châteaumarlet en civil et marquis de Kermathois en S^t - Louis, conseiller au parlement.

5) - Anne - Jeanne - Marie, mariée en 1748 à Mondineuf ou Lébrou, frère de Moons à Jean - Baptiste - Claude du Plessis de Grenvillan, conseiller au parlement.

au partage noble de 1751, les deux sœurs eurent les terres de la Ville Goffroi.

René - Celestin - Bertrand de S^t - Pern, comte de Liguzy, marquis de S^t - Pern et de la Hardouinais, comte du Prie de la Roche, vicomte de la Chapetrière, baron de S^t - Jouan, s^r de Mondineuf, de Caubas, Hardiquac et c^o. naquit à Mondineuf dans les côtes du nord, né en 1716 le 4 septembre. qualifié d'abord comte de Liguzy, il devint marquis de S^t - Pern à la mort de son oncle qui s'était couvert de gloire pendant la guerre de 7 ans. orphelin de bonne heure (son père mourut en 1725) et élevé par cet oncle, il servit tout à tour comme lieutenant dans les Gardes françaises et dans le régiment du roi. Il épouse à Nozmes en 1741 Marie - Philippe de Lollivier de Lochut, comtesse de S^t - Maurice Marnel, d^e d'Arzac, unique héritière de sa maison, née à Lochut en 1725, fille de Sébastien et d'Agathe de Volvire, âgée de 16 ans. Il se retira alors du service. En 1748 il hérita de son oncle, Philippe - Auguste de Volvire, la terre du Bois de la Roche. Par sa femme et par lui-même d'une grande fortune que plusieurs héritages devaient encore accroître, il vivait tout au Bois de la Roche, tantôt et principalement au château de Couellan en faitte qu'il avait restauré et agrandi.

En 1751 il partagea noblement ses biens et sa succession de

ses auteurs comprenait :

- 1. les terres et seigneurie de Couellan, la Haye, la Gaborie, Rouven avec château, 42 métairies, 4 moulins, foire à laulou, quintaine, greffet et 49 rôles rentiers.
- 2. La seigneurie de S^t. Jean de l. isle avec 5 métairies, 1 moulin, une forge 6 bailliages et un greffe.
- 3. La seigneurie de la Chapelle Blanche avec 2 moulins, 8 bailliages et 1 greffe.
- 4. La seigneurie de L'Éprouve avec 9 métairies, foire, 4 moulins, 1 forge, et des greffes.
- 5. La seigneurie du Plessis-Giffard avec 1 métairie et 13 rôles rentiers.
- 6. La ville Giffroy ou Plessis avec château, 2 métairies, 3 moulins et divers dîmes.
- 7. La seigneurie de S^t. Laurus avec le château en ruine de la Hardouinai, 2 métairies, partie de la forêt de Catalan et la forêt de Branxion ou Laurus, dîmes et rôle.
- 8. La seigneurie de Guaynon s'étendant sur S^t. Man, Morille, L'augurta, avec 3 métairies, 3 moulins, 3 dîmes, 7 rôles de rente au partage et 1 greffe.
- 9. La seigneurie de Champelaine avec 4 métairie, 1 moulin, 1 greffe et 7 bailliages.
- 10. La seigneurie de Branxion avec 2 moulins, 1 greffe et rentes au partage.
- 11. La forge de Vauclan sur la limite de la forêt de la Hardouinai que Simon Hay, comte de Couellan, avait rebâti en 1675 à François d'Andigné s^r de la Croix en Jffendic.

Est à Couellan qu'en septembre 1758 il aperçut le débarquement d'un corps d'armes anglaise sur la côte de Bretagne, à S^t. Cast. Il partit aussitôt pour se mettre à la disposition du duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, auquel il amena une compagnie de volontaires, sans gratification, dont il avait été élu capitaine. Sur le théâtre de l'action où il avait accompagné son cousin, le comte de S^t. Pors du Kallayen Guource, il allait retrouver son frère, le chevalier de S^t. Pors colonel du régiment de Pontlevée - Infanterie. Avec eux il prit part le 9 septembre au combat de S^t. Cast où les anglais surprirent une

complante de suite. Il vint ensuite auprès de sa famille à laquelle il continua
à se consacrer.

En 1764 son oncle, le marquis de St. Pour, mourut laissant sa part une à ses
sœurs et en 1778 il la partagea entre ses frères et sœurs et son neveu
de même sang, J. de St. Pour. Le dernier eut 1/3 de la Chapelle,
à savoir: la seigneurie des Landes, le moulin de Gardailhan et toutes les rentes
seigneuriales et féodales qui composaient le fief de la Chapelle, estimées valant
35 000 livres x 10 = 350 000 fr. de notre monnaie d'évaluation de 1790.

Le beau-père garda le château de la Chapelle et ses autres dépendances qu'il
amena au Poir de la Roche.

Le père de sa femme avait 15 ans quand Madeleine Uricie, sa fille aînée
de l'aumônier au Poir, la future sainte de Porcéas, entra dans sa maison.

La aînée droite du château du Poir de la Roche était occupée par Sébastien
Bernard, de la Ferrière en Languedoc, époux d'une Colle, fille du receveur
du Bureau des Ponts. Il était procureur fiscal et le fermier général de la
plus grande partie des terres et bâtiments d'exploitation, veuve des droits
seigneuriaux du Poir de la Roche.

M^{me} de Cigouze était une femme de tête, énergique, aimant et
affrontant vaillamment les frocs et les chiens. Ses contemporains insinuaient
qu'elle était vicieuse, très altérée et autoritaire à l'excès. Madeleine
Uricie vint avec elle pendant 4 ans, tout d'abord comme fille de cuisine, ensuite
comme femme de chambre. Elle eut beaucoup à souffrir au milieu de la
volatilité insupportable et de fureurs seigneuriales quelquefois affrontées et dans
un orgueil qui représentait la main. Elle demanda et obtint de son oncle.

Le marquis et la marquise de St. Pour eurent la fin la plus triste. Ils
furent injustement impliqués dans la fameuse conspiration Meyer de la Belle,
arrêtés le 19 octobre 1793 au château de la Giclain et incarcérés à St.
Malo. Le marquis, dit le Carpentier, « par ce qu'elle était d'un caractère
fierce et despotique », fut expédié à la Conciergerie de Paris où elle arriva
le 29 mai 1794. Condamnée à mort le 2 thermidor ou 20 juin 1794,
elle fut exécutée le même jour, âgée de 70 ans. Le marquis, avant partie
d'un autre courai, mourut à Paris quelques jours après la chute de Robespierre. Requi
le sursis de la Guillotine. Malade, il fut hospitalisé dans une maison de
Santo où il mourut de douleur quelques jours suivants, âgé de 79 ans.

N'a avaient pas eu moins de 4 enfants. Mais la mort ayant épargné les
garçons à travers cette nombreuse lignée, elle ne comptait plus que 6 fils
et 3 filles. 5 de leurs fils appartenaient comme officiers aux armées de terre
et de mer. Les filles étaient mariées, l'une à l'un de ses cousins, le comte
de St. Vorn - Broudinseul, l'autre au comte de la Chalatais fils du
célèbre procureur du parlement de Rouen, et la troisième au fils-Magon de
la Babie. (voir le présent reg. 52 & 68). Ils vivaient en 1795:

11- Bertrand-Auguste, marquis de St. Vorn, marié à Françoise-Magon de
la Babie, née à Sadio en 1746, fille de Jean-Baptiste Magon et de
Perrine Le Franc, fille unique d'un contrôleur des finances du roi.
Son beau-père avait une fortune évaluée à 90 millions de notre
monnaie. Ils se séparèrent à Amiable. Il vint à Paris, St. Malo et
à la Bruère en Saint-Laud. Elle retourna à Paris chez son père, le
richissime banquier, avec ses deux enfants, un fils et une fille. Son mari fut
arrêté et emprisonné à St. Malo sous la terreur, et relâché après le 9
thermidor et sous la surveillance de la police. Elle fut arrêtée à Paris
chez son père avec ses deux enfants, condamnée à mort et exécutée le 19
juillet 1794. Son mari se remaria en 1795 à une paysanne, Marie
Cossier, de Landujan, fille de Guy, laboureur, et de Madeleine Gourdal.
et vint habiter la Bruère de St. Laud où ils sont en 1806. Il est
du 1^{er} lit:

12- Marie - Bertrand de St. Vorn, arrêtée à Paris avec sa mère le 17 avril
1794 et exécutée à la place de son père, par le 94, âgée de 17 ans.

13- Marie-Célestine, mariée en 1788 à Fournant de Cornuliot, marquis
de Châteaufort. Elle fut arrêtée à Paris le 17 avril 1794. Son mari
fut exécuté le 19 juillet 94, âgé de 23 ans. En suite, elle vit son exécution
différée jusqu'à son accouchement. La chute de Robespierre la libéra et
elle recut ensuite auprès de ses trois enfants, 2 filles et 1 garçon. Son
grand-père maternel, Jean-Baptiste Magon de la Babie, riche banquier
à Paris, avait été aussi arrêté le 14 oct. 1793, né à St. Malo en 1713, conduit
à la Force, à l'hôpital de Popincourt jusqu'au 5 mai 94, transféré à la
prison du Luxembourg et condamné à mort pour avoir prêté de l'argent
aux émigrés, ses enfants, et exécuté le 19 juillet 94 avec 12 membres
de sa famille.

Je
que
se
9
a
à Paris

21 - Anne - Marie - Felicité de St. - Bern, mariée à Adrien Magon de la Belue, ^{né en 1755} fils de Jean - Baptiste susdit et guillotinée. Ils résidaient sous la révolution à Cormeilles en Parisis dont il était conseiller municipal. Ils ne furent pas inquiétés. Ils héritèrent le Bois de la Roche. Il était surchargé d'impôts et d'insalubrité. Il mourut à Sinan en 1819 et elle au Bois de la Roche le 13 janvier 1856, âgée de 92 ans.

31 - Emilie - Laurence - Vincente, née en 1757, mariée à Gabriel de Charaduc de la Chalutais dont une fille mariée à Joseph de Hornarec de Trouvout.

41 - Laurence - Adélaïde, mariée Judo - Gilles de St. Bern de Mondinoy, demeurant à Sinan où il est mort en 1796, laissant une fille, Adélaïde de St. Bern, qui hérita une partie de la Chapetaine.

51 - Anastase, né en 1760; Lieutenant de vaisseau, marié en 1792 à la Martinique à Marguerite de Longvilliers de Poincy de Bellebrune, fille de Jacques et de Marie - Jeanne White - Le Blanc; vint aux colonies laissant un fils, Joseph, né en 1793 à l'île de la Trinité, et marié en 1816 à sa cousine Adélaïde Meun de la Belue, née à Saint - Rémi d'Escher, fille d'Adrien - Antoinette du Bois de la Roche et de Anne - Marie de St. - Bern susdits.

61 - Paul - Henri, résidant à St. - Pierre des côtes du nord.

71 - Philippe - Vincent, qui suit;

81 - Jean, s: de Couellan, marié à Charlotte Huan - Brunier; d'abord sous la révolution et prit part à l'insurrection royaliste de 1815 dans la légion de la Trinité - Bourbon, reorganisée par d'abord le Ministre de l'Inde et de l'Amérique en France. Ils partirent s'emparer de la Trinité le 1^{er} juin 1815. Ils échouèrent faute de munitions et presque le Ministre y fut blessé et que Jean de St. Bern - Couellan fut tué dès le commencement de l'affaire et mourut dans une prière auprès de Gâtichai en Mohon. Il avait 58 ans.

Les biens de la famille Saint - Bern - Liguier furent séquestrés sous la révolution et les héritiers ne furent admis à partager qu'après une sentence du tribunal rendue le 29 juin 1805. Les lots furent tirés à Sinan le 1^{er} avril 1806, et le partage, fait sans seing privé fut déposé chez m: Quenier à Sinan et est daté du 12 janvier 1806.

177
Philippe Vincent de Saint-Pern - de Segranges, marquis de S^t Bern et de
Hardouinai, vicomte de la Gopetrière, naquit à Rennes en 1753, épousa
en 1784 à Camoutin (Martinique) Marie de Longueville de
Poinay de Belle-brune, fille de Jacques et Marie-Jeanne White-
Le Blanc, sœur de Isabelle-sœur; en 1817 il vit à Dinan, capitaine
de vaisseau en retraite; mort à Yagon en 1834 et sa femme y
décédée aussi en 1833. Il rendit 20000 fr. en 1814 à M^{lle} Noël de la
touche les biens de la Gopetrière qui consistaient dans le château ruiné et
sa réserve, les métairies de la Gopetrière, de la Porte, du Comtevard, des
Lambos et chef de Bédée, la Brulière, le pré du tremblais, la ville G^{le}, le
maulins de Trouisot et du roc, les bois et taillis de la Gopetrière.

Une autre partie de la Gopetrière échut à Marie-Adélaïde de S^t Bern,
ainsi que les dépendances de l'antique seigneurie de Bédée: le château en
ruine de Bédée, les métairies de la Brulière, Ville au Loup, de Sur-le-
Bois, de la Ville Loays, la ville Jourdray en S^t Brieuc-de-Mauron,
les métairies du roc en Mauron, la ville Monguy en Bretagne, les maulins
de Bédée et de la Pierre-Blanche.

Adélaïde de S^t Bern épousa M^{lle} de Caumay, Antoine de Carheil en
Saint-Samson, fils Dinan. Ils se défirent des dépendances de Bédée et
ne conservèrent que les biens provenant du démembrement de la Gopetrière.
Elle mourut en 1830, laissant une fille, qui succéda:

Elvire de Caumay, d^e de Carheil, mariée à Gabriel-Louis de
Cadoran, et habitant Carheil en Saint-Samson. M^{lle} de Cadoran
céda sa maison de la Ville Loays au Bourg de Saint-Brieuc-de-Mauron
en 1876 à l'abbé Hilaire Goral pour servir de maison d'école
à l'usage des filles de S^t Brieuc-de-Mauron à condition
qu'elle soit tenue par des religieuses. (voir le registre de l'école).
Elle mourut à Saint-Samson le 2 février 1884, laissant une
fille, qui suit:

Elisabeth-Louise de Cadoran qui épousa Jules-Pierre
Poinçon de la Manchardière, Antoine de Castel-Marie
en Bazouges-la-Perouse (elle et son mari). Elle est morte

sans postérité le 10 mai 1903 laissant ses biens comme il suit dans son
 son testament passé le 4 août 1903 par M^e Lemaître notaire à
 Laval: (voir la feuille ci-jointe p. 151.)

Armoires des Vêpres de Ruffec: face au burelet d'or et de gueules de
 10 pièces.

Armoires des Saint-Pern: d'azur à 10 billettes vidées d'argent,
 posées 4, 3, 2 et 1.

Maison des Cadaran: d'azur à 3 cylindres d'or, 2 en chef et 1 en
 pointe.

19 - La métairie dite Sous-le-Bois léguée à Louis - Marguerite de Cadaran mariés à Charles Le Besche de Champravin, châtelain de Fouilloux en Saint-Germain de Fouilloux (Mayenne). Cour. ci, le 12 septembre 1912, cont. vendue au prix de 48000 fr. à Emile Guillonnet et Charles Guillonnet, associés et non parents, originaires de Neigron. L'autorité militaire avait exproprié deux terres pour agrandir le camp de Coëtquidan. Ils s'associèrent pour faire cette acquisition. Ils ont partagé en deux métairies qu'ils exploitent. Charles Guillonnet est mort en 1928.

29 - La métairie de la Ville-Loay (face à l'église) léguée aux précédents qui l'ont cédée au prix de 50000 fr. en 1914 à Charles Macé de la Robinais épouse de Marie Hervé, propriétaire, marchand de peau, en viduité à Erriquet.

31 - La métairie de la Ville Manguy ou Brignac léguée à son neveu Alfred de Cadaran qui l'a vendue (Hoboken) à Jean Guillois, commerçant à Maucombe, frère de Mgr Guillois, archevêque de Paris.

40 - La métairie de la Ville Jourdan léguée au susdit Alfred de Cadaran qui l'a vendue en 1911 au prix de 48000 fr. à Charles Macé de la Robinais.

Les Macé de la Robinais (voir de la famille)

Jean Macé de la Robinais, conseiller de roi, maître des eaux et forêts de la Sénéchaussée de Rennes de 1740 à 1774, épouse Marguerite Odysse, fille de François Odysse de la Bhebaudière, avocat en parlement, et d'Anne de Genlis. Il eurent :

Harmonie - Nicolas Macé de la Robinais, né en 1742, marié à Anne Fignot des Jardies, mort à Châteaugiron, au III de la République, laissant :

Joachim Macé de la Robinais, né en 1789, vérificateur des poids et des mesures à Rennes, marié à Louise Pelletier, de Nantes, mort à Paris, ayant eu :

Charles Macé de la Robinais, né en 1821, notaire à Pempont, épouse de Félicité Foulon, mort à Concarneau en 1893, laissant :

Charles Macé de la Robinais, né en 1862, marié à Erriquet à Émilie - Marie Hervé, propriétaire de 40.000 fr. de rente et acquiescens des métairies susdites dénombrées de la Capetaine. ^{mort en décembre 1928.} Il eut un fils :

Charles Macé de la Robinais, né à Erriquet en 1891. Homme idéal politique, mais moins déplorable. Marié en 1927 à Angélique Horn, de quelq. employée des postes à Guillou et à Joudin. Il eurent :

11 - Charles Edmond né en 1928.

Philippe Vincent de Saint-Pern - L'ogresse, officier aux colonies avait touché son lot par l'intermédiaire de m^e Carquill, notaire à Dinan.

Les biens de la famille Saint-Pern avaient été séquestrés par la nation et les héritiers ne furent admis à partager qu'après une sentence du tribunal civil de Saint-Malo datée du 5 messidor an 13 et contrôlée le 23 juin 1805. La succession fut divisée en 8 lots et les lots furent tirés à Dinan le 15 avril 1806. Le partage fut sous seing privé le 12 janvier 1806, fut déposé chez m^e Guérin, notaire à Dinan.

Le 4 mar 1817, ^{marquis de St-Pern, capitaine de vaisseau, résidant à Dinan} Philippe de Saint-Pern vendit pour 20.000 fr. ce qui lui restait de l'antique seigneurie de la Capotière au suivant.

La Capotière et les Noëls de la Touche. — Alexandre - Antoine Noëls de la Touche, naquit à Redon en 1759 de Marie - Claude Noëls de la Touche et de Perrine Simonnet du Heisson; avocat et négociant supprime épousa à St-Brieuc de Maunon, le 7 février 1784, Anne - Marie Chardorel d^e de Mourion et la Ville Maligan, fille de m^e Mathurin et Anne - Marie Coudé. Le mariage fut fait par ministre Guillaume Noëls de la Touche, recteur de Soréant, frère de l'épouse, en présence de maître Mathurin Chardorel, procureur du roi à Pléinnel époux de Perrine Uzonat, beau-frère du marié.

Le fils Guillaume Noëls de la Touche avait été ordonné le 4 avril 1778 à Tarnac, devant recteur de Soréant qu'il quitta en 1793 pour se réfugier à Belbat en Espagne. Retourné à Soréant en le 22 mars 1800, il est mort à Redon en 1804.

Alexandre Noëls de la Touche fit sa résidence à Mourion dans une maison construite en 1699 construite par Julien Chardorel et épouse Grasland, sœur de sa femme. Il y résida jusqu'à sa belle-mère jusqu'en 1789, date de son apparition à Pléinnel. Le 7 avril 1789, en sa qualité de délégué de Saint-Brieuc, il fut désigné par ses collègues pour occuper de la rédaction du cahier unique des doléances de la Sénéchaussée de Pléinnel. Après de ce moment, il se retira de l'ornière et servit la république qui l'enrichira.

Occurrences nationales. — 1^o - en 1790 la métairie des Croix au Coup appartenant aux Carmélites de Pléinnel (ord. dep. reg. 180, folio 13).

2^o - La métairie de la Touche Robert ou Guilliars (chapeltonie) (arch. dep.

reg. 180, folio 107. - 3) une maison et un jardin de la Fabrique à Pléimel (ord. dep. reg. 201, folio 111). - 4) le jardin de la cure de Sérent (reg. 225, folio 101). Ce jardin il le céda à son frère pour 400 fr. à son retour d'émigration. - 5) en 1791 les biens du presbytère de S^t-Prieux-de-Mouron, la chapelle de la Ville Cual et ses dépendances, la chapellenie de la Ville Lon (reg. 180, folio 115). En novembre 1792 il est élu membre de l'administration du district de Pléimel et trésorier du district. En avril 1794 il fut destitué par Prieux de la Marne pour participation au fédéralisme, et au mois de mai 1794 il fut emprisonné au Couvent des Carmélites de Pléimel.

Le 1^{er} pluviôse an 11 il acheta une maison située rue des Nigrons à Pléimel et confisquée sur Henry de Kergoët pour 2750 fr.

En 1795, le 15 vendémiaire an IV, il est élu membre de l'administration du Canton de Pléimel, mais, malade, il s'empresse d'écrire pour donner sa démission qui fut acceptée. Dans cette lettre il déclare qu'il a déjà depuis quelque temps résigné les fonctions de receveur du district, qu'il a même quitté Pléimel pour aller habiter Saint-Brice où il exerça les fonctions d'officier public, il ajoute: " comment bien voir en affaire publique, quand on perd son yeux. " Plus tard jamais la vue de ses intérêts personnels.

En 1795 il revint à Pléimel et le 8 août 1796 il acheta une maison et un jardin situés près de la place d'armes, et appartenant à la fabrique de Pléimel.

Au mariage de son fils en 1812 à Pléimel il est qualifié de négociant, à sa mort qualifié de rentier.

Sous la restauration le mouvement de Propriété prouvait à la restitution des biens ecclésiastiques aliénés à vil prix. Il avait en 1802 rendu à la fabrique de Sérent le jardin de la cure pour le prix qu'il lui avait coûté: 400 fr. La générosité n'était pas sensible. En 1817 et 1821 il mitra à la disposition des recteurs de S^t-Prieux la jouissance de la Chapelle de la ville Cual (qui ne lui rapportait rien) et le clos du Terger attaché au presbytère pour qu'il en jouissent comme avant la révolution. Et, ce fut tout. Il garda les autres biens sans doute pour se dédommager de l'argent versé pour payer ces acquisitions. Prieux de Saint-Prieux qu'il avait dépossédé avec son cousin Gérard n'a pas lieu

de lui en témoigner une reconnaissance éternelle.

Le 4 mars 1817 il acheta pour 20 000 fr. à Philippe de Saint-Loup ce qui lui restait des biens de la Gapetière: le château en ruine, la métairie de la Gapetière et les bois de Monadière ou Montagnot, les métairies de la Porte, du Prouvent, des Londs, de la Broulère, de la Ville-Blé et du rca. C'était une acquisition faite à bon compte. Le tout était estimé valoir 4352 fr. de rente ???

Évidemment ces chiffres sont faux intentionnellement pour éviter de payer de trop gros frais de mutation. aujourd'hui cela rapporte 40.000 fr. de rente sans compter les bois ni les terres.

Voilà le petit bourgeois à part entière, avocat, négociant de Bourcin, devenu grâce au poste de receveur des finances du district de Pléimel, grâce aux acquisitions nationales payées en assignats, gros propriétaire foncier de Saint-Prisac et châtelain de la Gapetière. Le dimanche il assistait à la messe dans un banc mis à sa disposition par la fabrique.

Cette acquisition opérée, il fit démolir et raser le rétrocours château, et avec les débris construisit sur son emplacement une maison bourgeoise où il vint passer tous les ans, durant la belle saison, passer quelques mois en villégiature. C'est l'ouvrier, entrepreneur au bois de la Roche qui fit ces travaux pour la modique somme de 2000 fr. Il ne dut pas faire une bonne affaire. Le reste des débris servit à restaurer les habitations des métairies et à compléter l'allée qui conduisait de son château au bourg.

Il est mort à Pléimel, rue paroisse d'en haut, le 7 mars 1824, âgé de 65 ans.

La femme le survécut dans le tombeau quelques temps après. Elle s'était retirée à la Gapetière. Née à Bourcin le 24 janvier 1759, roturière, et morte châtelaine le 24 juin 1824. Leurs restes ont été transférés dans le nouveau cimetière de St-Prisac au lieu famille leur s'étant un mausolée. Ils eurent 3 garçons et une fille qui ne vécut pas:

1. - Auguste - Marie, qui suit.
2. - Alexandre - François, qui suit.
3. - Pierre - Marie - Joseph qui mourut après ses deux frères.

Le partage entre ces trois frères amena un nouveau accroissement de la Gapetière.

Auguste - Marie Noël de la Trouche, marié à Pléimel en 1812
à Julie de Prévost, fille de Sébastien et sœur d'Ange de

Picaudau père de Reoul de Picaudau domicilié habitant alloué à Paris. Il est eut les métairies de Bourion, ville Haligan, ville Glé (12) et du rox (14). Il est mort à Pléinnel le 30 juillet 1849, rue forte d'en haut, âgé de 66 ans, étant né le 15 décembre 1784 à S^t-Orieux-de-Claunon. Il laissa une fille:

Adeline Noël de la Touche, née à Pléinnel le 2 décembre 1814, mariée le 30 juin 1840 au vicomte Auguste Paul de Montfort, châtelain de Lobo en Caro, y morte le 8 juin 1873, âgée de 59 ans. Ils eut deux fils:

1) - Georges, qui suit;

2) - Jules épouse à Nantes m^{lle} Pelanneur dont: 1) - Paul marié à Marcelle Louisa, née Amiel, châtelain de Lourme en Minivrac, conseiller général du Morbihan élu en 1908 par le docteur Emmanuel Mabin - 2) Marie-Thérèse mariée à Victor de Aubigny, châtelain de Lobo - 3) Guy époux de Marie de la Villeaucomte, remariée à Talroy à Colombes (Seine) son fils Pierre est aussi mort en 1917. - 4) - ~~Georges, marié à Anne de Castel, châtelain de la Grouays en Plouquadec~~ - 4) - Emile, marié à Marguerite de Parcoraue, châtelain de Kergoat près Landerneau. mort en avril 1870 laissant 1) - Pierre - 2) Fernand - 3) Adèle. - 5) - Gaston ~~mort en 1870~~ mort en 1870.

Georges de Montfort, marié à Clémence Rogon de Carcaradec, châtelain de la Grouays en Plouquadec. Il vendit en 1914 une des métairies du rox à Dinel, de la Ville Haligan, pour 16000f. Il laissa:

1) - Georges, qui suit;

2) - Gaston, qui suit.

Le vicomte Georges de Montfort, châtelain de la Grouays, marié à Anne de Castel. Il a la métairie de Bourion qu'il a vendue le 5 octobre 1916 pour la somme de 23000f. à Marie Marcada, veuve de Jean-Baptiste Bonamy.

Gaston de Montfort, épouse de Marie Dumalard de Bouvillers. Il est en 1916 propriétaire de la métairie de la Ville Glé d'en haut qu'il a vendue le 9 décembre 1919 pour 23000f. à Léon Cocher, son premier du rox.

La métairie de la Ville Glé d'en haut qu'il a vendue le 9 décembre 1919 pour 23000f. à Léon Cocher, son premier du rox. La métairie de la Ville Glé d'en bas, vendue le 8 mars 1919 à David Coudé au prix de 28000f. Coudé a aussi acheté les pierres murées du moulin de Bourion et les a employées à se construire une habitation neuve à la Ville Glé.

La métairie de la Ville Haligan vendue par parcelles au for et à

mouire de des baux. Puis, ce qui en restait, il le ceda le 4 septembre 1908 pour 6 800 fr. aux beaux-frères Sindt et Giquier de la Ville Haliqan. Cette dernière m^{re} de la Touche avait adjoint les anciennes dépendances de la chapelle de la Ville Hual, en particulier les châtaigneraies situées à l'ouest de la chapelle et aujourd'hui coupées par la route de Saint-Miuec au Coudray-Bryet. Sindt, le propriétaire actuel, serait très désireux de la restituer sans condition et sans aucune charge.

Gaston de Montfort a dilapidé sa fortune en noces crapuleuses. Il a quitté la ville "Eureka" de Malakrot pour aller résider dans un cabaret borgne de Paris aux environs de Paris.

Alexandre-François Noisel de la Touche, fils d'Abraham et d'Anne Marie Chardouel, né à Maurien sur le 26 primaire an IV, avoué (Goussier) marié à Malakrot à Zénoobie Perret du Val, fille de Louis Perret seigneur d'origine à Malakrot où il habitait une maison qu'il avait acquise sur les biens confisqués des religieux Augustins (arch. dép. réf. 181, folio 3) et de Pégie Brevenec.

Louis Perret du Val, son beau-père, mourut à Malakrot le 4 mars 1844, âgé de 73 ans; son épouse y décéda aussi. Il fut inhumé dans le caveau familial de la Touche au cimetière de Saint-Miuec. Il était le fils du fameux Rodolphe-Claude Perret s^r: de Tregadorret ou Loyat et avocat au barreau de Pléinnel, farouche anticlérical, maire de Pléinnel en 1778, député de la seigneurie aux États généraux, puis juge au Tribunal de Pléinnel pendant la terreur, ardent patriote, président au 1^{er} an IV de l'administration municipale de Pléinnel, mort à Vannes en 1798. Louis Perret du Val son fils était né à Pléinnel le 17 février 1771. Rodolphe Perret de Tregadorret acquit aussi à Pléinnel le 10 novembre 1741. Il était fils de m^{re} Charles Perret du Vallain et d'Elisabeth Queneau, avocat, il fut pendant quelques temps fonctionnaire de la ville de Pléinnel pour rendre service à sa tante m^{me} Queneau de Seimer. L'épouse Anne de Keroron, originaire de Loyat. Il fut sous la législative chargé du ministère public près les tribunaux de paix. Le 27 novembre 1792 il fut élu président du tribunal de Pléinnel, destitué par Fricour de la Marne le 4 floréal an II, et interné jusqu'en prairial aux Carmélites de Pléinnel où il

Ville au Louis. L'emplacement du vieux manoir fut converti en forger.
 Le fils de Julien Giquier, Pierre, officier de santé, résidant à la carrière au boug
 de Saint Brice, mourut sans postérité en 1885. Les biens de la seigneurie de
 Nidec ont été de nouveau dispersés. La Bauloise est demeurée incorporée au
 canton de la Gaspésie. (Archives de la Gaspésie au Lou en 1885)

Seigneurie du Rox en Mauron.

Cette antique seigneurie tire son appellation de sa situation géographique.
 L'endroit était couvert de landes et de bruyères. Deux villages se élevaient dans
 cette région désertique, inculte et sauvage : Le Rox et le Saint, et donnaient
 naissance à deux seigneuries. La lande n'a pas encore entièrement disparue,
 mais la charrue gagne du terrain tous les ans.

La maison noble du rox possédait trois moulins, un moulin à Surlon sur
 le Yvel qui donnait 350 liras de rente au XVIII^e siècle, et 150 journaux de lande
 sur la grande lande de Saint-Utal, et le droit de communer sur le reste de
 la lande - une chapelle érigée sous le vocable de Saint Utal qui est
 peut-être Sainte Eutèle ou un ermite du pays ci-dessus de l'abbaye de Saint
 Udon. Les fiefs mouvants du roi donnaient 170 liras par an et ceux de la
 seigneurie de Mauron 338 liras.

La plus ancienne famille connue qui en fut propriétaire est celle du
 Loret que l'on trouve installée aussi à la Ville Dary à ce moment.

Maître Loret, seigneur du Rox et la Ville Dary, ambassadeur du duc Jean II en
 Angleterre en 1396, en France en 1403. Il eut : 4 corps au singulier rampant
 armé de gueules

1. Pierre, qui suit;

2. André, dont la fille, Marie Loret, épousa Olivier du Plan - Mauron, meurt
 sans héritier de corps en 1488.

Pierre Loret, seigneur du Rox et la Ville Dary en 1416, conseiller du roi, chevalier
 de Brocéac et de Mayag aux appointements de 150 liras par an, marié à France
 de Neuville, sœur de Pierre Brandonin. Il perdit aux révolutions de 1446 et
 1448. Il eut six enfants :

1. Jean, qui suit;

2. Gillo, qui succéda;

3. à Nettina en Italie est lieu le martyre de Sainte Eutèle, patronne, sous le règne de
 Maximien-Horula mort en 310. Martyr de 285 à 303. En France Bonville, seigneur de profumier, fut
 assassiné par ill. le 12 mai. Jean de Lalle & al. parut Eutèle en son tithiel en 832.

31- Alain, abbé de la Chaume en 1456;

41- Louis, mort sans héritier.

51- Jeanne, allée à Etienne de la Nouvaye s^z de la Nouvaye, de Courmoult de Pontual; fille d'honneur de la reine de Sicile.

61- Jean (le père), s^z du Pouldu ou s^z Jean Brodeur en 1460, mort sans postérité.

Jean Loret, s^z du Broz et la Ville Davy, assiste son père à la réformation de 1486 et comparait seul à celle de 1487 qu'il dit « le roi à Jean Loret, s^z du Broz et résident au Broz. » Il fut sénéchal de Pontivy, Josselin et Loudéac; conseiller du duc François 1^{er} en 1442 et en 1450; prononça l'arrêt de mort de Gilles de Bretagne, conseiller du duc Pierre; le duc Arthur III le déchargea du double de l'engagement relatif à la fin de Gilles de Bretagne au guillo; marié à Marie de Longueilly dame de ce lieu en Maaron. Il eut un fils, Jean Loret, qui épousa Marie de la Fouillée dame de Coët-Huan, et mourut sans héritier.

Le Broz fut acheté par Philippe de Montauban. La réformation de 1515 l'edit: « a noble et puissant homme Philippe de Montauban qui tient noblessement le manoir du Broz avec ses appartenances qui fut autrefois à Pierre Loret de la Ville Davy. »

Ce Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, était le châtelain de Broz de la Roche et le s^z de Brodeur. Il partit de ce manoir et jusqu'en 1515 le Broz eut les mêmes propriétaires que le Broz de la Roche. Nous y courrons

le lecteur pour les détails (v. le présent reg. p. 40 à 44). Philippe de Montauban était marié deux fois et avait eu une fille de chaque lit. Il laissa le Broz à sa sœur Catherine de Montauban, dame de la Cherie, de Brodeur en s^z Brissac de Maaron, du Broz en Maaron, épousa René de Volvire, Baron de Ruffec, fils de François et de Marie d'Amboise. Sa sœur aînée, Marguerite de Montauban, vicomtesse du Broz de la Roche, mariée en 1485 à Jacques de Braumansoir, vicomte de Brodeur, s^z de Tremoreuc, mourut sans héritier en 1540, laissant le Broz de la Roche à sa nièce, la dame de Volvire. Celle-ci décéda en 1545 et son époux se remaria à Perrine de Salignac, dont il eut pas de postérité. Il eut du 4^o lit:

François de Volvire, s^z de Brodeur, le Broz en 1535, vicomte du Broz de la Roche, s^z de châteauneuf en 1545, épousa Gabrielle de Rochechouart d^z de Mortemart et mourut sans postérité en 1550, laissant ses héritiers à son frère cadet, qui eut:

Philippe de Volvire, né en 1530, vicomte du Broz de la Roche au doin de son père, s^z de Brodeur, du Broz, de châteauneuf de Cranclou en Guillems en 1550, gendre d'honneur ordinaire de la chambre du roi de 1557 à 1569; chevalier de l'ordre du roi en 1568; conseiller d'État en 1570 et ambassadeur en Allemagne, lieutenant-général de Bretagne et d'Anjou en 1570

en 1577 le roi eut sa baronie de Ruffec au Marquisat et le député en
 Allemagne pour négocier le mariage du duc d'Anjou avec la fille du duc de
 Saxe; en 1580 il vint aux Etats de Bretagne, en 1583 nommé gouverneur de la
 Rochelle et de St Denis; chevalier du 1^{er} Léprieur en 1589, le roi lui accorda l'expectative
 du premier état de Marschal de France qui ridoit à raquet; mort le 6 janvier 1591.
 Il avait épousé: le 2 mai 1558 Anne de Saillebon du Lude, morte en 1618.
 Son mari avait été assassiné à Paris par les Huguenots. Les héritiers de Angoulême qui
 voulaient apprécier sa protection demandèrent son corps à la reine et le inhumerent dans
 la cathédrale de St Pierre. Il eut:

Henri de Volvire, marquis de Ruffec, comte du Bois de la Roche - Brodeé, vicomte
 de Chateaufort, s^r du roi, de Craucelais etc. - né en 1571, capitaine de 100 hommes
 de cheval, gentilhomme de la chambre du roi, maréchal des camps en 1605; marié
 en 1616 à Helène de Talhouet de Kersorvan dame de Hornonac et Drezoy en
 Périgord. A la mort de son père il fut du parti des royaux. Chevalier d'Academy et
 de Cambray, du parti catholique, s'emparaient du Bois de la Roche qu'ils pillèrent. Le
 Baron de Cambray y fut même garnison de 1592 à 1598. Henri se récompensa son
 dévouement en le créant comte du Bois de la Roche en 1607. Il défendit Port Louis
 contre l'oublié et les anglais et présida aux Etats de Bretagne tenus à Pléneuf
 par le duc de Vendôme. Commandant en Bretagne en 1627, il servit le roi jusqu'à
 l'âge de 63 ans; quitta le service en 1630 et mourut au Bois de la Roche en 1645.
 La femme décéda à Paris en 1663 à l'Abbaye aux - Bois, vivant.

Charles de Volvire, marquis de Ruffec, comte du Bois de la Roche, vicomte
 de Loyal, s^r du roi, héritier etc. - né en 1622, resta dans ses terres; marié en 1652
 à Anne Huteau de Cadillac, d^{ce} de Monoray en Lemoine, fille de Jean et
 de Marguerite de Boniac, fit la déclaration du Bois de la Roche en 1682. Il vendit
 vendit en 1676 le vicomté de Loyal à Louis de Laillouy, en 1673 et 1679 vendit
 Chateaufort et ses dépendances à André Huchet comte de la Piedoyère en Talouac et
 en 1678 le fief de Campignac à François de Barne - Trénon; mort en ¹⁶⁹² ~~1675~~, âgé de:

Joseph de Volvire, né en 1664, comte du Bois de la Roche en 1678, marquis
 de Volvire en 1692 s^r de Brodeé, du roi, colonel en 1686, gouverneur de
 Pléneuf en 1688, marié en 1678 à Madelon de Breux de Sainte - Prique.
 En 1684 il vendit ses terres de Hornonac, de Hornonac, s^r au Loyal, saupant et

Nant, ~~en 1686~~ ~~à~~ ~~Don~~ de Lorraine marquis de Cœuvres; en
 1686 il vendit à Don de Nion, marquis d'Assier ses domaines de Hormonce,
 Crézy et Horronal au Puy. Il dut rendre auxi la seigneurie du Roz
 en Maçon à la famille Baron installée à Pléinnel. cela indiquant
 notamment la décadence si il n'avait acheté vers cette époque la vicomté
 de la Chapelle au S^t-Père de Maçon à Gilles de Tronsson qui
 s'en alla à la Paris en 1712 et qui mourut en 1715.
 Anne. Saint Baron, d^e du Roz, épousa à Pléinnel en 1720
Francis Louis Allanic, procureur fiscal du duché de Rohan
 demeurant à Pontivy et d^e de Bellechêne au S^t-Thurien.
 Il était avat. Le 20 juin 1732 ils vendirent le Roz et sa terre
 au suivant:

Charles Marie du Plessis de Grenidau comte de Kestrals, seigneur
 du Roz en Maçon qu'il amena à son dépendance de Grenidau. Il fit
 cet achat au prix de 4000 livres, soit 100000 p. de notre monnaie. La terre
 de Grenidau dit. .. il y a un château avec une cour de 36 ares, le
 jardin au pourpris du château à une prairie de 49 journaux 1/2,
 plus 20 cordes de terre, 7 journaux 1/2 et 10 cordes en pré et 19 journaux
 de Landes. Il y a une terre à François et Joseph Corat pour 3750 l. 100.
 Le comte du Plessis de Grenidau, colonel de cavalerie et chevalier de Fontenay, vivait
 dans sa terre. Il avait épousé dans le canton de Montaudouin en 1722,
 fille de René d^e de la Clartière, la comtesse de Montaudouin et de d^e Marie Montaudouin.
 Sonneur d'une grande fortune arrivée dans le royaume et acheta
 la même année la seigneurie de La Roche au Maine et de Brodegot en Maine.
 créa un pair de Grenidau en 1747, mort en 1776 et se maria en 1784 à Rome.
 leurs enfants n'avaient pu avoir partage quand survint la révolution.
 L'aîné, François. Fortune du Plessis de Grenidau, géral de brigade.
François Fortune du Plessis de Grenidau, d^e du Roz et d^e
 fils aîné du marquis Charles, d'après du Plessis mort en 1781 et de Louise
 Gabrielle de Madelle. Carrière militaire en 1762 à 23 ans, en 1766 entra
 dans un régiment de Hussards dragons en 1783, de chevau-léger en 1785, épousa à
 Rennes en mai 1787 sa cousine Anne Marie Louise du Plessis de Grenidau
 émigrée en 1792, se fit à l'étranger en Luxembourg et à S^t-Helier en
 Jersey, quitta dans les bandes de Cadoudal et la Piralage et ne
 se soumit qu'en 1800. Ses descendants furent

acquies

par la nation et le Roi fut rendu au tribunal de Plérenan le 17 vendémiaire et 1 pluviôse an 2 (1794) et acheté par le suivant au prix de 41.234 livres 6 sols 8 deniers. (ouh. le rap. l. 40 et 41).

Johanne Le Beschu de Lohac, administrateur du district de Plérenan, fils de Bertrand et d. Antoinette Rouault, ex. avocat et juge de Broguon.

Il avait épousé à Hauron le 27 novembre 1787 avec Marie Bonamy, fille de Jean-Baptiste Bonamy né en 1737, avocat à Hauron, docteur en droit en 1771, administrateur du district de Plérenan, puis juge de paix de Hauron, conseiller général de Hauron, marié à Angélique Perigault, morte Hauron le 29 mai 1820.

En juin 1821, le comte de Grévedan recut une indemnité de 22.747 fr. pour les biens confisqués et il signa le décret suivant à m^r Le Beschu ex. juge de paix de Broguon et juge de paix de Hauron: « faisant et garantissant tant pour moi que pour m^{me} de Carne, mes cousins germains, déterminés par l'indemnité que nous sommes appelés à recevoir du gouvernement en vertu de la loi du 27 avril 1821 et nous pour des considérations particulières existantes entre m^r Johanne René Le Beschu de Lohac et nous, solennellement à tous les droits que nous avions sur la matière du rox sur Hauron acquise par lui nationalement et vendue pour cause d'émigration, et nous en tenons quitte pour égale propriétaire comme si il l'avait acquise d'avec nous, lui en remettant les titres tous en notre possession. » m^r Le Beschu mourut à Broguon le 20 x^{bre} 1842. après avoir été juge de paix à Broguon et à Hauron en 1821. à 1830.

Bonnay directeur des contributions directes à Maucron en 1824 est comine
 son frère; Armand Bonnay à Paris en 1826 et en son cousin de Maucron
 Armand Bonnay avait une sœur; c'est celle Bonnay mariée au Sr. Bonnet
 en 1814. Leur sœur fut Albertine Bonnay, à maucron le 24, le 24
 et le 24, leur sœur d'égale à la fois dite accompagnée au point d'un d'un bonnet
 d'argent, mariée du Bonnay.

Jean Baptiste Bonnay surdit avait eu 2 fils:

1. Joachim, né le 24 avr. 1731, s. de la ville aux Fourras en Gât., marié à
 Prudence Pichot. Leur fille, morte en 1845, avait épousé Louis Pichot qui fut
 médecin à Maucron.

2. Joseph, ^{marié} né en 1735, s. de la ville en Gât., sénéchal de la baronie de
 Maucron et de l'abbaye de Beaufort, juge de paix de Maucron en 1782, comte
 d'arrondissement et président du canton de Maucron en 1802; mort à Maucron
 en 1808 le 20 mars, âgé de 72 ans.

Il eut pour fils révolutionnaires mariés et enfants de Joseph Bonnay,
 né le 24 février 1791, s. de la ville en Gât., sénéchal de Maucron et de
 Beaufort, marié le 23 février 1811 à Marie Anne Allain dame du Bois
 Pilly en Gât.

Leur grand-père Julien Bonnay s. de la ville Cognac avait épousé
 Gillette Bonnay dame de Bellanger, fille de M^{re} Mathurin
 Bonnay s. de la Marais en Maucron et notaire royal à Maucron
 M^{re} de Bouché de Lohac laissa plusieurs enfants qui suivent.
 (voir la page en contre).

Il y a encore deux autres Bonnay qui ont continué la race au dehors de
 Maucron: 1. L'un est directeur du domaine à Tournay en 1824.

2. L'autre est lieutenant de marais en 1801. Sa femme a
 du se fixer à Brest. fils du sénéchal dont le fils vendit le fief de
 Maucron la possession devint le postérieur.

11- Jaachin, né le 24 novembre 1751, sieur de la Ville aux Fours en Grol; marié à Prudence Pichot; leur fille épouse Louis Pachet, médecin à Mauroy, mort en 1814.
 21- Joseph, né en 1735, sieur de la Ville au alot, seigneur de la Baronnie de Mauroy, et de l'abbaye de Poupont; affilié aux sociétés de pensée et franc-maçon, juge de paix à Mauroy en 1811; conseiller d'arrondissement et président du canton de Mauroy en 1802; mort à Mauroy en 1808. ^{le 20 mars} leur fille épouse Louis Pachet, médecin à Mauroy.

39- Jean Baptiste, qui suit:
 Jean Baptiste Bonamy, né en 1737, ^{avocat au sein de la Baronnie de Mauroy} avocat à Mauroy, franc-maçon; membre de l'administration du District de Plénoy où il se montra un zélé bourgeois fortiment attaché des idées nouvelles; juge de paix à Mauroy; conseiller général du canton de Mauroy; marié à Angelique Peroguet; ^{habitait au moment en 1790.} acquiesça à la mort à Mauroy le 28 mai 1800, laissant une fille et un fils.
 Anne-Marie Bonamy, ~~dame de la Croix~~, mariée le 28 novembre 1788 à maître Jérôme Le Pasche de Lohéac, ^{qui vint en 1837 à la Baronnie de Mauroy.} fils de Bertrand ^{et d'Antoinette Rouquet} ~~notaire~~ ^{notaire} et avocat au parlement, ex-juge de Nequen et administrateur du district de Plénoy en 1793. Jérôme fut juge de paix de Mauroy en 1814, ^{sup. de paix de Mauroy en 1814 - 1830} rentier à Besnon en 1824, et mourut à Besnon le 10 décembre 1842. Il laissa:

- 11- Marie, mariée à Besnon, en 1822, à René Renaud, né à Nantes en 1795, et Directeur de l'Enregistrement au Mans. Leur fils, René, est mort à Besnon en 1892.
- 21- Auguste, marié à Louise de Saint-Cuen, conservateur des hypothèques en résidence à Parthenay. En 1854 ils vendent tout ce qu'ils ont en Mauroy.
- 39- Edouard, qui suit.

Edouard Le Pasche de Lohéac est le 1er. ancien magistrat, est mort à Besnon le 23 mai 1888. M^{me} Couste de Natival et M^{me} de La Villehauvante, du type rattachant à la succession qui a été à Emilie Pasuchet épouse d'Auguste de La Vie des Pallis, et à Louise Pasuchet épouse de Jean Baptiste du Mail, de Saint-Méer. En son sans transiger. Emilie garde le 1er à condition de fournir une rente viagère à sa sœur Louise, laquelle est décédée à Saint-Méer en 1895.

- 49- Emilie Le Pasche de Lohéac, mariée en 1814 à Louis Pasuchet, de Launelle, fils d'Antoine et de Benoîte de La Ville-Moiron. Leur ci eurent:
 - 11- Emilie, mariée à Auguste de La Vie des Pallis qui suit;
 - 21- Louise, mariée à J. B^e du Mail, morte à S^t Méer en 1895.

Emilie Pasuchet, héritière du 1er et des Pallis, mourut en le 10 juin 1897

11- cette M^{me} de La Villehauvante était Josephine Pasuchet, de Besnon, mariée à Charles Harnois de La Villehauvante s. du Boyer, morte en 1898 au Boyer.

1^{er} de la Bernardaine en Saint-Maugon, survivant de son père à son petit-fils. Elle avait eu une fille décédée avant elle :

Clémence de la Noë des Salles qui épouse Jules du Pontavice, marié à Flodélie en 1878. Ils eurent un fils qui suit le roi :

Vicomte Roger du Pontavice, châtelain de la Bernardaine, maire de St-Maugon, marié à Anne Kolland du Noday, née à la Ville Sanyon-Maugon. Ils eurent le roi, le 24 février 1918, à Virginie Durox, comtesse de Néant, décédée en 1916, veuve en 1914.

2^e Marcellement du roi : Es de la Touche. — Philippe Vincent de Saint-Fort vendit les 2 autres métairies du roi avec la Chapelle à Alexandre-Aubaine Noël de la Touche, époux d'Anne-Marie Chardoret en 1817, ex-receveur du district de Plérmel, révolutionnaire arago et nantais. Il mourut à Plérmel en 1824, laissant les deux petites métairies du roi à son fils, qui suit :

Auguste Noël de la Touche, marié à Plérmel en 1818 à Jules de Picardou, mort en 1849, laissant une fille :

Adeline Noël de la Touche, née en 1814, mariée en 1840 au Vicomte Auguste de Montfort, châtelain de Lolo ou Caro, mort en 1873, laissant une fille. Les deux métairies du roi à son fils qui suit :

3^e Vicomte Georges de Montfort, marié à Blanche Rogon de Carcaradec, châtelain de la Grouays ou Pleucadeuc. Ils eurent une des métairies du roi en 1904 à Emile Diné de la Ville Haligon ou Saint-Micou de Maugon, pour 16000 fr. Ils eurent :

Gaston de Montfort, marié à Marie Dumolard de Bonvillors, en résidence à la villa "Lurêka" à Malactroit, qui vendit en 1909 la dernière métairie du roi à M^{me} Alice de Maugon, morte en 1928.

La seigneurie du roi est entièrement dispersée et retombée en rotures. (voir de la Chapelle)

- 1) Le Vicomte Roger Marie du Pontavice mourut à la Bernardaine le 7 février 1932 dans sa 67^e année, maire de St-Maugon depuis 32 ans. Inhumé à Flodélie (c.d.n.) le 12 février.

Seigneurie du Bois-Jagut en Maureon, (cont. de Bois-Jagut)

Jagut = Jagut de 1835.

a d'après
de 1641
4 - a
Maureon
de Hellé
Maureon
de Maureon
elle
de Maureon
de Maureon

Copronymie. — Le fondateur du lieu s'appelait Jagut, peut-être fort répandu en Bretagne, mais devenu Jagu et même Jégu. Il rebâta sa maison de un bois de Maureon et cela fit le Bois-Jagut.

Étendue de la Seigneurie. — Nous connaissons par l'étendue agrarie de la concession faite à Jagut. Elle n'était pas aussi considérable qu'elle l'est actuellement. Les mariages, les acquisitions l'ont agrandie. A l'origine elle devait avoir 100 boiss.

Elle en a maintenant 200 boiss. plus.
Elle comprenait en 1676, les métairies de la Buffardais - de la Ville Etée - le Maureon - les deux Présents, - 2 moulins, le moulin à eau des Nouvelles, et le moulin à vent près de la Couche aux Maureon. — un role tantier dont le sommaire valait 118 livres tournois en argent, plus 16 boissaux de froment rouge - 67 boissaux d'avoine - 30 trebuchets d'avoine - 33 corvées à tout fourré - 67 corvées à bras - 3 chapons et 23 poules.

Elle relevait à foi, hommage et rachat de la seigneurie de Maureon dont le chef-lieu fut deabord à Bran-Milly jusqu'en 1373, date de la destruction de ce château par Desquandrin, et appartenait aux ducs de Bretagne. Quand le duc Jean V maria sa fille à Gysabeau à Guy de Laval, il lui donna en dot la seigneurie de Maureon en 1430, et l'hommage à la baronnie de Guil, s'élève du Comté de Montfort.

En 1626 la baronnie de Guil fut détachée de Montfort et achetée par Mathurin de Kormadec qui rétrocéda la seigneurie de Maureon aux sieurs du Plein-Maureon. En 1653 Louis XIV érigea la baronnie de Maureon en faveur des Brehand avec auditoire, prévôt, sénéchal, forches patibulaires et 4 pots, officiers de justice et on attribua la mouvance au roi ou seigneur de Pléinnel.

Propriétaires. — La famille du Bois-Jagut a fourni trois branches: 1) la branche aînée éteinte en 1641 - 2) la branche de la Buffardais en Breiz éteinte en 1710. - 3) la branche du Maureon ou Héant qui a donné naissance à Grammeur; le rameau du Pleinnel - celui de la Ville Etée ou la Chapelle sous Pléinnel fondue en 1565 dans le ravin de Korgogean - celui des Bras-Hellé en Pléinnel éteint en 1574 dans les de Korgut - celui de Korgogean représenté par les de Bois de la Villorabel

et les du Bois de Saint-Léon.

Armoiries: Argent à 3 pins de sinople - devise: L'oyseau voit. Sceau: 3 aigles
 et de queues moultées. 11. aigle, 12. aigle, 13. aigle, 14. aigle, 15. aigle, 16. aigle, 17. aigle, 18. aigle, 19. aigle, 20. aigle, 21. aigle, 22. aigle, 23. aigle, 24. aigle, 25. aigle, 26. aigle, 27. aigle, 28. aigle, 29. aigle, 30. aigle, 31. aigle, 32. aigle, 33. aigle, 34. aigle, 35. aigle, 36. aigle, 37. aigle, 38. aigle, 39. aigle, 40. aigle, 41. aigle, 42. aigle, 43. aigle, 44. aigle, 45. aigle, 46. aigle, 47. aigle, 48. aigle, 49. aigle, 50. aigle, 51. aigle, 52. aigle, 53. aigle, 54. aigle, 55. aigle, 56. aigle, 57. aigle, 58. aigle, 59. aigle, 60. aigle, 61. aigle, 62. aigle, 63. aigle, 64. aigle, 65. aigle, 66. aigle, 67. aigle, 68. aigle, 69. aigle, 70. aigle, 71. aigle, 72. aigle, 73. aigle, 74. aigle, 75. aigle, 76. aigle, 77. aigle, 78. aigle, 79. aigle, 80. aigle, 81. aigle, 82. aigle, 83. aigle, 84. aigle, 85. aigle, 86. aigle, 87. aigle, 88. aigle, 89. aigle, 90. aigle, 91. aigle, 92. aigle, 93. aigle, 94. aigle, 95. aigle, 96. aigle, 97. aigle, 98. aigle, 99. aigle, 100. aigle.

Pierre du Bois-Jagu 2^e du Bois-Jagu en Maunon, marié vers 1220
 à Agnès de Hergo dame de ce lieu en Saint-Léon; vers 1263 elle fit
 une fondation à Saint-Melaine de Rennes. Il laissèrent:

Thierry du Bois-Jagu, 3^e du Bois-Jagu, marié à Aliette de Coathrobz.
 Il laissèrent:

Etienne du Bois-Jagu, 4^e du Bois-Jagu, seigneur vivant en 1270 et qui eut
 un fils connu:

Guillaume du Bois-Jagu, qui vivait en 1320 et fut bailli de
 trois fils connus:

1) - Jean, qui suit;

2) - Olivier, soldat d'Olivier de Clisson, mort sous Poitiers; retira le trait de fer en
 1371.

3) - Henri, écuyer, vivait en 1379.

Jean du Bois-Jagu, 5^e du Bois-Jagu, épouse vers 1340 Perrette
 du Ferricier dame des Ferriciers sous Ambon et de la 'Ville Sene' en
 en la Chapelle sous Plérenan; il vivait encore en 1389. Il eut:

4) - Jean, qui suit; seigneur de Plérenan et de la Ville Sene en 1418 et
 fonda l'église de la Ville Sene en 1418.

5) - Olivier, seigneur des ravaux du Brotonne en Noant et de la Buffardais
 en Braine.

Jean II du Bois-Jagu, 6^e du Bois-Jagu, chevalier, et de la Ville Sene, du
 Bois-Hellio, de Telcheu suivant la réformation de 1426, épouse une fille
 de Broistère dame de la Ville Yerno. Il mourut vers 1454, laissant: Olivier et
 Robert, qui suit.

6) - Robert, qui suit;

7) - Pierre, écuyer à la mort de 1464;

8) - Guillaume, soldat du duc en 1478, marié à Gillette de Gougon.

9) - Hubert, marié à Guillaume Rouault 2^e de Troquise en Loyat en 1480.

10) - Anne, alliée à Marc de Ferricier.

Robert du Bois-Jagu seigneur du Bois-Jagu et Ville Sene en 1478,
 marié à une fille de Nourque du Campor en Lannec; mort en
 1504, laissant: Eléonore la fille d'Anne de Henri Doguel, seigneur de
 Plérenan.

11) - Jean, qui suit.

12) - Les maisons, regroupement de métairie de la ville Sene, fondées par Alain de Ferricier, fils de
 Jagu, en 1403. Son successeur fut Jean de Bois-Jagu en 1418. Il était seigneur de Plérenan et de la Ville Sene.

- 29- André, recteur de Romillé en 1502;
 39- Françoise, mariée à Jean Troussier vers 1477.
 49- Gillette, mariée en 1510 à Jean de Lancet en Saint-Gravé, veuf d'une de
 Verges, morte en 1531.
 59- Guillaume, prieur d'Elfaux en 1530, recteur de Saint-Léger en 1530
 69- Hélène, dame du Bois-Hellio en 1513, mariée à Jean Henry de Kergoët
 sieur d'Hardouin.

Jean III du Bois-Jagu 2^e du Bois-Jagu, ville d'Oné, Bois-Hellio, du Campor
 en Camoué, officier du duc aux expéditions de 1475 pour le Bois-Jagu, de
 1513 pour Camper, de 1515 pour la Ville Suro, mariée en 1477 à une d'elle
 Troussier de la Gaspésie; mort en 1527, laissant:

11- Jean, qui suit;

Jean IV du Bois-Jagu 2^e du Bois-Jagu, ville d'Oné, Bois-Hellio, du Campor en
 meurt procureur du fane en 1515, marié vers 1510 à Françoise Le Moët, dont
 issuent:

11- Jean, qui suit;

21- René, recteur de Lancet en 1562;

39- Françoise, mariée à Jean Le Vicomte, le Vincent, mariée à Claude Galmeys de
Jean V du Bois-Jagu, 2^e du Bois-Jagu, ville d'Oné, épouse en 1550
 Marguerite de Trudes, fille de Bertrand et de Françoise Le Voyer, dont:

François du Bois-Jagu 2^e du Bois-Jagu, capitaine royaliste sous la Ligue
 et gouverneur de Saint-Brieuc. Il est célèbre par ses immoralités et les
 enfants naturels qu'il eut. C'est lui qui entre à cheval dans l'église de
 Maurom et qui interpella, dit-on, le sainte Eucharistie, disant: «voilà
 l'homme, si tu as du pouvoir, monte-le.» ^{Le Prince de Conti, voir l'épave en 1591} Il ne croquit pas à la
 présence eucharistique de l'homme Dieu. Il serait mort en 1602 couvert
 de pour. Les gens de Maurom ont bien d'autres histoires incontrôlables à
 raconter sur les cadets du Bois-Jagu et leur descendance à l'égard les paysans.
 Il nous paraît difficile d'admettre tout cela. Il se maria en 1595 à Jeanne
 de Brechand dame de Gléouet et ciêt-Muan ou Brechand Loutière. Elle
 se remaria en 1605 à Pierre Avril, autre protestant, sieur du Cou en
 Saint-Léger. Elle rendit le duc de Lorraine en 1604 à Jeanne Guille sieur de
 Saint-Malo en Pléinnel qui le cita par retract Liguage aux
 Mauville. Il eut: Jean né en 1592.

1^o - Julienne, qui suit;

2^o - François, né en 1599;

3^o - Marguerite, mariée: 1^o en 1610 à François du Gueschoumeuc sieur de la Roncière, du Coutray et de La Haye en Mauron - 2^o en 1641 à René du Cosquat s^r de Cy-Madame; elle mourut en 1644. Son mari se remaria à Catherine Le Moigne de Talhoust en Lambillac et mourut en 1663. La veuve convola en 2^e noces en 1668 avec Roland de Saint-Pern dont postérité à Coët-Huan.

Julienne du Bois-Jagu, dame du Bois-Jagu, née en 1604, épousa Jean Le Moigné, veuf d'Anne du Fou, sieur de la Jourdais aux Fougerats. Elle eut:

Jean Le Moigné dame du Bois-Jagu, née en 1644, mariée à Gilles Gascher sieur du Rouvre en Rougé en 1647. Celui-ci vendit le Bois-Jagu en 1652 à Jean de Brehant et son fils Maurice, sieur du Plein-Mauron qui l'annoncièrent aux dépendances du Plein-Mauron. Il s'y trouve encore en 1930. Pour trouver la suite de ses propriétaires il faut que de consulter la liste de ceux du Plein-Mauron.

Nous continuerons ici la généalogie des du Bois-Jagu.

↳ Ce du Bois-Jagu de la Buffardais en Pain.

Olivier du Bois-Jagu, écuyer, né vers 1340, prisonnier à Saint-Mals en 1387, épouse: 1^o - Françoise de Beaumanoir vers 1375. 2^e Anne du Breuville dame du Breuville en Néant dont il prit les armes. Il eut de 1^{er} lit:

1^o - Olivier, qui suit, frs des de la Buffardais;

du 2^e lit issuont:

2^o - Raoul, souche des du Breuville en Néant; qui suivra;

3^o - Floridos, mariée à Jeanne Trouvée de la Chapelle;

4^o - Anne, mariée à Jean de Coëtquen.

Olivier II du Bois-Jagu s^r de la Buffardais, ville Jarno, officier de la de la maison du duc, épousa en 1407 Cyphaine de la Soraye dame de la Touche en Néant. Il eut:

1^o - Jean, s^r de la Ville Jarno, Bois-Hellie, mort sans hoirs;

2^o - Olivier, qui suit;

3^o - Raoul, s^r de la Touche en 1459.

Olivier III du Bois-Jagu, écuyer, s^r de la Buffardais, épouse

amice de Coëtmonesch - Coëtfunval qui lui donna :

- 19- Robert, s^r de la Buffardais, Nais-talis en 1478, marié en 1469 à Marguerite Crounise de la Capetise, mort sans postérité;
- 21- Catherine, mariée en 1476 à Robert de Lambilly, capitaine des archers de France, marié en 1484 à Helène de quelle dame de Carmoné en Saint-Jostant sur out;
- 27- Denis, allié en 1474 à Michel de Coëtus s^r de la Talleé, mort en 1510.

- Les du Bois-Jagu du Breuc en Néant -

Raoul du Bois-Jagu, s^r de Breuc et aunc du Breuc, épouse en 1398 aune de Kerannais avec laquelle il vit encore en 1487 - 29 Jeanne G^{de} d'An de la Né. Il a laissé :

- 14- Raoul, qui suit
- 21- Jean, s^r de Belplan en Néant en 1456 Hautmaif, catholique, mort sans postérité de Robert de Lambilly qu'elle avait épousé en 1476.
- 27- Rene, touche lord de Horguegan, qui suit.
- 44- François, chevalier de Saint-Jean de Jerusalem, commandeur du temple de Belvoir en 1457.

Raoul II du Bois-Jagu, s^r du Breuc, Caennay, la Né, épouse et une fille et aune de Mica de la Toraye en 1458 une d^{lle} de Coëtmonesch qui lui donna :

- 14- Robert, qui suit; 29 Jean qui suivra après les autres. La Touche du Bois Toraye
- 21- Jeanne, qui suivra, héritière du Breuc. héritière de Jean G^{de} d'An en 1494
- Robert du Bois-Jagu, s^r du Breuc, Caennay, marié à Louise Bernard de Cosme en Néant; mort sans postérité.

Jeanne du Bois-Jagu d^{le} du Breuc après son père, mariée : 19 à Pierre Gervais de la Nabonnais, secrétaire de Charles VII en 1496 - 29 Barthélémy Joffe s^r de la Gric. Il vint au Breuc en 1513. Il le vendit à leur parent Jean du Bois-Jagu épouse de François Morel en 1515.

21- Jean du Bois-Jagu, né en 1461, hérita la Buffardais et la ville Sene de sa parente Catherine du Bois-Jagu, femme de Robert de Lambilly, morte sans enfants; marié en 1485 à Helène de Coëtlogon. En 1513 il est à la Buffardais. Il a laissé :

- 14- François, qui suit;
- 21- Richard, épouse de Etienne de Boufflet de Bois-Melin, mort sans postérité en 1538.
- François du Bois-Jagu s^r de la Buffardais, ville Sene; s^r allié : 10 -

en 1514 à Jeanne Papi de Pontcaillie; 29 - en 1520 à Anne de
Foucaumonins de laquelle il eut :

François du Bois-Jagu, né en 1522, marié à Jeanne de Bédés Dame de
la Pommerais, de Nebatze, qui lui donna une fille :

Jeanne du Bois-Jagu, Dame de la Huffardais, Ville Doné, née en 1516,
mariée en 1565 à son cousin Charles du Bois-Jagu de Kerquigan, qui eut :

- Es du Bois-Jagu de Kerquigan -

Jean-Mathurin du Bois-Jagu s^r de Kerquigan, fils de Raoul s^r du Bois-Jagu du
Broisic, épousa : 19 - yvonne de Brozéguidy - 29 en 1441 Jeanne de Senechal
de Kerado. Il eut :

10 - Pierre, qui suit;

20 - François, Chevalier de Nantes en 1456.

Pierre du Bois-Jagu s^r de Kerquigan fut aux montres de 1472 et 1478, il a
eu :

Charles-Guillaume du Bois-Jagu de Kerquigan, marié à Marguerite de
Gosvriant, et mourut en 1535, laissant :

Charles-Pierre du Bois-Jagu s^r de Kerquigan, marié à sa cousine Jeanne
du Bois-Jagu de la Huffardais et la Ville Doné, dernière habitante de sa
branche. Il eut pour fils :

Louis du Bois-Jagu, s^r de la Roche-Bragot, marié en 1644 à Françoise
l'Anglais Dame de Brois, dont eut :

Pierre du Bois-Jagu, s^r de Brois, receveur de Saint-Prisou, marié à
Marguerite Le Pappa de la Villorabel, de Saint-Nomant, en 1688, et
mourut en 1710, laissant :

10 - Guillaume-Etienne, qui suit;

20 - Louis-Florent, auteur des de la Villorabel, qui suit;

Guillaume-Etienne du Bois-Jagu, épouse Marie d'Orgarnie Dame de
Brois dont eut :

Guillaume du Bois-Jagu, s^r de Bois-Jouan, procureur du roi, marié à
Jeanne Et Guichet de Challogne. Il eut :

Julie du Bois-Jagu, mariée en 1787 à son cousin Florent du Bois de
la Villorabel.

- Les du Bois-Jagu de la Villorabel -

Louis-Florent du Bois-Jagu de la Villorabel, s^r de Saint-Nomant, né en

1693, marié à Saint-Brieuc en 1717 à Marie Douckin de Caumay, malou 1760, laissant:

Florent-Jacques du Bois de la Villorabel, capitaine des gardes-côte à la Botucelle de Saint-Cast en 1758, avocat, conseiller du roi, Lieutenant-général de l'amirauté, chevalier de Saint-Michel en 1785, créé Comte par Louis XVIII en 1789, né à Saint-Brieuc en 1722, marié à Saint-Léonard à Jeanne du Faux qui lui a donné:

- 1^o - Florent-Louis, qui suit;
- 2^o - Anastasi, mariée au Comte de Trepoiet;
- 3^o - Jean, Nige de Saint-Léonard;

Florent-Louis du Bois de la Villorabel, conseiller du roi, ~~président~~ du tribunal de Saint-Brieuc, né à Saint-Brieuc en 1766, y épousa: 1^o - en 1787 la cousine Julie du Bois-Jagu, morte en 1790 - 2^o en 1791 Marie-Jeanne du Couëdic. Il eut du 1^{er} lit:

+ Jean-Marie du Bois de la Villorabel, ~~qui suit~~; né en 1790 à St-Brieuc, président du tribunal de Saint-Brieuc, marié en 1821 à Cécile Harouicé, de La Villeaucomte, fille de Jean-Baptiste Harouicé, maire et député de Saint-Brieuc et de Marie Huet de Brangols, sœur de Charles Harouicé, sieur du Boyer en Maureon; mort en 1874, ayant eu 10 enfants:

- 1) - Henri, qui suit;
- 2) - Arthur, qui suit;

Henri du Bois de la Villorabel épousa Sophie Le Pichon-Parsonpuyre-Louqueville, fille de Gustave et de Estelle Le Gardneur de Tilly. Ils ont eu:

- 1) - Raoul, capitaine d'infanterie;
- 2) - André, vicair général de Saint-Brieuc, évêque de Amiens en 1915, archevêque de Rouen en 1920, né à Lanson en 1864 (durante infirmes).
- 3) - Marie, née en 1867, mariée en 1891 à Jean Triauc de la Bourverie, officier de marina, mort à Toulon en 1897.

Arthur du Bois-Jagu, vicomte de la Villorabel, né en 1840, marié en 1871 à Adèle de Kersuson de Comendroff, morte à St-Brieuc en 1878, et lui en 1891, laissant:

- 1) - Arthur-Jean, qui suit;
- 2) - Florent, né en 1877, directeur au grand séminaire de Saint-Brieuc,

en médecine, marié à Verkuon (juivote) en 1899 à Marie Broquet ~~de~~
médecin à la marine, directeur du bureau d'hygiène de la ville de S. Brève,
président du syndicat des médecins, décédé à S. Brève le 20 juillet 1933, ayant eu :

- 1) - Jean, né en 1903;
- 2) - Anne Marie, née en 1904, mariée au Vicomte de S. Germain

Seigneurie du bas Quilhadre, la Vigne, le Ferron. (orch. du Ferron)

Voici une Seigneurie manomortie dont le chef. lieu a eu trois appellations successives connues :
Quilhadre, la Vigne et le Ferron.

Topologie. — La famille Hadre, fondatrice de la lieue, lui donna son nom. Elle est établie inconnue.
Quil. Hadre indique une habitation en pierre ou en clayonnage, résidence de Hadre. Cela se
traduit par casamentum dans une charte de 1152. C'était plutôt une case, une cabane, une
chaumière ou un manoir. Le plus vieux propriétaire connu est Hamelin de Quilhadre. Il vivait
avant 1100. Il laissa deux fils: Rimallon et Jarnogot.

Basal, pl de Jarnogot, vendit quilhadre en 1152 et fit la donation à l'abbaye de Montfort.
L'exploitation du domaine s'améliorant et le nombre des propriétaires s'accroissant, on se vit dans
l'obligation de construire deux résidences et de morceler le domaine primitif en deux seigneuries
distinctes. On eut alors le haut et le bas Quilhadre. Nous ignorons la date de ce morcellement.
Mais il existait avant 1400, car les deux manoirs sont bâtis par des familles distinctes. Bien plus,
le bas quilhadre à son tour fut scindé en deux seigneuries avant 1400 et on eut le Quilhadre
de la Prétaie et le Quilhadre du bas quilhadre et de la Vigne dont nous donnerons l'histoire.

17. Le Haut Quilhadre devint ainsi en deux propriétés avant 1400.

Il y avait une métairie, un manoir possédés en 1441 par Olivier Moisson 3^e de la
Haye ou Vifau. Son héritage passa à son fils, Pierre Moisson. L'autre domaine de la Jean de la Prétaie.
En 1513, le propriétaire est Jean Nouvel, veuve de Jean Thomas 2^e de la Holte: « elle tient
noblement le lieu, manoir, domaine, métairie de Haut quilhadre qui fut à Pierre Moisson
et y ont été adjoints quelques héritages roturiers. » à ce moment le Vauferrière dépendait du
Haut quilhadre. En 1536 et 1542 Francis Guichard de la Prétaie est 3^e de Haut quilhadre. Il est
fils de Pierre de la Prétaie et de Thomas de Gromédon. Il a accordé avec Jean Guichard du bas
quilhadre épouse de Gilleotte de la Prétaie sa mar. — En 1570 le haut quilhadre est habité
par Jean Troussier du Pommevert et S. Brève. de Meuron, épouse de Suzanne avil. administré
actuelle. Il y avait aussi une chapelle au haut quilhadre on en voit encore l'emplacement en 1930.
Le S. Brève surmonte le haut quilhadre pendant longtemps.

Le Quilhadre rattachant le haut quilhadre au bas quilhadre à une
date inconnue de nous. Cette réunion existe encore au 20^e siècle.
Le Vauferrière dépendait du Haut-Quilhadre.

Le Bas quilhédre et la Vigne. (arch. du Pessonn).

Le Seigneurie du Bas quilhédre fut possédée par cette famille Guichart ou Guillard depuis la plus haute antiquité. Elle portait: de gueules à un éperon d'argent sur une branche de même, taillé, long et quillocké noir.

Le manoir ancien du Bas quilhédre fut abandonné par elle à sa femme et pour sa résidence elle se construisit à 100 mètres de là une nouvelle habitation qui elle dénomma la Vigne.

Guillard est un gentillage fort répandu dans la région. Son radical est Guille, ^{ou Guillis} nom d'homme très commun. La forme plurielle est Guillo, Guilloux, Guillou et Guillard en sont des formes altérées. Cette famille Guillo est la fondatrice du lieu voisin Guillac ou plutôt Guillac. C'est le fief des Guill-acus: la propriété de Guille. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer dans ce pays des Guillard. C'est un nom Gallo-romain. Son ^{est} Olivier Guichart sieur de la Vigne épouse en 1392 Jeanne Perrot dame de Ponguly. Il partagea avec Guillaume et Renaud Perrot les biens de ses beaux parents. Il eut en son lot de sa femme: trois livres 10 sols de rente. Il eut:

1) - Renaud, qui suit; ~~il eut une femme mariée à Hamon de la Haie.~~

2) - Bertrand, mort sans héritiers en 1427

3) - Guillaumette, mariée à Robin de Pontcolluc en 1417, en 1417.

Ils partageaient en 1427.

Renaud Guichart s^r du Bas quilhédre et de la Vigne, épouse en 1419 Jeanne Gicquel, fille de Thomas et Jeanne Caille. Il eut:

1) - Jacques, qui suit;

2) - Pierre,

3) - Jeanne, mariée à Hamon de la Haie

Ils partageaient en 1464 et 1469.

Jacques Guichart s^r de la Vigne et du Bas quilhédre, comparut à la mort de 1479 en archier avec Brigandine, épouse Jeanne Folliard dont il eut:

1) - Jean, prêtre;

2) - Antoine, qui suit;

3) - Marie, mariée: 1) - en 1494 à Olivier Nouel s^r de la Ville à la vie
- 2) en 1503 à Pierre Allain.

Antoine Guichart, 3^e de la Vigne, épouse en 1492 Georgette de la Foye fille
honorée de la Foye 1^{er} de Noyon. Il eut :

1) - André, qui suit;

2) - Denise, épouse en 1517 Pierre, Guillaume de la Motte 1^{er} de la Perrette;
André Guichart 1^{er} de la Vigne épouse Guillemette Tournage, fille de Jean
et Jeanne Calouet, en 1511 et mourut en 1540

Le minu de son décès indique qu'à la Vigne il y a eu manoir et une métairie
avec jardin devant et derrière d'un journal ... que les redonances à la Seigneurie de
Gaël sont de 13 sols, 4 deniers et 4 chapons. Il eut :

1) - Jean, qui suit;

2) - Philippine, mariée à Guillaume des Salles 1^{er} du ^{village} Hoste dont le fils,
Jehan des Salles, recruta l'héritage de ses grands-parents en 1580.

Jean Guichart 1^{er} de la Vigne et Bas Quilhédra où il y a maison, manoir,
parc, métairie, jardins, bois de haute futaie; maison et métairie de la
Vigne joignant à Quilhédra; marié en 1537 à Gilleste de la Fictais,
fille aînée de Pierre et de Thomas de Grénédan de la maison de Guichart
de la Fictais, mort en 1600. Le minu de son décès par son fils indique que
les jardins et les déports de la Vigne ont une superficie agraire de 2 journaux,
et les bois de haute futaie 3 journaux 1/2. Il eut :

1) - Jacques, qui suit

2) - Jeanne, mariée à Jean Le Flec 1^{er} de Camcignan en 1576.

Jacques Guichart 2^e de la Vigne, Bas Quilhédra, Guignanno en Cèstau, épouse
en 1570 Suzanne de Percherel, fille de Jean 1^{er} de Beaulieu et
d'Arthur de Cradon. Ils eurent :

1) - François, qui suit;

2) - Renée, qui partage avec son frère en 1606.

François Guichart 1^{er} de la Vigne etc... marié: 1^{er} à ^{en 1601} Grégoire de
la Corbinière, fille de François et de Marie Jouveaux de Meschouarn,
dame de Huron et ~~Huron~~ en Gaël - 1^{er} François de Mauville fille
de Georges de Mauville et de Charlotte Jone 1^{re} et de de Mauville en Niant.
mort en 1636.

En 1601 il acheta de Théophile Baillault et Anne des Salles son épouse
le manoir noble de la Hrie-Lorsque ou Mauvon et Camma au Bas
Quilhédra. Cette terre avait appartenu en 1444 à Guillaume Lorsque, puis

à Alain Corasque son fils qui la légua à son neveu Jean Corasque en 1513. La fille de ce dernier, Grégorisme Corasque, la transmit à sa sœur, Anne Corasque épouse de Jean de Saint-Pern du Lattay. Celle-ci la céda avec des s^{rs} et d^{cs} de la région contractants. En échange on lui accorda la terre et le manoir de Huron ou Gaël, dot de Grégorisme de la Corbinière qui venait au de son père François de la Corbinière s^r de Forges de Préfontaine qui Alain Corasque avait une fondation de 100 sols de rente à prendre sur la terre. Cette terre de 20 journaux appartenait le bas quiétude.

En 1611, François Guichard acheta la Chouannais ou Mauron à Perrucelle de Bondat s^r du Hudrauff et la folie ou Mauron, femme de Charles de la Corbinière pour 19.302 livres. Jacques de Bondat s^r de la Folie, son frère, accepta la vente. Cette terre était l'héritage de Jacques du Cambout en son vivant s^r de la Chouannais.

Grégorisme de la Corbinière mourut en 1681. Quand son nom courut en 1703 sous il est qualifié s^r du bas quiétude, la Vigne, la Haie, la Chouannais, de Guinorme et de la Vie des Pés. Sa t^{re} lit, il eurent :

Nicolas Guichard s^r du bas quiétude, la Vigne, la Vie des Pés, la Haie, la Chouannais ou Mauron, Guinorme ou Gaël, procureur du roi à Plémeur épouse en 1634 Eyprienne de Lantart. En 1648 il acheta du baron de Gaël les terres de Molant, de Lanjeu et des Haies (50 journaux).

En 1700 Eyprienne de Lantart épouse en 1650 Julien de la Corbinière s^r de la Roche - Larcher ou Campenac, mort à la Vigne en 1654 d'un coup de pistolet de cheval, arrivant de la audience du Bois de la Roche. Il était seigneur de Gaël et du Bois de la Roche. Il était fils de ^{incomplet} de la Corbinière et de ^{incomplet} de Gaël. Inhumé à Gaël dans l'église de la Villerou.

En 1703, elle épouse Charles de Kerque s^r de Kerque ou Négrit et de Prédors, fils de René s^r de Kerque, le Bois-Corbant, le Floris, la Ville Peron, ^{le Vaujour, Gay, de Melleville} procureur du roi à Jugon. Mort en 1662.

Eyprienne Lantart mourut en 1683. Sa succession fut difficile. Elle avait eu 3 enfants de son t^{er} mari, ^{à la fin novembre} sans du second, et un du troisième. René de Kerque s^r du Vaujour. Sa t^{re} lit issuant elle était fille de Guillaume de Lantart et Jeanne Poellain s^r d^{cs} de la Villerou. Sa t^{re} lit issuant :

1- Alain, mort en Hollande sans postérité au service du roi en

1674, laissant ses biens à son frère puîné, qui suit :

- 1) - Julien, qui suit, d'abord 1^{er} de la Haie;
- 2) - François, né à Plérmel en 1638, 1^{er} de quillecade; mort sans heirs.
- 3) - Charles, mort jeune;
- 4) - Pierre, mort jeune.
- 5) - Anne - Marie, décédée sans heirs.
- 6) - Gillette, mariée le 11 juin 1631 à Olivier Provost 1^{er} du Plessis en Gaël, dit d^e de la Touche, au. mort en Gaël.

En 1668, il n'y avait plus à vivre que les 3 aînés qui partageaient.

Julien Guichart 1^{er} de la Vigne etc. syndic principal en 1674, comparut en 1678 à la reformation et fut reconnu avec 40 générations prouvées. C'est surtout en nous aidant de l'arrêt de maintenue que nous avons pu établir la généalogie de la famille. Il épousa Marguerite de Saint-Pers, du Cattay ou Guenra; mort en 1701, laissant une fille unique, qui succède.

Jeanne - Hélène - Vincente Guichart, dernière survivante de la race, née à Mauron le 7 avril 1676, épousa le 11 mars 1695 à Rennes Joseph - Placide de Ferron 1^{er} de Quengo en Broderou, de la Ferronnaie en Colerien, près Dinan, de la Vêlle Julianne à Dal du Rocher, du Sallé, conseiller au parlement, pourvu le 27 X^{bre} 1691 au lieu de Thuart résignant, et dispensé d'âge le 3 du même mois, reçu le 19 août 1692, fils de Jean - Baptiste Ferron du quengo et de Claude Barro, né à Rennes (St. Etienne) le 1^{er} X^{bre} 1668, y baptisé le 2, mort avant 1728. Il a cédé l'office à son fils.

Armoiries de Ferron: d'azur à 6 billettes d'argent, en chef de queues chargés de 3 annelets d'argent. - Il eurent 3 enfants.

- 1) - Jean - Baptiste - Sébastien, qui succède;
- 2) - Bertrand, garde de la marine en 1736.
- 3) - Louis - Noël, capitaine de cavalerie, mort sans heirs en 1776.

Jean - Baptiste - Sébastien de Ferron, de la Ferronnaie, du quengo de la Vigne au Mauron etc. baptisé le 14 avril 1696, conseiller au parlement le 14 juillet 1724 au lieu de son père résignant, reçu le 13 octobre suivant. Après 40 inscriptions il avait reçu des dispenses

de temps d'études et d'intentions pour prendre des grades de bachelier et de licencié en droit par Lettres du 8 avril 1724. marié à Saint-Malo le 6 avril 1728 à Françoise - Jeanne - Macloire Eon de Carman, fille de Julien Eon de Carman et de Françoise de la Haye, y née le 16 novembre 1707, décédée à Dinan (St-Malo) le 4 octobre 1773, y inhumée le 5, sauf son cœur porté à Maurem.

Macloire Hoffre a souffert et eut des lettres de honorariat le 10 août 1756, mort au château du Ferron en Maurem et a été inhumé dans cette paroisse le 13 octobre 1770. C'est lui qui bâtit le château actuel du Ferron en remplacement du manoir de la Vigne. La première pierre fut posée en 1747 par Guyille Rolland du Hoday, lieutenant de cavalerie à St de la Ville Evry en Maurem, et par Françoise Eon de Carman; il fut achevé en 1748. Il avait :

- 1) Julien, qui succède.
- 2) Claude, né en 1732,
- 3) Joseph, né en 1733, lieutenant de vaisseau à bord, chevalier de St-Louis, marié à un^{de} de Curpien.
- 4) Marie-Bertrand, né en 1736, St de la Ville Bouquais en Lorient, capitaine de vaisseau, chevalier de St-Louis, tué au service du roi.
- 5) Françoise, religieuse carmélitaine à St-L. Servant.

Ils partageaient en 1776. Le partage énumère tous les biens en l'estre Ferron puis ceux en l'estre Guilbert. Ceux-ci comprennent :

- a) - le château du Ferron et la métairie de la Vigne.
- b) - les métairies du grand et du petit Quelhedec. } en Maurem
- c) - les métairies de la Chouaume et de la Née des prés,
- d) - la métairie de Guimorans en Illefaut et deux traits de dîmes : le dîme de St-L. Evry et celui du Roz.
- e) - les dîmes de la Basquelhedec, du Clo-Garsalais, de St-Albays, Panguilly.
- f) - la terre du Brisdena et la tenue de la terre.
- g) - la petite terre et seigneurie de quibiac (quehuac) acquise par nos parents et consistant en une métairie avec bois de haute futaie taillis et chataigneraie. (M de Ferron avait acquis en 1746 à la famille de Gouyon s de Perland en Moriac). antérieurement elle avait été la propriété de la famille de la Fostaie qui est un rameau des Guilbert de quibiedu.

17 - les rôles du petit et du grand Quilbédou et d'émouveau y compris!
 le tout était prisé à la somme de 233,000 l. m x 10 = 2.330.000 fr.
 de notre monnaie évaluée de 1730. on y lit en outre que :

le rôle de S. Ablay se levait sur 6 tenues;

le rôle petit de quilbédou se levait sur 44 tenues,

le clié en Maucou se levait sur 44 tenues et valait 31 sols, 4 livres
 de froment rouge, 6 boisseaux d'avoine, 12 corvées de bras et 2 faubs.

Le clié St. Misou de Maucou se levait sur 2 villages, la Rebutaie et la
 ville Cabnet. La Rebutaie fournissait 27 sols monnaie, 8 boisseaux
 de froment rouge, 6 boisseaux d'avoine, 2 corvées de bras et 2 faubs.

La ville Cabnet devait 8 sols monnaie à terre de S^{te} Gilles, 2 corvées de
 bras en août, 7 boisseaux de froment rouge, 1 boisseau d'avoine comblé
 et 2 faubs à terre de Niël.

Julien - François - Placide de Ferron, comte de Quengo, s^r du Ferron
 en Maucou, se déclara au P^{er} d'Orléans etc. no^{is} à S^{te} Malo le 6 juin
 1730, pour le conseiller le 12 juin 1755 au lieu de son père régnant, et
 reçut le 5 avril suivant; mourut à Paris (S^{te} Germain) le 2 septembre
 1755 à Angélique - Julie - Hélène Fournier de la Chataigneraie,
 fille de Pierre Louis - Bertrand, s^r de la Chataigneraie, secrétaire du
 roi, et de Marie - Elisabeth Courtois, y née le 2^e au 29 juillet 1735,
 y décédée le 10 mai 1815.

Il eut 11 officiers à son fils et il a évalué à 25000 l. m dans l'acte de
 donation passé à Paris le 24 mai 1777. il eut des lettres de honorariat
 le 26 mars 1778. Il signa l'acte des donations et ne se rendit au palais
 qu'avec le parlement entier. Se déclara à Paris le 2 novembre 1777,
 le 21 juin 1801. Ils passèrent la révolution à Maucou; mais 4 de leurs
 enfants émigrèrent. Leurs biens furent saisis et vendus à la nation qui fit
 inventaire le patrimoine familial pour en distraire la part des émigrés
 et l'attribuer à la république. Cet inventaire indique: - le château
 du Ferron et son pouvoir - la métairie de la Porte - celle de la Vigne
 celle de la Chouannaie - celle de la nié des prés ou des quilbédou - celle
 du petit quilbédou - celle du grand quilbédou (le tout en Maucou) -
 la ville Bouguais en Pléruval - 5 fermes en Niël, Niël et Lancieux -
 la main du Quengo avec les métairies de la nié et du Quengo - celles

Gaucher et de la Chapelle Maurain en Ill. et. Velaire. En outre le
trait valoir un capital de 224.500 fr.

La république s'adjugea les 4 parts du suzerain, soit 70.511 fr. dont on
fit assiette sur la ville Bouquois, le grand quillède, la voie des prés
que les commissaires déclarèrent à la nation le 1^{er} juin 1797.

M. et M^{me} de Ferron rachetèrent ces biens. Ils laissèrent :

1) - Robert - Jean - Baptiste - Placide de Ferron, s^{de} du quengo, né à Nemours
le 10 octobre 1756, y baptisé le 7, pourra conseiller avec dispense d'âge
le 31 décembre 1777 au lieu de son père tuteur, et reçut le 20 février 1778,
marie à L^{de} M^{lle} de 6 mai 1778 à Françoise Houail de la Villegrille,
fille de Jean, s^{de} du quengo, s^{de} de la Villegrille, Pontdanois, etc... lieutenant des
maréchaux de France, et de Françoise Moreau de la Feuilleraie, y né
le 19 février 1764, décédé à Nemours le 1^{er} novembre 1837.

En fonction en 1789, il émigra. Il eut 6 enfants, lors du partage de 1815 ses
enfants héritèrent de quengo et ses dépendances. Il est à Nemours le 2 mai
an 18, le 21 juin 1801.

2) - François - Auguste, capitaine de vaisseau, vivait à Angers et émigra
par. Il eut la ville Bouquois qui il légua à sa sœur, qui suit;

3) - Angélique, mariée en 1781 à Louis - Hyacinthe - François Peau de
Pontfilly, lieutenant des maréchaux de France, veuf de Marie de la Houllais
châtelain de la Roche - Glé en Lancien; fils de Louis et Angélique Janist.
Elle eut une dot de 40000 livres, et son père lui légua la ville Bouquois
qu'elle a rendu en 1860 aux Frères de Périnval. Ils émigrèrent.

4) - Eméranca, morte sans héritiers en 1804 au quengo en Indre-et-Loire.

5) - Adélaïde.

6) - Marie - ange - Toussaint qui suit.

La fortune fut évaluée en 1811 à 640 000 fr. Le Ferron échut au suivant
Marie - ange - Toussaint de Ferron, né à Nemours en 1770, il émigra sous
la révolution. Louis - Joseph de Bourbon, prince de Condé, commandant en
chef une division de la noblesse et l'armée française en émigration lui
certifia que « Marie - ange de Ferron du quengo, émigré au mois de
novembre 1791, a fait la campagne de 1792 dans la coalition de la province
à l'armée des princes, favori du roi Louis XVI^e, qu'il n'aurait point

le 8 août 1793, que depuis ce temps il a servi sous nos ordres ayant fait la campagne de 1793, 94 et 95 dans la compagnie n° 5 des chasseurs royaux, et celle de 1796 dans la compagnie n° 17; qu'il s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu pendant ces campagnes, notamment à celles des 10 et 11 août, 12 septembre, 13 octobre, et du 8 décembre 1793; 43 août, et 18, et 19 et 24 octobre 1796; qu'il s'est conduit avec honneur pendant qu'il a été à l'armée, faisant son service exactement, se distinguant par son zèle, son courage et sa bonne conduite. » Ce certificat était signé à Mülhausen en Allemagne le 12 mai 1794.

En 1815 eut le Ferron et se fit acheter à 89.480 fr. Il vint y résider et épousa en 1818 Françoise de Cambilly, veuve de René de Langlois de Normorant, tue à Auray en 1815. Elle était la fille de Pierre-Gabriel-François de Cambilly, marquis de Brand-Kerionno, baron de Kergron, s. de Cambilly, Cramouan, Baron en taupont et de sa femme Thérèse-Françoise de Nostiz de Moris, fille du marquis de Moris, comte de Moris. Le 7 septembre 1804 elle avait épousé le comte de Langlois de Normorant, né à Auray en 1770, fils de Louis-Vincent et de Catherine de Falckheim. Son père avait été fusillé à Quiberon en 1795 et lui fut tue, officier d'artillerie, le 21 juin 1815 à la bataille d'Auray. Veuve, elle épousa en 2^e noces, à Taupont, le 14 janvier 1818 l'ancien comte de Ferron du quays. Elle mourut sans postérité en 1839 et lui en 1854. Il fut le manufacturier de la soie blanche des filles de Mauron et acquiesça propriété du Ferron à un petit revenu. Son frère aîné, Sébastien précité, avait eu plusieurs enfants:

1) - Ange, né à Saint-Malo en 1789, marié en 1820 à Marie de Kerouignant de Trezel, mort à Rennes en 1866. Le fils de ce dernier hérita le Ferron.

2) - Eugène, né en 1791, ecclésiastique, propriétaire d'un hôtel à Rennes.

3) - Georges, né en Angleterre en 1793, capitaine de vaisseau, marié à Marie Hay des Nothumiers, s. de la Velle-au-Voyet en Maure.

Georges-Marie-Godefroy, vicomte de Ferron du quays, fils d'ange-Marie-Jean-Baptiste comte de Ferron et de sa femme Marie-Charlotte de Kerouignant de Trezel, succ. le Ferron. Il naquit à Rennes en 1825 et épousa à Paris Berthe Veron; il resta au Ferron en 1866 et vint à habiter. C'était alors un indifférent en religion; mais

il se laisse convertir par ses amis, surtout par un brave Lucas de Roussel, de la ville de Bethouy en Belgique; nommé chevalier de la légion d'honneur de Saint Grégoire le Grand en 1893; il se montre généreux pendant toute sa vie à l'égard des écoles de Bethouy. Son épouse s'est choisie pour dame de compagnie et confidente une cousine, madame Pauline de Court, veuve Raybaud, originaire de Compiègne. A la mort de M. de Ferron, celle-ci devint pour lui une intendant pleine d'affection et de dévouement. Il mourut en 1905 laissant tous ses biens à cette intendant. Il mourut fut général.

Pauline de Court, veuve Raybaud, propriétaire du Ferron n'a pas cru devoir rester à Bethouy et s'en alla habiter Paris. Désireuse de savoir ce que valait le domaine du Ferron, elle le mit en route fictive chez M. Trebert à Bethouy. Celui-ci, ayant trouvé un acquéreur qui offrait 450.000 fr. et fit M. Raybaud lui signer une promesse de vente sans savoir ce à quoi elle s'engageait. Elle fit un procès à l'acquéreur pour se dégager en arguant de sa bonne foi. Elle le perdit. La réprobation de cette vente a été générale. Son accusa M. Trebert de doléant et d'avoir abusé dans la circonstance de l'innocente bonne foi de sa cliente. aussi il a fait bagage, vendit son étude et disparut du pays.

Pierre Le Houelleur, le nouvel acquéreur du Ferron en 1920, était marié à Helène Bougoux et avait 4 enfants: 3 filles et 1 fils. Il est complètement arligieux et le clergé n'a pas à se louer de son voisinage. Il a vu son acquisition en homme d'affaires. Il a amputé le Ferron de 4 métairies, de plusieurs ^{de terres} ~~de terres~~ de bois la propriété par soldat son achat. Le domaine du Ferron réduit à 300 hectares, est divisé en 6 fermes:

- 1) - le château et son pourvoir ... 150 hectares.
 - 2) - la ferme du château ... 30 hectares
 - 3) - le grand qui l'adieu ... 28 hectares
 - 4) - le petit qui l'adieu ... 28 hectares
 - 5) - la vigne ... 20 hectares
 - 6) - la bagatelle ... 28 hectares
 - 7) - la velle tournaient ... 28 hectares
- total 300 hectares.

le 15 juin 1930 il mit le Ferron en route en l'absence de M^e
 Mesnard, notaire à St. Moën le Grand, amié à M^e Louis
 notaire à Mauron. Un industriel de Paris, M^e le Comte,
 par l'intermédiaire d'un agent, en résidence à Laulais, s'offre
 plus de 400.000 fr. et en est devenu l'acquéreur. Tout a été
 revendu à des japonais, sauf le bois adjugé à Jean Allain,
 marchand de bois à Mauron.

Cette seigneurie avait mis 5 siècles à se constituer; elle
 a été saignée et émietlée en une année sous l'impulsion
 des idées démocratiques de l'époque opposées aux principes
 de latifundisme.

La Maison du Plessis de Grenédan.

C'est un rameau détaché de la famille du Plessis-Maurom.

François du Plessis de Grenédan ou Illiant (1. d. n.), était le fils cadet de François du Plessis ou Maurom et de Marie de la Bouyère, il naquit vers 1527 et mourut entre 1595 et 1598; il se maria par contrat, 1^o - le 21 janvier 1556 à Françoise Mesléart, dame de la Touche en Lamoignon, qui avait bien 60 ans et était veuve. Ce mariage disproportionné d'âge, s'explique par l'appât de biens considérables qu'elle devait lui apporter. morte sans postérité - 2^o vers 1576 à Claude de Beudelière, dame de la Molle en Gascogne, fille de Etienne 1^{er} du Houëxic, morte en 1630.

Il fut greffier civil en chef au parlement, pourvu le 10 janvier 1558 pour 11500^l et fut reçu le 20 janvier suivant; en 1560 il fut autorisé à faire les expéditions de ce greffe civil comprenant celui des présentations qui avaient été dissipées et qu'il a pu vendre séparément. Il céda le premier en 1569 à Gaudin avec la moitié des gages, soit 1200^l net, et l'autre greffe à François Mellet en faveur de qui il se démit en 1571 pour 8000^l.

Il acquit en outre une charge de secrétaire du roi en la chancellerie de Bretagne dont il se pourvut en mars 1559 pour éviter de payer les lots et routes des acquêts considérables qu'il fit. Elle avait été créée pour lui. Il comparut à Rennes devant le sénéchal le 26 novembre 1595 et eut dit âgé de 68 ans. C'est le 21 janvier 1598, Claude de Beudelière, veuve et tutrice de ses enfants, promit par cette qualité à un partage d'acquêts provenant du 1^{er} mariage de son mari.

Le 27 octobre 1580 il se rendit acquiescent de la terre et seigneurie d'Illiant de Grenédan en Illiant par contrat d'échange de René de Grenédan, chancelier de l'ordre du roi, calviniste ardant, qui l'avait fait ériger en vicomté en 1577. En échange il lui céda plusieurs dîmes se situant dans les parishes de Pleumaugat, Saint-Jean et Montauban, et un bois taillis de ces parishes.

Il acheta aussi les terres du Hourà et du Mottay en Verdignac. Il eut,

- 1^o - Sébastien, qui succède;
- 2^o - Françoise, mariée: 1^o - à Grégoire d'Albrat, de la Ville d'Albrat en Angoumois;
- 2^o - en 1601 à Jean-Pierre de Trecurre, s: de Châteauneuflet en Poitou, de la Châtaignerie, Gailloren et Bornean en Campagnaie, né à Campagnaie en 1563.

Neuf et se maria en 1607 à Gillette Hay des Netuniers, fille de Paul et de Françoise de Bruc, fille de Jean et de Marie Voinon. Champagne. Il eut un fils de sa 2^e femme, Paul, mort en 1632 à Jeanne de Bruc, fille de Jean et Marie Voinon. Sebastien du Plessis, vicomte de Grenedan, s^r du Blottay, sergent en justice de Hédou, conseiller au parlement, pourvu le 2 septembre 1603 au lieu de Amyr régnant, reçu le 9 janvier 1604; il acheta cette charge par contrat passé à Châteaugontier, au prix de 25000 livres à simple procure, mais il la céda par voie d'échange à Claude de Faucon s^r de Pis - de nouveau conseiller procureur par lettres de permutation du 2 nov. 1603 au lieu de Charles de Faucon permutation reçue le 16 mars 1604. Marié: 1^o - en 1604 à Françoise de La Roche-Gostin - 2^o le 27 juillet 1606 à Vite à Jeanne Morel, dame des Bretonnières, fille d'André et de Jacqueline Rouail, morte le 9 mars 1656. Elle a survécu à son mari, à son fils René et elle a été tutrice de ses petits-enfants. In septembre 1606 le président de Rennes ordonna le priage de ses lieux. Il mourut à Rennes (Saint-Germain) et y a été inhumé le 16 août 1638, laissant deux enfants:

- 1- René, qui suit;
- 2- Françoise, mariée à René de Pontual s^r de Pontual et la Ville Beraud, fils de Jean et de Françoise du Breil, procureur-général de la chambre des Comptes de Bretagne, le 20 juin 1630.

René du Plessis, vicomte de Grenedan, s^r du Blottay, des Bretonnières, s^r de Faucon succéda à son père dans la charge de conseiller aux Requetes, pourvu le 13 mars et reçu le 29 avril 1637. En novembre de partage du 12 décembre 1639 cette charge lui a été comptée pour 78000 livres. Il la vendit à François de Elison, lieutenant de roi à Lannion, mais celui-ci le voyant hors d'état de la payer, il la céda à René du Plessis de Grenedan qui lui a donné en échange celle de conseiller et commissaire par acte du 29 nov. 1639. Il obtint un autre office de conseiller aux Requetes, pourvu le 3 septembre et reçu le 14 octobre suivant.

Il avait donc été d'abord conseiller et commissaire en 1637 au lieu de Le Gousselle régnant, et avait rendu cet office par voie d'échange à Elison qui lui retrocédait l'office de son père suivant le contrat à Rennes du 14 mai 1639 au prix de 64000 livres, en le chargeant d'en payer 58000 livres qu'il devait à son vendeur. Pourvu conseiller originaire en 1639, il a rendu l'office à Huteau, de Rodillac en Royal-Muzillac.

Il a à Rennes (St-Germain) le 18 juillet 1602, il y est décidé et inhumé le

16 juin 1654, marié: ~~à~~ à Saint-Malo le 2 juin 1639 à Marie Joret, dame de Huelstion, fille de Nicolas Joret et de Perrine Le Pot s: d: de la Rivière, née à Dol (N. Dame) le 10 mai 1614, inhumée à Rennes (Saint-Germain) le 21 août 1649. Après la mort de sa femme il est devenu prêtre, sans cesse d'appartenir au parlement. Le renseignement est fourni par son acte d'inhumation.

Il avait acheté l'office de conseiller et commissaire en 1636 au prix de 58000 l. vers à Pierre Le Gouvello s: de Héricourt, fils de Olivier et de Anne Guideo, né à Auray en 1602. Après une vie de désordre, il prit le ordres à Lannecan en 1634 et mourut au couvent de Saint-denis d'Auray en odeur de sainteté et inhumé le 9 chez les Carmes de Lannecan.

Il obtint des lettres du roi qui indiquent que la terre de Grenédan avait été originalement en vicomté dès 1577, que son père et lui ayant augmenté cette terre, sa majesté réunissait les fiefs, terres et seigneurie ^{d'18 l.} à la vicomté de Grenédan avec droit de haute justice. Mathurin de Normande, Baron de Gueil, lui avait vendu au prix de 39500 l. vers la seigneurie d'Ilifou, le 9 février 1653 et le 13 novembre 1653 l'empereur a Grenédan. A cette occasion le roi lui accorda une haute justice en date du 30 décembre 1653.

Il eut:

- 1) - Jean-Baptiste, qui succède;
- 2) - Julienne, mariée à Jean-Baptiste de Yoyot s: de Aubrais en Normandie et de la Vallée en Ilifou.
- 3) - Jeanne, mariée à m^e Bouquay des Touches, conseiller au présidial de Rennes, initiateur de procès contre le chef de la famille de Grenédan qui durèrent pendant 100 ans.

Jean-Baptiste du Plessis, vicomte de Grenédan, s: d'Ilifou, du Montay ou Mardignac, etc... né à Rennes (S^t-Germain) le 3 avril 1644, il est mort vers 1680, marié à S^t-Malo le 5 nov. 1667 à Hélène Magon du Gles d'ore, fille de Nicolas Magon de la Lande, armateur à S^t-Malo, et de Perrine Groat, y née en 1648 et inhumée à Rennes le 17 juillet 1692. Reçu conseiller le 26 mai 1676 au lieu de Jacques Gobart de Bollieu résignant. après son décès l'office fut rendu à Pierre Le Séguin de Botarf, le 5 juillet 1680 au prix de 75000 l. vers. Son tuteur avait été le sieur du Virret sénéchal de Dol. Il lui rendit compte de sa tutelle sans en donner connaissance à ses autres pupilles. Comme ses aïeux Jean-Baptiste du Plessis partagea ses biens et sa succession noblement selon l'ambition de son oncle Geoffroy et sans tenir compte des terres roturières amoncelées aux usages. Et les terres roturières étaient portables et soumises au partage égal. M^e Bouquay des Touches en avait des

couverts et tous ensemble, substitués de leur héritage, lui substituent ces biens dans le but d'obtenir la révocation des baux nobles et des terres roturières contenues dans le manne de la succession de leurs auteurs. Ce fut l'origine d'une église qui devait durer un siècle. Mais l'usage des touches gagna après avoir épuisé tout ce la juridiction. A leur tour les Pontual, mis en gage par cette union et ayant eu connaissance de tout ce qui s'était roturière dans la succession de leurs aïeux, procédèrent aussi pour avoir une indemnité et ils s'obtinrent finalement. Cependant ils éprouvèrent plus de résistance pour avoir l'extinction de la fondation jésuite de Jeanne Morel, assise sur la terre de la Maltraise ou Givros. Ces procès durèrent profondément ces trois familles jusqu'en 1720. Il a laissé:

- 4 - Née qui suit;
- 1) - François Minde, auteur du rameau de Vannes et Pencil ou Paula.
- 2) - Vierge, religieuse à l'abbaye St-Georges de Rennes;
- 4) - Rose, religieuse à Saint-Sulpice de Rennes.
- 5) - Jean Baptiste, mort capitaine d'infanterie sans alliance
- 6) - autre Jean-Baptiste, auteur du rameau de Bogey ou Querey (c.d.n.).

Pierre du Plessis, sieur de Granidan, baptisé le 7 mars 1672, marié à Arbonne (Saint-Sauveur) le 10 février 1695 à Elisabeth Huchot, de la Bretagne ou Talouac, née à Arbonne (St-Aubin) le 2 juillet 1678, qui lui a survécu, est entrée en religion, professe en 1727 au couvent de St-Cyr près Rennes. Elle était la fille de Charles Huchot de la Bretagne, procureur-général au parlement de Bretagne et d'Eleonore de Lucy-Morinac, fille du comte Antoine du Rey et de Barbe d'Arville s: et d: de Moros et de Mellegarde ou Caplaini. Son père, Charles de la Bretagne, procureur-général après son père est renommé par son opposition au roi et surtout par son refus d'autoriser les bulles du pape contre les jansénistes en 1730 et en 1744 et obtint un arrêt comme d'abus contre une lettre pastorale de l'évêque de Vannes. Le roi s'en vint à Moulins et n'en revint qu'en 1745. C'était un janséniste irréductible et obstiné. Né à Vannes en 1683 et mort à Rennes en 1759, il avait épousé à St-Malo en 1704 Suzanne Dargem de L'opine, fille de Noël et de Marguerite Chouteau, enrichis dans le royaume de mer avec des antilles et les armements. Ils s'établirent par sa femme et le second de sa fille, rose-Florimond, il transforma en Port-royal des champs, à l'usage des constitutionnaires, son château de Talouac. Rose-Florimond, souffrant, partisan du quinquillisme et de diocèse Paris, affligé à Paris du don des consolations, ne s'avait pas perdu à la Bretagne et le manifestait tous les jours en présence de sa mère, du vicaire de la paroisse et du chapelain du château, Jean le Calabre, docteur et

21

seigneur de la paroisse de Nantes, appelé la par François Huébat, bénédictin de
St. Maur, appelant et réappellant, qui composa un ouvrage sur les propriétés
abracadabantes de m. le comte de la Rochefoucauld.

Demi du Pécis servit dans sa jeunesse et fut lieutenant aux Gardes Françaises
avant de se décider à devenir magistrat; conseiller pourvu le 28 août 1695
au lieu de Yves de Boniac mort. Par l'édit de 1704 son office fut
supprimé. Il devint président aux Enquêtes en 1698 au lieu de Saint-Pierre
d'écadé. L'édit de 1704 a supprimé sa commission de président et il fut
pourvu d'une nouvelle charge créée par le même édit. A sa mort, cet
office a été rendu au prix de 102.300 livres le 6 juin 1709 à Charles
Balthazar de Bédéc époux de Marie de la Guibourgère. Demi du Pécis
mourut le 20 septembre 1708, laissant:

- 1- Charles Marie, qui succède.
- 2- 3 filles religieuses ainsi que leur mère, la seconde à Paris et
la 3^e à Nantes de Paris.

Charles Marie du Pécis, marquis de Granddon, marié à Nantes en janvier
1722 à Elisabeth de Montaudouin, fille de René de la Platière ^{de la Platière}
Rebatellon, la bourgeoisie de la dame Marie Bertrand, ^{de la Platière}
29 avril 1784, âgée de 79 ans et inhumée à Rennes (Saint-Sauveur).
Il servit dans sa jeunesse, fut colonel de cavalerie et il vint à Forcé, puis
se retira dans sa terre pour s'occuper de son éducation, de ses capitaines
engagés dans les armements, le régna avec les antilles et les Indes, de ses
subjoints de Rome et d. l'époque (c. 1710). Il était associé aux firmes commerciales de
St. Mela tenue par les Hérin et les Sanguin, et celle de Nantes tenue par les
Montaudouin, ^{de la Platière} tous amateurs riches. ^{de la Platière} Il possédait de gros domaines qui
lui permettant de faire de nombreuses acquisitions de terres et ports de
fortune de sa maison à son point culminant. Il fut acquiescent des terres
et seigneuries de Lillaké, Kersorant et Kerprat ou Sempellan et
Pleurdut, de Cétrala qui sont situés dans le finistère, de Kerquidiou,
qui sont, de Caserec en Elven, de Brodegat ou Hekou qui est près de
Lorient, de la Priaye en Méziac qui est achetée en 1732 au marquis Jean-
Baptiste de Montesson au prix de 90 000 livres. Il obtint l'érection en Marquisat
de ses terres réunies de Brodegat ou Hekou, de la Priaye en Méziac et
de l'île de Granddon en 1747. Il mourut en 1746. Sa
veuve continua l'accroissement de sa fortune en achetant la terre de
Moguen aux de Loges. Elle avait été gagnée au jansénisme par ses parents
de la Rochefoucauld et assistait aux convulsions au château de Talvez avec sa
sœur, madame la présidente de Montesson et de la Magnanne. En 1734

M^{de} de Volvire, gouverneur de Catalogne, qui fut déposé de son poste et alla à la Rochelle. Elle vint à Granadan avec sa confidente m^{lle} de la Roche de la Roche. La m^{lle} de la Roche de la Roche. La m^{lle} de la Roche de la Roche. Elle eut 10 enfants:

- 1) - Dem^{is}, mort à Paris en 1738, âgé de 4 semaines.
- 2) - Charles - Constance, colonel d'un régiment de dragons, mort sans postérité au siège de Maastricht, en juin 1741, âgé de 23 ans.
- 3) - Jean - Charles, né en 1726, mort sans alliance avant 1747.
- 4) - Elisabeth, mariée au comte Henri de Housierschillien de Broij s^r de Sappois et de Puervurt, capitaine de vaisseau à Brat en 1742, fils de Henri - Louis, capitaine de vaisseau, péri en mer en 1741, et de m^{lle} de la Roche de la Roche. Il eut cinq enfants dont 2 filles et 3 fils. Un d'eux, Joseph - Marie fut lieutenant de vaisseau à Brat et épousa une d^{lle} de Volvire, acheta le château du Cignon près de Paris où il résida. Après le décès de sa femme, il vint à Granadan vers 1790, se lia à Marie - Anne Trouvise, veuve de Jacques de Fourny du Houx en Talence et propriétaire de laquière au logat; la ville Bonne au faubourg et Honnival au S^t - Jean - Bravalay. Il chassa, mais mesquit et trahit les chevrons qui s'emparaient de lui à Honnival et le justifiaient à Honnival au S^t - Jean - Bravalay (voir sa biographie dans le registre suivant).
- 5) - Flavie, mariée au comte de Housiers de Gokas, lieutenant de vaisseau, tué au siège de Palé. Elle vécut à Plomgorn et à Brat où elle mourut sans enfants.
- 6) - Charles - Augustin, qui succéda.
- 7) - Agathe, mariée en 1769 à Joseph - Victor du Mail de Pontbriand, comte de la Caunclage, s^r de la Roche, de Montorfil et de Valenciennes, capitaine de cavalerie, mort à Sedan le 19 octobre 1784, âgé de 60 ans, chevalier de Saint - Louis. Elle mourut à Reims en 1794 le 24 janvier, âgée de 48 ans. Son mariage postérieur avec Meysen, Bousmant, Bergot, Lillois etc.
- 8) - Louvaine, domiciliée à Montas et y morte sans alliance.
- 9) - Héroïne - Ursule, mariée à René de Tugny, fait le par les républicains dans l'île de Re (1794); morte sans héritier à Saint - Germain de Handois.

Charles - Augustin - François de Plestin, marquis de Granadan, s^r de la Roche, de Brat, de la Roche, de la Roche, de la Roche, comte de Central, épouse: (10) Jean - Louis - Gabriel de Maille - Barreau, frère de S^t - Cyr, fils de Donation comte de Maille - Barreau mort à S^t - Dominique ne laissant aucun héritier et de Marie - Elisabeth d'Angérande de Fierstendy comtesse de Laigny, veuve de Jean - Louis d'Alsace comte de Housiers - Richard, marquis de S^t - Phil. - François à Elbfeld.

le 23 juin 1744 et le maria le 1^{er} 1^{er} 1762. Il eut au avancement de droits seigneuriaux les terres de Grenidan, de la Riage et de Podézet. La jeune femme lui apporta en sa dot une partie des terres de Saigny qui comprenaient celles de Aubliou et la Vallée - avec son manoir en Heistrache, et une part de Saint-Gobert. Cela devait lui donner 70000 livres en 1774. Son épouse mourut en couches le 9 juin 1767, âgée de 23 ans. - 20) le 1^{er} mai 1769 Gillot - Françoise - Marie - (sainte de Camille) Trénon, fille de Louis Gillot et de la marquise Perrin de Coëtlogon, laquelle était fille du marquis Baron - Michel de Coëtlogon, propriétaire de Podézet en 1732.

Les enfants de ses unions se détermina à faire des emprunts. Il dépense 80000 livres à restaurer la Riage. Ces emprunts se renouvelèrent continuellement à l'occasion d'un voyage à Montpellier où il alla soigner une santé délicate. La femme mourut à Montpellier une séparation de biens qu'elle affecta à son arrivée à Paris le 14 juin 1779. Il mourut le 26 mars 1789, âgé de 47 ans et son épouse lui survécut jusqu'au 31 janvier 1795. Il eut des enfants de ses deux lits. Du 1^{er} mariage eurent :

- 1) - une fille, morte en 1765, nommée par le prince de Condé et la marquise de M...;
- 2) - François - Fortune, qui succéda;
- 3) - Louis - Joseph, né le 2 juin 1767, cousin de son père de sa mère, mort à Paris le 18 mars 1742, auteur du ransac de la baronnie par Mantos. (voir la lignée dans l'épître suivant p. 178 & 181.)

Du 2^e mariage eurent :

- 4) - Hippolyte, sous-lieutenant d'infanterie en 1789, marié : 10) - en 1801 à Hélène Jouscaire du Breilhonnou au Plessis - 20) en 1810 à Marie - Hyacinthe de la Motte Taurant. Mort sans postérité à Paris le 11 janvier 1847.
- 5) - Emmanuel, mort en 1782
- 6) - Marie - Anne, mariée le 16 septembre 1800 à son cousin Marie - Ange de Pontbriand, né à Paris en 1777, 4^e fils d'Agathe du Plessis de Grenidan. Elle fut d'abord de Mersy, Lectrale, Borganstel en Rougemont et Arcadieu par Bost - François - Fortune du Plessis, marquis de Grenidan, propriétaire de Grenidan, de la Riage, de Podézet et Perquilly au Melon, de Collet et Botcailler en Ardenne, entra dans un régiment de dragons en 1783, puis fut sous-lieutenant de chasseurs en Champagne en 1785; marié en mai 1784 à sa cousine Anna - Marie - Louise du Plessis de Grenidan, née le 21 juin 1769, fille de Paris - Marie du Plessis, lieutenant de vaisseau, et de Marie - Pauline Fardou du Brasne. L'un d'eux fit la campagne des Princes dans la création de sa province, vint avec sa famille à Etcherra en

dans le duché de Luxembourg, puis se fit à l'île de Jersey, fut partie de
 l'expédition de Quiberon, qu'on voya dans les bandes de George Cadoudal et de la Piraloge
 et se réunirent en 1800 et vint à la Braye en Morée et non à Grenadan en 1801
 qui avait été incendié par les révolutionnaires. Les biens avaient été saisis par la
 révolution et étaient situés en Brigue, Morée, Moura, Eban, Madon, île d'Agg,
 Pédale, Hazan, Lou, aradon et la finité - Pichot, mais furent défendus par son
 frère puîné, Louis-Joseph, maire de Nemours en 1799 et écritain républicain.
 L'ancien en Eban et les maisons de Lou furent vendus séparément. Le partage de
 1804 liquida la succession familiale. Châteaui de la Braye, le marquis devint maire
 de Morée de 1815 à 1820, lieutenant-colonel du Morbihan en 1816, conseiller
 général de 1816 à 1830 et député du Morbihan de 1824 à 1828. La femme était
 morte à la Braye en 1806, âgée de 37 ans; y mourut aussi en 1835 et tous les deux
 furent inhumés dans la chapelle Sainte-Anne de la Braye qui est devenue le
 tombeau de la famille. Il avait 7 fils et une fille:

- 1) Fortune - Jean, qui succède;
- 2) Jean - Baptiste, né en 1793, comte du Rhin de Grenadan, capitaine au 10^e de
 ligne, marié en 1827 à Emille de Couasnon, née à Vite en 1803 et morte à
 Nemours en 1880, âgée de 74 ans, fille d'Alexandre et de Suzanne Pauline Hénault
 de la Haillandière. Il acheta le château de Brevoire en Ellifan et en fit le
 siège de ses terres de Grenadan. Il eut 10 enfants. Parmi eux, Gaston eut à sa suite, et
 mourut à Castellidardo le 18 septembre 1863, âgé de 51 ans sans postérité. Un autre
 mourut des fatigues de la guerre de 1870 sans postérité. Tous les autres moururent
 tuberculeux à l'exception de Marie - Elisabeth, née à Vite en 1848, mariée en
 1869 au vicomte Paul de Saing de Horampuil en Plouguer - Cathie, fille
 d'Emmanuel et d'Agathe d'Andigné de Mayneuf, né à Bessant - Elsie
 Glouel en 1829, jeune fille pontificale, mariée de Plouguer et conseiller général
 du Finistère, député de 1875 à 1889. Elle mourut à Nemours en 1884 et lui se
 1894. Ils ont eu une fille cadette de la Braye en Ellifan en 1890 qui est mariée
 par son père, Joseph de Saing épouse de Jérôme de Brouilhat de Bourzac, fils
 de Paul et de Marie - Thérèse de Roynet (Gironde).
né 12 nov. 1849 + à Eutan 12 juin 1925
- 3) Anne - Thérèse, née en 1802, dame de Colbr en Morée, de Pougny au
 Molou, mariée en 1837 au comte Emille de Lambert de Bois-Jean, fils de
 François-Marie, marquis de Lambert et d'Anne Le Chauff de Schellec. Elle
 mourut à Craon en Comblouac en 1864 et lui en 1872. Ils eurent cinq fils
 1840. Ils ont eu: Emile - Auguste marquis de Lambert, né à Craon en 1840 et marié;
 10) à Montor en 1866 à Henriette Paulain de Dodières, morte à Saint-Thorau en
 Pontion 1. en 1871 - 9) à Portero en 1874 à Thérèse de la Hage de Pise

morte en 1874; 2e part en Italie, marquis de Cambort de Bass-Jean, m. à Paris en
Comblomac en 1874, marié à Nade de Trichan. 2e part vande Botchede en Moriac
en 1902 au prix de 64000 fr. Julien Cojane 17 de part en Moriac.

- 41- René, né en émigré, mort en 1810
- 51- Antoinette, née en 1797 à S^t-Hélène, mariée à François-Marie de Porcero
21 de la Mission en Moriac.
- 61- Charlotte, née en 1795, mariée en 1838 à Emmanuel de Peltier de
S. Auriole;
- 71- Auguste, né en émigré, mort en 1859;

81- Stéphanie, née en 1800, mariée en 1842 à Ernest Le Rihan de Parnet
de Tréouret, morte sans postérité, laissant sa fortune à son oncle, Jules du Plessis.

Fortune-Jean-Baptiste du Plessis, marquis de Grandcan, châtelain de la Riage, né
Moriac en mars 1789, capitaine en 1815, marié: 1o) le 2 août 1824 à Caroline
Sophie de Komarac, née le 27 avril 1793 et morte à Rennes le 15 avril 1854, âgée de
41 ans, fille de François-Claude de Komarac, de Tréouret en Langouet (ferrière)
et d'Anne-Marie Godot de Châtillon, mariée à S^t-Julien de Guérande en 1790.

2o) en 1836 à ~~Rose~~ Guise à Stourie-Moie de Porcero, de la ville Huc
en fuor, fille de Jean-Louis de Porcero et de Stourie Stabelot. Il est mort
à Moriac le 28 septembre 1856 dans sa 67^e année. Il est du 1^{er} lot.

- 41- Jules, qui succède;
- 21- Arthur-Potane, né à Rennes en 1829, mort à Moriac en 1873, dans sa 48^e année;
de 2^e lit laissant 4 enfants. Trois sont morts jeunes et la dernière

31- Marie, née en 1840, mariée à Edgar de Moriac de Guet, morte à Rennes
en 1895 laissant une fille mariée à m. de Raymond de Montcaud, ancien
officier, châtelain de la ville Huc et maire de Guet.

Jules-Philippe du Plessis, marquis de Grandcan, né à Rennes le 11 octobre 1826,
marié à Porcero le 27 décembre 1853 à Julie de la Haye de Pléice, née
Saint-Malo en 1831, fille du vicomte Victor, lieutenant de vaisseau et acquiescent
de Porcero en 1836, et d'Ernestine Le Gobien; mort à la Riage le 24 novembre
1904, conseiller général du Morbihan pendant 30 ans (1871-1901). Lettre par Joseph
Jougon, maire radical-socialiste de Guellors. Il est:

- 11- Julie-Ernestine, née le 26 septembre 1854, dame de Parbois en Moriac, en
résidence à la villa Moranna, au Moriac.
- 21- Jules, qui succède;

- 49- Ernestine - Stéphanie, née à Porcuro le 11 mai 1857, mariée à Moissac le 10 juin 1884 à Albert de Laugel de Cary, frère du célèbre général, châtelain de Vergier-en-Castel, maire de Castel pendant 20 ans, mort au Vézir en 1917, âgé de 83 ans; dame de Porcuro, elle est décédée le 20 septembre 1929 au Vézir, ayant été une bienfaitrice inépuisable de l'école libre de Castel. Sans postérité. Son père et ses sœurs ont rendu Porcuro en 1930 à la trinité Bernheim de Paris.
- 49- Jean Louis, né en 1858, mort à Porcuro en 1868, âgé de 10 ans.
- 51- Mora - Camille, née à Porcuro le 21 janvier 1862, mariée à Moissac le 17 juin 1891 à Ferdinand Mayon de Saint-Hellier, né le 3 avril 1859, maire de Saint-Jean de l'île.
- 51- Aurore - Marie, née à Porcuro le 5 mai 1866, dame de la trinité en l'église en résidence à la villa de Kerauma près le bourg de Moissac.
- Jules-Hippolyte de Plas, marquis de Grandjeu, né à Porcuro le 17 décembre 1855, marié à Mayenne le 10 décembre 1889 à Nelly Benoit des Vallées, fille de César Benoit des Vallées et de Nelly Benault-Morbis, née à Brécé, capitaine de cavalerie (dragon) à Dinan et Meaux domiciliaire; battu aux élections cantonales de la trinité - Porhoët en 1913 par Emmanuel Perrot, notaire et maire de Moissac. Son épouse a hérité de son oncle, M. Benault-Morbis, ancien ministre, le château du Houx au Vautorte où ils ont fait leur résidence. Wroteu:
- 17- Jean, qui succède;
- 21- Jacques, né le 20 octobre 1891 à Mayenne, docteur en médecine qui épouse à ^(ville-île) Pollignac: 19- contre l'épouse de son oncle à
avec laquelle il ne fit pas deux mariages et ils divorcèrent - 21- civilement avec sa
cousine - germaine, sœur Mayon de Saint-Hellier, fille de Ferdinand et de Marie
Camille de Plas de Grandjeu, situation régularisée à Dinan le 10 octobre 1933.
- 37- Pierre - Jules - Marie, né le 14 décembre 1892 à Dinan, licencié es - sciences
politiques, parti comme simple cavalier en 1914, nommé officier, libéré et
détenteur de la croix de guerre; marié en 1922 à sa cousine - germaine,
Nousée de Spitz, châtelaine de Saint - Helier Morant (Vézir) fille
de l'amiral Gaston de Spitz et d'une Benoit des Vallées, secrétaire du
syndicat de la profession coty à Paris; auteur d'un nouveau roman. Wroteu
- 41- Pierre, né le 7 mars 1923;

- 3/ - Jessu, né le 22 novembre 1914, mort le 15 mai 1925
- 4/ - Kelly, née le 10 décembre Marie-Yvonne, née en 1928.
- 4/ - Kelly du Plessis de Gronedan, née le 10 décembre 1894 à Mayenne, mariée à Vauvorte le 6 juin 1923 au vicomte Jean Goujon de Gronedel, fils du comte Jean d'Yvonne Lise Han de Kersabiec, dont une fille née en 1928, Kelly-Jeanne-Jules-Marie. César du Plessis, comte de Gronedan, châtelain de La Brière, né le 29 novembre 1890 à Mayenne, officier de cavalerie en 1914, passa deux années, décoré de la croix de guerre avec 6 citations, démissionnaire le 28 août 1923, capitaine de réserve en 1929; ^{décoré de la Légion d'honneur en août 1931} ^{et + fils né en 1924, marié à Paris en 1933} marié en 1920 à Paris (Charillet) à Marie-Hélène du Bois, fille de Charles et de Jeanne Germaine de Rochemont, ^{qui est une riche héritière}, ^{et a eu le 5/11/1932 dans sa 7^e année} d'élit d'élit élite de Juites au collège St-François-Xavier de Rennes, puis au lycée Henri IV à Paris; licencié en droit, ingénieur agronome, secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Morbihan, conférencier de l'action catholique, fondateur de syndicats agricoles; candidat battu aux élections municipales de Mayenne en 1924 et 1928; candidat républicain national anticartelliste aux élections législatives en 1928 dans l'arrondissement de Poiré-sur-Vie et battu par François Ang. Bahier, candidat démocrate-populaire, soutenu par les commerçants anti-syndicalistes et son soutien par les radicaux-socialistes de la région. C'est un lutteur et l'espoir de son canton. Ses deux échecs successifs au lieu de le décourager ont accru sa combativité; un journaliste et un des fondateurs du journal «la Revue», rédigé à Rennes par Voltaire, ancien directeur du journalisme de Bretagne.

En octobre 1928 on circonvi la fille de sa femme de la M^e. Bernard. Eugène Bourgeois et la trinité enquêteur et a voulu tout de prendre à la charge & domestique du château et s'en aller en faisant la nuisance des châtains du château. La police secrète expédia sur le lieu un de ses agents qui ne voulait rien découvrir. En décembre 1928 des malheureux s'entredisaient et s'élevaient mutuellement dans sa cour, videront 97 barriques de vin. La police n'a pas voulu trouver le coupable. Sans le fait la campagne est dirigée contre lui par M. Gaston, conseiller général et fortard, père, maire de Briquac. En novembre 1928, il traita sans journal «la Revue» Gaston de Mayenne comme un communiste douteux. Procès Gaston est défendu par M. Paul Maudou, et le comte du Plessis par le vicomte Vialle de Gouyon, député de Morbihan. Le tribunal de Poiré-sur-Vie le condamna à 4000 fr. d'amendes. Appel à Rennes qui au février 1929 condamna le comte à 1000 fr. de dommages. Le 21 novembre 1928, Gaston de Briquac s'insulta avec le vicomte Gaston du Plessis de Briquac. Le comte envoya le maire rouler dans le bœuf et pour ce, le tribunal de Rennes le condamna le 14 janvier 1929 à payer 2000 fr. d'amendes. En juillet 1930, le journal, cabaretier à Briquac, vend à Paris sur le bureau de la ville le journal de la fête de la messe. Procès. Elle le vendit en compagnie de Gabriel, maire qui s'opposa au tribunal (10000 fr. en octobre 1928, l'instigateur, le vicomte de la messe fortard seul fut à la charge sur le bureau de la messe de Paris.

ils divorcièrent en 1914 civilement avec sa coesine germanais Anne Nagou de Saint-Elier, fille de Ferdinand, maire de Saint-Jean de L. et de Marie-Camille du Plessis de Griseban.

57- Pierre, né le 4 décembre 1892, ^{pebr. Marie} ingénieur, ^{Deville} l'ami d'entre et voisins politiques marié en 1922 à Renée de Spitz, châtelaine de Saint-Uhel-Herantre ^{pebr. Marie} par l'ancien, fille de l'amiral Gaston de Spitz et de Anne Beauté des Valettes.

Ils ont un fils, Pierre né en 1923 et une fille née en 1928. ^{pebr. Marie} marié yronne.

59- Nelly, née le 10 décembre 1897 à Neufosse, ^{pebr. Marie} mariée à Tauterte en 1923 à M. Jean Gouje de Grandel, ^{pebr. Marie} fils de Jean Gouje de Grandel et de yronne Linhan de Korsabiez dont une fille na en 1908, Nelly.

Pierre du Plessis est parti simple cavalier en 1914, nommé officier en 1918 et ^{pebr. Marie} libéré de la croix de guerre.

115 220

Cable des matières.

Compost, en Concord, pages 10 à 1	10 à 16	principales familles.
Le Roz, en Concord	16 à 21	famille Guibout pages 176 à 180, 184, 216
Brandevaux, en Concord	21	de Furon ... 180 à 184, 219 et 227
Guerman au trevantain	23	de la Villardel ... 183-203
Gaultre	27	de la Touche ... 166, 189 à 189.
Le Roi en St. Loup	29	de Meche de Tokade, 165-185
Le Bois de la Roche	35 à 86	Monny ... 166, 165, 185
Louis Collé	86	Corot ... 167, 164, 185 à 191
Les Orives de la Porte	87	de la Malin, 161, 27, 28, 33, 34, 189
foye de Vandome au Meint	90	Viols de Hespallere, 160, 161 à 164
Le Fresno au Meint	92 à 102	de Cadore ... 150 et 151 et 177
Le Marais au Meint	102	de Lavanay ... 150 177
Madegat au Meint	106 à 131	de St. Pierre ... 149 et 151, 45 et 46, 171 et 177, 54 et 59
Melléau au Meint	131 à 144	de saint. Brice, 188 et 146
Le Pommard au St. Pierre	144	Apreil ... 185, 29 et 30, 142, 143
Puis de Compost	148	Murlet de Linte 124, 142
du de la Corbinière	153	Salmond de Marois 123, 141
La Capetière au St. Pierre	156 à 190	Dowol 192 - 140, 103
Mede' au St. Pierre	190	de Montbaurche 192, 117, 140, 135
Le Roz au Meint	191 à 197	de St. Laurent, 116, 112, 137, 135
Bois-Jogut au Meint	197	du Bois de Genesade ... 110 et 113, 128
Quitkade, Le Roz	205 à 216	de Péronne 110 124
genealogie des Pères de la Ville de Roz au Meint de Gredon	217 à 228	de Troal 95 - 109
foye de Compost	3	de Madegat 178 et 188 107 et 109
attaque du Bois de la Roche	59	de Pionel ... 90 - 104
Conquiesseur Meint	64	de Meint 104 Meint et Meint 84-96
Les Leroy	110	de Meint 100 de Pommard 85-92
Genealogie de Melléau	131	de 102 Joliet de Fume ... 83, 95
Combat de Meint	135	Meint 22 ³⁴ Meint 68 à 72, 80-84
Genealogie de Furon	161	de Valois 42 à 46, 28 et 53
Meint de la Meint	179	Montebou 95 et 42 41 et 28
Genealogie de Bois-Jogut	198	du Meint 22, 33
de Meint 71	27	Supplément du Roz 24 et 26 30 et 33

Le Brauc n. 21 27
 Ricard — 21 27
 de la Perquerie 20 25
 St Gilles de — 20 25
 de Lage — 19, 20 24
 Hamon — 20 23
 Gaest — 18, 12 21
 de la Vallée — 17
 Salomon — 12
 Genouille — 16, 20
 de Paganon — 15 18
 de la Vallée — 14, 21
 de Choirette — 13, 15
 Marbois — 15 14
 de Lorient — 14
 de Montoguy — 12
 Romade — 12
 Romouille — 12
 de Coligny — ~~8, 9, 10, 11~~
 de Rieux — 7
 de Montfort-Laval — 5 et 6
 Bernard — 4
 de Lohéac — 4
 de Lorgueil — ~~101~~

4254

96